
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

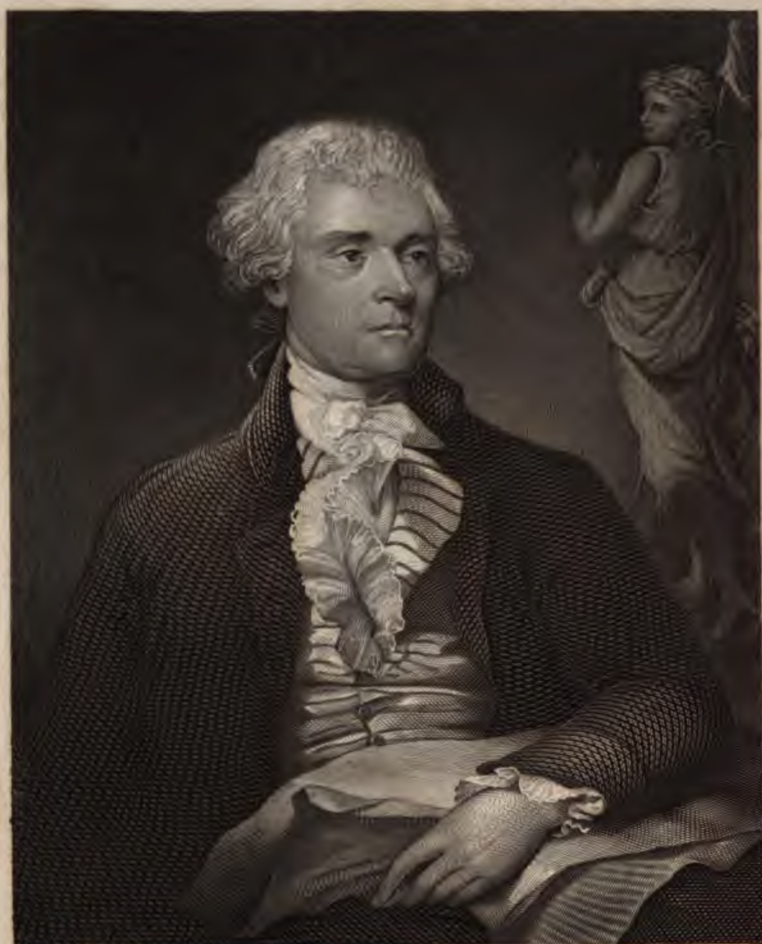
HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS

DEPUIS

LA DÉCOUVERTE DU CONTINENT AMÉRICAIN

TOME ONZIÈME

POITIERS. — TYPOGRAPHIE DE A. DUPRÉ.



Painted by M. Brown. Engraved by T. House.

Th: Jefferson

ENGRAVED FOR BANCROFT'S HISTORY OF THE UNITED STATES,
FROM THE ORIGINAL PICTURE, PAINTED FOR JOHN ADAMS, IN 1786

mai 1780, les troupes de l'Union, en quartier entre le Canada et la baie de Chesapeake, ne se montaient qu'à sept mille combattants; dans la première semaine de juin, le général en chef n'avait sous sa main que trois mille sept cent soixante hommes valides dans les rangs.

Ce fut le 28 mai (1780) que le rapport officiel de la reddition de Charleston parvint au quartier général. Les réfugiés soutenaient avec véhémence que la population du New-Jersey, épuisée par les réquisitions militaires, désirait revenir à la forme précédente de son gouvernement. Les généraux anglais écrivaient à leur cour que dans l'armée américaine, à demi vêtue et mourant de faim, officiers et soldats étaient tellement dégoûtés de leur métier que la moitié de ces gens pensait à passer à l'ennemi, et l'autre à se disperser. Le moment semblait donc propice pour relever l'étendard du roi dans la province de New-Jersey. En conséquence, Knyphausen, fortifiant d'abord son poste à King's-bridge, sur l'Hudson, ne laissa dans New-York qu'une brigade de trois régiments, et du reste de ses forces composa trois divisions, commandées par Robertson, Tryon et Stachenberg, avec une garde avancée sous le général Mathews. C'était en tout dix-neuf régiments, avec huit pièces d'artillerie de campagne.

L'armée de Washington était campée à Morristown. A l'est de la Passaic, la brigade du Jersey, commandée par le général Maxwell, était stationnée à Connecticut-Farms, et trois cents miliciens du même État occupaient Elizabethtown. Le 6 juin (1780), le corps anglais effectua sa descente près de ce dernier point; l'opération, faute d'un nombre suffisant de bateaux, fut très-lente. Le brigadier qui conduisait l'avant-garde reçut tout aussitôt une blessure qui le mit hors de combat. On perdit sept heures à jeter des ponts dans un terrain marécageux qui se trouvait devant la colonne. Le 7,

au matin, la milice américaine, sous les ordres du colonel Dayton, ayant été avertie à temps, évacua Elizabethtown ; mais aidée par des volontaires qui accouraient des campagnes voisines et par quelques détachements des troupes de ligne ; cette milice inquiéta la marche des Anglais pendant l'étape de six milles qui les amena devant Connecticut-Farms. Le ministre presbytérien de cette paroisse, James Caldwell, avait inspiré à ses ouailles le zèle patriotique qui lui valait un bon renom. Un soldat anglais fit feu, par une fenêtre de la *manse*, dans la chambre où la femme du pasteur, entourée de ses enfants, donnait le sein au plus jeune. La mère fut tuée, et son cadavre était à peine emporté, les enfants avaient à peine été mis en sûreté, que la maison fut livrée aux flammes. L'église et toutes les constructions du village eurent le même sort. Déjà le temple presbytérien de Newark avait eu, pendant l'hiver, la même destinée.

Maxwell, rassemblant le reste de sa brigade, se replia sur une position élevée, près de Springfield ; il attendit là, et repoussa vigoureusement plusieurs attaques du régiment hessois de Wurmb. Les Américains chargèrent trois fois à la baïonnette, infligeant aux chasseurs hessois une perte de plus de cinquante morts et blessés. Les Anglais avaient cru trouver dans le Jersey une population empressée à reprendre son ancienne allégeance ; ils rencontraient, au contraire, des gens déterminés à tout risquer pour sauver leur indépendance. Tout le jour, on se battit avec acharnement, et, dans la soirée, Washington, informé du danger de son lieutenant, se présenta en personne, à la tête de troupes solides. Il disposa ses forces dans une position qui lui inspirait de la confiance, et attendit l'attaque, dont Knyphausen refusa de donner le signal. Ce général était supérieur en forces ; mais il comprenait que le succès ne pourrait que coûter cher, et qu'un échec, dans de telles circonstances, serait un désastre. Il

venait d'apprendre que Clinton était attendu à bref délai dans New-York avec des renforts considérables ; il résolut en conséquence, de n'entreprendre plus rien jusqu'à l'arrivée de son chef, et, dans la nuit, commença sa retraite sur Elizabethtown-Point, lieu où le débarquement de sa troupe s'était effectué. Le bourg même d'Elizabethtown fut repris sur le 22e de ligne, et les Américains rentrèrent sans rencontrer d'obstacle dans leurs positions. L'ordre du jour donné par Washington loua particulièrement la conduite de Dayton.

Une commission du Congrès venait de se rendre au camp du général en chef. Washington exposa franchement à ces délégués les rigueurs de la condition à laquelle l'armée se trouvait réduite. Le Congrès n'avait en rien pourvu à son ravitaillement, à sa solde, à son recrutement ; bien plus, il ne se mettait pas en mesure d'obliger les États pris à part d'obtempérer chacun aux réquisitions qui lui étaient adressées. Washington n'était point avare d'éloges pour la milice de Jersey ; mais il renouvelait ses instances afin que la force des troupes régulières fût accrue autant que possible. « Il ne » faut pas, » écrivait-il, « attendre de la persévérance à en- » durer les rigueurs du service d'hommes qui ne s'y sont pas » engagés comme dans une profession. Vous l'avez vu de » vos yeux : la force que je commande est tout à fait insuffi- » sante pour assurer la sûreté de notre pays. »

Le 19 juin, deux jours après son arrivée à New-York, Clinton passa dans le New-Jersey. Il avait alors à sa disposition à peu près trois fois autant de troupes régulières que Washington pouvait lui en opposer. Cependant, il considérait, dans une disposition chagrine d'esprit, l'expédition dans les Jerseys comme prématurée. Il ne s'était pas attendu à la voir commencer si tôt ; il se résolut même à l'abandonner, tout en donnant des éloges aux officiers allemands qui venaient de combattre ; mais il voulut masquer par une feinte

sa retraite, à laquelle il donnerait l'air d'une manœuvre militaire.

Dans ce but, il fit remonter le long de l'Hudson des troupes qui menaçaient Washington d'être pris à revers. Le commandant en chef porta son camp au pont de Rockaway, laissant au poste de Short-Hills deux brigades commandées par Greene. Le 23 juin (1780) au matin, les Anglais marchèrent en deux divisions compactes, d'Elizabethtown sur Springfield. La colonne de droite avait à passer la rivière à gué avant de pouvoir assaillir le major Lee, posté sur un des ponts de la Passaic. A l'autre pont, le colonel Angel avec son régiment tint en échec pendant quarante minutes la colonne de gauche des Anglais. Greene faisait ses dispositions pour un engagement; mais l'ennemi, après une vive canonnade, éluda l'attaque, brûla Springfield, et revint sur Elizabethtown, gêné dans cette marche rétrogade par le feu des tirailleurs américains. On ne connaît pas le total de ses pertes; on sait seulement que les chasseurs hessois eurent hors de combat un colonel, deux capitaines, un lieutenant et une cinquantaine de soldats. D'Elizabeth-Point, l'armée expéditionnaire repassa dans ses cantonnements sur l'île des États (Staten-Island, en face de New-York); le pont de bateaux jeté à cet effet fut replié le lendemain. La pointe dans le territoire insurgé n'avait abouti à rien; Clinton ne devait, jamais dans la suite, trouver une occasion de prendre sérieusement l'offensive aussi avantageuse que celle qu'il venait de rejeter.

L'amiral d'Estaing, à son retour d'Amérique, avait pressé le ministère français d'envoyer aux États-Unis un corps expéditionnaire de douze mille hommes; c'était, disait-il, le moyen le meilleur d'obtenir de bons résultats de la guerre, en la poussant avec vigueur. Lafayette avait, de son côté, donné le même avis à Vergennes, avec qui le volontaire au

service de l'Amérique avait noué des relations affectueuses Le cabinet français adopta cette mesure en principe ; mais quant à la force qu'il faudrait donner au contingent français, les délibérations furent difficiles. On choisit pour commander ces troupes M. de Rochambeau [1]. Cet officier fut redevable de cette distinction non pas à la faveur de la cour, mais à la considération que ses longs et bons services lui avaient acquise dans l'armée. (C'est une justice que M. de Goltz, le ministre de Frédéric à Versailles, rend à Rochambeau dans une dépêche du 3 mars 1780.) Le 10 juillet, l'amiral de Ternay appareilla avec trois vaisseaux de ligne et sept autres bâtiments, et porta dans la rade de New-Port le corps de Rochambeau, fort, en commençant, de six mille hommes seulement.

L'assemblée générale de l'État de Rhode-Island siégeait alors à New-Port. Elle envoya au général français une adresse à laquelle Rochambeau répondit : « Mes troupes » sont formées à la plus stricte discipline. Agissant sous le » général Washington, elles vivront en frères avec les Amé» ricains. Je donne à l'assemblée générale l'assurance que, » comme frères que nous sommes, non-seulement ma vie, » mais celles de mes soldats sont entièrement dévouées à leur » service.» Par un ordre du jour, Washington prescrivit aux officiers américains de prendre la cocarde blanche et noire, comme un symbole de l'union intime avec les alliés du pays.

Cependant, la flotte anglaise stationnant à New-York avait reçu de grands renforts, et sa supériorité sur l'ennemi était incontestable. Sir Henry Clinton, en conséquence, embarqua environ huit mille hommes pour aller combattre les

[1] Donatien de Vimeur de Rochambeau, né en 1725, lieutenant-général depuis 1761, eut, au commencement de la Révolution, le commandement de l'armée du Nord, sous la monarchie constitutionnelle. Il fut obligé de quitter ses fonctions en 1792, échappa par la fuite à la proscription, et mourut en 1807.

Français dans le Rhode-Island. Les milices du Connecticut et du Massachusetts étaient à la disposition du général français, qui désirait vivement d'engager un combat. Mais l'expédition anglaise n'alla pas plus loin que la baie de Huntington dans l'Isle-Longue (Long-Island), d'où elle rentra sans bruit à New-York. Clinton porta au ministère des plaintes amères sur l'incapacité de l'amiral Arbuthnot ; on y fit en Angleterre peu d'attention, et le général lui-même était, dans son pays, fort exposé au reproche de manquer d'énergie. On se trouvait vers la fin d'une sixième campagne d'été, après le commencement des opérations pour la réduction des États-Unis ; et, depuis que les Français auxiliaires avaient pris pied sur le continent d'Amérique, le découragement du général anglais était plus marqué qu'auparavant.

Le 5 août (1780) Clinton, qui savait bien qu'en Cornwallis il avait un rival favorisé par la cour et empressé à le supplanter, écrivit de New-York la dépêche officielle qui suit : « A cette phase nouvelle de la guerre, lorsqu'une » force étrangère, laquelle attend d'autres corps, est déjà » établie dans ce pays, je dois à mon pays, et je dois aussi » à ma propre réputation la déclaration que j'acquiers la » conviction, de jour en jour plus absolue, de la totale im- » possibilité de poursuivre la guerre en Amérique si je ne » reçois pas des renforts. Les amis que le gouvernement » britannique a dans ce pays se flattent et nous flattent » d'une perspective purement visionnaire d'un changement » radical dans l'esprit public. Nos amis sont nombreux, je » le sais; mais ils sont enchaînés. Pour les appuyer, des » incursions dans l'intérieur sont sans effet; et pour mainte- » nir des territoires dans l'obéissance, il faut entretenir des » garnisons. Si nous appelons à nous nos amis, sans occuper » d'une façon permanente les districts qu'ils habitent, nous

» ne faisons qu'augmenter le nombre des réfugiés malheu-
» reux que nos pensions font vivre. Examinez, Mylord, les
» états de présence de notre armée ; tenez compte des garni-
» sons qu'elle doit fournir et des pertes de toute nature
» qu'elle a subies ; voyez ensuite quelle tâche elle a mainte-
» nant devant elle, et vous arriverez à la pareille réflexion
» déjà plusieurs fois faite, qu'il nous manque plusieurs mil-
» liers d'hommes pour venir à bout de cette terrible rébel-
» lion. » Malgré cette exposition, le ministère ne put envoyer en Amérique que trois régiments de plus, et ceux-ci étaient destinés à renforcer Cornwallis.

Il ne restait à Clinton aucun espoir de vaincre par les méthodes honorables dans la guerre ; alors il descendit à la fraude et à la corruption. Depuis qu'Arnold avait vu des officiers dont les titres étaient inférieurs aux siens promus à des commandements plus élevés, le mécontentement qui remplissait son âme s'exhalait en paroles de menace. Après la campagne dans le nord, ses plaintes d'être mal récompensé de ses services étaient devenues plus amères que jamais. Durant son commandement à Philadelphie, la dépense excessive qu'il faisait l'exposait à la tentation de spéculations illicites et de péculat. Vers la fin de février 1779, il fit savoir au général en chef de l'armée anglaise qu'il désirait échanger le service des États-Unis contre celui du roi George. Déjà, dans la Pennsylvanie, les patriotes observaient avec méfiance la préférence ouverte qu'Arnold témoignait aux loyalistes, amis de l'Angleterre. Pendant plus de six mois, le conseil exécutif de cet État supporta ses façons d'agir ; enfin il demanda instamment qu'on lui retirât son emploi, et les informations qu'il fournit sur la conduite de ce général aboutirent à une accusation, laquelle cependant n'était pas dans les intentions de ce corps. Arnold fut déféré à une cour martiale ; les charges portées contre lui touchaient son hon-

neur et son intégrité ; la sentence fut douce pourtant, et se réduisit à une réprimande que le général en chef était chargé de lui adresser. Washington exécuta l'arrêt avec tous les ménagements possibles. Arnold sollicita du ministre de France des secours en argent ; à leur place, l'envoyé lui donna de sages conseils conçus en termes affectueux. Alors, et dès l'hiver de 1779, Arnold se mit aux gages de Clinton, dont il payait les subsides en lui faisant passer, en toute occasion, les informations les plus utiles.

Informé du complot, lord George Germain lui donna chaudement son approbation, et vers la fin de septembre (1779) il écrivit à sir Henry Clinton : « Après la destruction de l'ar-
» mée de Washington, le meilleur moyen de subjuguer la
» rébellion et de rétablir promptement la tranquillité en
» Amérique serait de gagner à notre service des officiers
» ayant de l'influence et de la réputation parmi les troupes
» de l'ennemi. Votre commission vous autorise à vous pré-
» valoir de semblables occasions, et, sans aucun doute, nous
» nous soumettrons ici à faire la dépense qu'il faudra. » Il est vraisemblable que cette lettre (du 27 septembre) fut écrite à la suite de quelque communication verbale qu'aura faite au ministère un officier de Clinton, retourné du quartier général en Angleterre.

En 1780, le moment de changer le commandement de West-Point [1] étant arrivé, Arnold saisit, de concert avec Clinton, cette occasion pour demander d'être chargé de ce poste, clef de toutes les positions, et fortifié par les Américains dans le haut pays de l'État de New-York. Les délégués de cet État appuyèrent dans le Congrès la demande d'Arnold, lequel alléguait ses blessures pour être dispensé du service

[1] Cette position commandait d'une manière alors absolue la navigation de l'Hudson, et son importance pour les communications de l'armée du centre avec la Nouvelle-Angleterre était capitale.

de campagne. Clinton entra de toute son âme dans cette combinaison criminelle, s'imaginant que sa réussite amènerait la fin de la guerre. Pendant deux mois, une correspondance secrète fut entretenue par l'intermédiaire de John André, major et adjudant général dans l'armée britannique, entre Arnold et sir Henry Clinton. Le 30 août 1780, Arnold voulut conclure. Il insista, dans sa dernière lettre, sur les avantages, nullement déraisonnables, disait-il, qu'il voulait stipuler pour lui-même ; et désirant que ses conditions fussent clairement entendues, il proposa le lieu d'une entrevue dans laquelle une personne régulièrement autorisée aurait à s'entendre définitivement avec lui au sujet de ses propositions.

C'était dans l'intérieur des lignes américaines qu'Arnold assignait la place du rendez-vous ; le colonel Sheldon commandait sur ce point. Cet officier reçut l'avis qu'une personne venant de New-York irait à son quartier « pour y » ouvrir un canal d'informations. » Le même jour, le major André écrivit, sous un nom supposé, au colonel Sheldon : « Lundi matin, 11 du mois (septembre 1780), à midi, un » drapeau parlementaire arrivera par Dobb's-Ferry. Je vous » prie instamment de favoriser une entrevue dont l'objet est » d'une nature si particulière, que l'intérêt public ne peut, » d'un côté ni de l'autre, en souffrir aucunement. J'espère » n'être pas retenu ; mais j'aimerais mieux en courir le ris- » que que négliger l'affaire en question, ou prendre un dé- » guisement mystérieux pour atteindre un but innocent en » pénétrant par surprise dans vos lignes. » Cette lettre, écrite à New-York par ordre de Clinton, était signée d'un nom supposé : à quel degré le commandant en chef de l'armée anglaise faisait ainsi descendre l'honneur de sa parole et les immunités du drapeau parlementaire, afin d'endormir les soupçons de son adversaire par une manœuvre empreinte de fausseté !

La lettre du major André fut remise à Arnold. « J'irai » donc, » dit celui-ci, « à Dobb's-Ferry pour recevoir le » parlementaire. » André remontait le fleuve, et la barque sur laquelle Arnold s'approchait de son navire passa sous le feu des gardes-côtes anglaises. Leurs officiers, n'étant pas dans la confidence du secret, firent tirer sur l'Américain, qui rebroussa chemin, et l'entrevue fut empêchée.

Mais Clinton n'en tint que davantage à son projet, pour l'exécution duquel il lui vint à l'improviste un auxiliaire d'importance. Au moment où la guerre avait éclaté entre la France et l'Angleterre, sir George Rodney, officier de la marine britannique, était à Paris, prisonnier pour dettes. Le vieux maréchal de Biron lui avança l'argent nécessaire à sa délivrance, et Rodney courut à Londres pour demander du service. Il n'était ni membre du Parlement, ni connu par son attachement à aucun des grands partis politiques ; mais il révérait la mémoire de Chatham, et néanmoins, croyait à la justice de la guerre que son pays faisait aux Américains. C'était un homme d'action, ayant du coup d'œil, de la vigueur dans l'exécution ; il était précisément l'homme qu'un gouvernement éclairé pouvait employer avec avantage. L'Amirauté, si rarement heureuse dans ses choix, se lassa pourtant d'être servie par des officiers indisciplinés comme Keppel, ou insuffisants comme Paliser. Cette fois, elle eut la main heureuse en confiant à sir George Rodney le commandement de la flotte qui devait secourir Gibraltar et gagner la domination de la mer dans les Indes occidentales. Sur cette flotte, un des fils les plus jeunes du roi, le duc de Clarence, faisait ses premières armes comme *midshipman* [1]. Rodney leva

[1] William de Brunswick, duc de Clarence, était né en 1765. Burns a rendu justice à la bravoure dont, presque enfant, ce prince fit preuve dans la guerre d'Amérique. Il parvint au poste de Lord grand amiral, et ensuite à la couronne, qu'il reçut en 1830, à la mort de George IV, et porta jusqu'en 1837.

l'ancre le 29 décembre 1779. Le 8 janvier suivant, sept navires de guerre et quinze bâtiments marchands tombaient en son pouvoir. Cette capture fut le prélude de celle de l'escadre espagnole de l'amiral Languara. Rodney la rencontra au large du cap Saint-Vincent, et, supérieur en forces, eut peu de peine à prendre ou couler bas la plus grande partie des vaisseaux qui la composaient. Rodney ravitailla ensuite Gibraltar, fit lever le blocus de Minorqne, et dès le 13 février 1780, se mit en route pour le golfe du Mexique. A Sainte-Lucie où il relâcha d'abord, il reçut de lady Rodney une lettre qui lui annonçait qu'en Angleterre ses exploits excitaient autant de surprise que de joie. La fille de l'amiral ajoutait : « Chacun ici vous adore presque, et chante » vos louanges. Revenez illustre : lorsque dans la partie du » monde où vous êtes maintenant, vous aurez fait quelque » nouvel exploit. » Aux Barbades, Rodney reçut le message qui lui apportait les remerciements des deux chambres du Parlement. Dans le courant des mois d'avril et de mai, il engagea plusieurs actions avec la flotte française commandée par M. de Guichen, et mérita de nouvelles actions de grâce. Néanmoins, il ne lui fut pas possible d'abord d'acquérir dans les mers des Indes occidentales une supériorité décidée, et, dans ses rapports à l'Amirauté, il s'en prit à l'insuffisance de quelques-uns de ses capitaines qui ne l'avaient pas convenablement secondé.

Sans égard aux droits des neutres, Rodney détacha ses frégates, avec la mission de prendre ou détruire toutes les voiles américaines qui se trouveraient dans le port de Saint-Eustache, île Hollandaise du groupe des Petites-Antilles. Au mois de juin (1780), les opérations de l'amiral anglais furent arrêtées par la jonction de la flotte française avec celle d'Espagne, commandée par Solano. Mais les deux alliés ne parvinrent pas à s'entendre sur l'emploi de leurs forces

réunies. Une fièvre contagieuse envahit les équipages espagnols, et ne tarda pas à s'attaquer aux Français. Solano retourna au port de la Havane. Guichen, dont la flotte était attendue impatiemment dans le nord, fit voile pour la France. Débarrassé de cet ennemi, Rodney se tourna vers le théâtre de la guerre en Amérique, captura sur sa route un navire parti de Charleston, et vint jeter l'ancre devant Sandy-Hook, donnant à l'incapable Arbuthnot la mortification de le faire passer sous ses ordres durant le court séjour qu'il put faire à l'embouchure de l'Hudson. Mais tant qu'il s'y tint, la domination incontestée de la mer fut aux Anglais, déjà très-supérieurs en troupes de terre à l'ennemi qu'ils avaient devant eux. Nous venons d'indiquer cette entreprise sur laquelle sir Henry Clinton comptait pour amener promptement la conclusion de la guerre. Le génie de Rodney venait alors en aide à la ruse de Clinton, et les deux chefs agirent en parfaite harmonie pour faire coopérer au but commun les deux branches du service public.

Le 18 septembre 1780, Washington, dont le quartier général était à Tappan, passa la rivière Hudson pour se rendre à Hartford : c'est là qu'en compagnie de Lafayette et de Hamilton, il devait avoir sa première entrevue avec le général de Rochambeau. Sur le bord du fleuve, Arnold se joignit à Washington qu'il accompagna jusqu'à Peekskill ; il essaya d'obtenir du général en chef la permission de recevoir un agent qui viendrait traiter avec lui au sujet de prétendues affaires de biens confisqués. Washington refusa. S'il eût consenti, le major André aurait pu se présenter avec un drapeau parlementaire, et l'entrevue criminelle avoir lieu sous couleur d'une autorisation du commandant général des forces américaines.

Mais le temps pressait; sir George Rodney ne pouvait que donner un coup d'œil à la station du fleuve Hudson : il lui

fallait retourner bientôt aux Indes occidentales. Le soir du 18 septembre, Arnold avertit Clinton que, le samedi suivant, Washington serait pour la nuit son hôte à West-Point, et proposa qu'André se rendît immédiatement sur le *Vulture*, bâtiment de guerre qui était à l'ancre dans la baie d'Haverstraw, au-dessus de la pointe Teller. C'est là qu'Arnold promettait d'envoyer, le mercredi soir, une personne de confiance avec un canot et un drapeau de parlementaire. Cette lettre fut remise le mardi soir à Clinton, qui prit aussitôt ses mesures. Des troupes furent embarquées sur le fleuve avec l'aide personnelle de sir George Rodney. Pour endormir la vigilance de l'ennemi, on fit courir le bruit d'une expédition méditée dans la baie de Chesapeake.

Le 20 septembre au matin, l'adjudant général, résigné au sacrifice de sa vie, se préparait à exécuter ses ordres. Afin de diminuer le danger auquel un tel service allait l'exposer, le commandant en chef lui conseilla, quand il était au moment de partir, de ne pas changer son habit, et de ne prendre aucun papier sur lui. André s'embarqua près de Dobb's-Ferry, et, profitant de la marée montante, atteignit le *Vulture* une heure après le coucher du soleil. Il déclara au capitaine de ce bâtiment « qu'il était là pour se rendre à » l'appel du général Arnold, au lieu et à l'heure que celui-ci » voudrait choisir. » Toute la nuit, il témoigna beaucoup d'anxiété parce qu'il ne voyait pas arriver le drapeau de parlementaire. Le 21 au matin, rien ne venant, André eut recours à un artifice habile pour faire savoir au général Arnold qu'il était sur le *Vulture*. La nuit suivante, un agent nommé Smith, monté sur un canot dont les rames étaient enveloppées d'étoffe [1], se glissa de la rive occidentale du fleuve à bord du bâtiment anglais, et avertit André. « Le major, »

[1] Pour amortir le bruit.

dit le rapport officiel, « se leva tout aussitôt, témoignant la » plus grande impatience de partir ; il n'exprima dans aucun » moment le moindre doute qu'il ne fût en sûreté et qu'il ne » dût réussir dans sa mission. »

La lune, à son troisième quartier, brillait dans un ciel clair lorsque le canot aborda près de l'extrémité des montagnes de Haverstraw. Le jour allait paraître quand André, vêtu de son uniforme couvert d'un grand manteau bleu, débarqua sur la plage de Longclove, où Arnold l'attendait, caché dans les buissons. Le général avait amené un cheval de main ; les deux officiers montés traversèrent le village de Haverstraw, dans l'intérieur des lignes américaines, et descendirent à la maison de Smith, éloignée du fleuve de quelques milles. Aux premières lueurs du jour (22 septembre), on entendit des coups de canon. C'était un détachement américain qui tirait avec des pièces de campagne sur le *Vulture;* Arnold, de sa fenêtre, vit que le bâtiment anglais changeait son mouillage. Les négociations entre les deux officiers prirent quelques heures. On convint que Clinton conduirait en personne son armée au siége du fort *Défiance*, ensemble d'ouvrages qui couvraient sept acres de terrain. Arnold se chargeait d'y poster ses troupes de manière à rendre la défense impossible ; il appellerait Washington à son aide, et s'arrangerait de manière à ce que les Anglais surprissent les renforts que, dans l'opinion d'Arnold, Washington amènerait en personne. Mais il n'entrait pas dans ce plan de risquer la capture du général en chef tandis que celui-ci serait dans le fort comme hôte d'Arnold. Celui-ci devait, pour sa récompense, recevoir une somme d'argent et le grade de brigadier au service d'Angleterre.

Après l'entrevue, Arnold retourna, fort tard dans la soirée, au poste qu'il commandait. André changea son uniforme pour un habit bourgeois, et porteur d'un passeport dé-

livré par Arnold, accompagné ensuite par Smith, prit, par terre, le chemin de New-York. Quatre ans auparavant, Washington, remontant en bateau le fleuve Hudson entre les deux chaînes de ces montagnes où la nature prodigue ses beautés dans les vallées, sur les hauteurs et sur le sein de la majestueuse rivière, avait désigné pour recevoir des fortifications les points les mieux situés comme dominant les passages. En 1778, il n'y avait encore en cette place qu'un désert de l'accès le plus difficile; en 1780, des forteresses bien munies d'artillerie fermaient la route à tout ennemi. Le seul fort Défiance était armé de cent vingt pièces de position, et considéré comme imprenable. C'est là qu'étaient les dépôts de poudre et de munitions, alors bien remplis, et qui devaient pourvoir aux besoins de l'armée entière. Pour une nation qui commençait seulement à figurer dans le monde, de tels travaux représentaient une lourde dépense, et cependant ils n'avaient rien coûté à l'État. C'était à force de bras que, sur les escarpements du rocher, on avait entassé les blocs de pierre et les troncs d'arbres; les soldats s'étaient chargés de cet énorme labeur. C'est que l'enthousiasme et la persévérance n'étaient pas moindres chez eux que chez les plus braves et les plus instruits d'entre leurs officiers, et ces soldats ne recevaient pas la moindre gratification pour ce surcroît de peine; bien plus, leur paie ordinaire était alors en arrière[1]. C'étaient ces remparts, monument d'un patriotisme humble et désintéressé, que la trahison devait livrer, avec leurs défenseurs, à l'armée ennemie.

Ce même soir, Washington, qui ne soupçonnait rien encore, retournait à son quartier général, après son entrevue au village de Hartford, avec le général de Rochambeau et l'amiral de Ternay. Pour les Français, impatients de voir le

[1] Voyages de M. de Chastellux dans les États-Unis.

héros de la Liberté, cette entrevue avait été une fête véritable : « La noblesse de son aspect, » écrivaient-ils en parlant de Washington, « la simplicité de ses manières, sa douce » gravité, ont surpassé notre attente, et lui ont gagné nos » cœurs. » On était tombé d'accord qu'en raison de la supériorité de l'ennemi sur mer, on ne pouvait commencer encore aucune opération active, et le seul résultat immédiat de l'entrevue avait été d'établir une confiance affectueuse entre les chefs des deux armées, les officiers des deux nations. A son retour au quartier général, Washington avait été accompagné par le comte Dumas, un des aides de camp de Rochambeau [1]. Les habitants du bourg où ils devaient passer la nuit vinrent en corps à sa rencontre. Une foule d'enfants, répétant les acclamations de leurs parents, l'arrêtèrent au passage, voulant tous le toucher et l'appelant leur père. « Vous le voyez, » dit Washington en serrant la main à Dumas, « les Anglais peuvent nous vaincre en campagne ; » c'est le sort des armes ; mais ici est l'armée dont jamais » ils ne viendront à bout. »

Pendant cette heure, André, sous la conduite de Smith, traversait l'Hudson au bac de King's-Ferry. Passant, à l'entrée de la nuit, devant le poste américain à Verplanck's-Point, ils prétendirent, pour éviter d'être examinés, qu'ils allaient remonter le fleuve, et en effet ils s'arrêtèrent pendant la nuit près de Crompond. De très-bonne heure, le 23, tous deux étaient en selle. A deux milles et demi au nord d'un pont sur le Croton qu'on nommait *Pinebridge*, Smith, donnant au major André l'assurance qu'à partir de ce point il ne rencontrerait plus que des détachements anglais

[1] Mathieu, comte Dumas, était né en 1753, et prolongea sa carrière jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il parvint aux dignités de l'État, après avoir atteint dans l'armée, par de longs et brillants services, le grade de lieutenant-général. Comme écrivain militaire, il ne s'est pas élevé à une moindre distinction.

(le peuple les appelait *vachers*, parce qu'ils enlevaient le bétail) lui recommanda de prendre, pour gagner New-York, la route de l'intérieur des terres. Ce chemin traverse la vallée de la Bronx, et passe par White-Plains ; aucun avant-poste des Anglais n'existait de ce côté. Smith alors se sépara d'André, et, retournant au quartier d'Arnold, dîna chez lui ce jour-là. André, de son côté, trouvant à six milles au-dessous du Croton un chemin qui évitait White-Plains, s'engagea dans les collines et gagna de la sorte la grande route d'Albany à New-York, fort près de Tarrytown. Si voisin des siens, il se crut désormais à l'abri de tout péril, et, comme il le déclara depuis, il ne doutait guère que le plan dont il était porteur ne dût amener promptement la fin de la guerre civile. Cependant, les troupes anglaises embarquées sous les yeux de Rodney, attendaient sir George Clinton, qui devait donner le signal du départ et prendre en personne le commandement de l'expédition.

Un soldat, appelé John Paulding, âgé de quarante-six ans, et qui, depuis le commencement de la guerre, avait servi son pays avec un zèle infatigable, se trouvait sur le chemin d'André. Deux fois fait prisonnier, Paulding s'était échappé d'entre les mains de l'ennemi, et il avait réussi à former une petite bande de partisans qui donnait la chasse aux maraudeurs et fourrageurs anglais sortant de New-York. Le matin du 23 septembre, Paulding laissa quatre de ses hommes en réserve pour surveiller les alentours ; lui-même, avec David Williams, de Tarrytown, et Isaac van Wart de Greensburg, se mit à jouer aux cartes dans un fourré près du chemin, tout près de Tarrytown. A onze heures, André fut aperçu lorsque, sortant du vallon de Sleepy-Hollow, il montait la colline ; il se trouvait à quinze milles d'un poste considérable, établi à King's bridge par les Anglais. Paulding s'élança sur lui, et, mettant son fusil sur sa poitrine, lui demanda : « Où

allez-vous ? » André, rempli de l'idée qu'il ne pouvait rencontrer que les siens ou leurs amis, répondit : « Messieurs, j'es-» père que vous appartenez à notre troupe. » — « Quelle » troupe ? » demanda Paulding.— « Celle d'en bas, » répliqua le major. « *Oui*, » fut la réponse de l'Américain. André lui dit alors : « Je suis un officier de l'armée anglaise, chargé d'un » service particulier, et j'espère que vous ne voudrez pas » m'arrêter une minute. » Paulding lui commanda de descendre. André, voyant alors qu'il s'était trompé, montra le passeport qu'il avait d'Arnold, et dit à son adversaire : « Mais en m'arrêtant, vous nuisez aux affaires de votre » général. » « J'espère, » répondit Paulding, « que vous ne » vous offenserez pas de notre conduite ; nous n'avons pas » l'intention de vous rien enlever. Mais il y a beaucoup de » gens dangereux qui sont actuellement sur les chemins ; » qui sait si vous n'êtes pas un de ceux-là ? Avez-vous quel-» ques lettres sur vous ? » André répondit : « Aucune. » Mais ceux qui l'avaient arrêté, procédant sur sa personne à une recherche minutieuse, trouvèrent dans chacune de ses bottes trois paquets de papiers. Au nombre de ces pièces étaient un plan des fortifications de West-Point, un mémoire des ingénieurs sur les moyens d'attaquer et de défendre cette place, enfin un état de l'effectif de la garnison, du nombre des pièces montées, et des approvisionnements ; le tout était de la main d'Arnold. A cette vue, Paulding s'écria : « C'est un » espion ! » André offrit cent guinées, et tout ce qu'on voudrait de plus, pour être laissé en liberté : « Non, » dit Paulding, « pas pour dix mille guinées. » S'emparant alors d'André, ces hommes le menèrent à North-Castle. Ils y arrivèrent dans la soirée, et remirent leur captif au commandant du poste, le lieutenant-colonel Jameson ; puis ils s'en retournèrent, sans demander aucune récompense et sans même laisser leurs noms.

Ce qui se passa entre André et Jameson n'est pas connu. Le résultat de l'entrevue fut un ordre donné par le lieutenant-colonel, le 24 septembre, de reconduire le prisonnier au général Arnold. Mais le major Tallmadge, commandant en second, s'éleva si vivement contre cette mesure qu'il la fit contremander, et André fut enfermé à Old-Salem; il eut pourtant la permission d'informer, par écrit, Arnold de son arrestation. Sa lettre fut reçue le 25 septembre; il était déjà trop tard pour qu'Arnold pût donner un ordre qui aurait sauvé le captif. Mais quant à lui-même, Arnold eut le temps de s'échapper; il descendit la rivière, et gagna le navire anglais le *Vulture*. Deux heures après sa fuite, Washington arriva dans le fort d'où il venait de déserter. Le général en chef avait fait ce détour afin de s'assurer par lui-même de l'état des ouvrages.

Le premier soin de Washington fut de pourvoir à la sûreté du poste. La gravité du danger où il avait été mis apparut par une lettre que le major prisonnier écrivait en date du 24: André avouait, dans ce papier, qu'il était adjudant-général dans l'armée anglaise, et offrait des excuses « pour s'être » laissé induire à pénétrer, sous un déguisement déloyal, » dans les lignes ennemies. » André ajoutait : « La requête que j'ai à présenter à Votre Excellence (et je » sais que je m'adresse bien) est que, dans les mesures, » même rigoureuses, que la raison d'État pourra dicter » à mon égard, des formes décentes fassent voir que, bien » que malheureux, je ne porte la tache d'aucune action » déshonorante. En effet, je n'ai pu avoir pour ce que » j'ai fait aucun autre motif que le service de mon souverain, et c'est involontairement que je suis devenu un » imposteur. » Cette requête fut accordée de la façon la plus complète, et, pendant toute l'instruction de son affaire, le prisonnier fut traité avec la délicatesse la plus scrupuleuse.

Plus tard, André écrivait : « D'honorables habitants de » Charleston se sont engagés contre nous dans une conspi- » ration ; vous pourriez les échanger contre moi, ou bien le » sort qui m'atteindra pourrait affecter leur destinée. » Mais ce point n'était pas exact. C'est de Gadsden et de ses compagnons de captivité qu'André voulait parler ; or l'accusation de conspiration portée contre ces hommes était sans fondement ; on ne l'avait soulevée qu'afin d'avoir un prétexte pour les envoyer hors de la ville où leur présence entretenait l'amour de l'indépendance. Sir Henry Clinton n'appuya nullement une proposition dont l'effet aurait été de menacer des innocents de représailles afin de sauver un coupable.

On ne perdit pas de temps pour transférer André au quartier-général, à Tappan. La faute du prisonnnier était d'une évidence qui aurait justifié une sentence immédiate ; mais on voulut empêcher qu'aucune plainte raisonnable pût être portée d'un côté ni de l'autre ; en conséquence, le major fut, le 29 septembre 1780, traduit devant un conseil de guerre composé, en nombre considérable, des officiers les plus compétents : c'étaient Greene, qui tenait dans l'armée le second rang après Washington ; Saint-Clair, qui, depuis, fut président du Congrès ; Lafayette, appartenant à l'armée française ; Steuben, qui avait fait partie de l'état-major de Frédéric le Grand ; Parsons, Clinton, Glover, Knox, Huntingdon, d'autres encore, tous connus par la droiture de leur caractère. L'accusé confessait tout ; il ne sembla pas nécessaire d'entendre des témoins. Le jugement rendu à l'unanimité fut que le major André, adjudant-général de l'armée anglaise, s'était mis dans le cas d'être considéré comme espion, et, d'après les lois de la guerre, devait subir la peine de mort.

Durant le cours de l'enquête, André se montra touché de la franchise équitable des membres du conseil, lesquels lui donnaient toutes les marques permises d'indulgence, et

l'avertissaient de laisser sans réponse les questions qui pourraient même blesser ses sentiments d'honneur. Cette générosité fut reconnue par l'accusé en termes empreints d'une reconnaissance virile, et après avoir reçu sa sentence, André dit à une personne admise à le visiter : « S'il y avait » eu encore dans mon esprit quelque préjugé contre les » Américains, l'expérience que je viens de faire de leur con- » duite suffirait pour les effacer. »

Le 30 septembre, Washington confirma l'arrêt, et ordonna qu'il serait exécuté le jour suivant. Clinton avait déjà fait parvenir au général en chef une note requérant la libération d'André, « attendu que cet officier devait être considéré » comme protégé par le drapeau parlementaire et par des » passeports accordés pour son retour. » Mais André avait, dans son interrogatoire, lui-même réfuté l'explication que sir Henry Clinton présentait sur sa position ; de plus, s'il eût fait, pour un pareil objet, réellement usage du drapeau parlementaire, sa faute n'en aurait été que plus grave. Dans sa réponse, Washington transmit au général de l'armée anglaise le rapport de la commission d'enquête, et ajouta : « Le major André était employé à l'exécution de mesures » pour lesquelles le drapeau parlementaire ne saurait aucu- » nement être admis, et qui jamais n'ont été regardées » comme autorisées par son usage. »

Clinton répondit qu'il fournirait *un état exact des faits.* A sa requête, l'exécution fut remise au 2 octobre, et le général Robertson, accompagné de deux membres du service civil, remonta la rivière pour conférer avec les Américains. Washington ne laissa point débarquer ces derniers, et députa Greene pour conférer avec Robertson ; mais au lieu de présenter des faits pouvant éclairer le point en litige, Robertson, après avoir adressé à Greene quelques paroles flatteuses sur son caractère, annonça qu'il était venu *pour traiter avec lui.*

Greene répondit : « Le cas d'espionnage prouvé n'admet » pas de discussion officielle. » Là dessus l'Anglais proposa d'échanger André. « Oui , » répondit Greene , « si vous » voulez en échange nous remettre Arnold. » En effet, la mise en liberté du major ne pouvait être demandée raisonnablement qu'en échange de l'autre personne également impliquée dans ce même complot. Alors Robertson s'oublia au point de remettre à Greene une lettre ouverte d'Arnold à Washington dans laquelle , envisageant le cas où André subirait son arrêt de mort, Arnold faisait la menace suivante : « Je me croirai obligé par toutes les considérations » de devoir et d'honneur à user de représailles sur toute » personne de votre armée qui aurait le malheur de tomber » en mon pouvoir. Il y a dans la Caroline du Sud quarante » personnes dont les vies sont à la merci de la loi. Si le » major André était exécuté, la justice obligerait sir Henry » Clinton à ne pas couvrir plus longtemps ces personnes » de son indulgence. »

Pendant ce temps, André sollicitait avec une énergie touchante « de ne pas mourir sur le gibet. » Washington et, comme lui, tous les officiers de l'armée américaine étaient pénétrés de compassion. Hamilton , dont l'opinion écrite est que personne n'a subi la mort plus justement qu'André, et qu'il n'y avait aucun moyen de la lui épargner, exprima le désir que, dans l'exécution de la sentence, on eût égard aux sentiments du coupable comme homme et comme officier. Néanmoins, c'étaient les Anglais eux-mêmes qui avaient établi l'usage exclusif de la potence ; et au commencement de la guerre, les proclamations de leurs officiers en Amérique menaçaient de ce genre de supplice les hommes les plus considérables dans le service militaire et civil chez leurs adversaires. Aucun autre mode d'exécution n'était légalement prononcé chez les Anglais, et, par les ordres de sir Henry Clinton, lord Cornwallis, dans la Caroline du Sud,

avait dressé des potences pour ceux que, sans distinction de rang, il qualifiait de déserteurs. Il faut remarquer enfin que, ni dans le texte de la sentence, ni dans l'ordre de Washington ne se trouvent les mots : mort sur la potence. L'exécution eut lieu de la manière qui, chez les deux belligérants, était alors seule en usage.

En marchant au lieu de l'exécution, André affectait de sourire ; mais la réalité de sa violente émotion ne put être cachée quand il arriva au lieu fatal ; il n'en garda pas moins un empire courageux sur lui-même. « Je suis, » dit-il, » réconcilié avec ma destinée, mais non pas avec le genre » de ma mort. » On lui demanda, au dernier moment, s'il avait à dire quelque chose. « Rien, » répondit-il, « si ce » n'est que je vous requiers de rendre au monde témoignage » que je meurs comme un brave soldat. »

Si nous examinons attentivement la loi morale de l'univers, nous reconnaîtrons qu'une des formes les plus criminelles de la dissimulation est de chercher à obtenir par la corruption et la trahison ce qui ne peut être gagné par l'usage honorable des armes. Si nous renfermons notre examen dans les limites de ce que prescrivent les lois de la guerre, il faudra reconnaître que le caractère d'André fut entaché par l'emploi des moyens dont il s'est servi pour sa défense, lorsqu'il a cherché à se couvrir sans droit du drapeau parlementaire, quand il a donné sa parole que la démarche dont il répondait devant ses juges avait été d'une nature innocente et privée, quand il a demandé que les vies de prisonniers nullement coupables devinssent responsables de sa propre vie ; le fait qu'il agissait par les ordres de son chef ne saurait le disculper en semblable occasion. Un homme de cœur, un soldat élevé à l'école de l'honneur, aurait dû s'abstenir d'actions de ce genre ; « mais devant des » tentations si grandes, il convient que ses souffrances jettent un voile sur ses erreurs. » Les dernières paroles

d'André avaient légué aux Américains le soin de sa réputation ; ils ont fidèlement exécuté sa requête. Sur le continent européen, la fermeté et la délicatesse observées par les juges d'André obtinrent une approbation éclatante. Au sujet de ce malheureux officier, la conduite de son souverain fut noble. Il offrit au frère d'André un rang honorable ; il accorda des pensions à sa mère et à ses sœurs. Mais ce fut aller trop loin que dresser, comme on le fit, à la mémoire d'André un cénotaphe dans l'abbaye de Westminster. Un tel hommage appartient à des actions, à des entreprises de nature toute différente. Cette tablette est déplacée dans un sanctuaire que les monuments dont il est rempli consacrent au respect de tous les amis du génie de l'humanité.

L'âme d'Arnold n'était pas accessible à des souffrances morales ; sur une nature si grossière la honte n'avait aucune prise. Arnold s'irrita seulement du prix médiocre dont on paya sa trahison. Il n'éprouva de chagrin que plus tard, et lorsqu'on refusa de l'employer plus longtemps en Amérique, et de l'attirer en Angleterre. Ce fut alors que délaissé et méprisé, il tomba dans la gêne ; le roi, pourtant, ne souffrit pas que ses enfants fussent sans pain, et leur assigna plus tard des pensions sur la liste civile.

Sir George Rodney fit voile vers les Indes occidentales. En ce qui le concernait, la trahison d'Arnold, demeurée sans résultat, fut livrée à l'oubli. Mais sir George Clinton devait épuiser la coupe de l'humiliation. Dans sa douleur amère, il écrivit à Germain : « Telle est la fin d'un plan qui m'avait » inspiré de si hautes espérances, et dont j'imaginais des » conséquences si grandes. » Encore, il lui fallut introduire dans l'état-major de son armée, et comme officier général, il lui fallut admettre à la table du conseil un homme que son déshonneur isolait au point que les meilleurs officiers de l'armée anglaise refusaient de servir sous ses ordres ou de l'employer sous les leurs. Arnold était poursuivi par ses

créanciers et totalement ruiné ; il se rabattit à demander un dédommagement pécuniaire, et reçut en effet six à sept mille livres sterling. Il eut l'effronterie de reprocher aux Américains, dans des papiers publics, leur alliance avec la France, et d'écrire des lettres arrogantes à Washington. Il invita tous les Américains à déserter, comme il avait fait, le drapeau de leur pays ; il conseilla d'employer la corruption sur une grande échelle pour briser les cadres de l'armée continentale.

Arnold alla jusqu'à porter contre son patron l'accusation de manquer d'activité ; il écrivit au ministre que les postes américains établis pour la défense du haut pays pouvaient être emportés par une attaque régulière, et même l'être en peu de jours. Personne mieux qu'Arnold ne savait combien la sentence d'André était juste ; néanmoins il osa, dans son journal, attaquer l'honneur d'un adversaire dont l'humanité signalée était un des caractères, et qu'il n'avait pu éclipser par ses actions ni renverser par ses intrigues. Il attribua l'acte auquel Washington s'était décidé par devoir à une haine personnelle, pour laquelle il eût été impossible d'imaginer une cause quelconque. Dans une accusation semblable la malignité et la faiblesse d'esprit marchaient de pair [1].

[1] *Note de l'auteur.* On a souvent allégué qu'en retour d'actes de clémence des autorités britanniques, la vie du major André aurait dû être épargnée; mais il n'y avait dans les procédés de cette guerre, rien qui pût justifier une semblable assertion. Les ordres les plus positifs des officiers agissant sous le commandement de sir George Clinton, ordres approuvés par lord George Germain, prescrivent de pendre tout homme de la milice, sans distinction de rang, qui serait repris en armes après avoir reçu un premier pardon. Le ministre, en donnant sa sanction à cette mesure, ajoute : « Désormais, les plus malveillants auront la certitude que nous » ne craignons pas de punir. »

Nous n'avons, dans le récit de cette mémorable cause, fait usage que des documents officiels qui existent, et des rapports écrits sur l'heure et sur le lieu par les officiers des deux armées et les hommes d'État présents en Amérique. Les réminiscences des hommes qui ont écrit plus tard, n'offrant pas des conditions égales de certitude, ne figurent point dans cette partie de notre travail.

CHAPITRE XIX.

EFFORTS DU CONGRÈS POUR RESSERRER L'UNION DES ÉTATS.

1779. — A l'ouverture de l'année 1779, dans une lettre circulaire adressée aux États, le Congrès s'exprimait de la sorte : « Nos gouvernements respectifs composant l'union sont » établis régulièrement, et possèdent l'exercice d'une auto- » rité sans contrôle. » Dans cette situation, l'assemblée des États n'avait, ne possédait aucun moyen de crédit, aucun pouvoir pour faire entrer au Trésor le montant des taxes imposées ; il lui fallait, pour soutenir les dépenses générales, recourir à l'émission toujours croissante d'un papier-monnaie. Il y avait en ce moment dans la circulation à peu près cent six millions de dollars. Le cours de cette valeur qui s'était, à la nouvelle de l'alliance française, relevé à vingt *cents*, était retombé bientôt à douze et demi. Afin de pourvoir aux services publics pour l'année courante, le Congrès invita les États à payer par douzièmes leurs parts respectives dans la somme totale de quinze millions de dollars, et en outre, à établir un fond d'amortissement au moyen duquel une contribution de six millions de dollars levée pendant dix-huit ans suffirait à racheter toutes les obligations précédemment contractées. On retira d'abord deux séries de titres dans lesquels s'était glissée une masse considérable de billets faux (cette contrefaçon était encouragée par des agents anglais). Mais la mesure que nous venons d'indiquer fit pour discréditer l'ensemble des papiers d'État plus que n'aurait

pu faire toute latitude laissée au peuple pour accorder ou refuser sa confiance. Dans de telles conditions, le Congrès autorisa le Trésor à faire une émission nouvelle d'un peu plus de cinquante millions de dollars en papier.

La condition du numéraire et du papier-monnaie était le le grand empêchement, disent les rapports officiels, à l'exécution de mesures vigoureuses : on pouvait lever des hommes; mais comment les faire subsister ? En avril, le dollar-papier étant tombé à cinq *cents*, on disait qu'un chariot chargé de ce papier suffirait à peine pour payer un poids égal de vivres. Les cultivateurs de la Pennsylvanie refusaient de vendre leurs denrées si on n'offrait du métal en paiement. On n'espérait à un tel état de choses nul remède efficace que par un acte de l'autorité centrale. Les États, consultés à part, émettaient des opinions diverses. Celui de Maryland se montrait opposé à constituer aucune autorité de ce genre ; le Connecticut opinait qu'alors il faudrait laisser cet État en dehors de la Confédération à conclure nouvellement. On pourrait, disait la ville de Boston, faire l'Union si l'on était sûr que neuf États au moins voulussent s'y soumettre. La Virginie votait qu'il fallait commencer avec les États bien disposés, et laisser aux autres un temps raisonnable pour apporter leur adhésion[1].

A la fin de mai (1779), le Congrès essaya d'une répartition nouvelle entre les États d'un impôt de quarante-cinq autres millions de dollars ; mais la contribution précédente ellemême n'entrait pas encore au Trésor. A quatre reprises durant la session de cette année, le Congrès envoya des avertissements pressants aux États qui laissaient sans exé-

[1] Ce fut la résolution à laquelle s'arrêta, en 1788, la majorité des États décidés à voter la *Constitution* qui, promulguée en 1789, est demeurée en vigueur dans ses parties essentielles, jusqu'à la *sécession* de 1861 et ses incalculables conséquences.

cution les résolutions de leurs délégués. Dans les assemblées provinciales et les conseils municipaux, on discutait sans fin sur les moyens de remédier à un tel état de chose ; les journaux étaient remplis de projets, et cependant les émissions de papier-monnaie se succédaient sans relâche, amenant son inévitable et rapide dépréciation. Au milieu d'août, le dollar en papier tombait à quatre *cents* et audessous. Washington était fort appauvri, et n'en demeurait pas moins disposé à sacrifier, s'il le fallait, les restes de son patrimoine. Il ne put toutefois s'empêcher d'écrire à son agent en Virginie que le cours forcé du papier d'État était un encouragement donné à la mauvaise foi.

Le 2 septembre, le Congrès, après avoir constaté que la somme des émissions dont le papier demeurait en circulation approchait de cent soixante millions de dollars, crut devoir limiter à deux cents millions le total des billets ayant cours. Cette limite se trouvait atteinte avant la fin de l'année. Au mois d'octobre, Henry Laurens, de la Caroline du Nord, reçut une commission pour négocier en Hollande un emprunt de dix millions de dollars en argent. Le mois suivant, le Congrès résolut de tirer sur cet agent pour cent mille livres sterling, et pour deux cent mille, sur Jay qui négociait à Madrid. Ces deux agents avaient ordre de s'entr'aider dans leurs commissions respectives ; mais ni l'un ni l'autre ne parvenait à réaliser aucun emprunt. En effet, l'indépendance des États-Unis n'avait pas d'adversaire plus décidé que le roi d'Espagne, et n'était point encore reconnue par les Provinces-Unies des Pays-Bas. L'année 1779 finit au milieu de cette détresse commerciale ; dans le courant de l'année financière, la valeur du dollar de papier était descendue de douze *cents* à deux et demi.

En Virginie, la législature avait, le 2 juin 1779, ratifié par un vote unanime les traités d'alliance et de commerce

avec la France. Le gouverneur de l'État avait, par un instrument revêtu du sceau de la République, notifié cet acte au ministre de France résidant à Philadelphie. Instruit de cette transaction, Vergennes donna l'instruction suivante au représentant de son pays : « Il est essentiel au même de-
» gré pour nous et pour les États-Unis que durant la guerre,
» l'Union de ces États soit aussi parfaite que possible. Quand
» ils seront laissés à eux-mêmes, leur confédération générale
» aura beaucoup de peine à se maintenir, et sera peut-être
» remplacée par des Confédérations séparées. Si la révolu-
» tion dont je parle venait à se réaliser, elle affaiblirait les
» États-Unis qui, dans le présent et dans l'avenir, ne pos-
» sèdent et ne posséderont une force respectable que par leur
» union. Mais c'est à ces États seuls qu'il appartient d'appli-
» quer ces réflexions ; nous n'avons aucun droit de les pré-
» senter à leur Confédération ; nous n'avons aucune sorte
» d'intérêt à voir l'Amérique jouer jamais le rôle de puis-
» sance [1]. La possibilité que la Confédération vienne à se
» dissoudre et, qu'en conséquence, le Congrès cesse d'exis-
» ter nous conduit à penser que rien ne serait plus avanta-
» geux à nos intérêts politiques que la ratification par cha-
» que État à part des traités conclus avec la France ; car,
» de cette manière, chacun des États aurait avec nous des

[1] M. de Vergennes pensait que si les État-Unis devenaient une véritable *puissance*, la France devrait se résigner à ne jouer désormais aucun rôle considérable dans l'hémisphère occidental, longtemps le théâtre de sa colonisation, de ses combats et de sa gloire. Ces considérations, émanées d'un des esprits les plus fermes et clairvoyants que la France ait eu à la tête de ses affaires, furent négligées par le gouvernement consulaire, quand, en 1803, l'immense territoire de la Louisiane fut cédé aux Américains, avec des ressources dont, il est vrai, la prodigieuse grandeur était alors à peine soupçonnée. Cette acquisition faisait des États-Unis, dans un avenir peu reculé, une puissance de premier ordre. Le président Monroe fut le premier à formuler la maxime qui découlait de cette augmentation de grandeur. Les événements de 1865 et 1867 en ont, pour la France, développé les conséquences inévitables.

» engagements qui subsisteraient, quelle que fût la fortune de
» la Confédération générale. »

De tous les États autres que la Virginie, le Maryland fut seul à prendre officiellement notice des traités conclus avec les puissances étrangères ; encore ne fit-il que confirmer la signature de ses délégués qui venait de les ratifier. Pour le Congrès, il était très-opposé à des mesures par lesquelles des États séparés semblaient s'attribuer le droit de statuer à part sur des objets qui devaient ressortir exclusivement à l'Assemblée de l'Union. Néanmoins, avant la fin de la guerre, le Maryland et la Virginie firent, pour leur compte, à la France une demande d'assistance ; elle fut accordée à la Virginie seulement.

Sur la question de resserrer efficacement le lien d'union entre les États, la Virginie tenait la balance scrupuleusement égale. D'un côté, c'était le premier citoyen de cette République qui commandait en chef les forces de la Confédération, et Washington employait tous les moyens de persuasion dont il pouvait disposer pour qu'un gouvernement capable d'agir avec énergie fût constitué par les confédérés. Dans ce même sens, la législature de Virginie envoyait pour la représenter au Congrès Madison, partisan non moins déclaré d'une solide union. Du côté opposé, la Virginie avait pour soutenir le droit absolu de la souveraineté des États un motif puissant : c'était que, contrairement aux dispositions du Congrès, elle réclamait la propriété des régions situées à l'ouest et au nord-ouest du territoire déjà occupé par ses planteurs. Des associations, qui prenaient le titre de *compagnies* [1], sollici-

[1] Ce titre, dans l'histoire de la colonisation des États-Unis, désigne des associations de citoyens à qui l'État européen dont ils étaient sujets accordait un droit de juridiction sur des territoires plus ou moins définis dans le Nouveau-Monde. On était disposé, en Amérique, à ne pas séparer l'idée de *souveraineté* territoriale de celle de *compagnie*, régulièrement constituée sous les auspices de l'*État*, demeurant suzerain.

taient du Congrès la reconnaissance de leur autonomie dans les terres qu'elles cultivaient au nord-ouest de l'Ohio.

« Si le Congrès assume une juridiction sur ces territoires, » disait dans une représentation officielle l'Assemblée générale de la Virginie, « ce sera de sa part une violation de la » foi publique. En agissant de la sorte, il introduirait un » précédent dangereux dont, plus tard, on pourrait faire » usage pour dépouiller de leur territoire un État ou plu- » sieurs dans l'Union, ou pour renverser leurs gouvernements » souverains. Le Congrès usurperait de la sorte un pouvoir » qui, dans la suite du temps, dégénérerait nécessairement » en un despotisme intolérable [1]. » Ce document continuait ainsi : « Assurément, l'Assemblée génerale de Virginie est » disposée à faire de grands sacrifices à l'intérêt commun de » l'Amérique : elle en a déjà fait sur le sujet de la repré- » sentation ; elle est prête à écouter toute proposition qui » serait raisonnable et juste pour écarter les causes osten- » sibles du délai qu'on apporte à la ratification complète de » l'acte de Confédération ; mais elle proteste ici, et proteste » expressément au nom de la république de Virginie, dont » elle a les pouvoirs, contre tout acte qui, émanant du » Congrès, pût faire croire qu'il s'arrogeait une juridic- » tion ou un droit d'adjudication sur des territoires récla- » més par les compagnies de Vandalia et d'Indiana ; elle » proteste également contre toute immixtion dans cette ma- » tière ou toute autre qui tendrait à la subversion du gou- » vernement civil, de la législation intérieure et de la sou- » veraineté de l'État de Virginie ou de tout autre État dans » l'Union, ou qui ne serait pas justifiée par les articles de la

[1] Les sentiments et les convictions qu'exprimait en 1779 le corps des habitants libres de la Virginie subsistaient dans toute leur force originaire et séculaire en 1861 : aussi furent-ils un des principaux mobiles de la *Sécession* et de la résistance héroïque opposée par la Virginie, pendant cinq ans, aux forces immensément supérieures des États du Nord.

» confédération en vigueur [1]. » Le Congrès, après mûre délibération, refusa la discussion de cette remontrance.

Pour contrebalancer l'opposition résolue de la Virginie, ce fut, en 1780, la législature de New-York qui prit l'initiative. Les prétentions de cet État à la souveraineté de vastes territoires situés à l'ouest de la vallée du fleuve Hudson, étaient fondées sur plusieurs titres : d'abord, le droit acquis par les Hollandais, premiers explorateurs de cette contrée; ensuite la charte de Charles II conférant au duc d'York la juridiction de cette colonie et de ses dépendances; puis le texte de la capitulation souscrite par les autorités hollandaises [2], enfin les cessions de territoire faites à différentes reprises par les Cinq-Nations et les peuplades tributaires de cette ligue [3]. Désirant accélérer la conclusion définitive de l'alliance fédérale, l'Assemblée de New-York ,par une résolution du 19 avril (1780), autorisa le Congrès à définir, en la restreignant, la limite des possessions de cet État du côté de l'ouest. Cet acte fut le premier entre ceux d'une grande importance par lesquels des États remirent successivement des portions de territoire dont ils se disaient propriétaires à la disposition souveraine de l'Union fédérale [4].

Au début de l'exercice 1780, le Congrès se trouvait, en

[1] Après la pacification des États-Unis, la Virginie fut plus qu'aucune portion du Sud atteinte par les mesures dont, en 1779, elle redoutait l'événement. Non-seulement sa législation intérieure fut bouleversée, mais en 1865, le Congrès retrancha de cet État toute la région intérieure, dont il fit l'État nouveau appelé *Western Virginia*.

[2] La cession de la colonie des nouveaux Pays-Bas par les États généraux des Provinces-Unies est un des articles de la paix de Bréda, conclue en 1667, entre la Hollande et l'Angleterre. Le don de la juridiction de cette nouvelle province au duc d'York suivit immédiatement.

[3] C'étaient les Mohawks, les Onéidas, les Cayougas, les Onondagas et les Sénékas, formant originairement la Ligue iroquoise. Leurs alliés étaient les Tuscaroras et, plus tard, les Mississagues.

[4] Cet exemple fut suivi, d'une façon plus ou moins volontaire, par la Pennsylvanie, la Virginie elle-même, la Caroline du Nord et la Géorgie. Les territoires cédés à l'Union par ces différents actes, et remis à la dis-

matière de finances, dans une condition absolument sans ressources ; alors, il jeta sur les États pris séparément tout le fardeau de la fortune publique, et, en vérité, il ne lui restait rien autre chose à faire. Le 9 février, une résolution du Congrès fixa le chiffre de l'armée active, pour la campagne de 1780, à trente cinq mille deux cent onze hommes. Les contingents des États furent établis avec précision, et les États eux-mêmes invités à les mettre au complet, soit au moyen d'une conscription, soit par toute autre voie. Les hommes devaient se présenter avant le 1er avril. Pour fournir à la subsistance des troupes, le Congrès assigna pareillement aux États, chacun à part, les livraisons qu'ils auraient à fournir en argent ou en nature ; de la sorte, le Congrès se déchargeait complétement sur les membres de l'Union tant du soin de recruter l'armée, que de celui de l'entretenir. Comme il fallait néanmoins des fonds au Trésor continental, le Congrès prescrivit aux États d'y verser des sommes qu'ils auraient à se procurer par des taxes ou des emprunts, et dont le total devrait se monter à un million deux cent cinquante mille dollars par mois, jusqu'à celui d'avril 1781 inclusivement. Les versements devaient être faits en or, argent ou papier-monnaie, chaque dollar d'argent en représentant quarante en papier des émissions anciennes. Les billets qui rentreraient au Trésor par suite de cette émission devaient être brûlés, et par chaque fois quarante dollars ainsi retirés de la circulation, le Trésor aurait la faculté d'émettre deux dollars d'un titre nouveau portant intérêt à cinq pour cent. Ce papier serait reçu au pair de l'argent par le Trésor continental, et rachetable en espèces par les différents États au dernier jour de l'année 1786, ou plus tôt s'il se pouvait.

position du Congrès, formèrent successivement les États de Michigan, Ohio, Indiana, Illinois, Mississipi, Kentucky, Tennessee et Alabama : huit, en tout, avant 1850.

Il était décidé qu'à mesure que les nouveaux titres seraient signés et mis en émission, les États respectifs qui en feraient les fonds en recevraient trois cinquièmes; les deux cinquièmes restants demeureraient à la disposition de l'Union, laquelle en créditerait chaque État dans une proportion réglée. Toutes les lois relatives au cours légal devaient être adaptées au système nouveau.

Ce plan, soigneusement travaillé, fut reçu généralement avec approbation; et cependant un vote seul du Congrès venait de réduire à néant la valeur fictive des trente-neuf quarantièmes du papier en circulation. Comme les titres devaient être émis au nom de chaque État, en conformité avec un acte de sa législature propre, il fallut, pour faire l'émission voulue, attendre la ratification de chacune de celles-ci, nécessaire pour que l'autorité de l'État fût attachée aux titres nouveaux. Dans l'intervalle, comme les besoins du Trésor n'admettaient point de délai, le Congrès tira sur les États séparément des traites qui furent acquittées avec le produit des taxes spécialement affectées aux dépenses communes.

La première législation qui se trouvait en état d'accepter la mesure ordonnée, celle de la Pennsylvanie, s'ajourna sans l'avoir prise en considération. Celle de Virginie vota contre, à une très-grande majorité; mais elle revint sur cette décision irréfléchie, et, cédant à la persuasion du bien général, adopta la mesure, à deux voix seulement de majorité. L'émission nouvelle se trouvait, de la sorte, discréditée dès le début, tandis que l'ancien papier-monnaie disparaissait de la circulation.

Alors un cri général dans l'armée s'éleva de toutes parts; les amis du pays réclamaient avec force la création d'un gouvernement qui pût agir. Greene écrivait : « Aussi longtemps » que les attributions du Congrès seront aussi disproportionnées avec les devoirs que cette assemblée doit remplir,

» je n'ai guère d'espoir que nos affaires prennent une face » meilleure ; je crains de les voir, au contraire, empirer sans » cesse jusqu'à ce que la ruine nous atteigne tous. » L'armée, depuis cinq mois, ne recevait aucune solde ; tous les départements étaient sans action, comme sans argent et sans crédit. Afin d'apporter quelque remède à cette situation désastreuse, le Congrès, par une résolution du 16 avril 1780, promit d'indemniser les officiers des troupes de ligne pour la dépréciation du papier qu'ils recevaient comme paie ; mais que valait réellement une telle promesse ? La ration de viande distribuée aux troupes fut longtemps réduite de moitié, ensuite des sept huitièmes ; elle manqua même quelquefois entièrement, Washington fit appel au premier magistrat (Président) de la Pennsylvanie ; cet État, abondant en ressources, n'avait souffert de la guerre que pendant peu de mois, en 1777 et l'année suivante ; mais cette démarche n'obtint nul résultat. Dans une lettre particulière adressée à ce même fonctionnaire, Greene s'exprimait ainsi : « Ce grand homme (Washington) est accablé par la position où il se trouve ; mais » il se montre silencieux et réservé. Cependant, si nous de- » meurons sans approvisionnements, d'après les dispositions » actuelles de l'armée, nous ne pourrons la tenir rassemblée » pendant bien des jours encore. »

En effet, le 29 mai, deux régiments du Connecticut, poussés à bout par le manque de vêtements, de solde, et même de nourriture, se rangèrent en armes, déclarant leur résolution de retourner chez eux ou de lever leur subsistance sur le pays autour de leurs cantonnements. On les fit rentrer pourtant dans le devoir, en leur rappelant que la défense des droits de l'humanité leur était confiée. Un écrivain digne de foi, qui se trouvait alors auprès de l'armée, ajoute que ce commencement de sédition fut apaisé par l'influence du commandant en chef, que ses soldats aimaient presque jusqu'à

l'adoration. Au milieu de cette détresse, l'armée eut à faire face à l'ennemi; l'ordre se rétablit aussitôt, et le mouvement des Anglais fut arrêté.

Washington écrivait, ce même mois de mai 1780, à l'un des délégués de l'État de Virginie au Congrès, Joseph Jones : « Je ne doute pas que notre cause soit perdue si le Congrès » n'est pas investi par les États de pouvoirs suffisants pour la » conduite de la guerre, l'objet capital du moment, ou si le » Congrès ne prend de lui-même les attributions de ce genre, » comme lui appartenant de droit; enfin si les États, chacun » pour soi, n'agissent pas avec plus d'énergie qu'ils n'ont » fait jusqu'à ce jour. Il nous est désormais impossible de » nous traîner sur les vieilles voies. En prenant mal notre » temps pour adopter des mesures, en perdant des jours » pour leur exécution, en nous divisant par des jalousies » injustifiables, nous dépensons énormément sans le moindre » profit. Le Congrès fait-il une réquisition, tel État s'y con- » forme, tel autre néglige d'y obéir, un troisième l'exécute » à moitié. Tous diffèrent dans la manière, l'époque, l'essen- » tiel même de ce qui se fait; et c'est ainsi que nous roulons » la pierre de Sisyphe. Aussi longtemps que prévaudra le » système actuel, je devrais dire l'absence de système, il » ne nous sera jamais possible d'appliquer nos ressources et » notre énergie à aucun but avantageux. C'est, mon ami, » user d'un langage hardi envers un membre du Congrès; » mais ce langage est celui de l'affection et de la vérité. » C'est l'expression de longues réflexions, d'observations ri- » goureuses et d'une application sévère à mon devoir. Nous » avions, au commencement, une seule tête; je vois que, » graduellement, cette tête se partage en treize. Nous » avions une armée compacte; maintenant, elle se partage » en treize armées dont chacune, au lieu de considérer le » Congrès comme le pouvoir suprême à qui tout est subor-

» donné dans l'Union, se regarde comme dépendant de
» l'État particulier d'où elle sort. En un mot, je m'aperçois
» que les pouvoirs du Congrès déclinent à mesure qu'il perd
» la considération et le respect dont il devrait être l'objet
» comme représentation du grand corps de l'Amérique ; je
» suis effrayé des conséquences d'un tel changement. »

Le correspondant de Washington répondit : « Le seul pou-
» voir qui réellement appartienne encore au Congrès est
» celui qui concerne les affaires étrangères. Quant à l'armée,
» le Congrès n'est que l'intermédiaire par lequel les
» besoins des troupes sont notifiés aux États. Ce corps
» n'a jamais eu, ou du moins, sauf de rares exceptions,
» n'a jamais exercé des pouvoirs suffisants pour la di-
» rection de la guerre ; ceux qu'il a pu avoir dans le prin-
» cipe ont été, en détail, abandonnés aux États ; et
» maintenant, il sera très-difficile de les reprendre. Nous
» avons devant nous des propositions, dont l'une est que le
» Congrès demande aux États de lui conférer les pouvoirs
» nécessaires à la défense commune. Une autre proposition
» est que le Congrès, de lui-même, se déclare investi de ces
» pouvoirs. Eh bien ! la première de ces propositions, si elle
» est transmise aux États, demeurera sans réponse ; la se-
» conde sera rejetée, tant on craint généralement ici d'of-
» fenser les États. »

Quand il devint certain que la France avait mis en route des troupes auxiliaires, le Congrès n'osa pas même prendre l'apparence d'une action directe pour correspondre à ce mouvement. Il se borna donc à recommander instamment aux États de donner chacun leurs instructions à leurs commissions respectives siégeant au quartier général, afin que l'on pût savoir positivement jusqu'à quel point on devrait compter sur l'arrivée des hommes, de l'argent et des approvisionnements auxquels chaque État était taxé. La législature de

Pennsylvanie allait s'ajourner; elle voulut conférer à son président des pouvoirs discrétionnaires pour répondre à l'appel du Congrès; le président, pour des motifs de prudence, refusa ces pouvoirs. Il restait à voir ce que voudrait faire, dans l'État, le zèle patriotique des particuliers. En juin 1780, on s'occupa de fonder à Philadelphie une banque qui aurait le droit d'émettre des billets. Les souscripteurs proposèrent d'avancer des fonds pour les besoins urgents de l'armée, mais contre des sécurités suffisantes. Le Congrès accepta l'aide qu'on offrait, et résolut en outre de prêter à la Compagnie de Philadelphie ce qui resterait de papier-monnaie disponible après que les autres services seraient pourvus. C'est par cette banque qu'aux États-Unis le dépôt des fonds publics eut son commencement.

Tant que dura la guerre, les femmes du pays sacrifièrent généreusement, pour soulager la détresse des soldats, ce qu'elles possédaient en articles de *comfort* pour leurs propres familles. Celles de Philadelphie, rassemblées autour d'Esther Reed, la femme du président de l'État, firent un effort libéral pour effectuer de leur chef un don considérable de vêtements; elles invitèrent leurs compagnes des autres États à suivre leur exemple. Ces actes de charité contribuèrent sans doute à réchauffer dans l'armée l'esprit de patriotisme; mais ils étaient trop disproportionnés aux besoins dont chaque jour augmentait l'étendue. Greene écrivait vers la fin de juin: « Le Congrès a perdu son influence. » Depuis longtemps, j'ai reconnu la nécessité d'adopter un » nouveau plan de constitution politique. Si le Congrès ne » peut désormais exercer sur les États quelque sorte de » contrôle, bientôt nous ne serons plus qu'une troupe sans » union. »

Il devenait clair, de cette façon, que, sans une impulsion partie d'un centre fixe, toute bonne administration serait

impossible. Ainsi des sommes considérables avaient été dépensées pour vêtir l'armée ; mais on avait laissé sans emploi des approvisionnements apportés de l'étranger ; ils s'étaient perdus sur différents points du pays, et l'armée, en aucun temps, n'avait été habillée plus qu'à moitié. Lorsque le Congrès ordonnait que des fournitures en nature fussent faites par chaque État directement à leurs contingents respectifs, l'État commençait par assigner une quote part à chaque commune ; et celle-ci, fréquemment, répartissait cette charge entre les particuliers. De là naissaient une infinité de comptes descendant jusqu'à de petites fractions ; on voyait, dans la Nouvelle-Angleterre, des cultivateurs pauvres s'associer pour fournir en commun un bœuf, dont le prix était censé représenter leurs prestations unies, et des troupeaux formés de cette manière étaient poussés lentement vers le camp. De tels procédés marquaient, sans doute, combien l'esprit actif du patriotisme avait pénétré dans les classes les plus humbles : mais, en même temps, on y reconnaissait l'absence d'un pouvoir d'organisation.

Quelle que fut l'énergie déployée par Greene dans ses fonctions de quartier-maître général, il ne pouvait y avoir dans ce département une administration efficiente ; et néanmoins on l'avait placé sous l'autorité immédiate de ce général d'après un système de centralisation, avec des pouvoirs presque indépendants du Congrès, et même avec des émoluments considérables tant pour lui-même que pour ses assistants et subordonnés. Washington reconnaissait que Greene faisait tout ce qui était possible, « qu'il remplissait les devoirs variés » de son office avec capacité, diligence et la plus stricte in- » tégrité. » Entre les mains d'un homme sans honneur, le système en vigueur aurait ouvert la route aux plus scandaleux abus, et le Congrès fit bien en rétablissant sur ce département l'usage légitime d'un contrôle exercé par les repré-

sentants du pouvoir civil. Il fut décidé qu'après la suppression d'un aide surnuméraire, on mettrait à la tête du *département du quartier-maître général*, c'est-à-dire de l'intendance de l'armée, deux chefs résidant l'un au siége du Congrès, l'autre au camp du général en chef. Le salaire de ces officiers fut assigné en somme fixe sur le Trésor, au lieu que, précédemment, il consistait en remises sur les sommes attribuées à l'entretien des troupes [1]. Le jugement unanime du pays fut et a été, jusqu'à ce jour, favorable à cette réforme. Mais Greene en fut blessé : depuis plus d'un an, son office lui causait de violents déplaisirs ; il y renonça par une résolution soudaine, notifiée en termes amers. Le Congrès avait droit de s'en plaindre ; mais il surmonta cette impression, en considération de l'avantage dont les services de Greene étaient pour le bien public. Bientôt après, et d'après l'avis de Washington, Greene fut nommé au commandement de l'armée du Sud. Sa place, comme quartier-maître général, fut donnée à Timothy Pickering, qui lui était supérieur comme comptable méthodique, et le département n'eut pas à regretter le changement de son chef.

Nous voyons combien forte était la tendance à laisser la totalité du pouvoir souverain dans les mains des États chacun à part. Cette tendance était la conséquence naturelle de leur développement historique, et la nécessité du temps la confirmait d'une manière absolue. John Adams disait, et continua longtemps à soutenir qu'une Assemblée unique « suffisait de toute façon à la conduite de toutes les affaires » fédérales du peuple américain : et cela par la raison con- » cluante que le Congrès n'est ni une Assemblée législative

[1] Une dépêche de M. Gérard ferait penser que ces remises se montaient dans leur ensemble à dix pour cent. L'acte du Congrès, passé en 1778, avait alloué un pour cent sur les sommes payées en argent pour les appointements des chefs de service.

» ni une Assemblée représentative, mais bien une Assem-
» blée diplomatique, c'est-à-dire de plénipotentiaires. »

Dans les différents États, en 1776 et à chacune des années suivantes, des Conventions avaient siégé pour prendre en considération la dépréciation du papier-monnaie et la régularisation des prix-courants. Une de ces assemblées attira plus d'attention, parce qu'elle siégeait à Philadelphie, et, qu'à l'exception de New-York, tous les États au nord de la Virginie s'y étaient fait représenter ; elle se réunit plusieurs fois après des ajournements successifs. Mais quand, au mois d'août 1780, ses membres furent convoqués de nouveau, les seuls États qui répondirent à l'appel furent trois de la Nouvelle-Angleterre : Massachusetts, Connecticut, et puis New-Hampshire. Néanmoins, on fit alors un pas vers la formation d'une constitution fédérale. Car, d'abord, on adopta une suite de mesures calculées pour donner de la vigueur aux opérations pendant la campagne de l'année ; ensuite on vota « que l'union des États devait être
» fixée d'une manière plus solide et permanente ; qu'il était
» à propos de définir d'une manière plus claire et précise
» les attributions du Congrès ; qu'il importait que les af-
» faires d'un intérêt supérieur et général dans les États-
» Unis fussent placées sous la surintendance et la direction
» d'un seul chef suprême. En conséquence, la Convention
» recommandait aux États de donner à leurs délégués au
» Congrès de pleins pouvoirs pour se confédérer avec ceux
» des États qui consentiraient à l'Union proposée. Enfin,
» elle demandait que les délégués au Congrès fussent investis
» de pouvoirs assez étendus pour qu'ils prissent le gouver-
» nement et la direction de toutes les affaires communes à
» l'ensemble de la nation, affaires qui ne doivent ni ne peu-
» vent demeurer sous la juridiction des États particu-
» liers. »

Washington appela sur ces propositions l'attention de Bowdoin, alors président du conseil de l'État de Massachusetts. Il lui écrivait : « Si ces mesures sont adoptées, elles » seront, selon toute apparence, le moyen de tirer nos af- » faires des embarras si compliqués et si redoutables qui les » paralysent. Elles feront un honneur infini aux hommes » dont elles émanent. Je désire sincèrement que, dans leur » discussion, elles ne rencontrent pas d'opposition ni de » délais. »

Hamilton était, depuis trois ans et demi, entre les secrétaires de Washington le plus capable et le plus avant dans la confiance de son chef : les propositions de cette Convention firent sur son esprit une impression profonde. Sous l'œil et la direction de Washington, il avait observé le cours des affaires, et cela, d'un point central d'où leur ensemble pouvait être le mieux apprécié. Aucune attache héréditaire ne le faisait pencher en faveur d'un État plus que d'un autre, et son génie inclinait vers l'idée supérieure d'une plus étroite union entre les parties d'un même pays. Il devait à son origine écossaise une certaine disposition à l'exercice de l'autorité [1]. Sa nature et son tempérament le portaient à favoriser l'établissement d'un pouvoir énergique, bien organisé, durable et toujours actif. Aux avantages que lui donnait sa situation, Hamilton joignait les ressources d'un esprit inventif et intrépide. A l'impulsion bouillante de la jeunesse, il opposait une réflexion sévère et toujours attentive. Malgré son peu d'années, il fut, tant que dura sa vie [2], la source des idées fé-

[1] La maison de Hamilton est probablement d'origine normande, mais greffée sur le tronc de la race galwégienne, formée dans le sud-ouest de l'Écosse, par un mélange de Saxons et de Cambriens; ceux-là étaient des Celtes de la branche *kymrique*.

[2] Alexandre Hamilton périt à la fleur de l'âge, dans un duel avec Rufus King, son compétiteur pour la charge de vice-président des États-Unis, et le plus violent de ses adversaires politiques.

condes qui prévalurent chez les politiques conservateurs de New-York, et son influence s'étendit sur un cercle qui grandit sans cesse dans les autres États.

Depuis sa première jeunesse, Hamilton avait professé une admiration sans bornes pour les principes de la constitution d'Angleterre, et même il ne condamnait pas absolument les méthodes dont le gouvernement de ce pays faisait usage pour exercer une influence sur la conduite des affaires publiques. Néanmoins, il n'avait dans sa nature rien de vulgaire ni de bas; il était désintéressé et toujours fidèle aux devoirs de l'intégrité, au sentiment d'honneur personnel.

Le caractère de son esprit, qui tendait à s'appuyer sur l'autorité, et une certaine disposition à faire peu de cas de ses contemporains en général, l'empêchaient d'acquérir la sympathie des masses; de la sorte il se trouvait, sous bien des rapports, hors d'état de conduire un parti. Dans sa courte existence, les années où il fit le plus de bien furent celles pendant lesquelles il travailla près de Washington, lequel était le chef, le guide, le conducteur d'une nation, dans un sens et d'une manière que Hamilton, loin de pouvoir égaler, ne fut même jamais en mesure de bien comprendre. Tandis que c'est de Washington qu'émane le témoignage le plus décisif qui fut jamais rendu à la capacité de Hamilton, jamais de la plume de celui-ci, durant la vie de son illustre chef, ne sortit une ligne de laquelle on put déduire que l'écrivain rendît une justice suffisante au caractère du général, ou qu'il eût la patience de vérifier l'immense puissance d'âme et d'esprit qui demeurait cachée sous l'uniformité méthodique de sa modération.

Le cœur de Hamilton était généreux; mais la fierté et la confiante inexpérience de la jeunesse, jointes à l'opinion souvent exagérée qu'il avait de ses facultés, le poussaient à blâmer, fût-ce sans raison, l'administration confiée à d'autres

hommes, dans la conviction où il était qu'à leur place il agirait mieux pour le bien de tous. Il exprimait son opinion avec une verdeur qui ne craignait jamais de provoquer une opposition à laquelle il n'hésitait pas à répondre. Au lieu de se lamenter sur les occasions perdues, il se portait, par caractère, à repousser aussi activement que possible les attaques d'un mal à venir.

A l'époque dont nous traitons, l'Angleterre possédait des hommes d'État précoces. Pour l'éloquence majestueuse et pour le talent de conduire les hommes dans une Assemblée législative, William Pitt n'avait pas d'égal; cependant Hamilton le surpassait en vigueur, en consistance, et même en aptitude à changer ses moyens d'action. Entre Fox et Hamilton il existait des analogies sur plusieurs points : tous deux étaient ardents et passionnés, mais Hamilton devint un père de famille honorable, tandis que Fox usa sa vie dans le désordre de ses mœurs. On a remarqué comme une singularité commune à leurs talents qu'à côté de la chaleur de leur inspiration, leur langage dans les débats publics étaient dépourvu d'ornement, et devait toute sa puissance à la force de la pensée et la clarté de l'expression.

Dans les dispositions que nous venons d'exposer, Hamilton prit l'initiative de travailler à une Constitution pour la nation. Le 3 septembre 1780, il invita Duane, membre du Congrès pour New-York [1], à présenter à ce corps une proposition basée sur l'exemple que les États de la Nouvelle-Angleterre venaient de donner; c'était d'inviter tous les États à nommer une convention qui se réunirait le 1er novembre suivant, et dont les membres seraient munis de pleins pouvoirs pour conclure définitivement une *confédération* générale. Le sens que Hamilton donnait à ce terme ressort de l'exposition de

[1] Pendant l'occupation de la ville de New-York par les troupes anglaises, la législature de l'État siégeait à Albany.

ses vues. Il déduisait les causes de l'impuissance du Congrès alors existant; il blâmait dans ce corps la timidité qui l'avait empêché toujours de prendre, par une résolution spontanée, l'autorité nécessaire pour préserver la République des maux dont elle souffrait. Il ajoutait : « Des pouvoirs non définis » (tels que ceux dont le Congrès avait été investi dès le principe) « sont, de leur nature, des pouvoirs discrétionnaires, » limités uniquement par le but pour lequel ils ont été » donnés. » En parlant de la sorte, Hamilton ne voyait pas que le Congrès, eût-il voulu s'attribuer de semblables pouvoirs, n'y aurait pas réussi. Mais Hamilton ajoutait : « Déjà, » dans l'armée et devant les lignes de l'ennemi, se trouvent » des hommes qui, s'ils n'étaient maintenus par l'influence » personnelle du général en chef, obéiraient aux volontés » de leurs États respectifs, en opposition aux décisions du » Congrès, et cela malgré les peines que l'on prend pour conserver à l'armée le caractère de l'unité. Quand un empire » existe sous une forme simple de gouvernement, le pouvoir » du souverain unique excède les justes bornes ; mais quand » un empire est composé d'États confédérés, dont chacun a » dans lui-même son gouvernement complètement organisé, » le danger est directement de la nature opposée. Il faut » qu'à tout événement, nous possédions une Confédération » vigoureuse, si nous prétendons sortir avec honneur de la » lutte actuelle, et vivre alors en prospérité. Les législatures particulières doivent continuer à régler l'administration intérieure de chaque État. Mais il faut qu'au Congrès seul appartiennent la décision et la conduite de tout » ce qui regarde la guerre, la paix, le commerce extérieur, » les finances de la Confédération, les relations extérieures, » les armées, les flottes et les fortifications, l'émission de la » monnaie, l'établissement des banques publiques ; il faut » que le Congrès puisse voter des taxes, foncière et person-

» nelle ; enfin qu'il dispose des terres non occupées, » celles qui composent le domaine public de la Confédération. Hamilton ajoute : « C'est qu'il est nécessaire que la Confédération » puisse disposer d'un revenu assuré et permanent dont la » collection soit facile ; ce revenu doit être considérable, et » assis sur les biens fonds, sur la capitation, sur d'autres » sources encore, telles que des droits sur les marchandises » importées et le fermage des terres publiques ; armé de ces » ressources, le Congrès aurait une *existence substantielle.* » Quand on a le bien public pour objet évident, des gouver- » nements tels que le nôtre ont plus de facilités pour agir » qu'aucune autre forme de pouvoir. On sait par une expé- » rience constante que les pays les plus libres sont ceux qui » toujours se sont soumis aux taxes les plus lourdes. L'obéis- » sance qu'un peuple libre accorde aux lois générales qu'il » s'est donné, si pesantes qu'elles puissent être, dépasse tou- » jours la soumission des peuples esclaves d'un prince qui » les taxe à son gré.

» Le Congrès, il est vrai, a proposé un plan de confédé- » ration ; mais ce projet est plein de défauts : il faut l'an- » nuler. En effet, il ne convient ni à l'état de guerre, ni à » l'état de paix. Si l'un persévère à reconnaître dans chacun » des États une souveraineté sans contrôle supérieur, les » pouvoirs qu'on attribuerait au Congrès seront illusoires, » et notre union demeurera précaire autant que faible. »

Hamilton recommanda, comme une mesure qui devait suivre immédiatement la première, la nomination de grands officiers de l'État, un pour chacun des départements de la guerre, des affaires étrangères, de la marine et du trésor. Ces ministres prendraient la place, et feraient le travail des commissions et des bureaux chargés jusqu'alors de ces différents offices. Le plan offert par Hamilton n'embrassait ni la création d'un président comme chef suprême du pouvoir

exécutif, ni le partage de la législature nationale en deux branches distinctes armées de pouvoirs égaux. Hamilton désirait que l'armée fût placée sous l'autorité exclusive du Congrès. Peut-être se trompait-il en attribuant une importance trop considérable à l'armée comme « une base solide d'au- » torité et de *conséquence* [1]. » De la même façon, Hamilton, estimant au-delà du vrai l'action que la banque d'Angleterre exerçait sur le crédit public dans ce pays, se trouva disposé à mettre une confiance exagérée dans la création d'une banque des États-Unis à Philadelphie.

C'est sous une tente, au milieu d'une armée sans solde, presque sans pain et sans vêtements, que Hamilton donnait ces conseils dont l'énergie ressort davantage par le sentiment de haute espérance qui colore toutes ses expressions. Dans son esprit, et même dans celui de tous ses contemporains, il n'existait aucun doute quant à la possibilité de former sur un territoire d'une très-vaste étendue une république d'États confédérés.

Deux jours après la date de cette lettre, Duane était auprès de Washington. Le général, des hauteurs de Weehawken, contemplait New-York, la ville captive et à demi ruinée. Probablement, l'esprit du général n'imagina point la plénitude de prospérité commerciale qui devait rassembler dans cet îlot et sur les deux plages opposées les agents du trafic et les représentants de l'opulence du monde entier. Mais du moins, il n'y eut jamais dans l'intelligence du héros le moindre doute sur la prospérité et la grandeur auxquelles son pays devait parvenir.

Pour le Congrès, il continuait péniblement ses travaux,

[1] En effet, on a pu jusqu'à présent, dans les État-Unis, réduire, en temps de paix l'armée permanente à un effectif singulièrement faible, sans que l'autorité du Congrès soit devenue impuissante. *Conséquence*, dans le sens employé ici, veut dire *suite* dans les vues et *persévérance* dans l'action.

impuissants dans le présent, mais féconds en ce qui touchait l'avenir. Il pressait les États d'abandonner généreusement à la République leurs prétentions respectives sur les territoires qui s'étendent à l'ouest des monts Alleghanies, et cela « dans le but d'accélérer la conclusion d'une alliance fédé- » rale, de conduire à l'heureux établissement de l'Union. » On dirait que le regard des membres de cette assemblée avait pénétré dans le glorieux mystère du siècle à venir, quand on lit la résolution suivante : « Les territoires qui pourront » être, dans les régions de l'ouest, cédés à l'Union américaine » devront être colonisés et distribués en États distincts, » républicains, lesquels deviendront membres, à leur tour, » de l'Union fédérale, et jouiront des droits de souveraineté, » liberté et indépendance dont les États actuellement exis- » tants sont en possession [1]. »

Au mois d'octobre 1780, le Congrès, en des termes rédigés par Robert Livingstone, déclara son adhésion aux principes de la neutralité armée sur les mers. Ce vote fut l'expression d'une conviction sincère.

Quant à l'armée, dans l'espoir d'apaiser le mécontentement des officiers, une majorité des États leur promit la jouissance de la moitié de leur solde durant leur vie. Cette mesure fut impuissante pour faire sortir l'armée de la situation embarrassée et dangereuse où elle se trouvait alors.

Washington s'employait sans relâche à disposer en faveur

[1] La gravité de la résolution que les États existants en 1780 étaient invités à sanctionner résulte de la simple comparaison entre la composition du Sénat en 1789, et celle du même corps en 1874. Il a suffi de moins d'un siècle pour élever de vingt-six à soixante-quatorze le nombre des membres de cette assemblée, munie des pleins pouvoirs des États considérés comme des souverainetés distinctes. Les États fondateurs de l'Union ne sont plus dans le Sénat qu'une minorité assez faible; la supériorité numérique appartient aux États nouvellement admis, en vertu tant des concessions volontaires de plusieurs États anciens que d'acquisitions territoriales faites par l'Union depuis l'année 1803.

d'une plus étroite et solide union les esprits de ses compatriotes dans l'État de Virginie. Voici dans quels termes il ouvrait son cœur à l'ami de sa jeunesse, George Mason :

« Nos embarras actuels sont si funestes et si compliqués,
» qu'il est à peine possible de les décrire de manière à en
» donner une idée suffisante. Si nous envisageons l'avenir,
» nous reconnaîtrons qu'à moins d'un changement dans
» l'essence de notre politique, tant civile que relative à
» l'armée, il ne nous sera pas possible de lutter beaucoup
» plus longtemps. Nous sommes dépourvus d'argent ; nous
» n'avons de vivres et de fourrages que ce que nous pou-
» vons lever par voie de réquisitions ; nos hommes n'ont
» plus de vêtements, et bientôt encore nous n'aurons plus
» d'hommes sous les drapeaux. En un mot, à force d'avoir
» vécu d'expédients, nous ne pouvons plus vivre davantage.
» L'histoire de la guerre actuelle est celle d'une série d'ex-
» pédients cherchant à remplacer par des ressources tempo-
» raires un système que l'on n'a pas pu former et qui aurait
» produit des économies considérables. Si nous voulons con-
» tinuer à résister (et certes, il faut espérer que nous n'aban-
» donnerons point nos justes prétentions), il est indispensable
» d'agir désormais d'après un plan tout différent. Il faut que
» nous ayons en campagne une force permanente, non pas
» une force sujette à des fluctuations perpétuelles et qui se
» dérobe à ses chefs, comme un piédestal de glace où nous
» placerions une statue pendant les jours d'été. Un tel état
» des choses entraîne pour nous d'incalculables dépenses, et
» pour y faire face, nous n'avons aucun fond sur qui nous
» puissions compter régulièrement. Notre devoir est tout à
» la fois de chercher des voies et moyens pour suppléer par
» des emprunts à l'insuffisance des taxes existantes, et de
» mettre nos finances pour l'avenir sur un pied certain et
» stable qui n'existe pas maintenant. Il est également néces-

» saire que notre gouvernement politique subisse une ré-
» forme ; le Congrès, qui est la tête de l'Union fédérale, doit
» recevoir des pouvoirs amples et, suffisants en particulier,
» pour la conduite avantageuse de la guerre. Si nous ne par-
» venons pas à faire cela, nos efforts n'aboutiront à rien. »

Par une décision du 4 novembre 1780, le Congrès fit entre les États la répartition d'une taxe nouvelle de six millions de dollars argent, payables partie en espèces métalliques, et partie en nature, mais en objets spécifiés. Malgré ce vote, il n'y avait dans le pays personne qui n'eût la conviction que les finances de la République dépendaient de l'aide pécuniaire que la France voudrait lui donner. Le 11 décembre, Glover, du Massachusetts écrivait à ses commettants :
« Depuis quatre jours, votre contingent des troupes de ligne
» n'a pas reçu un morceau de pain. Nous n'avons plus de
» fonds, et personne ne veut nous en avancer. Le meilleur
» blé se vend actuellement dans l'État de New-York trois
» quarts de dollar par *bushel*, et notre armée périt de mi-
» sère. Le premier jour de l'année qui va s'ouvrir, attendez-
» vous, si vous ne prenez sur-le-champ des mesures, à
» quelque catastrophe dont vos officiers ne pourront être
» responsables. »

Il faut se rappeler que lorsque, en 1776, le Congrès avait transporté aux États séparément l'office d'enrôler les troupes, il avait été statué que les recrues contracteraient un engagement de servir durant toute la guerre. Mais cette clause fut, dans certains États, remplacée par celle-ci : « pendant » trois années, ou pour la durée de la guerre ; » or, ces trois années avaient pris leur terme avant même 1780. En conséquence de ce fait, dans la nuit du 1er janvier 1781, une révolte éclata dans la partie de la brigade de Pennsylvanie, composée en très-grande partie d'Irlandais récemment arrivés en Amérique, et logés dans des baraques à Morristown.

Sous la conduite de leurs sous-officiers, les soldats marchèrent avec six pièces de campagne, sur Princeton. Ils n'avaient reçu ni solde pendant l'année 1780, ni vêtements pour l'hiver; souvent même, on ne leur avait fait aucune distribution de vivres ; beaucoup d'entre eux avaient été retenus par force sous le drapeau, après l'expiration du terme pour lequel ils avaient entendu s'engager : c'étaient des extrémités auxquelles ils ne voulaient plus demeurer soumis.

Sir Henry Clinton, informé de cette révolte, passa dans l'île de Staten avec un corps de ses troupes, ayant l'intention de tirer parti de l'événement ; mais les deux émissaires qu'il envoya aux révoltés, porteurs d'offres bien propres à les tenter, furent arrêtés par les mutins eux-mêmes, mis en jugement, et pendus comme espions. Le président de l'État de Pennsylvanie, Reed, courut à Princeton, bien que ce lieu fût hors de sa juridiction ; ce magistrat, sans en avoir le droit, et sans entrer dans l'examen de la situation particulière de chaque homme, accorda leur congé à tous ceux qui prétendirent avoir dépassé leur terme de service ; pour les autres, l'État de Pennsylvanie prit des mesures afin de les vêtir et d'assurer leur solde. Assurément, la plupart de ces hommes n'obtinrent par cette action que ce qui leur était dû ; mais il était d'un exemple pernicieux qu'ils l'eussent extorqué par une révolte.

Washington écrivit alors aux États de la Nouvelle-Angleterre une circulaire dont Knox fut le porteur. Le général en chef y exposait les souffrances sans cesse croissantes qui réduisaient l'armée à l'extrémité. « Si nous n'obtenons des secours pécuniaires, » disait-il, » il faut s'attendre aux événe-
» ments les plus désastreux qui puissent être imaginés. Je
» continuerai à faire, pour prévenir l'augmentation du mal,
» tous les efforts qui dépendent de moi ; mais je ne puis

» prédire leur issue, et je ne saurais en être responsable. »

Après le contingent de la Pennsylvanie, c'était, dans l'armée de ligne, celui du New-Jersey qui renfermait la plus forte proportion d'étrangers ; dans cette troupe, le mauvais exemple de leurs camarades commençait à exercer sur quelques compagnies une influence dangereuse ; mais là Washington put intervenir à temps. Les contingents de la Nouvelle-Angleterre, formant un total de vingt régiments dans le service continental[1], n'avaient pas des raisons moindres pour être mécontents ; mais dans cette troupe, la presque totalité des hommes se composait d'Américains de naissance, propriétaires (farmers) comme leurs pères l'avaient été avant eux. Ces braves gens, sans protection contre la rigueur de la saison, marchèrent à travers les neiges des montagnes et par des chemins rompus ; leur arrivée étouffa ce commencement de révolte. Le patriotisme, dans l'armée, surmonta la colère et la souffrance ; l'ordre et la discipline reparurent. A cette occasion, Lafayette écrivait à sa femme : « La patience humaine a ses limites. Aucune armée européenne » ne supporterait la dixième partie de ce que les troupes » américaines ont à souffrir. On prend des citoyens pour en » faire des soldats ; la faim, le manque d'habits, le manque » total de solde, sont leur partage, et, dans cette condition, » nos soldats sont les plus intrépides et les plus patients » qu'on puisse trouver dans l'univers. »

Knox, à son retour de la Nouvelle-Angleterre, annonça que les États de cette contrée s'employaient avec zèle pour enrôler des recrues dont le service s'étendrait à toute la durée de la guerre. Quant au Congrès, il était sans aucun moyen d'agir, et il confessait son impuissance. Cette Assem-

[1] Il faut rappeler ici que le terme *régiment* désignait dans l'armée américaine un simple bataillon dont la force pouvait varier de mille hommes à moins de cinq cents.

blée écrivit aux États, le 15 janvier 1781, dans les termes qui suivent :

« Nous vous avons demandé de fournir à l'armée des se- » cours en hommes, en vivres et en argent; c'est unique- » ment en vous que réside l'autorité pour mettre ces ordres » à exécution. » Par ces termes, le Congrès définissait exactement la difficulté qui mettait l'Union en péril en causant sa faiblesse.

Après cette confession publique de son impuissance, le Congrès n'avait plus de ressource que dans un appel à la France : il lui fallait prier cette puissance de délivrer l'Amérique moins de l'ennemi établi sur son territoire que des conséquences du mauvais gouvernement de l'Union. Greene, alors dans le Sud, écrivait au ministre de Louis XVI à Philadelphie : « Si la France ne nous vient promptement en aide, » je crains que notre pays soit perdu pour toujours. » Assurément, le caractère de Greene n'inclinait ni au découragement ni à l'exagération.

On décida, pour le moment, d'envoyer à Versailles un nouveau ministre spécialement chargé de négocier un secours pécuniaire ; on voulut qu'il fut choisi parmi les hommes qui avaient vécu au milieu de l'armée, et vu de près sa détresse, de manière à ce qu'il puisse mettre sous les yeux des membres du cabinet français le tableau le plus frappant de cette position cruelle. C'était Hamilton qui, plus que personne, aurait convenu à cette mission ; mais le Congrès, qui ne le connaissait guère, fit choix de Laurens, le fils, appartenant à l'État de la Caroline méridionale.

Washington remit confidentiellement à cet agent, un mémoire sur la condition où se trouvait le pays ; le général avouait avec franchise et déclarait avec dignité que les choses étaient arrivées à une crise d'où l'on ne pouvait sortir si l'Amérique n'était assistée par le dehors. Voici les

termes de ce document : « Si nous n'obtenons immédiate-
» ment un secours en argent ample et efficace, nous pour-
» rons faire un faible et mourant effort pendant la campagne
» prochaine, et ce sera, selon toutes les apparences, le
» terme de notre défense. Après la réalisation d'un emprunt,
» l'objet le plus essentiel pour nous serait que nous pus-
» sions avoir le long de notre littoral une constante supé-
» riorité sur mer. »

Passant à un autre sujet, Washington exposait sans aucune exagération les progrès continus et rapides que l'Amérique faisait en population et en production : c'était démontrer la certitude du rachat futur d'une dette dont le total serait, proportionnellement aux ressources du pays, assez modéré pour qu'on pût la rembourser en peu d'années. Le général écrivit dans le même sens à Franklin, tandis que Lafayette adressait à la prudente sagacité de Vergennes un mémoire à l'appui de la démarche des ministres américains.

Mais tandis que les États-Unis avaient recours à de semblables importunités vis-à-vis un souverain étranger, le peuple américain possédait, en proportion des nombres, une grande supériorité de richesse sur les sujets de Louis XVI, et c'était l'absence d'un gouvernement efficace en Amérique qui réduisait ce pays au rôle de solliciteur. Combien de questions sortaient d'un tel état des choses! La France sait organiser ses ressources : le peuple de la République américaine est-il incapable d'en faire autant? Les institutions monarchiques ont-elles le privilége de donner à une nation le caractère de l'unité? L'anarchie est-elle inséparable de la liberté républicaine? Y aurait-il une opposition éternelle entre les aspirations de l'humanité et l'existence d'une autorité solide? Tandis que le roi de France commande à des armées et des flottes entretenues par un revenu permanent, faut-il qu'en

Amérique, les hommes d'État soient impuissants pour employer les ressources collectives de leurs États? Avec la grande supériorité qu'en matière de liberté le peuple de l'Amérique possède sur celui de la France, est-il donc condamné à une infériorité perpétuelle en matière d'administration?

Robert Livingstone était alors, dans le Congrès, le plus influent des membres pour l'État de New-York. Washington écrivit, et le pria d'étudier, un mémoire où les sources des calamités sous lesquelles le pays semblait au moment de succomber étaient dévoilées, et les remèdes à employer indiqués, avec l'exhortation de s'en servir au plutôt: « N'es-
» pérons pas, » écrivait Washington, « une cure radicale
» jusqu'à ce que les différents États aient investi le Congrès
» de pouvoirs pleins et souverains pour passer les lois né-
» cessaires à la satisfaction des intérêts généraux; il faut
» encore que le pouvoir exécutif soit placé entre les mains
» d'hommes capables et responsables de leur gestion. Alors,
» les réquisitions seront faites au nom d'une loi qui aura la
» sanction nécessaire pour qu'elle soit efficace. »

Cette opinion gagnait du terrain dans le Congrès. Le 5 février 1781, Witherspoon, du New-Jersey, appuyé par Burke, de la Caroline du Nord, proposèrent que cette Assemblée reçût le pouvoir de régler par des arrêtés ce qui concernait le commerce extérieur, et d'imposer des droits sur les articles d'importation. Cette proposition ne passa pas encore; néanmoins, on adopta une résolution portant que le Congrès jugeait indispensable qu'on lui accordât la faculté de faire lever un droit de cinq pour cent sur les importations d'objets produits ou manufacturés à l'étranger. Mais il fallait, pour que cette mesure pût entrer en exercice, obtenir le consentement de chacun des treize États, votant chacun pour ce qui le concernait.

La Virginie donna promptement son assentiment à la mesure proposée. Cette grande communauté politique, dont Jefferson était alors le gouverneur, cherchait les moyens d'affermir la paix intérieure et l'Union entre les États. Dans le but d'accélérer les arrangements qui pourraient conduire à la paix, l'État autorisa ses délégués au Congrès à renoncer pour les États-Unis au droit de navigation sur le Mississipi au-dessous du trente et unième degré de latitude nord, à la condition toutefois que, de la part de l'Espagne, cette navigation fût laissée libre au-dessus de ce parallèle [1]. Madison, obéissant à ses instructions, vota pour cette mesure, bien qu'elle fût contraire à son jugement personnel. Les États de Massachusetts, de Connecticut et de la Caroline du Nord rejetèrent cette mesure ; le vote de New-York fut annulé par la division de ses délégués. Mais la Virginie alla plus loin encore ; sa législature déclara que, souhaitant resserrer les liens de l'Union fédérale, et mettant l'intérêt du pays entier au-dessus de toute considération d'importance moindre, la Virginie cédait ses droits à la souveraineté des territoires situés au nord-ouest de l'Ohio, sous la condition que ces pays seraient formés en États distincts, régis par des constitutions républicaines, et destinés à être admis dans l'Union fédérale. Jefferson qui, dès le principe, s'était montré partisan de cette politique, annonça au Congrès cet acte solennel de son administration dans une lettre où il exprimait l'espoir que cette résolution aiderait à rendre complète l'Union fédérale, et donnerait naissance à des républiques nouvelles dans les vastes contrées sur lesquelles la Virginie abandonnait ses anciens droits.

Le premier mars 1781 est un grand jour dans l'histoire de

[1] Cette limite laissait à la juridiction exclusive de l'Espagne les deux bords du fleuve dans sa partie inférieure, comprise dans l'État *actuel* de Louisiane.

l'Amérique. Ce pays avait procédé par degrés à la formation d'une confédération qui devait faire à jamais un peuple unique des habitants de ses différentes provinces. Ces degrés avaient été : les pétitions au roi, la déclaration des droits, l'appel à toutes les nations pour justifier le recours aux armes, la déclaration de l'indépendance ; enfin, les articles de confédération. A ces derniers, l'accession des États avait été donnée par des ratifications qui se succédèrent à d'assez longs intervalles : celui de Maryland vint le dernier de tous. Le jour que nous avons indiqué, la souscription et la ratification de ce treizième État furent accordées, et rendirent l'œuvre complète. Chaque État avait pour soi adopté et ratifié les conditions de l'Union perpétuelle. Une ère nouvelle commençait pour les États-Unis, dont le Congrès demeurait l'organe.

Mais quelle position plus terrible que celle d'un peuple qui, longtemps accablé par les souffrances, après de grands efforts pour arriver à les soulager, s'aperçoit, en arrivant au but, qu'il n'atteint qu'une illusion ! Le peuple des États-Unis était persuadé que les actes qu'il venait d'accomplir lui donneraient un gouvernement établi et il se trouvait qu'aucun gouvernement effectif n'arrivait encore à l'existence. D'après la rédaction, œuvre de Dickinson, de l'acte de confédération, celle-ci n'était en réalité qu'une alliance entre des États souverains ; les changements introduits successivement dans la teneur de l'acte n'avaient fait qu'affaiblir encore sa portée et son efficacité. En effet, le texte original laissait à chacun des États la faculté d'imposer des droits sur les importations et sur les exportations, « pourvu » que cette imposition ne fût pas contraire aux stipulations » faites par des traités avec les nations étrangères. » Cette restriction fut même limitée, par l'acte définitif de confédérations, aux traités déjà proposés à la France et à l'Espagne. Relativement à la traite des esclaves, la Confédération

n'avait aucun pouvoir d'interdiction. Quant aux troupes à lever pour la défense commune, les États, séparément, se réservaient le droit de nommer tous les officiers, même généraux, et de pourvoir aux vacances dans les régiments existants.

Pour faire passer toute mesure de quelque importance sur la paix et la guerre, les traités avec les étrangers, et les finances de la Confédération, le concours des deux tiers des États, c'est-à-dire alors de neuf contre quatre, était nécessaire. Le vote d'un État non représenté au Congrès ou dont les délégués seraient absents devait être compté comme négatif. Il se pouvait dès lors que, pendant des mois, des années même, le Congrès se trouvât hors d'état de voter aucune résolution sur des questions d'une importance vitale.

Chaque État conservait sa souveraineté, et en gardait pour soi les attributions qui n'étaient pas expressément déléguées « aux États-Unis assemblés en Congrès. » Comme aucune latitude n'était donnée à ce corps pour statuer sur les incidents qui ne peuvent être prévus et définis d'avance, il arrivait que, dans la pratique, le Congrès ne pouvait user même des pouvoirs qui lui avaient délégués. Sans doute, les articles de la Confédération donnaient à cette assemblée le droit exclusif de traiter avec les nations étrangères ; mais aucun moyen n'était indiqué pous assurer l'exécution des conventions qui seraient faites. De la sorte, il se pouvait que des engagements pris au nom du corps de la nation fussent impunément violés par l'un ou par l'autre de ses membres.

Il était déclaré que les dépenses faites pour la défense commune et pour l'intérêt commun seraient défrayées par un *Trésor commun;* mais ce Trésor n'avait aucune source directe, indépendante, de revenus ; et toutes les taxes devaient continuer à être imposées et levées par les législatures des

États séparés. En outre, la part contributive de chaque État devait être fixée d'après l'estimation de la valeur des biens-fonds qui s'y trouvaient situés : or cette évaluation appartenait à l'État lui-même. Il fallait que, pour faire sa répartition, le Congrès attendît que les évaluations séparées des treize États fussent mises dans des rapports officiels, sous les yeux de l'Assemblée; par elle-même, celle-ci ne pouvait faire aucune imposition en argent sur les objets d'importation ; et tandis que le Congrès ne pouvait imposer aucune taxe, chaque État était libre de frapper des droits aussi élevés que bon lui semblait. La guerre ne pouvait être déclarée que par le Congrès ; mais, par lui-même, ce corps suprême ne pouvait faire marcher au combat un seul citoyen de la république.

Dans la pratique, telle que nous venons de l'exposer, *Confédération* est l'opposé d'*Union*. Dans l'Union, le pouvoir public agit sur le citoyen, directement et pris à part ; dans la Confédération, le pouvoir collectif s'adresse à des souverainetés séparées. Jusqu'au moment de leur histoire auquel nous sommes arrivés, les États de l'Amérique avaient formé une Confédération, et non pas une Union. L'acte de Confédération admettait, il est vrai, la possibilité que des amendements y fussent introduits ; mais aucun amendement ne pouvait passer que par un vote simultané de tous les États contractants [1]. De la sorte, l'Amérique avait placé l'anarchie à la source même de sa législation fédérale. Aucune création féconde ne pouvait sortir d'un tel établissement; aucune réponse salutaire ne pouvait émaner d'un Congrès incapable de résolutions communes. L'attachement exclusif

[1] Cette première ébauche de constitution des États-Unis présentait une ressemblance frappante avec celle de la Confédération suisse, résultant de l'acte de 1815, et qui demeura en vigueur jusqu'après la guerre du *Sonderbund*. Le pacte qui lui succéda, voté en 1848, fut au contraire une imitation assez exacte de la constitution qu'après beaucoup de réflexions et d'épreuves les État-Unis d'Amérique avaient adoptée en 1788.

des citoyens à leurs États respectifs ne pouvait que croître de jour en jour : en effet, parmi les États, pris chacun à part, il se trouvait des gouvernements les meilleurs de l'univers, tandis que le gouvernement de la Confédération n'avait qu'une ombre d'existence, et celle-là décidément mauvaise.

Washington fut le premier à reconnaître les défauts de l'ordre existant et à conseiller énergiquement leur réforme. La veille du jour où l'acte de Confédération fut voté, le général en chef eut, dans une conversation avec un membre, jeune encore, de la législature virginienne, soin de développer les considérations desquelles résulte la nécessité d'un pouvoir central chargé de contrôler, de régulariser, de diriger toutes les affaires d'intérêt commun et général. « La guerre, » disait-il, « aujourd'hui notre affaire principale, ne peut être » conduite heureusement, ni même véritablement conduite, » aussi longtemps que le Congrès ne possédera d'autres » pouvoirs que celui de recommandation. Notre indépen- » dance, notre honneur, notre situation future à côté des » puissances de l'Europe, notre grandeur comme nation, » dépendent absolument de ce que l'on fera pour investir le » Congrès de pouvoirs suffisants à sa tâche. Il faut que ce » corps, après avoir entendu dans un débat loyal les opi- » nions des différents États, puisse imposer une résolution, » et non pas seulement recommander une mesure. »

Lorsque l'acte de confédération eut été voté, Washington, s'adressant aux hommes d'État les plus considérables de la Virginie, Pendleton, Wythe et Jefferson, les pressa de donner par les députés de leur État des pouvoirs suffisants à l'Assemblée qui représentait le pays entier, afin que celle-ci pût contraindre les États réfractaires à fournir les contingents qui leur seraient imposés par la majorité des votes. « Le » danger, » écrivait Washington, « est dans la perte du

» temps ; un remède promptement appliqué arrêterait le
» mal. Actuellement, l'opinion des États est favorable
» à l'établissement d'une durable Union ; profitons de
» cette disposition heureuse. Si nous la laissons passer, il
» peut se faire qu'elle ne revienne plus. Il arriverait alors
» qu'après avoir lutté avec gloire, et même avec succès,
» contre les usurpations de la Grande-Bretagne, nous se-
» rions les victimes de nos folies et de nos dissensions. »

Ce qui imposait plus particulièrement à Washington l'obligation d'exprimer avec liberté ses opinions sur cet objet capital était que son État natal, la Virginie, semblait avoir, par une résolution de sa législature au mois de décembre 1779, repoussé toute mesure tendant à donner au Congrès le droit d'imposer par la force l'exécution de ses réquisitions. « On peut, » écrivait le général, « m'accuser de vouloir,
» sans nécessité, étendre les pouvoirs dn Congrès : cette im-
» putation ne me toucherait en aucune manière ; car je dé-
» clare devant Dieu que je n'ai d'autre but que le bien
» général. Il suffirait peut être que l'on sût dans le pays que
» le Congrès est investi du pouvoir que je demande pour
» qu'il n'y eût jamais une occasion de le mettre en exercice,
» et pour que l'obéissance vînt d'elle-même. Oui, je crois que
» si le Congrès était, d'une manière indiscutable, muni de ces
» pouvoirs, il n'en ferait jamais usage, à moins qu'il ne trouvât
» devant lui une désobéissance obstinée, et que le bien gé-
» néral le prescrivît d'une manière urgente. »

Au mois d'avril 1781, le cours des affaires amena dans le Congrès la discussion immédiate de ce sujet. Un mois et demi après la signature des articles de confédération, une commission présenta, par l'organe de Madison, un rapport dont la conclusion était que, par amendement aux lois existantes, les États-Unis (représentés en Congrès) auraient pleine autorité pour employer leurs forces de terre et de mer afin de

contraindre tout État délinquant à remplir ses obligations fédérales aux termes de son engagement. Le préambule de cette proposition déclarait que le motif de la mesure était de cimenter l'Union fédérale, en sorte qu'elle fût établie sur la base la plus immuable.

A partir de ce jour, les efforts de Madison furent incessants jusqu'à l'établissement d'un système meilleur. Mais les observateurs les plus réfléchis et les plus clairvoyants, quoique pleinement convaincus de l'insuffisance des pouvoirs accordés au Congrès, ne se flattaient pas de l'espoir que les membres de ce corps fussent capables de donner à la Confédération une forme nouvelle Dans un écrit publié à Philadelphie, siége du Congrès, au mois de mai 1781, un homme intelligent, mais que rien ne mettait en relief, Pelatiah Webster, exposa la nécessité de convoquer, par résolution du Congrès, une convention continentale (c'est-à-dire de tous les États) à cette fin, expressément stipulée, « de constater, définir, agrandir et préciser les droits et les attributions des organes de la constitution fédérale. »

Ainsi, le peuple de l'Amérique se disposait à vouloir un gouvernement central. Mais la route vers ce but passait par des épreuves humiliantes et douloureuses. Tandis que l'on explorait lentement les voies vers l'Union, Washington fit savoir au Congrès, par une note du 1er mai 1781, qu'au lieu d'approvisionnements réguliers, l'armée n'avait rien que de faibles dépôts de vivres disséminés sur le front des cantonnements; que ses arsenaux étaient mal pourvus, et que, faute de paie, les ouvriers quittaient le travail. Il ajoutait que les équipages de campagne se trouvaient en partie hors de service, et qu'il n'y avait pas de fonds pour défrayer les transports. C'était à peine si un seul état avait encore mis en mouvement un huitième de son contingent. « Il n'y a donc, » concluait Washington, « aucune apparence que l'on puisse

» faire avec succès une campagne offensive, à moins que
» les généreux alliés de l'Amérique ne viennent à son se-
» cours par des subsides en argent, et par l'envoi d'une
» flotte assez forte pour assurer aux confédérés la supério-
» rité sur la mer. »

CHAPITRE XX.

GUERRE ENTRE L'ANGLETERRE ET LA HOLLANDE.

1780. — Lord Stormont, qui, au moment de la rupture avec la France, était ambassadeur de la cour d'Angleterre auprès de celle de Versailles, avait, dans le ministère, succédé à lord Weymouth. Il mettait une confiance sans bornes dans les ressources et le courage de sa nation. Mais dans la manière dont ce ministre négociait avec les puissances étrangères, cette confiance prenait les formes les plus offensantes d'un dédain altier pour les obligations morales et les distinctions à observer. Les Hollandais se plaignaient des outrages que leur pavillon avait à souffrir. Lord Stormont, dans ses réponses, affectait de donner aux traités une interprétation contraire à la vérité évidente de leur sens ; il écrivait au chargé d'affaires d'Angleterre à la Haye (Yorke) : « Nous » sommes déterminés à persister dans la ligne de conduite » que nous avons choisie, et cela quelles qu'en puissent » être les conséquences. » (Dépêche du 11 janvier 1780.)

Les vaisseaux marchands sous pavillon hollandais qui avaient été saisis et conduits à Portsmouth furent condamnés par la cour de l'Amirauté. Voici dans quels termes le juge, sir James Mariott, exposa la loi sur qui le jugement devait être fondé : « Il est sans importance que le blocus des côtes ennemies » soit formé par la clôture du Pas-de-Calais ou par des croi- » sières devant les ports de Brest et de Lorient. Tous les vais- » seaux pris avaient cherché à violer le blocus. Par sa posi- » tion insulaire, la Grande-Bretagne établit un blocus naturel

» devant tous les ports de la France et de l'Espagne. Elle a
» le droit de tirer parti de sa position, comme d'un don de la
» Providence. »

Cependant, le Stathouder, pressé par les membres les plus influents du gouvernement de la République, s'adressa, par une représentation officielle, à l'impératrice de Russie, à l'effet d'établir une action commune pour la défense des droits des neutres. Avant que cet office fût arrivé à Saint-Pétersbourg, le prince Galitzin, envoyé de Russie à la Haye, avait, par une note du 3 avril (1780), invité les États généraux à s'unir avec sa cour afin de protéger le commerce et la navigation des neutres. Cette même invitation, disait ce document, « vient d'être faite aux cours de Copenhague, de Stock-
» holm et de Lisbonne, dans l'espoir que, par les efforts
» réunis de tous les États maritimes qui gardent la neutra-
» lité, un système naturel, fondé sur la justice, puisse être
» établi de manière à servir de règle dans les âges à ve-
» nir. »

Les États généraux auraient souhaité que la Hollande entrât dans cette association pour la défense commune; mais le Stathouder, qui subissait l'influence de l'Angleterre, parvint encore à retarder cette résolution.

Au contraire, l'Angleterre agit avec promptitude. Le 17 avril (1780), un ordre du roi en conseil déclara suspendu l'effet de tout traité particulier entre les deux pays, ne laissant aux Pays-Bas d'autres droits reconnus que ceux qui résultent pour tous de la loi des nations. En conséquence de cet ordre, des vaisseaux hollandais furent arrêtés, conduits dans des ports anglais, et condamnés par les cours des prises, sur le principe que tous les ports de la France étant en état de blocus naturellement (c'est-à-dire par le fait de leur position vis-à-vis l'Angleterre), aucun vaisseau hollandais ne pouvait s'en approcher sans encourir la capture.

L'honneur d'avoir le premier, entre les belligérants, répondu à la déclaration de la Russie revient aux Espagnols. Par une déclaration semblable, du 18 avril, Florida Blanca montra tant d'empressement pour adopter la mesure proposée que, dans le compte rendu (véritable autobiographie) qu'il présenta des actes de son ministère au roi Charles III, il dit en propres termes : « C'est à la Russie qu'on décerne l'hon-
» neur de ce projet couronné par le succès ; mais il procède
» originairement du cabinet de Votre Majesté. La Russie,
» en fait, lui a simplement prêté son appui. »

Une semaine plus tard, la France fit comme l'Espagne, en accédant à la déclaration russe. Le ministre français employa les termes que voici : « La guerre dans laquelle le roi
» se trouve engagé n'a d'autre objet que la liberté des mers.
» Le roi était persuadé qu'il préparerait une époque glorieuse
» pour son règne, en fixant par son exemple les droits des
» neutres ; ses espérances n'ont pas été déçues. »

Le 5 octobre 1780, le Congrès des États-Unis, sur une proposition rédigée par Robert Livingstone, proclama son adhésion aux principes posés par l'impératrice de Russie. Dans la suite, ces principes furent consacrés dans un traité conclu par l'Amérique avec les Provinces-Unies des Pays-Bas, avec la Suède et avec la Prusse.

Quant à l'Angleterre, puissance belligérante du côté opposé, la neutralité armée fut considérée par elle comme fatale à la souveraineté sur l'Océan, objet de l'ambition britannique. George III était décidé à faire trancher cette question, s'il le fallait, par les armes. Ses ministres professaient la conviction que tolérer la neutralité armée équivaudrait à confesser que l'Angleterre renonçait à la suprématie qu'elle s'arrogeait sur les hautes mers. On dit et répéta, sur un ton à demi officiel, que l'Angleterre déclarerait la guerre aux Pays-Bas si cette puissance acceptait l'invitation de la

Russie ; dès ce moment, le cabinet établit deux points desquels il s'engageait à ne point se départir : l'un que tout convoi de vaisseaux marchands sortant des ports de la Hollande à la destination de ports français serait attaqué ; l'autre qu'à tout hasard , l'Angleterre interdirait l'association des Pays-Bas avec la Russie.

Le manifeste de la Russie fut si universellement réprouvé en Angleterre, que lord Shelburne, chef de l'opposition dans la Chambre des Lords, l'attaqua lui-même, en le qualifiant « de tentative faite par une nation dont l'existence était à » peine, il y avait trente ans, connue comme celle d'une » puissance maritime, pour dicter à la Grande-Bretagne des » lois de navigation. » Lord Camden soutint que la déclaration de l'Impératrice était « un édit arbitraire, dangereux » par ses conséquences, et subversif du principe fondamental » de la loi des nations. »

Néanmoins, dans la réponse qu'il fit à la déclaration de la Russie, le gouvernement anglais évita d'énoncer son opinion sur les règles que l'impératrice venait de poser. Harris juge sévèrement dans ses Mémoires la réponse de son cabinet : il la traite d'ambiguë et d'évasive. « On aurait dit » que nous étions effrayés également d'accepter ou de ré» pudier ces doctrines d'invention nouvelle , affirmées par » la Russie. Mes instructions étaient de m'y opposer en » secret, mais d'y acquiescer en apparence. »

Les nations neutres du continent, l'une après l'autre , s'entendirent pour accepter le code de Catherine. Le premier ministre du Danemark, Bernstorff, avait une grande répugnance pour tout ce qui, de sa part, aurait pu blesser la cour d'Angleterre, avec qui, dans ce temps, il conduisait une négociation secrète sur la question de la contrebande de guerre. Néanmoins, il lui fallut annoncer (le 8 juillet 1780) l'adhésion de sa couronne aux principes de la Russie, et

confirmer cette déclaration par un traité avec l'impératrice. Le 21 du même mois, Gustave III fit notifier aux belligérants qu'il avait adopté les principes posés par la Russie ; la Suède et le Danemark se lièrent ensemble et avec la Russie par des stipulations identiques, en sorte qu'une triple alliance fut formée entre les trois États, chacun d'eux s'engageant à défendre les deux autres contre toute espèce d'attaque, en employant à cet effet soit des représailles, soit encore d'autres moyens. Chacune des puissances contractantes promettait d'équiper une flotte ; les commandants respectifs de ces armements auraient l'ordre de donner une protection égale à tout vaisseau marchand de l'une des trois nations alliées qui serait menacé de quelque violence. Lorsque, dans le courant de cette année, on sut que le comte Bernstorff avait compromis l'essence du traité par sa négociation séparée au sujet de la contrebande de guerre, ce ministre fut éloigné des affaires.

Ajoutons ici que, le 7 mai 1781, Frédéric le Grand accéda au traité de neutralité armée, assurant par cette mesure la protection des puissances contractantes au commerce des États prussiens. Cinq mois plus tard, Joseph II fit de même, après avoir surmonté la répugnance qu'il avait à marcher sur les traces de son rival ; la concession qu'il fit alors aux propositions de l'impératrice de Russie procura des avantages au commerce des provinces belges [1]. L'accession du Portugal eut lieu en juin 1782, celle des Deux-Siciles en février 1783; enfin, la Porte ottomane entra dans cette association par deux traités, conclus l'un avec l'Espagne en 1782, et l'autre avec la Russie, au mois de juin 1783. Il se trouva

[1] Le commerce par mer des Pays-Bas autrichiens se faisait alors uniquement par Ostende, Dunkerque appartenant à la France, l'Écluse, à la Hollande, et l'usage du port d'Anvers étant soumis à des limitations très gênantes.

donc que tous les États de quelque importance en Europe, depuis Archangel jusqu'à Constantinople, depuis Stockholm jusqu'à Lisbonne, avaient accepté comme lois de la navigation maritime les règles proposées par la Russie. En face de cet accord, la Grande-Bretagne, sans opposer à ces lois une protestation positive, sans même en contester ouvertement le principe, persévérait obstinément à empêcher la Hollande d'entrer dans cette association; elle était résolue à gagner ce point, soit en décidant le Stathouder à s'opposer à cette résolution, soit en recourant à la voie des armes. En admettant même que l'Angleterre eût des motifs suffisants pour suspendre l'effet de ses traités particuliers avec les Pays-Bas, cette République ne demeurait pas moins, en sa qualité d'État indépendant, en possession des droits communs aux pays neutres. Mais lord Stormont la traitait avec aussi peu de cérémonie qu'il aurait fait d'un État vassal. Il écrivait à Yorke : « Le meilleur moyen pour amener les Hollandais à » la raison est de les blesser à l'endroit qui leur est le plus » sensible, leur commerce d'échange et de transport. Jus- » qu'à ce jour, il s'en faut que nos croiseurs aient fait ce que » nous attendions d'eux. » En conséquence, et quand, à la fin de mai 1780, la paix subsistait encore de nom et de droit entre les deux peuples, le ministre d'Angleterre à la Haye reçut l'instruction de rassembler et fournir les renseignements les plus sûrs sur les voyages de mer entrepris par les armateurs hollandais, afin que les croiseurs anglais sussent diriger leur marche de manière à faire les prises les plus considérables, qu'il se pourrait.

La condition des Provinces-Unies était devenue intolérable : on se jouait de leur honneur; leur commerce était pillé. Dans leur faiblesse, elles ne voyaient aucun allié disposé à leur prêter secours; leur Stathouder n'agissait pas de manière à les faire respecter. L'arrivée de

chaque malle anglaise était attendue avec anxiété pour apprendre par les lettres de Londres au moyen de quelles mesures nouvelles le cabinet aurait abusé de sa force, et quel nouveau convoi était tombé aux mains des croiseurs. Il ne restait à la République d'autre alternative que de faire sa soumission à la Grande-Bretagne ou d'entrer résolûment dans l'association dirigée par la Russie. Au mois de juin 1780, on reçut à la Haye le texte de la convention que l'impératrice offrait à la Suède, au Danemark et à la Hollande. Le Grand-Pensionnaire, organe en cela du sentiment national, souhaitait que la République accédât à cette convention. Quant au Stathouder, après qu'au mois de mai il eut refusé (à la suggestion de l'Angleterre) de faire aucune déclaration jusqu'à ce que l'on eût obtenu des lumières positives sur la détermination des autres États neutres, il annonça, le mois suivant, qu'il n'entendrait à aucune proposition de la Russie, à moins que le traité à intervenir ne contînt une garantie formelle des possessions de la République dans les deux Indes. Yorke écrivait à lord Stormont, le 16 juin, en lui communiquant cette résolution, qu'il aurait été impossible de s'y mieux prendre pour faire aller tout le projet en fumée.

Néanmoins, ce ministre qui, dans les affaires de son département, guidait la conduite du cabinet britannique, pressa de cette manière l'ambassadeur de sa cour à la Haye : « Si » les États généraux continuent à se conduire comme ils » font, le dé sera jeté, et nous n'aurons plus le choix de notre » ligne de conduite. » Cette dépêche est du 8 août, et une déclaration semblable, qui n'avait rien d'équivoque, fut faite à Welderen, le ministre de Hollande à Londres. Lord Stormont pensait qu'une guerre déclarée par l'Angleterre aux Pays-Bas pourrait devenir fatale à la maison d'Orange. Il écrivait à Yorke, le 19 septembre (1780) : « J'ai pour cette » famille tout l'attachement qu'un homme peut avoir. » Et

cependant, aucun sentiment de respect et d'attachement ne put le détourner d'appliquer sans retard des mesures extrêmes.

La Hollande envoya ses commissaires à Saint-Pétersbourg pour négocier l'entrée de leur pays dans l'association des neutres. Ils trouvèrent dans Panin un homme d'État qui regardait l'indépendance de l'Amérique comme devant apporter de grands avantages à toutes les nations, spécialement à la Russie. Ce ministre ne doutait point que l'Angleterre ne fût, à la fin, contrainte de reconnaître cette indépendance. (Ce point résulte des dépêches du marquis de Vérac, ambassadeur de France en Russie, en date des 1er et 12 septembre 1780.)

Mais pour la garantie que les Hollandais demandaient, le ministre russe ne pouvait l'accorder : il aurait fallu l'étendre aux possessions de la République en Amérique, dans l'Inde et au cap de Bonne-Espérance. Panin offrit, dans le courant de septembre (1780), le projet d'une autre convention, la seule qu'il crût possible que sa cour conclût avec la Hollande. Ce projet ne parlait pas d'une garantie générale ; il stipulait seulement que si la Hollande venait à être attaquée pour être entrée dans l'accord, « les autres puissances contractantes » prendraient son parti. » Un article séparé déclarait que l'objet de la neutralité armée était le rétablissement de la paix. En même temps, Panin dépêcha des courriers à Stockholm et à Copenhague, à cet effet que si l'on recevait de la Haye une réponse favorable au projet, tout fût préparé pour recevoir la république des Pays-Bas dans la ligue des puissances neutres.

L'Angleterre surveillait attentivement les progrès de cette négociation, bien déterminée à déclarer la guerre aux Hollandais s'ils accédaient à l'association, et cela quelque conséquence que cette guerre pût produire pour la maison

d'Orange. Néanmoins, le cabinet anglais ne perdait pas de vue le désir qu'il avait d'obtenir tôt ou tard l'alliance de la Russie ; aussi ne voulait-il pas avoir l'apparence d'entrer en guerre avec la Hollande, seulement parce que ce pays annoncerait l'intention de se joindre aux puissances associées pour la neutralité armée. Dans le courant d'octobre, un croiseur anglais s'empara de Henry Laurens, cet agent que les États-Unis envoyaient en Hollande avec pouvoir d'y contracter un emprunt. On trouva dans ses papiers une copie du projet dont nous avons plus haut mentionné la nature, celui que Neufville avait négocié avec William Lee, et qui n'avait pas été accepté par le Congrès. Lord Stormont reconnut que ce document semblait n'être qu'une transaction entre personnes privées ; le comte de Hillsborough déclara pareillement qu'à ses yeux il n'y avait là qu'un acte signé par de simples particuliers, et dont les États généraux n'avaient eu aucune connaissance. Cela n'empêcha pas que, sur-le-champ, le cabinet anglais prît la résolution de se servir du papier saisi sur Laurens, « de manière à donner à » la guerre la direction la plus convenable. » (Dépêche de lord Stormont à Yorke, en date du 11 octobre 1780). Trois secrétaires d'État assistèrent à l'interrogatoire qu'on fit subir à Laurens devant la cour de l'Amirauté ; ensuite cet agent fut conduit sous bonne garde, à travers les rues de Londres, à la Tour, où il demeura comme prisonnier d'État, privé de toute communication au dehors et de tout moyen d'écrire : on voulait que son arrestation produisît sur l'esprit public un effet étrange et frappant.

Cependant le courrier de Saint-Pétersbourg était arrivé à la Haye avec le projet de traité offert par Panin ; lord Stormont vit qu'il n'avait plus de temps à perdre. Le 11 octobre (1780), il envoya l'instruction suivante au ministre d'Angleterre : « Si les États généraux abandonnent leur demande

» pour une garantie générale et accèdent à la convention
» des neutres, ils ne nous laisseront, en agissant de la sorte,
» plus d'alternative » (que la guerre). Le dernier jour de ce même mois, Yorke fit savoir que les États généraux, lesquels devaient se réunir pendant la première semaine de novembre, étaient résolus à désavouer la transaction proposée entre l'Amérique et des particuliers d'Amsterdam, mais que décidément ils entreraient dans la ligue du Nord. « Je
» crains, » ajouta ce ministre, « qu'il nous faille agir seuls
» maintenant, et aviser à une déclaration immédiate. » Cette dépêche fut, le 3 novembre, mise sous les yeux du roi George.

Ce même jour, les États de la province de Hollande, après mûre délibération, condamnèrent la conduite de la ville d'Amsterdam pour les actes dont la Grande-Bretagne se plaignait, et résolurent qu'il serait donné au gouvernement britannique toute satisfaction raisonnable, de manière à ne pas laisser subsister le moindre motif d'un juste ressentiment. Yorke lui-même, malgré la passion qui dictait ses jugements, écrivit que la conduite des États de la province de Hollande semblait loyale. Mais aucun retard ne convenait plus à Stormont. Le cabinet anglais ne voulut pas laisser aux États généraux le temps de manifester, comme ceux de Hollande, des intentions pacifiques, et, le même jour, la résolution fut arrêtée de procéder à la déclaration de guerre si la République ne renonçait pas à sa détermination d'entrer dans l'alliance du Nord. A cette heure-là même, Yorke écrivait au ministre : « Si nous faisons la guerre avec la République,
» nous trouverons cet État dépourvu d'artillerie et d'appro-
» visionnements de quelque nature que ce soit, n'ayant ni
» flotte, ni armée, ni aucune de ses possessions hors d'Eu-
» rope en état de défense. » (Dépêche de la Haye, 3 novembre 1780.)

Ce fut lord Stormont qui lui-même voulut libeller le *memorandum* à remettre aux États généraux. Il était conçu de façon à cacher les motifs réels de l'Angleterre sous un mélange de reproches au sujet de la transaction proposée dans Amsterdam et de demandes auxquelles on savait que la Hollande ne pouvait consentir. Cette note ne devait pas être présentée par l'ambassadeur, s'il acquérait par des informations positives la certitude que la majorité des provinces refuserait l'entrée de la République dans la Confédération du Nord. « Nous ne voulons pas, » écrivait Stormont le 4 novembre, « infliger une blessure grave à nos anciens et naturels alliés. Notre objet est de les guérir de leur folie en » frappant un coup qui les fera rentrer en eux-mêmes. »

Le 6 novembre, Yorke, conférant avec le Stathouder, lui remontra que la République aurait encore le moyen de témoigner son repentir si elle changeait de conduite. Le prince répondit, avec des signes d'embarras : « Je prévois des conséquences qui pourraient être fatales à ma maison et à la » République. » Yorke répliqua que le Stathouder pouvait, du moins, rendre une sorte de service passif et secondaire, en faisant naître des difficultés et des délais au moyen desquels les commissaires envoyés à Pétersbourg seraient empêchés de conclure sur les termes de leurs dernières instructions. « L'Angleterre, » dit le Stathouder, « ne peut » accuser de souhaiter la guerre des gens qui ne tendent » qu'à faire avec la Russie un traité de neutralité, ni ceux » qui voteront pour que des bâtiments de l'État escortent » nos vaisseaux marchands à bord desquels il ne se trouvera » ni mâtures, ni bois de construction. » Yorke soutint que les promoteurs de l'alliance avec le nord nourrissaient des intentions guerrières. « Je puis assurer, » répondit le prince, « que les régents, en général, n'ont pas de vues sembla- » bles. » Alors le ministre d'Angleterre tourna la conver-

sation sur l'Amérique et la négociation des capitalistes d'Amsterdam. « J'ai, » dit le Stathouder, « des raisons pour » croire que la province de Hollande désavouera cette tran- » saction, ainsi que son devoir l'exige. » — « Mais, » répliqua Yorke, « cette province donnera-t-elle aussi une satisfac- » tion ? » — « J'espère, » répondit le prince, « qu'elle fera » notifier à l'Angleterre qu'elle désapprouve cette affaire. » Il fallut néanmoins que le Stathouder avouât que la pluralité des provinces était en faveur d'une action commune avec la Russie, dans les termes proposés au nom de cet empire.

Aussitôt après cette entrevue, Yorke reçut de Stormont l'instruction de vérifier et faire connaître sur quels points les coups les plus sensibles pourraient être, avec plus de profit, portés à la République. Le 7 décembre, Yorke répondit : « Ce pays-ci n'est en aucune manière préparé pour la guerre. » Tous sont encore disposés à considérer une lutte avec l'An- » gleterre comme une impossibilité. Le pouvoir exécutif, » dans le gouvernement de la République, n'a jamais cessé » d'être opposé au parti de la guerre. Tous les établissements » de la Hollande, dans les Indes orientales et occidentales, » sont actuellement dans une condition déplorable ; entre » tous, Saint-Eustache, aussi dépourvu que les autres, est » la grande mine des profits pour le commerce hollan- » dais [1]. » Cette dépêche parvint, le 12 novembre, à Stor- » mont ; il en fit extraire le passage relatif à Saint-Eustache, » et l'envoya secrètement et sur-le-champ à l'amiral de la flotte anglaise pour qu'il servît de direction à ses opérations dans le golfe du Mexique.

Dès le 10 novembre, Yorke avait présenté aux États

[1] Cette île, peu considérable en elle-même, était pendant la guerre un dépôt dans lequel les Américains s'approvisionnaient de toutes choses, et leur offrait des facilités de tout genre pour leurs correspondances et leurs communications dans les deux hémisphères.

généraux le *memorandum* de lord Stormont. Ce document porte en termes exprès : « Le roi insiste sur une punition » exemplaire du Pensionnaire Van Berckel et de ses com- » plices, comme perturbateurs de la paix publique et vio- » lateurs de la loi des nations. Sa Majesté se flatte que la » réponse de vos hautes puissances viendra promptement, » et répondra complètement à ses intentions. Passer sous si- » lence une requête si juste serait un déni de justice, et Sa » Majesté se tiendrait obligée de prendre les mesures qui » conviendraient à sa dignité. »

Trois jours après la remise de ce *memorandum*, Yorke le fit imprimer. Les Hollandais trouvèrent étrange que l'Angleterre demandât la punition de Van Berckel quand eux-mêmes ne mettaient point Laurens en jugement. Les partisans que l'Angleterre avaient dans les villes des Provinces-Unies criaient : « Van Berckel et ses complices méritent » d'être traités comme les frères *de Witt*[1] ! » Yorke écrivait, le 14 novembre : « Si, à leur arrivée à la Haye, les » députés d'Amsterdam sont reçus par une populace ameu- » tée, l'affaire sera promptement décidée. » Et ailleurs : « Mais comment, avec les instruments que j'ai, promettre » quelque chose de conséquence ? »

Le même 14 novembre, lord Stormont, en demandant à Yorke des informations sur les points les plus vulnérables des provinces hollandaises, ajoutait à ses instructions la parole décisive : « Le dé est jeté. » Et cependant, alors même, la confiance dans le maintien de la paix était encore générale dans la République. Le 23 novembre, les États de la province de Hollande, obéissant à une suggestion du Sta-

[1] Allusion sanguinaire au meurtre commis par la populace insurgée de la Haye, l'an 1672, sur la personne du grand pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, et de l'amiral Cornélis, son frère, poursuivis par la haine de la multitude pour n'avoir pas prévu l'agression des Français et mis le pays en état suffisant de défense.

thouder, désavouaient et condamnaient en termes formels tout ce que les bourgmestres et les régents de la ville d'Amsterdam avaient fait ou laissé faire en matière de négociations avec le Congrès américain. Le désaveu de Van Berckel était par lui seul une punition sévère. Avant d'aller plus avant, il était clairement nécessaire de procéder à une enquête relative à la nature de sa faute, et de déterminer devant quel tribunal il pourrait être traduit. Les États généraux confirmèrent le désaveu fait par les États provinciaux de Hollande, et protestèrent en même temps de leur désir de maintenir la bonne intelligence avec l'Angleterre. Chaque courrier apportait à la cour de Westminster une preuve nouvelle des dispositions sincèrement pacifiques des villes, de la bourgeoisie, des prédicateurs, de tout ce qui participait au gouvernement des Provinces-Unies. Le Stathouder lui-même, partisan si déclaré des intérêts anglais, ne put s'empêcher de reconnaître que le gouvernement hollandais avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour éloigner de lui tout soupçon.

Lord Stormont n'en demanda pas moins, par une note du 1er décembre, la punition immédiate et exemplaire de tous les *coupables* d'Amsterdam. Le 5, ce ministre consulta Yorke sur la rédaction d'un manifeste, informant en même temps son envoyé que des ordres secrets étaient préparés à l'effet de faire saisir les établissements des Hollandais dans les Indes occidentales [1]. Le 16 décembre, avant même d'avoir reçu l'avis que son nouveau *memorandum* eût été présenté aux États généraux, mais sur l'information que cette Assemblée avait résolu de ne plus tarder à faire la déclaration, pour

[1] C'étaient dans les îles de Saint-Eustache, Saba et Saint-Jean, dans les Petites-Antilles, Curaçao et ses dépendances, au sud du golfe du Mexique, et les plantations d'Essequibo, Berbice, Demerary, et Surinam, dans la Guyane.

sa part, du traité de neutralité armée, lord Stormont envoya l'ordre à Yorke de quitter la Hollande aussitôt qu'il le pourrait, et sans prendre congé.

La négociation continuait encore à la Haye que déjà les croiseurs anglais fondaient de toutes parts sur les bâtiments marchands d'un peuple qui, depuis cent-six ans [1], était l'allié de la Grande-Bretagne. Ces navires sans protection, et dont les capitaines ne se croyaient menacés d'aucune violence, furent capturés au nombre de deux cents, portant des cargaisons de la valeur de quinze millions de florins. Quatre jours au moins avant que l'envoyé anglais eut quitté la Haye un aviso rapide fut dépêché à l'amiral Rodney avec l'ordre de s'emparer de Saint-Eustache, ordre motivé par la lettre du 7 novembre dont nous avons fait mention.

Rodney était alors aux Barbades. Dès que l'ordre de l'Amirauté lui fut parvenu, la flotte des Indes occidentales fit voile, le 3 février 1781, ayant à bord des troupes de débarquement. Rodney feignit de menacer la Martinique, et, tournant vers Saint-Eustache, somma de Graat, gouverneur de cette île, de se rendre sur l'heure. La surprise et la consternation des habitants ne peuvent s'imaginer. Ils ne savaient rien d'une rupture entre l'Angleterre et la Hollande; ils n'avaient aucun moyen de se défendre; le gouverneur livra son poste et ses dépendances, implorant pour la ville de Saint-Eustache la clémence de l'amiral. Cette ville était un port franc dont la richesse frappa d'étonnement ceux-là mêmes qui s'en étaient fait l'idée la plus magnifique. « Ses

[1] L'alliance entre les Provinces-Unies et la Grande-Bretagne remontait à l'année 1688, c'est-à-dire à la révolution parlementaire effectuée par le prince d'Orange, avec l'aide des Hollandais, laquelle avait paru indispensable au succès. Cimentée par l'accord conclu, en 1689, par Guillaume III, devenu roi de la Grande-Bretagne et demeuré Stathouder de Hollande, cette alliance avait effectué de grandes choses pendant le reste du règne de Louis XIV, et persévéré à travers toutes les vicissitudes des temps suivants.

» quais n'étaient qu'une série de magasins remplis de propriétés françaises, américaines, hollandaises; il s'en trouvait même qui appartenaient à des Anglais. En dehors des bâtiments, pleins à regorger, la plage était couverte de boucauts de sucre et de tabac. » Ce sont les paroles de Rodney, lequel annonçait que d'après une estimation modérée, le butin dépassait trois millions sterling. En outre, l'amiral avait capturé dans la baie plus de cent cinquante bâtiments marchands, une frégate et cinq petits navires de la flotte de guerre, avec tout leur armement. Trente vaisseaux de commerce richement chargés avaient quitté Saint-Eustache trente-six heures avant l'apparition de la flotte de Rodney. L'amiral les fit poursuivre et amariner; un vaisseau de guerre de soixante canons, qui leur servait de convoi, amena son pavillon. Mais celui de la Hollande continuait à flotter à l'entrée du port. Trompés par ce signe, dix-sept navires y entrèrent après qu'il fut tombé au pouvoir des Anglais, et se firent prendre comme les autres. Trois grands bâtiments frétés à Amsterdam avec toutes sortes de provisions de mer eurent le même sort; on les conduisit à Saint-Christophe. Le butin fait à Saint-Eustache fut vendu à l'encan; on en excepta, pour la forme, les propriétés anglaises. Mais la confiscation, prononcée sur tout ce que l'île renfermait, atteignit sans distinction amis et ennemis, belligérants et neutres, étrangers et même sujets de la Grande-Bretagne. Les armateurs anglais frappés par cette mesure firent une remontrance que le *solicitor general* de la couronne à Saint-Christophe rédigea lui-même. Rodney refusa d'en prendre connaissance. « L'île de Saint-Eustache, » répondit-il, « est hollandaise; tout ce qui s'y trouve est hollandais, tout ce qu'elle renferme était sous la protection du drapeau hollandais; et c'est comme hollandais que tout cela sera traité. »

En outre de Saint-Eustache, pendant la campagne de 1781, les Anglais s'emparèrent de tous les établissements de la Hollande dans l'Amérique du Sud. Le cap de Bonne-Espérance eut le même sort; cette magnifique possession, station des navires à mi-route entre les ports de l'Europe et ceux de l'Inde, avait été laissée sans défense. Sur le continent de l'Inde, Negapatam [1], avec sa faible garnison; dans l'île de Ceylan, Trincomalee, avec son port magnifique, capitulèrent aussi : ce furent autant d'acquisitions très-importantes pour la Grande-Bretagne.

Sans doute, la République hollandaise était bien faible, vis-à-vis d'une telle rivale. Mais celle-ci aurait dû se souvenir que, si la Hollande succombait sous le poids de ses embarras financiers, c'est que les dettes qui l'écrasaient avaient été contractées durant son alliance avec l'Angleterre, et pour servir les intérêts de cette puissance. Aussi, par une guerre si cruelle et manifestement injuste, l'Angleterre perdit ce qui lui restait d'influence sur le continent européen. Il n'y eut plus une seule nation avec qui la Grande-Bretagne fût liée par une communauté de principes, aucune qui pût se tourner vers elle par une sympathie fondée sur les intérêts supérieurs de l'humanité.

[1] Sur la côte de Coromandel. A la même époque, les comptoirs conquis jadis sur les Portugais, le long de la côte de Malabar et de la côte de la Pêcherie, tombèrent au pouvoir des Anglais.

CHAPITRE XXI.

LA FRANCE ÉPROUVE LE BESOIN DE LA PAIX.

1780. — En apprenant la déclaration de guerre de l'Angleterre aux Provinces-Unies, Vergennes écrivit à M. de Montmorin, ministre de France à Madrid : « Cette guerre a » pour cause l'irritation que l'accession de la Hollande au » pacte de neutralité cause à l'Angleterre. Plus je réfléchis » à cet objet, plus je suis embarrassé pour distinguer si nous » devons nous réjouir de cet événement ou nous en affliger. » (Dépêche du 25 décembre 1780.) En effet, il en résultait un obstacle de plus à la conclusion de la paix générale vers laquelle s'acheminaient les négociations que nous allons raconter. L'Espagne avait fait tous ses calculs pour une campagne unique. (Dépêche du 13 mai 1780.) Le projet d'un débarquement dans les Iles-Britanniques avait échoué ; le roi Charles, mal disposé pour la lutte, au bout de sept mois seulement d'hostilités, se plaignait que la France eût engagé l'Espagne dans une guerre entreprise pour l'intérêt exclusif de la première de ces puissances, et que cette « alliance eût » amené le *premier* désastre éprouvé par le pavillon espa» gnol. » Parlant à l'ambassadeur de France, Florida Blanca s'accusa d'avoir été un grand fou quand il avait décidé son monarque à déclarer la guerre aux Anglais. Vergennes, quand il s'agissait des États-Unis, ne manquait jamais de soutenir que, si la France était engagée d'honneur à défendre leur indépendance, les limites qui devraient être assignées à leur

territoire dépendraient nécessairement des événements. Pour concilier cette indépendance avec ce que l'Angleterre pouvait accepter honorablement, et pour calmer les appréhensions de l'Espagne, le ministre de Louis XVI se montrait disposé à laisser à la Grande-Bretagne la souveraineté du Canada, en donnant à cette province toute l'extension que la France, quand elle en était la maîtresse, avait réclamé pour elle, par conséquent le territoire situé au nord-ouest de l'Ohio. Cet arrangement ne contentait pas Charles III. Ce roi désirait que les États-Unis pussent demeurer dans une certaine dépendance, sous la suzeraineté de l'Angleterre, ou, si la chose était impossible, que l'impossibilité où ils demeureraient de se donner un véritable gouvernement les empêchât d'être une vraie puissance. Charles III refusa de recevoir Jay comme envoyé des États-Unis, et quand l'ancien ministre de France à Philadelphie, revenant de sa mission, parut à Madrid, le roi ne lui accorda pas d'audience. Montmorin écrivait à Vergennes, le 29 mars 1780 : « Ce qu'on désire ici, c'est que l'indépen- » dance, s'il faut l'accorder aux Américains, produise entre » eux et l'Angleterre des querelles interminables. » Florida Blanca raisonnait de cette sorte : entre les colonies américaines, celles du nord ne se déferont jamais d'un attachement profond pour la mère-patrie ; si on leur donne l'indépendance, elles seront pour l'Angleterre un allié utile ; si, au contraire, elles sont contraintes à rentrer sous sa domination, elles lui nuiront d'après leur qualité de sujets turbulents. L'inquiétude et le doute tourmentaient le cabinet de Madrid ; il essaya d'ouvrir, par l'intermédiaire de celui de Lisbonne, une négociation séparée avec l'Angleterre. Le roi de France, par une lettre autographe adressée à Charles III, en date du 25 avril 1780, fit savoir qu'il n'objectait rien à cette démarche.

Lorsqu'en février 1780, John Adams arriva en France

avec de pleins pouvoirs pour négocier avec la Grande-Bretagne un traité de paix et de commerce, M. de Vergennes le pria de ne pas rendre public, pour le moment, l'objet de sa mission. Adams, dans sa réponse, opposa les motifs qui le pressaient d'entrer sur-le-champ en matière avec le gouvernement anglais; mais il ne s'obstina point, et consentit à demander sur cet incident de nouvelles instructions au Congrès. Cette assemblée avait voté la réduction de la valeur du papier-monnaie américain; voudrait-on appliquer cette mesure aux Français créanciers des États-Unis? une discussion s'engagea sur ce point, et le ministre d'Amérique soutint avec vigueur le principe que la réduction devait affecter les créanciers de toutes nations, sans distinction; sa réponse obtint l'approbation du Congrès. Ces points ayant été réglés, Adams revendiqua le droit d'offrir au roi de France un avis sur la manière de conduire la guerre qui se faisait en commun. S'adressant à une cour où le dogme reçu était que le pouvoir royal est protégé par une sainteté inviolable, Adams ne craignit point d'établir comme un principe fondamental que, « dans l'âge de l'intelligence où le monde est actuellement, on reconnaît généralement aux peuples le droit d'établir leurs gouvernements conformément à leurs jugements propres et leurs inclinations. » Vergennes rompit alors la correspondance avec Adams, en faisant observer qu'il n'était point accrédité à la cour de France; en même temps, il se plaignit au ministre du roi à Philadelphie que l'esprit de l'envoyé américain fût si peu conciliant. Franklin aussi, quoiqu'à regret, se fit l'intermédiaire officiel des censures que Vergennes n'épargnait point à son collègue. Cette communication de Franklin lui nuisit auprès du Congrès, tandis que la faveur d'Adams ne fit que s'accroître et lui valoir l'appui cordial de l'assemblée.

Maurepas, plus que personne, souhaitait la conclusion de

la paix ; pour l'accélérer, il eut, au milieu de l'été, la légèreté d'exprimer son désir à M. Forth, ancien secrétaire de l'ambassade d'Angleterre à Paris ; mais cette ouverture ne produisit rien. Marie-Antoinette, écrivant, d'abord le 13 mai et ensuite le 11 octobre, à l'impératrice-reine, lui disait : « La » paix serait un grand bien ; cependant, si elle n'est pas » demandée par nos ennemis, j'en serai fort affligée, car » alors elle serait humiliante pour nous. »

Après la prise de Charleston et la déroute de l'armée américaine commandée par Gates, le Parlement britannique, réuni au mois de novembre (1780), accorda tout ce que les ministres demandaient en troupes et en argent ; la majorité ministérielle fut très-forte ; et la crainte de troubles qui menaçaient quelques grandes villes dans le pays contribua pareillement à fortifier l'action du gouvernement. Dans cette conjoncture, le 1er décembre 1780, Necker, toujours disposé à prendre sur lui les choses les plus importantes, écrivit secrètement à lord North, pour lui proposer de conclure la paix sur la base de l'*uti possidetis*, chaque partie gardant, pendant la trève, la possession de ce qu'elle aurait entre ses mains au moment de la suspension des hostilités. Les termes de cette proposition, dont le conseil n'avait pas eu connaissance, furent désavoués nettement par Vergennes, qui les jugeait incompatibles avec l'honneur et la loyauté de la France. En Angleterre, on n'y fit attention que comme à un signe d'épuisement et une confession de faiblesse.

Parlant de Necker, son collègue, Vergennes disait, au mois de janvier 1781 : « Je ne veux exprimer aucune opinion » sur les opérations financières de ce ministre ; mais, sur » tous les autres objets de l'administration, je dis qu'il est » ignorant et que sa vue est courte. » Dans les conférences que les membres du conseil tenaient entre eux, Necker ne cessait d'invoquer la paix. « Ce serait, » répondait Ver-

gennes, « une chose excellente si seulement vous pouviez » indiquer les moyens d'y arriver d'une façon honorable. » Mais dans ses clameurs pour la paix, Necker n'était que l'écho de l'opinion qui prévalait dans tout Paris. Maurepas, de son côté, déclarait qu'il faudrait faire la paix avant la fin de cette année, 1781 ; enfin, le roi disait « qu'il était las » de la guerre et voulait que l'on y mît fin avant que l'an- » née vînt à son terme. » C'est ce que le comte de Mercy communiquait, le 7 février 1781, au prince de Kaunitz, premier ministre de l'empereur Joseph II, lequel avait récemment succédé à Marie-Thérèse dans la souveraineté des États autrichiens.

C'est à M. de Vergennes qu'appartenait la conduite des négociations pour rétablir la paix ; mais leur succès ne pouvait être obtenu que par une médiation ou par d'éclatants avantages remportés dans la guerre. Jusqu'à ce moment, cette guerre avait été faite sans aucun plan régulier : la faute en était à la nature intime du gouvernement qu'avait alors la France. Il ne pouvait, en effet, y avoir d'administration vigoureuse avec un roi trop jeune, d'un caractère faible, sans instruction, et qui se piquait de régner par lui-même, laissant de la sorte le gouvernement sans chef effectif, poussé d'un côté à l'autre par les cabales opposées qui se succédaient continuellement à la cour. Vers la fin de l'année précédente, Sartine avait perdu le portefeuille de la marine, et Montbarrey, dont l'incapacité était prouvée, quittait celui de la guerre ; l'influence de la reine avait fait appeler le marquis de Castries au premier de ces ministères, et le comte de Ségur au second. Mais la situation des finances devenait effrayante : la dette publique approchait de quatre milliards de francs, et la banqueroute, une banqueroute imminente, semblait ne pouvoir plus être évitée [1].

[1] Pour juger sainement de la condition financière de la France en 1781,

Environné partout de difficultés, Vergennes essaya d'en sortir par un compromis avec l'Angleterre, sur la base d'une trêve qui serait conclue pour vingt ans ou davantage, et durant laquelle cette puissance conserverait la Géorgie et la Caroline du Sud, à la condition qu'elle rendrait aux Américains la place de New-York. Washington et d'autres personnes influentes furent sondées sur ce projet; toutes en repoussèrent l'idée. Vergennes écrivait lui-même : « Il n'y a » que des puissances médiatrices qui puissent se charger de » faire aux États-Unis une offre si douloureuse pour eux. La » France ne saurait guère la proposer, parce que ce qu'elle » a garanti est l'indépendance des treize États. » Mais le prince de Kaunitz [1] se mit aussitôt à l'œuvre pour offrir une médiation dont il attendait un heureux résultat.

Henry Laurens arriva, dans le courant d'avril 1781, à Versailles, où l'avaient précédé des lettres de Rochambeau et de Lafayette, pleines pour le ministère de demandes pressantes, et considérées comme importunes. En effet, ils auraient voulu qu'au nom et sur le crédit du roi, un emprunt de vingt-cinq millions de francs fût ouvert en France pour les États-Unis; afin d'appuyer leurs considérations sur la nécessité d'un tel secours, l'un et l'autre communiquaient au cabinet de Versailles l'opinion écrite de Washington. Franklin, de son côté, venait d'écrire : « Si nous ne parvenons » point à obtenir l'aide qui nous est nécessaire, attendons-

il faut considérer que le capital de la dette publique représentait huit années au moins du revenu qu'il était possible de faire entrer dans le trésor. Cette proportion est à peu près la même aujourd'hui (1874); mais les ressources intérieures du pays ont augmenté plus rapidement encore que sa dette.

[1] Wentzel, comte et ensuite prince de l'Empire, du titre de Kaunitz-Rietberg, était né en 1711. Depuis la conclusion du traité d'Aix-la-Chapelle, qu'il avait, en 1748, négocié comme plénipotentiaire de l'impératrice-reine, jusqu'à sa mort, arrivée en 1794, Kaunitz ne cessa de diriger le cabinet de Vienne, avec la réalité du pouvoir, sous la grande Marie-Thérèse, et l'apparence seulement sous Joseph II.

» nous à voir ébranlé tout le système du gouvernement nou-
» veau de l'Amérique. » L'envoyé de France à Philadelphie transmettait à son gouvernement un propos du général Greene : « Les États du Sud peuvent lutter encore un peu
» de temps ; mais ils succomberont infailliblement si l'on ne
» vient pas à leur aide d'une manière plus efficace. » Washington représentait qu'un secours de l'étranger, prompt et considérable, était devenu indispensable pour la sûreté de son pays ; mais il ajoutait que « si les armes des alliés sur le
» continent pouvaient faire un effort combiné avec celui
» d'une flotte supérieure à celle de l'ennemi, ce double mou-
» vement suffirait pour mettre fin à ce grand débat d'une
» manière décisive et glorieuse. »

Le jeune envoyé des États-Unis, insistant sur les demandes que le Congrès l'avait chargé de faire à Versailles, eut l'imprudence de prendre le ton de la menace : « Si j'échoue, disait-il, dans l'objet de ma mission, l'Amérique pourrait bien revenir à son ancienne allégeance, et l'on verrait alors les contingents des Provinces combattre contre la France sous les drapeaux de l'Angleterre. » C'était confesser l'impuissance du pouvoir central en Amérique, et faire naître le doute sur la possibilité pour les États d'établir finalement leur indépendance. Vergennes se plaignit à son tour que, dans l'entreprise commune, on jetât sur la France une part de plus en plus disproportionnée, de plus en plus onéreuse, des charges de la guerre.

Le cabinet se résolut pourtant à consentir aux demandes des États-Unis. Déjà Franklin avait obtenu du Trésor français le don de six millions de livres et le prêt de quatre autres millions. Necker consentit à augmenter cet emprunt de dix millions, ceux-ci à réaliser en Hollande, mais au nom du roi de France.

Afin d'assurer aux alliés la supériorité sur mer près du

théâtre des hostilités; l'amiral de Grasse, qui commandait la flotte française dans la mer des Antilles, reçut l'ordre de faire, pendant la campagne de 1781, voile vers le nord, et d'agir suivant les conseils de Washington et de Rochambeau. Ce général demandait qu'un renfort en troupes de terre lui fût envoyé. Cette expédition aurait coûté des sommes excessives; le ministère français, s'autorisant d'un avis de Washington, résolut de s'en dispenser, en sorte que l'Amérique fut, avec ce qu'elle avait d'auxiliaires débarqués sur son continent, laissée à ses propres efforts pour augmenter l'effectif de son armée. Cette résolution déplut à Rochambeau; ne parlant pas l'anglais, comprenant peu le caractère du peuple au secours de qui on l'avait envoyé, ce général demanda son rappel en France. Sa requête fut refusée; et on lui prescrivit de se considérer comme le commandant de troupes auxiliaires, de mettre, en conséquence, sa personne et son corps d'armée sous les ordres de Washington.

C'est également à la disposition unique et personnelle du général en chef des Américains que le ministère français aurait voulu laisser l'emploi des six millions donnés; mais Washington refusa cette marque d'une confiance qui pouvait éveiller la jalousie du Congrès. Malheureusement, le premier usage que l'on fit de cette ressource fut de la nature la moins judicieuse. L'État de la Caroline du Sud avait contracté en Hollande un marché pour des fournitures militaires; ce marché n'était point exécuté. Henry Laurens, se portant fort pour la Caroline et pour les États-Unis, passant au compte de ceux-ci l'engagement de celle-là, et négligeant de prendre sérieusement connaissance des termes de l'affaire, paya purement et simplement, sur l'argent obtenu par Franklin, ce qui lui fut réclamé par les fournisseurs. Il résulta de cette mesure que la Caroline du Sud se trouva libérée, et que le Trésor des États-Unis fut privé, sans justes

motifs (comme on le reconnut plus tard), d'une ressource considérable.

Cependant, Necker laissait percer ses aspirations à devenir le chef du gouvernement en France. Maurepas était octogénaire, mais conservait la finesse de son jugement. Cette prétention d'un rival le fit sortir de son apathie; et, tandis que Necker se flattait d'emporter d'emblée la première place, en s'emparant de l'esprit du roi, Maurepas lui fit connaître de la façon la plus dégagée que Sa Majesté demandait sa résignation. En racontant le détail de sa chute, Necker aimait à dire : « Le roi avait promis de me soutenir; » je suis victime de mon trop de confiance dans sa parole. » Durant son administration, Necker avait refusé tout traitement, et sa probité dans la gestion des fonds publics était au-dessus de tout soupçon. Au reste, la maison de banque dont il était le chef avait réalisé de grands profits, et sa fortune personnelle se trouvait doublée à l'expiration de son service dans le ministère [1]. Le renvoi de ce ministre fut en France le sujet de discussions passionnées durant lesquelles on vit le gouvernement de Louis XVI poursuivre à Paris, par des mesures acerbes, ces mêmes principes pour le triomphe durable desquels la France versait en Amérique le sang de ses fils et l'or de son épargne. En effet, ce fut à cette époque que Raynal donna la seconde édition de son *Histoire philosophique et politique des établissements européens dans les deux Indes*; cette édition, faite à Paris, portait sur son titre le nom de l'auteur. On sait que cette œuvre est remplie de déclamations contre le pouvoir du clergé, le despotisme des souverains et l'esclavage des nè-

[1] Il ne faut pas oublier que M. Necker, en entrant au conseil, avait loyalement et même généreusement déposé au trésor deux millions de sa fortune personnelle, tout à la fois comme une aide pour des nécessités urgentes et un gage pour la délicatesse de sa gestion.

gres. Raynal y décrit les États-Unis de l'Amérique comme un « pays où le génie héroïque et sincère de l'antiquité faisait » plus que renaître, ce génie qui, partout ailleurs, courait ris- » que d'être pris pour une fiction, grâce à la dépravation des » mœurs et aux vices de la législation dans l'Europe » de ce temps. Mais, ajoutait-il, c'est en Amérique, et surtout dans la Nouvelle-Angleterre, que le monde voit reparaître « un » pays où les hommes savent être heureux sans rois et sans » prêtres. (Édition de 1781, volume IX, pages 18 et 305.) » La philosophie a pour but de rendre tous les gouverne- » ments justes et tous les peuples heureux. Si ç'avait été » l'amour de la justice qui eût décidé la cour de Versailles » à conclure cette alliance d'une monarchie avec un peuple » qui défend sa liberté, le premier article du traité avec les » États-Unis aurait dû être celui-ci : Tous les peuples op- » primés ont le droit de s'insurger contre leurs oppres- seurs. » Le Parlement poursuivit cet ouvrage, et le réquisitoire de l'avocat-général, conclut à des peines sévères. Le livre fut brûlé par la main du bourreau ; pour l'auteur, il gagna Bruxelles , d'où il passa en Hollande , où il fut en parfaite sûreté. Son ouvrage ne fit que gagner en vogue à la condamnation qui le frappait ; il se glissa dans toutes les bibliothèques. Les jeunes gens surtout, ceux même de l'ordre de la noblesse, adoptaient des principes qui s'infiltraient dans toutes les classes, ceux dont l'œuvre de Raynal contenait l'expression. Dans l'armée de Rochambeau servait déjà M. de Castries , fils du nouveau ministre de la marine ; des fils de M. de Ségur , ministre de la guerre, et du maréchal duc de Broglie allaient l'y rejoindre. Malgré cet enthousiasme pour la cause des Américains, l'opinion, en France, celle des philosophes comme des hommes d'État , n'était pas favorable à l'extension illimitée du pouvoir des États-Unis. Les mémoires du comte de Ségur, l'ouvrage de Raynal

lui-même, témoignent du désir qu'on avait alors de voir s'établir dans le Nouveau-Monde, entre l'Angleterre et les États-Unis, un équilibre de puissance qui permît à chacune des deux nations de maintenir l'autre dans de justes bornes [1].

Pendant ce temps, le prince de Kaunitz s'occupait à dresser les articles préliminaires d'un traité de paix générale à conclure par un Congrès qui s'assemblerait à Vienne. D'accord avec M. de Vergennes, Kaunitz adoptait l'idée que les États-Unis devraient y envoyer leurs représentants, en sorte que les négociations entre eux et la Grande-Bretagne pussent avancer en même temps que celles des puissances européennes l'une avec l'autre. Une note du prince à cet effet fut jugée par la reine de France un chef-d'œuvre de sagesse politique. Mais, pour le moment, ce projet s'évanouit. De part et d'autre, les esprits étaient encore dominés par des volontés absolues et contraires. L'Angleterre ne consentait pas à négocier avec la France tant que celle-ci ne romprait pas son alliance avec les *insurgés* de l'Amérique. John Adams se déclarait prêt à se rendre à Vienne, mais seulement à la condition que les puissances médiatrices l'y recevraient comme plénipotentiaire d'un État indépendant. Quant à l'Espagne, elle déclinait toute médiation, parce qu'elle savait bien qu'aucun médiateur ne prononcerait en sa faveur la restitution de Gibraltar [2].

Mortifié par son mauvais succès, Kaunitz en jeta tout le blâme sur les prétentions déraisonnables du ministère britannique; l'Autriche se joignit, dès lors, aux puissances qui soutenaient que l'Angleterre devait faire des concessions à l'Amérique. En attendant, Kaunitz offrait à Joseph II cette

[1] Raynal, *loco citato;* comte de Ségur, t. I, p. 264.

[2] La cession de Gibraltar, pris en 1704, pendant la guerre pour la succession d'Espagne, avait été l'un des avantages très-modérés que l'Angleterre s'était assurés, lors de la pacification générale d'Utrecht, en 1713.

consolation : « Si notre médiation n'a pas réussi, nous » n'avons, quant à nous, qu'à gagner plus qu'à perdre par la » continuation de la guerre ; elle nous profite en raison de » l'épuisement progressif des belligérants, et des avantages » que notre commerce en tire aussi longtemps qu'elle dure. » (Lettre de Kaunitz à Joseph, en date du 8 juillet 1781.)

Cependant, les ministres de George III se montraient disposés à céder Minorque [1] à l'impératrice de Russie, s'ils pouvaient à ce prix acheter son alliance ; ils offraient à l'empereur, pour avoir la sienne, d'obliger les Hollandais à consentir à l'ouverture de l'Escaut [2]. Mais l'impératrice tournait ses vues ambitieuses surtout vers l'Orient, et Joseph les siennes sur le Midi. Catherine s'étonnait que l'Europe ne pût consentir à voir une domination chrétienne reprendre possession du Bosphore, et la civilisation chrétienne y refleurir. Potemkin assurait à l'empereur que la Russie lui garantirait volontiers toutes les conquêtes qu'il pourrait faire, excepté en Allemagne et en Pologne [3]. « Rome, » écrivait Catherine, « serait une acquisition digne du roi des Romains. » De son côté, Joseph convoitait le bord oriental de l'Adriatique, la Bosnie et la Servie ; il aurait voulu s'approprier, aux dépens de la Turquie et de la république de Venise, tout ce qui demeure

[1] L'acquisition de Minorque, importante par la possession de Port-Mahon, avait été procurée à l'Angleterre par la paix d'Utrecht. Reprise par les armes de la maison de Bourbon, pendant la guerre pour la succession d'Autriche, cette île avait été restituée à la Grande-Bretagne, par le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748.

[2] La Hollande n'avait, à la pacification d'Utrecht, obtenu pour prix de son active et coûteuse participation à la longue guerre de la succession d'Espagne, que des avantages de commerce dans les *Provinces-Belgiques*, et la clôture du port d'Anvers, dont la rivalité inquiétait Amsterdam. Le droit de mettre garnison dans les *places de la Barrière*, le long de la frontière de France, était plus onéreux que profitable à la Hollande. Il ne lui servit à rien pendant la guerre de 1740 à 1748, et lui fut retiré, sur la demande de l'Autriche elle-même.

[3] C'était s'opposer à l'incorporation de la Bavière dans les États autrichiens, l'un des objets favoris de l'ambition de Joseph II.

au nord d'une ligne oblique qui aurait été tirée de Belgrade au fond du golfe de la Drina, c'est-à-dire aux portes de Scutari. Mais il tenait obstinément à ce que, dans les arrangements à intervenir, le roi de Prusse ne pût acquérir un seul pied de terre, et pas même arrondir, au moyen d'échanges, son territoire morcelé en tant de districts détachés. C'était ainsi que les deux puissances chrétiennes de l'Europe orientale rêvaient de se partager l'Italie et le Levant, sachant qu'aussi longtemps que la France et l'Angleterre seraient en guerre, ni l'un ni l'autre de ces royaumes ne pourrait opposer son *veto*.

En Espagne, on venait d'apprendre qu'une insurrection avait éclaté dans la vice-royauté du Pérou. On l'attribuait à des membres de la société de Jésus, supprimée par la loi, et un descendant prétendu des anciens Incas, nommé Tupac Amaru, s'était mis à sa tête. Le cabinet de Madrid ne conçut pas d'abord, à cette nouvelle, d'inquiétude sérieuse, et resta disposé à continuer sa négociation séparée avec la Grande-Bretagne. Lord Hillsborough suggéra que Gibraltar pourrait être échangé contre Porto-Rico; mais Florida Blanca ne voulut pas entendre à cette proposition ; alors Cumberland, envoyé à Madrid comme agent de cette négociation secrète, n'ayant plus à offrir rien que Charles III voulût accepter, revint en Angleterre, au terme d'une tentative stérile.

Hors du théâtre de la guerre sur le continent américain, les résultats de la campagne de 1781 avaient été fort indécis. D'un côté, les Français s'étaient inutilement efforcés de s'emparer de l'île de Jersey. D'autre part, la garnison de Gibraltar, plusieurs fois à court de provisions, avait été ravitaillée dès le milieu d'avril. Au mois d'août, les flottes anglaises et hollandaises s'étaient rencontrées près du Dogger-Bank, et séparées après un engagement de trois heures et demie à portée de mousquet, ni l'un ni l'autre de ces antagonistes acharnés ne pouvant réclamer la victoire. Les

Hollandais, après avoir donné une preuve nouvelle de leur valeur persévérante, étaient rentrés dans la rade du Texel. Les Anglais, retournés au port, y reçurent la visite du roi; quant à l'amiral, il allégua son âge comme motif de quitter le service actif; en réalité, il ne voulait plus être aux ordres d'une administration si dépourvue de vigueur.

Du côté de l'Inde, le nom de Hyder Ali, sultan de Mysore, retentissait jusqu'en Europe et jusqu'aux États-Unis. On disait qu'avec son armée de cent mille combattants, ce prince musulman viendrait à bout de la petite force militaire que les Anglais entretenaient dans le Carnatic. Mais la discipline européenne triompha de la supériorité du nombre.

En Floride, la place de Pensacola, assiégée par les Espagnols avec des forces beaucoup supérieures à la garnison, fit la résistance la plus courageuse, et obtint une capitulation honorable. Ses défenseurs s'engagèrent à ne pas servir, pendant la guerre, contre l'Espagne et ses alliés; mais leur gouvernement conservait le droit de les employer contre les États-Unis.

De Versailles, M. de Vergennes fit passer par le canal au ministre de France à Philadelphie des plaintes sur la manière dont John Adams négociait avec le ministère français. Une majorité dans le Congrès n'en demeurait pas moins disposée à maintenir Adams dans la qualité de seul négociateur. Madison et le reste des délégués de la Virginie l'appuyaient avec chaleur. Néanmoins, la réflexion, et aussi les conseils de la France amenèrent une autre décision : on jugea sagement qu'il convenait d'adjoindre à un envoyé appartenant à la Nouvelle-Angleterre des hommes choisis dans une autre partie de l'Union. Sullivan, du New-Hampshire (ce délégué touchait une pension de la France), contribua beaucoup à faire rédiger les instructions des nouveaux plénipotentiaires dans le sens que Vergennes aurait lui-même indiqué. On

nomma ensuite, au scrutin, pour remplir cette commission, Jay, Franklin, Henry Laurens et Jefferson. Mais ce dernier fut retenu en Amérique par une maladie de sa femme. Adams, en apprenant cette mesure, écrivit à Franklin : « Le Congrès a sagement agi en m'adjoignant d'autres » personnes pour négocier la paix. Leurs talents convien- » nent à cet emploi ; le mien, si j'en ai un, consiste à diriger » la guerre. » A la même époque, ce même observateur, si avantageusement placé sur le continent de l'ancien monde, y remarquait une dissémination si vaste des principes de la révolution américaine, qu'il osait écrire : « Dans mon opinion, » il faudra que les gouvernements absolus, monarchiques et » aristocratiques, se conforment dans leur pratique, du » moins à un certain degré, à nos principes, ou bien qu'ils » hasardent une révolution totale dans la religion et la poli- » tique, d'une extrémité de l'Europe à l'autre. »

Jusqu'alors, le royaume d'Irlande avait été soumis par la Grande-Bretagne à toutes les restrictions du système colonial, en outre des lois d'exception qui pesaient sur cette île. Mais, depuis l'insurrection des États-Unis, le feu allumé par l'exemple de l'Amérique n'était nulle part, en Europe, aussi ardent que dans cette possession de la couronne britannique. Les Irlandais, néanmoins, résistaient encore à la tentation d'opposer à de mauvaises lois une résistance par la force matérielle [1]. Mais ils tirèrent avantage du caractère de lord North, habituellement indolent et dépourvu de prévision ; et ils gagnèrent par adresse leur émancipation politique bien plus avantageusement qu'ils n'auraient pu faire au moyen d'une insurrection. Lorsqu'on reçut à Dublin, en 1775, les nouvelles des combats de Lexington et de Bunker-Hill, le

[1] L'impulsion vers une rébellion à main armée ne put être donnée que par la Révolution française ; ce fut en 1798 qu'éclata cette insurrection, réprimée promptement et avec une grande rigueur.

Parlement irlandais déclara par un vote solennel « qu'il » avait horreur de la rébellion, et qu'il était prêt à montrer » au monde l'attachement de l'Irlande à la personne sacrée » du roi. » Lord North s'empressa de profiter de cette disposition si loyale, et le Parlement de Dublin autorisa la couronne à employer quatre mille hommes de l'armée d'Irlande au service actif en Amérique. Or l'armée de ce royaume, laquelle aurait dû avoir un effectif de douze mille hommes, n'en comptait en réalité que neuf mille, tout au plus, dans les rangs. On choisit les plus vigoureux et les meilleurs, sans s'arrêter à l'exacte limite de la concession faite par le Parlement d'Irlande ; on tira de la sorte huit régiments qui furent embarqués pour le continent de l'Amérique. Mais alors, l'Irlande elle-même restait sans défense ; le Parlement offrit d'y pourvoir en mettant sur pied la milice de la nation. Ce parti fut rejeté par lord North ; au lieu de cette milice, que le gouvernement aurait organisée et pouvait contrôler, le ministère laissa se former des compagnies de volontaires. Plus tard, il est vrai, la réflexion fit revenir le cabinet anglais sur sa résolution, et un bill pour incorporer la milice fut envoyé au Parlement de Dublin. Mais l'occasion se trouvait perdue : le Parlement irlandais avait appris à préférer l'emploi de volontaires, formant des corps exclusivement sous la main des autorités locales.

Lorsque, en 1778, on sut en Irlande jusqu'à quel point les commissaires envoyés en Amérique par le cabinet anglais s'étaient montrés disposés à pousser les concessions afin de réconcilier les colonies avec la métropole, les patriotes irlandais ouvrirent les yeux sur les demandes qu'eux-mêmes pourraient faire pour leur pays. L'homme qui prit la direction de ce mouvement fut Henry Grattan, distingué par sa probité incorruptible dans un âge vénal et au milieu d'une Chambre des Communes gangrénée par ce vice qui avait pénétré tout

le monde politique irlandais. Personne n'avait écouté avec plus d'enthousiasme que Grattan l'éloquence de Chatham, et personne n'avait exprimé en paroles plus chaleureuses le caractère de cet homme d'État, le plus grand des contemporains dans la nation anglaise.

Quand s'ouvrit la session de 1779, Grattan, alors âgé de trente-trois ans seulement, et qui ne faisait que depuis quatre années partie de la Chambre des Communes, proposa, comme amendement à l'Adresse, de déclarer que la nation ne pouvait être sauvée qu'en obtenant la liberté des importations et des exportations ; on adopta même le terme plus précis et plus net de *libre échange*. Cet amendement fut voté à l'unanimité, les amis du gouvernement ne jugeant pas une opposition praticable. Le Parlement refusa ensuite d'établir des taxes nouvelles. On avait l'habitude de voter les subsides pour deux ans ; cette fois, on ne les accorda que pour six mois. Cette Chambre des Communes répondait par le sérieux de ses dispositions à l'ardeur de celles du peuple ; un sentiment de nationalité, qui devait ne plus s'éteindre, s'éveilla dans les esprits ; la nation irlandaise se trouvait posséder une armée de cinquante mille volontaires, et les officiers qui commandaient cette force avaient été choisis par leurs compagnons. La Grande-Bretagne avait toutes ses ressources engagées dans son conflit avec l'Amérique ; lord North comprit qu'il fallait céder à l'Irlande, et fit sentir au Parlement britannique l'opportunité d'accorder à l'île voisine les avantages de l'égalité en matière commerciale. Ce fut ainsi que les Irlandais entrèrent en possession de leurs droits naturels. Néanmoins, leur satisfaction était encore troublée par la pensée que cette liberté nouvellement acquise reposait sur un acte d'une législature qui représentait exclusivement un autre royaume, et qui n'abandonnait point sa prétention à exercer sur l'Irlande un droit de suprématie absolue.

CHAPITRE XXII.

CAMPAGNE DANS LE MIDI. — BATAILLE DES COWPENS.

1780-1781. — Après la défaite de Gates dans la Caroline, ce général, bien qu'il eût été le favori du Congrès, fut envoyé devant un conseil d'enquête; et, l'avis de Washington étant suivi cette fois, le commandement du département du sud fut donné à Greene. C'était du Congrès que Gates avait reçu sa commission et, directement aussi, ses instructions; son commandement faisait de lui l'associé, non le subordonné du général en chef. En confirmant la nomination de Greene, le Congrès lui donna la disposition de toutes les troupes régulières levées et à lever dans l'État de Delaware et dans tous ceux qui sont plus au midi [1]; il lui conféra tous les pouvoirs dont Gates avait été pourvu, mais « en le soumettant au con» trôle du commandant en chef. » Ce fut ainsi que, pour la première fois, la direction des opérations militaires acquit l'unité nécessaire pour réaliser l'harmonie et produire le succès.

Mais Washington se trouvait exposé à être bientôt sans une armée véritable. Il détacha, cependant, pour le service dans les Carolines, le corps qu'on appelait la *légion :* composé de trois escadrons et d'autant de compagnies d'infanterie, ce corps faisait trois cent cinquante hommes en tout, sous les ordres du lieutenant-colonel Henry Lee, le meilleur officier de cavalerie qu'il y eût aux États-Unis. Washington, pour

[1] Sept États en tout, dont un tenait le second rang dans l'Union.



préparer à Greene un bon accueil dans le midi, écrivit à George Mason : « Je vous présente ce gentleman comme un of-
» ficier brave, habile et de sang-froid. Il possède une connais-
» sance complète de nos affaires ; il a de la fermeté et des
» ressources dans l'esprit. Je n'ai pas le moindre doute qu'il
» ne réussisse à faire l'usage le plus profitable de tous les
» moyens qui seront mis à sa disposition, et qu'il ne vous
» aide à discerner ce qu'il y aura de mieux à faire dans l'in-
» térêt de la campagne qui doit s'ouvrir. »

En marchant au midi, Greene laissa Steuben en Virginie. Quand il s'établit au quartier-général de Charlotte, le 3 décembre 1780, Greene reçut de Cornwallis une plainte au sujet des prisonniers faits sur l'armée anglaise au combat de King's-Mountain; la soldatesque américaine les avait, disait Cornwallis, mis à mort, et ce général menaçait d'avoir recours à des représailles. Greene, dans sa réponse, protesta de son respect pour les principes de l'humanité et pour la loi des nations, et, en même temps, transmit à son adversaire une liste de cinquante Américains que Cornwallis lui-même ou d'autres chefs de l'armée britannique avaient fait mettre à mort ; Greene appelait au jugement des nations de l'ordre donné par lord Cornwallis à Balfour après l'action de Camden, ainsi que de la proclamation de lord Rawdon, et des exécutions faites par Tarleton dans les Carolines et la Géorgie. Durant sa vie entière, Greene demeura ferme dans l'obéissance aux principes qu'il invoquait. Jamais il n'envoya personne à la mort, à moins que ce ne fût pour désertion ; et dans toute l'étendue de son commandement, il ne permit à aucun officier d'imiter les cruautés pratiquées systématiquement par ses ennemis. Sumpter épargna aussi tous ses prisonniers, quoiqu'il y eût dans leur nombre des hommes de la pire espèce. Marion était renommé pour sa clémence, et ni Williams, ni Pickens, ni aucun autre commandant des troupes améri-

caines, ne fut accusé d'actes cruels. Néanmoins, du côté des Anglais, on entendait tourner en ridicule l'idée qu'il fallût observer des capitulations conclues avec des insurgés de l'ordre civil, et soutenir que ces gens, réclamant, sans en avoir le droit, la qualité de membres d'un État indépendant, ne pouvaient profiter d'aucun engagement, même régulier, en sorte qu'ils demeuraient des *traîtres*, livrés après leur défaite à la merci de la clémence du vainqueur.

Pendant l'hiver de 1781, le colonel William Cunningham, exécutant les ordres de Balfour, qui commandait pour l'Angleterre à Charleston, conduisit contre les plantations de l'intérieur de la Caroline un détachement de cent cinquante soldats, dont plusieurs hommes de couleur. Sur sa route, il mit à mort toute personne qu'il jugea suspecte d'attachement à la cause de l'Amérique, et brûla les habitations de ces malheureux, dont le nombre montait à cinquante. Il enveloppa une maison où, sous le commandement du colonel Hayes, trente-cinq soldats étaient retranchés. Ceux-ci refusant de se rendre à discrétion, le feu s'ouvrit, et, au bout de trois heures, un incendie éclata dans le bâtiment. Ainsi réduits à l'extrémité, les défenseurs capitulèrent à condition qu'ils seraient considérés comme prisonniers de guerre jusqu'à ce qu'on les échangeât. L'acte fut régulièrement signé, et les copies en furent échangées; mais, aussitôt que les Américains eurent posé leurs armes, le colonel Hayes fut pendu à un arbre, et son lieutenant traité de la même façon. Cunningham, de sa propre main, tua quelques prisonniers, et engagea ses hommes à suivre son exemple. Un des volontaires courut à travers le champ où gisaient, morts et mourants, ses compatriotes, ses voisins de la veille, et acheva les blessés à coups de sabre. Ces faits horribles furent constatés par une investigation judiciaire (rapport du juge Burke au gouverneur de la Caroline du Sud, en date du 14 décembre 1784).

Greene se trouvait transporté dans des contrées qu'il ne connaissait pas encore. Un de ses premiers soins fut de faire explorer les gués du Dan, du Yadkin et de la Catawba, ainsi que de constater les ressources que les bords de ces rivières offriraient pour le passage de troupes. Avant de quitter son commandement, Gates avait rassemblé deux mille trois cent sept combattants, desquels un peu plus de moitié étaient pris dans la milice ; huit cents hommes seulement avaient leur équipement et leurs armes en bon état. Les hommes avaient pris l'habitude de s'éloigner du camp, quand bon leur semblait, pour visiter leurs familles. Greene fit proclamer qu'il considérait ces absences sans congé comme des actes de désertion, et le premier délinquant qui fut pris après cet avertissement fut passé par les armes en présence de tout le camp, à qui cette exécution devait servir de leçon. Les troupes eurent assez de droiture pour approuver cette rigueur, et, par degrés, la discipline dans l'armée de ligne employée au midi se releva au niveau de son courage. La campagne ne pouvait manquer d'être pleine de dangers et de privations ; et le général, ferme autant qu'entreprenant, réussit à gagner la confiance et l'affection de ses soldats en prenant sa part de tout péril et plus que sa part de toute fatigue.

Autour de Charlotte, le pays était dévasté. Kosciuzko [1] fut envoyé en avant pour choisir un meilleur camp, et Greene conduisit ses troupes au point où la rivière Pedee cesse d'être navigable pour les bateaux. Le district environnant, encore intact, est très-fertile. Ce fut là que, près

[1] Thaddée Kosciuzko, né en Lithuanie, l'an 1746, était encore inconnu quand il alla comme volontaire offrir à Washington ses services ; il se distingua dans son état-major. Rentré en Europe après la paix, il devint le chef et le héros de la résistance que les Polonais opposèrent, de 1792 à 1795, aux derniers démembrements de leur pays. Il acheva dans la retraite, à Soleure, sa carrière, qui se prolongea jusqu'à 1816.

des courants rapides de la rivière, le général établit ce qu'il appela son *camp de repos ;* son but était d'abord de raffermir la discipline et de relever le moral de ses hommes, ensuite de gagner pour lui-même le temps nécessaire pour regarder autour de lui jusqu'à ce que l'occasion vînt s'offrir.

Si Greene s'était attendu à des difficultés singulières et nouvelles, celles qu'il rencontrait dépassaient tout ce qu'il avait redouté. On avait, depuis la défaite de Gates, mis sur pied en Caroline et en Virginie des masses de milices, qui n'avaient fait que dévorer les ressources du pays. L'action du gouvernement central était, dans ces contrées, beaucoup moindre que dans celles du Nord. Les méridionaux ne connaissaient guère de contrôle. Il y avait parmi eux un nombre considérable d'émigrants, venus de toutes les parties du monde ; chacun apportait de son éducation première des opinions et des habitudes dont l'opposition ne laissait aucune place à la formation d'un caractère commun, d'un sentiment de nationalité. Néanmoins, on remarquait beaucoup d'audace dans certains corps de partisans, et les volontaires de couleur avaient un esprit prononcé d'entreprise. Greene en rapportait l'honneur à son chef; il écrivait à Hamilton : « L'influence du général Washington fera plus que toutes » les Assemblées de notre continent. J'ai reconnu toujours » qu'il était extrêmement populaire ; je vois maintenant » que dans beaucoup d'endroits il est presque adoré ; par- » tout on l'admire. Quand on a su que je suis un ami du gé- » néral, on m'a fait l'accueil le plus singulièrement bien- » veillant. »

Greene confirma Morgan dans le commandement détaché qui lui avait été remis ; alors, ce chef, avec sa petite force, passa la Catawba au-dessous du point où se joignent les deux branches de ce fleuve, et, franchissant le Broad-River, assit son camp, le 25 décembre 1780, sur la rive droite du

Pacolet. Il y fut rejoint par soixante cavaliers de la Caroline, commandés par Pickens, et deux cents Géorgiens sous le major Mac Call. Le 27 du même mois, le général Davidson, de la Caroline du Nord, conduisit au camp un autre renfort de deux cent vingt hommes, et repartit aussitôt pour chercher de nouvelles troupes.

Informé qu'un corps de *tories* (loyalistes) de Géorgie était occupé à fourrager dans le voisinage de Fair-Forrest, Morgan les fit attaquer par le lieutenant-colonel Washington, avec son régiment, et par deux cents tirailleurs montés que commandait Mac Call.

Le 30 décembre, Washington surprit cette troupe, et l'enveloppa en portant sur ses ailes ses tirailleurs montés, tandis qu'il chargeait de front avec son escadron. Les tories se dispersèrent sans faire de résistance, laissant sur la place cent cinquante morts et blessés, avec quarante prisonniers aux mains de leurs adversaires.

Ce succès de Morgan irrita Cornwallis, à qui Leslie venait d'amener de New-York un renfort qui portait son armée à trois mille cinq cents combattants ; il résolut de couper la retraite à son ennemi. Le 2 janvier 1781, Tarleton reçut l'ordre de passer le Broad-River avec son détachement, et de pousser Morgan aussi vigoureusement qu'il pourrait. « Il » n'y a pas une heure à perdre, » écrivait le général. Tarleton répondit : « Ou bien je pourrai détruire le corps de Morgan, » ou, du moins, je le chasserai devant moi, de l'autre côté » du Broad-River jusqu'aux postes de King's-Mountain ; » dans ce cas, il faudrait faire avancer le corps principal, de » manière à couper la retraite aux fugitifs. Je prends la » liberté d'exprimer mon opinion, parce qu'elle est le ré» sultat d'observations bien fondées sur les plans de l'en» nemi. » Cornwallis répondit : « Vous avez parfaitement » compris mes intentions. »

Morgan se trouvait dans un danger pressant ; de tous les côtés, des troupes légères couraient à sa poursuite, et, sur sa ligne de retraite, un corps considérable l'attendait. Le 14 janvier (1781) Tarleton passa les rivières Enoree et Tyger au-dessus du gué de Cherokee. Le 15 au soir, Morgan campa près des moulins de Burr sur le ruisseau nommé Thickety-Creek ; de ce lieu, il écrivit à Greene qu'il souhaitait éviter un engagement, mais qu'il ne savait pas si cela serait toujours en son pouvoir. Ses éclaireurs, qui avaient reconnu le pays jusqu'à un demi-mille du camp ennemi, rapportaient que Tarleton, au gué de Musgrove, où il passait le Tyger, avait autour de lui de onze à douze cents hommes. Le 16, Morgan se dirigea rapidement vers le Broad-River, et le camp qu'il venait de quitter fut occupé par son antagoniste. Le même jour, Cornwallis, avec le gros de son armée, atteignit Turkey-Creek.

Le climat de la Caroline du Sud est si doux que l'herbe croît pendant toute l'année, en sorte que le bétail trouve toujours de la nourriture dans les champs. Il n'est pas tenu dans des étables, mais on le conduit successivement dans divers pâturages, appelés dans le pays *cowpens* [1], où chaque propriétaire marque ses bêtes et donne le sel à son troupeau. A deux milles d'un de ces cowpens, enclos de palissades, sur une plaine fort étendue, parsemée de bouquets séculaires de chênes, de châtaigniers et de pins, à seize milles de Spartanburg, et à sept du gué de Cherokee sur le Broad-River, à cinq milles, enfin, de la Caroline du Nord, Morgan établit son camp pour la nuit. Greene avait laissé à son lieutenant la faculté d'agir à sa discrétion, en l'avertissant néanmoins du danger qu'il pourrait courir en livrant bataille ; les meilleurs officiers de Morgan le pressaient, par-dessus toute chose,

[1] Le nom classique de la *Béotie* et des Béotiens n'a pas d'autre signification que celui de *Cowpens*.

d'éviter un engagement. Avec une noble confiance en lui-même et en ses compagnons d'armes, il résolut de faire tête à l'ennemi qui s'attachait à sa poursuite. Pendant la soirée, il parcourut les rangs, inspirant à tous une résolution courageuse. Pickens, absent depuis quelques jours, revint dans la nuit du 16 au 17 janvier, amenant avec lui cent cinquante hommes de la milice, renfort qu'un autre détachement allait porter à deux cents combattants.

Une heure avant le lever du soleil, Morgan, bien informé par d'habiles explorateurs, apprit que le corps de Tarleton se trouvait à cinq milles de distance. Il éveilla ses hommes, les fit manger, et se prépara sans confusion à livrer bataille. Le lieu choisi par Morgan pour y poster ses troupes était un terrain entre les sources de deux petits ruisseaux séparés par un léger relief du sol. La surface était un bois dont les arbres clair-semés n'avaient à leur pied ni taillis ni broussailles, ne présentaient aucun fourré et n'abritaient aucun marécage, en sorte que la cavalerie pouvait y agir sans rencontrer d'obstacle.

Les meilleures troupes, quatre cents hommes à peu près, furent placées en ligne sur le terrain le plus haut. L'infanterie légère du Maryland, deux cent quatre-vingts hommes, commandée par le lieutenant-colonel Howard, occupa le centre ; sur chaque crête, deux compagnies de carabiniers virginiens, dont on connaissait la solidité. En réserve et hors de la portée du premier feu, le lieutenant-colonel Washington fut posté avec ses quatre-vingts dragons. Quatre cents volontaires des Carolines et de la Géorgie, sous les ordres de Pickens, couvrirent les approches ; de ce petit corps on détacha soixante hommes de la Caroline du Nord pour engager l'action à cent cinquante *yards* (quatre-vingts toises) de la ligne, sur le flanc droit, et à pareille distance, sur la gauche, un nombre égal de Géorgiens.

Tarleton avait à peu près onze cents combattants, deux pièces de campagne, et une supériorité marquée en cavalerie, avec un nombre plus grand de baïonnettes. Après une marche de douze milles, à huit heures du matin, le 17 janvier, il arriva en vue de l'ennemi, et forma ses troupes en une seule ligne. La *légion* (infanterie) forma le centre ; à la droite le 7e régiment, à la gauche le 71e, et sur chaque flanc une compagnie légère de cent hommes. L'artillerie fut mise en avant. Tarleton, avec ses deux cent quatre-vingts cavaliers, demeura en arrière. A peine formés, les Anglais, poussant des *hurras*, coururent à la charge. Ils furent reçus par un feu aussi vif que bien dirigé, partant d'abord des tirailleurs américains, et ensuite de tout le corps de Pickens. La ligne principale des Américains fit une résistance courageuse ; mais, durant ce conflit acharné, la supériorité numérique des Anglais leur permit de tourner les deux flancs de leurs adversaires. Morgan commanda pour lors à l'infanterie du Maryland, dont il voyait la fermeté égale à la sienne, de faire cinquante pas en arrière et de se reformer aussitôt. Les carabiniers de Virginie, qui avaient gardé leurs postes, s'alignèrent d'eux-mêmes sur les côtés de l'ennemi, en sorte que ceux qui semblaient, peu de minutes auparavant, avoir réussi à tourner leurs adversaires, se trouvèrent alors comme entre les dents d'une tenaille, atteints en flanc par le feu oblique des tirailleurs, en front par celui des compagnies du Maryland. Ce changement soudain jeta les Anglais dans un étourdissement funeste. Voyant le désordre se mettre dans leurs rangs, Howard les fit charger à la baïonnette, et changea leur retraite en fuite précipitée. Les cavaliers de Washington, jusqu'alors cachés par le reste de l'armée, accoururent impétueusement et firent une charge heureuse sur la cavalerie anglaise. L'ennemi, dans une complète déroute, fut poursuivi jusqu'à plus de vingt milles du champ de bataille.

Les Américains n'avaient que douze morts et soixante blessés. Les Anglais perdirent dix officiers et plus de cent soldats ; ils eurent deux cents blessés. Vingt-neuf officiers, plus de cinq cents soldats et soixante-dix nègres armés restèrent prisonniers. Deux étendards, une centaine de chevaux de dragons, huit cents mousquets et deux pièces d'artillerie furent les trophées de la victoire. Les canons étaient sortis des fonderies britanniques ; les Anglais les avaient perdus à Saratoga et repris à Camden. « Notre succès, » écrivit Morgan avec une louable modestie, « est dû à la justice de notre » cause et à la valeur de nos soldats. Je voudrais pouvoir si- » gnaler par son nom chacun de ceux qui étaient à l'affaire. »

Le commandant américain savait que Cornwallis était campé à Turkey-Creek, aussi près des gués de la Catawba que le champ de bataille des Cowpens, et à vingt-cinq milles de ceux-ci. Il prit son parti en conséquence. Les chariots de bagage pris à l'ennemi furent brûlés, les officiers prisonniers furent relâchés sur parole, et les blessés laissés aux soins des habitants (peu nombreux) du voisinage ; la cavalerie fut rappelée de la poursuite, et le corps entier passa le Broad-River avec les prisonniers de rang inférieur, les armes, les canons et les munitions qui étaient le fruit de la victoire. Par des marches de dix milles chaque jour, l'armée atteignit le gué de Sherrald, où elle passa la Catawba ; sur la rive septentrionale, Morgan assit son camp, où sa troupe eut une semaine de repos ; les captifs furent envoyés à Salisbury (Caroline du Nord) sous l'escorte des miliciens de Virginie, dont le temps de service expirait en ce moment. Morgan écrivit à Greene pour lui recommander de faire passer cette troupe prisonnière dans quelque lieu sûr à l'intérieur de la Virginie, où l'accompagnerait le corps de milice de Stevens ; celui-là venait d'avoir, avant l'expiration de son engagement, un mois entier de repos.

Le bruit de la victoire des Cowpens se répandit dans tout le pays, qui en comprit l'importance. Greene l'annonça par un ordre du jour à son armée qui salua ses camarades des titres les plus flatteurs. Rutledge, gouverneur de la Caroline du Sud, répéta ces éloges et récompensa Pickens par un brevet de brigadier. Dans la Caroline du Nord, Davidson écrivit : « Cette victoire répand la joie sur tous les visages ; nous y » voyons le gage du salut de notre pays. » L'État de Virginie fit présent à Morgan d'un cheval de bataille et d'une épée, « en témoignage de la haute estime de son pays pour » son caractère militaire et pour des talents si glorieuse- » ment mis au jour. » Le Congrès des États-Unis fit inscrire dans ses procès-verbaux son approbation enthousiaste de la conduite tenue par Morgan et les troupes sous son commandement. Le Congrès vota pour le général une médaille d'or, pour Howard et le lieutenant-colonel Washington des médailles d'argent, enfin des épées d'honneur pour Pickens et Triplet.

Bientôt après le combat qui lui valait cette renommée, Morgan tomba malade : une attaque de rhumatisme aigu, causé par les fatigues de cette campagne et des précédentes, le contraignit à prendre un congé. Partout où cet officier avait été employé, il avait ouvert la voie aux entreprises hardies, et généralement le succès avait répondu à son ardeur. Il s'était signalé d'abord au camp devant Boston ; ensuite, dans la marche si difficile vers Québec à travers les solitudes du Canada, dans l'assaut vaillamment, quoique infructueusement donné à cette forteresse, Morgan avait été au premier rang ; il s'était trouvé à tous les engagements avec l'armée de Burgoyne ; il venait de gagner, aux Cowpens, la victoire la plus signalée qui eût marqué la guerre entière. Il emporta dans la retraite les louanges de toute l'armée et celles des principaux magistrats du pays. On espéra, pendant quel-

que temps encore, qu'il lui serait possible de reprendre du service ; mais sa santé était ruinée sans ressources, et l'obligea de refuser les invitations que Lafayette et Washington lui-même lui adressèrent afin que le pays pût encore profiter de ses talents.

CHAPITRE XXIII.

CONTINUATION DE LA CAMPAGNE DANS LE MIDI. BATAILLE DE GUILFORD-COURT-HOUSE.

1781.— Le succès de Morgan enflamma d'émulation l'âme de Greene ; il ne faut pas, dit-il, que nous nous en tenions là. Pour Cornwallis, la défaite de son lieutenant aux Cowpens fut une surprise complète. Il écrivit à sir Henry Clinton, son chef, le 18 janvier (1781) : « On ne saurait prévoir toutes » les conséquences qui peuvent résulter de cet événement » si extraordinaire et surprenant. Mais rien, sauf la néces- » sité la plus absolue, ne me fera résoudre à l'abandon du » but important de cette campagne d'hiver. Se renfermer » dans la défensive serait perdre sans remède les affaires » de l'Angleterre dans les colonies du Midi. »

Cornwallis aurait dû, sans doute, demeurer dans la Caroline du Sud. Au contraire, et sans ordres de Clinton, par conséquent sous sa propre responsabilité, il persista dans son plan originaire de pénétrer au cœur de la Caroline du Nord, d'établir dans cette contrée un gouvernement au nom du roi, et d'essayer d'accomplir la jonction de son armée avec les troupes anglaises sur la baie de Chesapeake. Morgan pénétra sa pensée ; le 25 janvier, il écrivit à Greene pour lui conseiller d'opérer la réunion des forces américaines qui tenaient la campagne. A la réception de ce message, Greene, escorté par quelques dragons, se mit en marche pour le camp de Morgan, au gué de Sherrald sur le Catawba; il y arriva le 30 janvier.

Laissant lord Rawdon, avec un corps considérable, à la garde de la Caroline du Sud, Cornwallis fit sa jonction avec Leslie, et commença vers le nord sa longue marche. Il choisit les routes du haut pays, parce qu'il aurait trouvé peu de gués sur les principales rivières au-dessous de la région où leurs sources se rassemblent. Le 25 janvier, il réunit ses troupes au moulin de Ramsower, sur la branche méridionale de la Catawba. Il prit alors la résolution de renoncer à toute communication avec la Caroline du Sud, et de transformer en corps légers ce qu'il avait sous la main de troupes régulières. Il employa deux jours à détruire tout ce qu'il avait de bagages superflus, et tous ses chariots, en exceptant ceux qui portaient le matériel des ambulances, le sel et les munitions, en y joignant seulement quatre voitures pour l'usage des malades et des blessés. C'était priver ses hommes de toute provision de bouche, sans parler de la perte de leurs effets, mesure déraisonnable peut-être, et beaucoup trop tardive, dans tous les cas. La pluie tombait à torrents ; par des marches forcées, l'armée atteignit la rivière ; il lui fallut attendre, pour s'ouvrir un passage, que les eaux eussent baissé.

De son côté, Greene, arrivé au camp de Morgan, se trouva d'accord avec ce chef dans sa conjecture que le plan de Cornwallis était d'opérer de concert avec les forces anglaises entrées en Virginie : il conçut, dès lors, de hautes espérances sur le champ d'action qui s'ouvrait devant lui. Le corps qu'il avait laissé sur la Pedee reçut, le 30 janvier, l'ordre de faire, à Guilford-Court-House, sa jonction avec celui de Morgan ; à cette occasion, Greene écrivit à Huger : « Je ne désespère » nullement de pouvoir détruire lord Cornwallis s'il persiste » dans sa folle résolution de s'enfoncer dans le pays. Devant » nous, je vois un beau champ d'opérations et de gloire à » recueillir. » Le brave colonel William Campbell fut pressé

d'amener en toute hâte mille de ses volontaires rassemblés dans les hautes vallées et dont on connaissait la résolution. Shelby reçut la même invitation ; mais celle-ci demeura sans résultat. Aux officiers qui commandaient dans les comtés de Wilkes et de Surry, Greene dit : « Si vous agissez avec vi- » gueur, Cornwallis ne peut échapper à la ruine. » Sumpter reçut l'ordre de se mettre, aussitôt qu'il serait convalescent, à la tête de la milice de la Caroline du Sud ; Pickens, celui de lever dans les districts de Ninety-Six et d'Augusta autant d'hommes qu'il pourrait, et d'inquiéter l'arrière-garde de l'ennemi ; enfin, ce qu'on pouvait trouver de meilleur en cavaliers et en chevaux fut recueilli pour renforcer le corps du lieutenant-colonel Washington.

Déjà, les détachements envoyés par Morgan pour battre la campagne avaient recueilli plus de cent Anglais épars sur les chemins en arrière de leurs corps. On envoya ces prisonniers, avec les autres, en Virginie, par le gué du Yadkin.

Le 1er février, lord Cornwallis tenta le passage de la Catawba ; une partie de ses troupes prit le gué de Macgowan. A cet endroit, le fleuve, grossi par les pluies, avait une largeur de cinquante yards ; le fond est de rocher, et le courant rapide. En face, le général Davidson, avec trois cents hommes de la milice de la Caroline du Nord, se tenait prêt à défendre le passage. Les Anglais éludèrent une rencontre directe en s'écartant du point où l'eau avait le moins de profondeur ; mais cette manœuvre leur coûta quarante de leurs grenadiers et tirailleurs. Le cheval qui portait Cornwallis fut frappé au milieu du fleuve, mais eut encore assez de force pour porter le général à l'autre bord. La seconde division de l'armée britannique franchit la Catawba au gué de Beattie, et les deux corps se réunirent à cinq milles de ces passages, sur la route de Salisbury. Greene écrivait le lendemain, 3 février : « J'ai attendu hier, jusqu'à minuit, au lieu du ren-

» dez-vous, la milice qui devait me joindre ; et pas un homme » n'a paru. » Quant à l'infanterie légère des Américains, elle poursuivit sa marche, pressant la retraite de l'ennemi ; arrivée au Yadkin, elle franchit cette rivière, en partie sur des radeaux, en partie à gué, sans que des pluies violentes missent obstacle à ce passage. Une fois en sûreté sur la rive du nord, Morgan ramena de son côté tous les bateaux dont les Anglais auraient pu s'aider ; et, les eaux grossissant sans cesse, le Yadkin cessait d'être guéable. La Providence est notre alliée, disaient les Américains.

Cornwallis, forcé de remonter la rivière pour trouver un un passage, perdit deux jours à ce détour, et, le 7 février seulement, put atteindre l'autre bord, au point appelé Shallow-Ford. Le 9 au soir, il campa près de Salem : c'est une *colonie* de Frères Moraves. Là, sur la lisière du désert, d'humbles et hospitaliers disciples du Christ, s'interdisant la profession des armes, avaient établi leurs demeures, sans autre protection que l'étendard de l'*agneau*, vainqueur des puissances du monde. L'égalité régnait dans cette communauté ; l'esclavage n'y avait jamais été, n'y fut jamais connu. Point d'indigents ; nul des Frères ne se distinguait, du reste, par un luxe de vêtements ou par l'élégance de sa maison ; partout une même simplicité, avec une propreté exquise. Des *anciens* veillaient sur le bon ordre dans la congrégation ; et l'exclusion était la peine de ceux dont l'irrégularité paraissait incurable. Aux heures du travail succédaient les heures de la prière : on écoutait une exhortation, suivie du chant des psaumes et des hymnes. Un travail bien dirigé, sur un sol abondant et dans un bon climat, réalisait la vision du Prophète : « Le désert fleurira comme la » rose. »

Cette nuit, que Cornwallis passa près de Salem, les Américains, à vingt-cinq milles de distance, effectuaient leur

concentration à Guilford-Court-House. Mais ces deux divisions ne se trouvaient pas encore en force pour livrer bataille : une seule faute, une seule négligence aurait tout perdu. Greene avait fait, pour l'emploi du quartier-maître, choix d'un officier habile, Carrington, de Virginie; celui-ci donna le conseil de passer le Dan aux bacs de Boyd et d'Irwin, dix milles au-dessous de celui de Dix. C'était à soixante-dix milles du lieu où se trouvait le quartier-général, et Carrington savait qu'on pourrait y rassembler le nombre nécessaire de bateaux. Greene adopta cet avis, et mit sous les ordres d'Otho Williams la fleur de ses troupes légères, avec l'ordre d'éclairer la marche de Cornwallis, d'intercepter ses explorateurs, et de paraître vouloir garder les approches du gué de Dix, afin de faire prendre à l'ennemi une direction qui lui serait funeste. En effet, Williams, qui se mit en marche le 10 février, réussit à tenir dans le doute Cornwallis pendant une journée ou deux.

Le principal corps, commandé directement par Greene, remontait avec des peines infinies le cours de la rivière : les hommes n'avaient pas de tentes, ils étaient vêtus d'une manière insuffisante, plusieurs sans chaussures et les pieds ensanglantés ; il leur fallait faire une marche de dix-sept milles par jour sur des chemins à peine ébauchés, où les roues des chariots s'enfonçaient jusqu'au moyeu, et où les ruisseaux gonflés par la pluie retardaient la marche. Enfin, le 14 février, on atteignit les points désignés d'avance, et Greene, après avoir expédié d'abord ses chariots de provisions, put écrire, le 14 au soir : « Toutes mes troupes ont passé, et devant nous » le terrain est libre. »

Aussitôt que Cornwallis eut obtenu des informations exactes sur la position de son adversaire, il se mit à la poursuite des troupes légères ; mais, quoiqu'il fît par jour jusqu'à trente milles, il ne put arriver à temps. Le 14 février au

soir, Otho Williams, qui, dans cette dernière étape, avait marché l'espace de quarante milles, arriva aux passages ; et le 15, Cornwallis, qui le suivait de si près, eut la mortification de trouver que tout le corps américain était de l'autre côté de la rivière, que l'arrière-garde elle-même venait de franchir durant la nuit.

C'était à cette retraite, exécutée sur une route de deux cents milles, depuis la Catawba jusqu'au bord septentrional du Dan, que les États du Sud avaient dû leur salut. En quatre jours, Greene n'avait pas dormi quatre heures, depuis son départ de Guilford-Court-House. Sa vigilance fut telle qu'ensuite on put reconnaître qu'aucun détail, si minutieux qu'il fût, n'avait échappé à son attention et à son activité. Washington écrivit à Greene : « Votre retraite » devant Cornwallis est admirée dans toutes les classes de » la nation, et réfléchit le plus grand éclat sur votre ca- » pacité militaire. » Tarleton, écrivant en Angleterre et pour des Anglais, s'exprima de la sorte sur cette opération importante : « Toutes les mesures prises par les Américains » dans leur retraite des bords de la Catawba jusqu'en Vir- » ginie furent judicieusement arrêtées et vigoureusement » exécutées. » Otho Williams et Carrington obtinrent une part considérable dans les applaudissements donnés à leur armée.

Dans le camp de Greene, tous les visages brillaient de joie. Ses soldats en haillons, sans chaussures, n'ayant qu'une couverture pour quatre hommes, et ne recevant ni distributions régulières, ni solde d'aucun genre, trouvaient leur satisfaction dans le sentiment qu'ils avaient rempli leur devoir envers leur pays. Tous se montraient disposés à repasser le Dan et reprendre l'offensive.

Cornwallis accorda seulement un jour de repos à ses troupes ; il les conduisit ensuite, par courtes étapes, à Hills-

borough, d'où il data, le 20 février, une proclamation invitant tous les sujets loyaux de la Caroline du Nord à se rendre autour de son étendard, et promettant qu'il leur donnerait son concours pour rétablir le gouvernement du roi dans leur province.

A cette mesure les Américains répondirent en faisant repasser le Dan à la légion de Lee ; dans les journées des 21 et 22 janvier, l'armée entière, Greene à sa tête, ayant reçu pour renfort un détachement de la milice de Virginie fort de six cents hommes, exécuta le même mouvement, faisant face aux royalistes. Ceux-ci, persuadés par le ton de la proclamation de lord Cornwalllis que la pleine possession de la Caroline du Nord leur était acquise, se levèrent en armes, et formèrent sept compagnies détachées que Tarleton, à la tête de la légion britannique, prit sous sa protection. Greene envoya contre cette force le corps de Pickens et celui de Lee ; le premier avait rassemblé de trois à quatre cents hommes de la milice. Dans leur marche, les Américains ne rencontrèrent point Tarleton, mais à sa place le colonel Pyle, à la tête de trois cents royalistes ; ceux-ci furent dispersés avec un grand carnage. Tarleton n'était qu'à un mille du lieu de l'action ; sa légion faisait une halte. Voyant l'échec de ses auxiliaires, il rentra précipitamment à Hillsborough ; les royalistes qui, de différents côtés, marchaient vers le quartier-général de l'armée, retournèrent, découragés, dans leurs maisons. « Je me trouve, » écrivit Cornwallis, « au milieu d'amis effrayés, et serré par des re-
» belles irréconciliables. »

L'espoir du général anglais était d'obliger Greene à courir les hasards d'une bataille. A cet effet, Cornwallis, le 27 février (1781), mit en mouvement toutes ses forces, en deux colonnes qui franchirent la rivière Haw et allèrent camper près d'Allemance-Creek. Greene demeura pendant sept jours

à dix milles de son ennemi, éludant sa manœuvre, en changeant chaque nuit de position, résolu à gagner du temps, quoique sa prudence l'exposât à des reproches de toute nature; mais il atteignit son but. Dans les premiers jours de mars, William Campbell lui amena le régiment de la milice du sud-ouest de la Virginie; une brigade de cette même milice, commandée par le général Lawson, deux brigades de la même arme formées dans la Caroline du Nord sous Butler et Eaton, enfin quatre cents hommes d'infanterie régulière engagés pour dix-huit mois, arrivèrent successivement au quartier-général. Greene, le 10 mars, se sentit assez fort pour hasarder un engagement. Cornwallis marchait sur New-Garden (c'était un établissement des Quakers de la province); Greene alla camper près de Guilford-Court-House, en face et à huit milles de son ennemi. C'était le 14 mars.

Cornwallis accepta le combat. Le 15, à la pointe du jour, il envoya son bagage, bien escorté, en arrière de l'armée, et mit celle-ci en mouvement; elle ne comptait pas dix-neuf cents combattants, mais tous étaient de vieilles troupes de la meilleure qualité. Greene avait sous la main seize cent cinquante et un soldats réguliers, égaux de tout point aux Anglais, et plus de deux mille miliciens; l'ensemble de cette force était double de celle des Anglais. Mais le général qui, depuis son départ des bords de la Pedee, n'avait pas quitté son uniforme pour prendre une nuit de repos, succombait à la fatigue, et ce jour, le plus important de sa vie, le trouvait dans un état d'épuisement absolu.

Le terrain sur lequel Greene établit son armée est une grande colline qu'environnent d'autres hauteurs; le sol était alors couvert presque partout d'une haute futaie et de fourrés épais entre les grands arbres. Pour recevoir l'attaque des Anglais, trois positions furent prises; l'une très-judicieusement, la seconde à trois cents yards en arrière, et compléte-

ment dans le bois ; la troisième plus loin encore, à la distance d'un tiers ou quart de mille. Les meilleures compagnies furent postées sur une ligne oblique, suivant les pentes de la colline, et la plupart sous couvert de bois. Dans ces positions, les trois corps ne pouvaient se donner un appui mutuel : Cornwallis avait donc à faire trois attaques séparées ; mais il pouvait, dans chacune d'elles, garder la supériorité du nombre. Greene avait toujours maintenu, au sujet des troupes de milice, un avis opposé à celui de Washington. Le général en chef était convaincu que cette arme devait être tenue en réserve et employée seulement à poursuivre un avantage gagné par des troupes plus solides ; Greene soutenait qu'il valait mieux mettre la milice sur le front de bataille : cette opinion lui fit adopter les dispositions que nous allons décrire.

La position assignée à la première ligne était, dit Greene, la plus avantageuse qu'il eût jamais vue. Au bord de la forêt, couverte sur ses flancs et en arrière, devant elle une palissade, et au delà un terrain déboisé, à travers lequel l'infanterie anglaise aurait à marcher sous un feu destructeur si l'adversaire savait garder ses rangs. Mais à ce poste, Greene avait mis ses deux brigades de la milice de la Caroline du Nord : c'était sa troupe la plus médiocre, un peu moindre de onze cents combattants ; ces hommes n'avaient aucune instruction militaire, ne connaissaient pas leurs chefs, et n'avaient entre eux aucun lien d'habitude. Deux pièces de six livres de balle étaient placées à leur droite, avec le lieutenant-colonel Washington, commandant un camp d'observation bien composé ; à la gauche, un poste semblable, où la légion de Lee avait auprès d'elle les carabiniers des districts situés à l'ouest de la grande chaîne. Le combat s'engagea par une canonnade, à une heure de l'après-midi. Cornwallis ne divisa point ses forces : les Anglais se for-

mèrent sur une ligne, avancèrent au pas de charge, poussèrent leurs *hurras*, firent feu, et se précipitèrent à la baïonnette. Ils étaient à découvert et à cent cinquante yards de distance quand la brigade de la Caroline lâcha pied; quelques hommes avaient tiré deux fois, mais beaucoup s'enfuirent sans avoir déchargé leurs mousquets. Le centre étant dissipé de la sorte, Lee, d'un côté, Campbell de l'autre, se trouvèrent séparés du gros de leur armée, qu'ils ne purent rejoindre avant le lendemain 15 mars.

Les Anglais, qui avaient éprouvé quelques pertes, ne s'arrêtèrent point pour prendre haleine, et coururent attaquer la seconde division des Américains. Ils y trouvèrent la brigade de Virginie : ces gens accoutumés à combattre les Indiens dans la forêt, firent une résistance longue et courageuse. Après chaque salve de leurs fusils, ils se jetaient, pour recharger, derrière le rideau qui couvrait le sommet de la hauteur, et revenaient au combat. Il en coûta cher, pour les déloger, au premier bataillon des gardes : plusieurs officiers et beaucoup de soldats tombèrent; enfin, quand on put en venir à la baïonnette, les Américains cédèrent leur terrain.

Malgré la fatigue et les pertes qu'elle avait subies, l'armée anglaise se porta résolûment contre la troisième ligne des Américains; c'était là que Greene avait pris son poste. La gauche des Anglais, conduite par le colonel Webster, fit une attaque vigoureuse sur la gauche de Greene; on combattit longtemps avec fureur; enfin les troupes régulières de l'armée américaine eurent le dessus et obligèrent les Anglais à repasser une ravine, fort diminués en nombre, et Webster lui-même atteint par un coup dont il mourut peu de jours après.

Le second bataillon des gardes, mené par le lieutenant-colonel Stewart, perça la ligne du second régiment du Maryland, lui prit deux pièces de campagne, et poussa ses avan-

tages jusqu'à un terrain plus ouvert. Aussitôt, le lieutenant-colonel Washington, qui ramenait sa cavalerie sur le champ du combat, fit une charge, appuyée par les baïonnettes du premier régiment du Maryland ; conduits par Howard, que secondait Gunby, ces braves repoussèrent l'ennemi avec une perte considérable et lui reprirent les canons dont il venait de s'emparer. Stewart fut tué de la main du capitaine Smith. Le premier bataillon des gardes, fort affaibli par le premier choc, accourut à l'aide des siens ; un feu violent sur ses flancs et son front lui fit rompre ses rangs ; mais, à ce moment, le régiment hessois de Du Puy, lequel n'avait encore que fort peu souffert, se jeta en masse compacte devant les gardes ; ceux-ci se rallièrent aussitôt, renouvelèrent l'attaque, et les Américains furent défaits à leur tour.

Sur la droite des Américains, le progrès des Anglais devenait visible. On avait combattu avec fureur pendant deux heures. Il restait bien à Greene deux régiments de troupes régulières de la Virginie qu'il pouvait envoyer au feu ; jusqu'alors une moitié de cette troupe n'avait pas été sérieusement engagée, et l'autre avait été tenue en réserve ; mais, après quelque hésitation, le général, qui ne pouvait connaître à quel point l'ennemi avait souffert, prit le parti de battre en retraite et de n'employer sa réserve qu'à couvrir son mouvement. Il abanbonna son camp avec le champ de bataille. Les derniers à soutenir le choc de l'ennemi, comme ils avaient été les premiers à le braver, furent les carabiniers de Campbell ; ils continuèrent à tirer en courant, d'arbre en arbre, jusqu'à ce que les cavaliers de Tarleton les contraignissent à évacuer la forêt. Quand l'armée américaine fut rassemblée et en sûreté, Greene, épuisé, perdit connaissance et demeura quelque temps dans un état d'extrême abattement.

Cette bataille de Guilford, gagnée par les Anglais, produisit pour eux toutes les conséquences d'une défaite, et mit fin

à leur puissance dans la Caroline du Nord. On ne saurait donner trop de louanges à la conduite de leurs officiers et de leurs soldats durant cette sanglante journée. Ils eurent cinq cent soixante-dix hommes mis hors de combat; dans ce nombre, les blessés, étant épars sur une très-grande surface de terrain, demandaient des soins immédiats. Du côté américain, la perte fut de trois cent vingt-six hommes des troupes régulières; la milice n'en perdit que quatre-vingt-treize : mais le terme du service de cette milice était au moment d'arriver, et, profitant de l'occasion, près de trois cents Virginiens et de six cents hommes de la Caroline du Nord retournèrent chez eux. Néanmoins, l'avantage demeurait en réalité aux États-Unis. En effet, après que le combat de King's-Mountain eut forcé Cornwallis à rentrer dans la Caroline du Sud, et que l'affaire des Cowpens eut ôté à son expédition dans la Caroline du Nord presque toute chance de succès, il arriva que sa victoire à Guilford réduisit son armée à la condition d'une troupe fugitive que les Américains poursuivirent vigoureusement.

C'est à l'État de Virginie qu'était dû ce résultat surprenant. Il avait fourni à l'armée qui combattit à Guilford seize cent quatre-vingt-treize hommes de la milice, et sept cent soixante-dix-huit hommes des troupes régulières levées pour le service spécial de l'État. Cornwallis écrivit à lord George Germain : « L'importance des renforts envoyés par » la Virginie au général Greene, précisément au moment » où le général Arnold opérait sur la baie de Chasapeake, » prouve clairement que de petites expéditions n'effraient » nullement cette puissante province. »

C'est à la magnanimité des hommes qui lui servaient de guides que la Virginie dut l'élan généreux avec lequel ses fils aidèrent la cause commune à cette heure de danger. Washington écrivait alors à Jefferson, gouverneur

de Virginie : « Votre État est réservé à de nouvelles épreuves » dans l'avenir ; mais les maux qui résultent de ces expéditions de pillage ne sont point à comparer avec ceux qui » porteraient atteinte au succès de la cause commune. Je suis » bien persuadé que, tout en faisant attention à ce qui concerne votre sûreté immédiate, vous ne négligerez aucune » des mesures nécessaires pour renforcer l'armée du midi. » L'ennemi vient de recevoir de nouvelles troupes, et sa position dans la Caroline est trop formidable pour qu'il puisse » en être délogé sans un secours puissant fourni par la Virginie. » En même temps, le commandant en chef écrivait à Steuben : « Il faut que les mesures prises pour défendre » votre État apportent le moins possible de changement à » celles qui ont pour objet de secourir le général Greene. » Tout serait à craindre de ce côté si la Virginie ne fait pas » un vigoureux effort pour aller à son aide. » Jefferson suivait les avis de Washington comme règle de sa conduite, bravant les murmures qui, dans son État, le blâmaient de trop faire pour les Carolines. Trois jours après le combat de Guilford, Greene, écrivant à Washington, disait : « La » Virginie m'a fourni toute l'assistance que je pouvais désirer. »

En ce qui concernait sa propre personne, Greene, dans son rapport officiel, se rendit à peine justice. L'opinion publique le traita mieux : elle excusa les fautes qu'il avait pu commettre dans la disposition de ses troupes sur le champ de bataille, et ne tint compte que de la sagesse du plan général des opérations, couronné, comme il fut, par le succès définitif. La Virginie et le midi tout entier persévéraient à mettre leur confiance dans la capacité de ce chef.

Le 18 mars (1781), Cornwallis, laissant ses blessés aux mains des Américains, battit en retraite avec les restes d'une armée ruinée par son dernier succès plus encore que par ses

précédents revers. Sur sa route, il faisait répandre des proclamations qui annonçaient sa victoire, offraient l'amnistie aux rebelles qui voudraient se soumettre, et promettaient protection aux habitants loyaux. Greene, empressé à son tour de livrer bataille, poursuivit Cornwallis, et, le 28 mars, faillit l'atteindre sur le fleuve Deep-River ; mais, quelques heures plus tôt, Cornwallis l'avait passé sur un pont de bateaux, près de Ramsay's-Mill. De l'autre côté de ce grand cours d'eau, les Anglais ne couraient plus risque d'être atteints ; leur général se dirigea vers Wilmington, par la route de Cross-Creek (aujourd'hui Lafayette). Sa marche rapide à travers un pays faiblement habité ne laissa point de traces que les progrès du printemps ne pussent effacer, si ce n'est, çà et là, des plantations ruinées et des maisons en cendres. Mais les loyalistes de la Caroline du Nord eurent lieu de reconnaître qu'ils ne pouvaient se fier désormais aux promesses des généraux de l'Angleterre, ni trouver protection sous l'autorité du roi : car, à l'exception de la seule ville de Wilmington, la Caroline du Nord fut abandonnée aux Américains.

Le 12 juin, Fox prit, dans la Chambre des Communes, la parole sur les affaires de l'Amérique. Il s'exprima de cette manière : « Les rapports de Cornwallis donnent la preuve la » plus absolue que la guerre est, tout à la fois, impuissante » pour atteindre son objet et ruineuse dans ses phases suc- » cessives. La victoire gagnée par nos troupes sur un ennemi » fort supérieur en nombre fait à nos gens le plus grand hon- » neur. Mais supposons que notre armée eût été vaincue : quel » parti lui aurait-il fallu prendre? Assurément, celui d'aban- » donner le théâtre des opérations, et de se replier sur le litto- » ral pour y chercher un refuge. Eh bien, c'est là précisé- » ment ce que, victorieuse, cette armée vient de faire. » Fox conclut en proposant à la Chambre de recommander aux mi-

nistres toutes les mesures qui pourraient amener la conclusion de la paix.

Un long débat s'ensuivit; William Pitt, alors âgé de vingt-deux ans, y prit part, en évitant de toucher la question de l'indépendance exigée par les colonies ; mais il expliqua devant l'Assemblée attentive à ses paroles quels avaient été les principes et la conduite de son père [1] au sujet des affaires de l'Amérique. Faisant allusion à un discours de lord Westcote, Pitt dit : « Un noble lord appelle sainte la guerre » d'Amérique, et moi j'affirme que c'est une guerre maudite, cruelle, barbare et contre nature ; conçue dans l'injustice, elle a grandi dans l'erreur, et la folie l'a entretenue. » Le meurtre et la dévastation marquent ses pas ; elle tend » à la destruction d'un peuple poursuivi par des ressentiments implacables, première source de conflit. La nation » britannique, en retour pour ses énormes sacrifices en » hommes et en argent, n'obtient que des victoires sans résultat, et de cruelles défaites ; le pays entier est en deuil » pour la perte de ses fils, sacrifiés au succès d'une cause » injuste ; car nous n'avons nul droit d'imposer une soumission sans conditions. D'un autre côté, le pays entend avec » émotion le récit de combats soutenus avec gloire par des » adversaires qui luttent contre les difficultés de toute nature, pour la cause sainte de la liberté. De quelque côté » que la victoire se déclare, quel Anglais pourra retenir ses » larmes ? »

[1] William Pitt, né en 1759, était entré dans la Chambre des Communes à la session de 1781, et, dès l'année suivante, il obtint un siége dans le cabinet. Sa glorieuse carrière fut abrégée par la fatigue et le chagrin; il mourut en 1806.

Son père, William Pitt, comte de Chatham, avait quitté le ministère en 1768, avant le commencement de la guerre d'Amérique. Mais cet homme d'État, le plus illustre que l'Angleterre eût possédé depuis la révolution de 1688, prévoyait cette rupture, et fit les plus grands efforts pour mettre fin à la lutte qu'il n'avait pu prévenir. Chatham était mort en 1778.

On crut entendre la voix de Chatham, « ressuscité dans » son fils, avec toutes ses vertus et tous ses talents. » Fox s'écria : « Pour notre pays, l'Amérique est perdue, perdue » irrévocablement. Nous n'aurions rien à perdre par un » vote qui la déclarerait indépendante. » A la division, le ministère eut encore le dessus ; mais la force croissante de la minorité révéla les progrès du mécontentement qui existait dans la Chambre des Communes au sujet de la continuation de la guerre.

CHAPITRE XXIV.

CAMPAGNE DE GREENE DANS LA CAROLINE DU SUD.

Le 7 avril 1781, Cornwallis amena les débris de son armée à Wilmington, où l'attendait un détachement envoyé par ses ordres, de Charleston. Il ne pouvait diriger ses troupes sur Camden par la voie de terre sans les exposer au danger le plus grand de perdition. Pour retenir la possession de la Caroline du Sud, il aurait, par conséquent, dû se hâter de gagner Charleston par mer ; mais un mouvement de ce genre aurait révélé au monde entier le fait que ses longues marches et ses succès de détail n'aboutissaient qu'à un désastre. Quoique subordonné, dans son commandement, à Clinton, néanmoins, sûr de la faveur et de l'appui de lord George Germain, il imposa ses propres plans au commandant en chef, et lui écrivit (le 10 avril) : « Je ne puis hésiter à » exprimer mon désir que la baie de Chesapeake devienne » le siége des opérations, fallût-il même, en cas de nécessité » absolue, évacuer la place de New-York. » Et, sans attendre une réponse, à la fin d'avril, il se mit en marche de Wilmington vers la Virginie, à la tête de quatorze cent trente-cinq hommes, tout compté. Clinton répondit, le 29 mai seulement : « Si vous m'aviez annoncé la probabilité du mouvement » que vous aviez l'intention de faire, certainement j'aurais » employé mes efforts pour vous en détourner ; car alors » je considérais, ainsi que je considère encore aujourd'hui, ce » mouvement comme devant probablement mettre en péril » nos colonies méridionales. » Clinton venait alors de rece-

voir le message suivant du secrétaire d'État, en date du 30 avril (1781) : « Lord George Germain recommande vivement à sir Henry Clinton ou bien de rester dans de bonnes » dispositions d'esprit, en pleine confiance d'être aidé autant » que les exigences du service public le permettront, ou bien » de profiter de l'autorisation dont il est muni pour rentrer en » Angleterre. Il est impossible, en effet, que rien réussisse dans » le service si le général ne s'entend pas avec le ministre, » franchement et complétement. » Au lieu de résigner son commandement, Clinton écrivit à lord G. Germain pour l'avertir que « des opérations dans la baie de Chesapeake » seraient accompagnées de grands risques, à moins que l'on » ne fût assuré, pendant leur durée, de la supériorité sur la » mer. Je ne puis, » ajoutait-il, « me ranger à l'opinion » exprimée par lord Cornwallis, et je tremble en pensant » aux conséquences funestes que son mouvement peut » causer. » (Lettre confidentielle du 30 avril 1781.)

Mais déjà, et du quartier-général de Wilmington, lord Cornwallis avait écrit (18 avril) au secrétaire d'État : « Le » plan le plus solide serait celui d'une attaque sérieuse sur » la Virginie. » Germain se hâta d'envoyer à Clinton les instructions suivantes (en date du 6 juin) : « L'opinion de lord » Cornwallis s'accorde entièrement avec la mienne sur l'importance capitale de pousser la guerre du côté de la Virginie avec toutes les forces qu'il sera possible d'y consacrer. »

Dans sa marche en partant de Wilmington, Cornwallis rencontra peu de résistance. En passant par Halifax, ses troupes s'abandonnèrent à des excès qui déshonorent l'humanité. Le point où devait, d'après les plans du général, s'opérer la jonction de ses forces avec l'armée anglaise qui entrerait, de l'autre côté, en Virginie, fut Petersburg, sur l'Appomatox.

Aussitôt que Cornwallis se fut dérobé à sa poursuite, Greene résolut de porter la guerre dans la Caroline du Sud. Dès le 29 mars, Greene donna leur congé aux hommes de la milice dont le terme du service allait expirer, et conserva seulement dix-huit cents hommes sous son drapeau. Il avait peu de chances d'obtenir des renforts, et même d'assurer la subsistance de cette troupe ainsi réduite ; et il savait à quels hasards il allait s'exposer. Mais, dût-il essuyer des revers, il ne doutait pas que Washington et le reste de ses amis ne rendissent à son nom une pleine justice.

La possession de l'intérieur de la Caroline du Sud dépendait de l'occupation des postes de Camden et de Ninety-Six en Caroline, avec celui d'Augusta en Géorgie. Le 6 avril, Greene détacha, sous le commandement de Lee, une troupe qui fit sa jonction avec celle de Marion, et menaça les communications entre Charleston et Camden. D'un autre côté, Sumpter, avec trois faibles régiments des troupes régulières de l'État, fut chargé de tenir la campagne entre Camden et Ninety-Six ; enfin, Pickens, avec la milice de l'ouest, eut l'ordre d'intercepter les convois dirigés sur ce poste et celui d'Augusta pour leur ravitaillement.

Ces préparatifs terminés, Greene se mit, le 7 avril, en marche des bords du Deep-River, et, le 20, établit son camp à huit milles des ouvrages considérables qui couvraient la garnison de Camden. Dans l'espoir d'intercepter un détachement que Rawdon avait envoyé en reconnaissance, Greene fit un mouvement au midi de la ville ; mais, reconnaissant son erreur, le 24 il s'établit dans une position avantageuse sur la colline de Hobkirk. Cette éminence était couverte de bois, et flanquée du côté gauche par un marais impraticable. Entre ce point et Camden, la distance étant d'un mille et demi, le sol était couvert par une forêt ou par d'épaisses broussailles. Le 28, les Américains, après avoir été

sous les armes depuis la pointe du jour, furent envoyés aux provisions et préparèrent leur repas. Les chevaux furent dessellés ; on leur donna du fourrage ; Greene lui-même se mit à table. En ce moment, Rawdon, qui avait longé le bord du terrain marécageux, arrivait sur la gauche des Américains, à la tête de neuf cents hommes. Il les surprit, dans une certaine mesure, en ouvrant le feu sur leurs grand'gardes. La bonne discipline que Greene avait établie dans sa troupe lui fut alors du plus grand secours. Il est vrai que deux cent cinquante hommes de la milice de la Caroline du Nord, arrivés ce même jour, ne rendirent aucun service ; mais les cavaliers sautèrent en selle, et les troupes régulières (un total de neuf cent trente combattants) se mirent en ordre de bataille, formées en une seule ligne, sans rien en réserve. Des deux régiments de Virginie, celui de Howe fut placé à l'extrême droite, celui de Campbell au centre droit ; des deux régiments du Maryland, Ford occupa l'extrême gauche, et Gunby le centre gauche. Entre les deux brigades, l'artillerie s'établit sur le chemin. Dans cette position, Greene fit tête à l'attaque.

Voyant les Anglais s'avancer sur un front très-étroit, Greene conçut une ferme espérance de la victoire. Il commanda aux régiments de Ford et de Campbell de faire simultanément un mouvement convergent sur leurs flancs, aux régiments de Howe et de Gunby de charger à la baïonnette sans tirer, à la cavalerie du lieutenant-colonel Washington de dépasser le flanc droit et d'attaquer l'ennemi par derrière. Si tous ces mouvements eussent été régulièrement exécutés, le corps de Rawdon était perdu sans ressource ; mais les Américains, troupe nouvelle, ne manœuvraient point avec la précision de vétérans. Rawdon eut le temps d'étendre son front en y appelant sa réserve. Le colonel Ford, à la tête de ses gens, fut mis hors de combat par une

blessure grave ; au lieu d'exécuter le commandement, son régiment n'agit que par un feu mal dirigé. Sur l'autre aile, le régiment de Campbell, composé de jeunes recrues, ne put tenir contre l'élan de l'ennemi ; on rallia pourtant ces hommes, et on parvint à les reformer. Greene s'exposa beaucoup en conduisant ce corps plusieurs fois à la charge. Cependant, les régiments placés au centre avancèrent courageusement, tandis que l'artillerie jouait avec quelque effet sur la tête de la colonne anglaise. Mais, à la droite du régiment de Gunby, le capitaine Beatty, officier du plus grand mérite, tomba blessé à mort ; sa compagnie, demeurée sans chef, se mit à flotter, et cet exemple fut contagieux pour la compagnie voisine. A cette vue, Gunby commanda de se porter en arrière afin de reformer les rangs. Les Anglais, saisissant l'occasion, rompirent le centre de leurs adversaires, gagnèrent le haut de la colline, et portèrent sur ce terrain avantageux tout le poids de leur force ; Greene fut obligé de se mettre en retraite. Dans cette journée, la perte de chaque parti fut à peu près de trois cents hommes. Tout était terminé avant que Washington et ses cavaliers pussent accomplir leur mouvement tournant. Greene écrivit : « Si nous avions eu le dessus, pas un homme » de l'ennemi n'aurait regagné la ville. Notre défaite est » irritante plus que funeste. » En effet, les Américains n'étaient pas affaiblis plus que leurs adversaires ; Rawdon ne put garder le champ de bataille, et rentra dans Camden. Greene, qui avait sauvé son artillerie, parvint à rassembler ses hommes ; il est vrai que Rawdon, ayant reçu un renfort de cinq cents soldats, se mit à sa poursuite, sur l'autre bord de la Wateree ; mais Greene sut éluder un nouvel engagement.

Pour Marion, aussitôt qu'il fut rejoint par Lee, il marcha contre le fort de Wright's-Bluff, au-dessous de Camden. C'était le poste principal des Anglais sur le Santee ; il avait

une garnison de cent quatorze hommes. Les Américains n'avaient point d'artillerie, et le fort couronnait un tertre de quarante pieds de hauteur. Mais la forêt qui s'étendait tout autour fournit aux gens de Marion des bois qui, coupés pendant la nuit, servirent à construire une tour dont le sommet dépassait le rempart et permettait aux carabiniers de choisir leur but dans l'enceinte. Les Anglais capitulèrent. Ce succès, qui contrebalança le revers essuyé à Hobkirk, fut obtenu deux jours avant ce combat.

De la sorte, Camden ne pouvait plus communiquer avec Charleston, et ce poste était devenu intenable. En conséquence, le 10 mai (1781), les Anglais mirent le feu aux magasins, aux édifices publics et même à quelques maisons de particuliers; ce fut ainsi qu'ils abandonnèrent la ville, où ils ne revinrent jamais. Le 11 mai, le poste d'Orangeburgh, gardé par soixante hommes de la milice et douze de l'infanterie de ligne, se rendit à Sumpter. Pendant ce temps, lord Rawdon descendit le long du fleuve Santee sur le côté du nord, cherchant à sauver la garnison du fort de Motte, que Marion venait d'investir. La reddition fut hâtée par la résolution de Rebecca Motte, dont l'habitation servait de logement à la garnison. Cette femme fit passer au camp de Marion un arc et un faisceau de flèches indiennes; on y attacha des matières incendiaires, et le feu prit aux bâtiments. La garnison, forte de cent soixante-cinq combattants, se rendit aussitôt. Le 14, les Anglais, sans combattre, évacuèrent leur poste au gué de Nelson. Le 15, le fort Granby capitula, bien qu'il eût trois cent cinquante-deux hommes de garnison. Alors, le général Marion tourna ses armes contre Georgetown; et, dès que la tranchée fut ouverte, les Anglais, ayant encore un passage libre, retournèrent à Charleston. La troupe de Rawdon, opérant le même mouvement, ne fit halte que dans la position de Monk's-Corner.

La partie nord-ouest de la Caroline du Sud était, de la sorte, reconquise ; mais les Anglais occupaient encore Augusta et Ninety-Six. En conformité du plan que Greene leur avait communiqué de son camp sur le Deep-River, le général Pickens et le colonel Clarke surveillaient le poste d'Augusta, lorsque, le 20 mai, le lieutenant-colonel Lee vint les joindre. Alors, les avant-postes ennemis tombèrent rapidement l'un après l'autre, et le 5 juin, le fort principal, encore défendu par près de trois cents hommes, obtint une capitulation. Son commandant, le lieutenant-colonel Brown, s'était signalé par des actes de barbarie ; il avait envoyé au gibet treize Américains ses prisonniers, et livré aux Indiens Cherokees d'autres victimes, citoyens de la Géorgie, qui périrent dans les cruelles tortures dont les sauvages avaient alors l'épouvantable usage ; néanmoins, Brown fut conduit sous une escorte sûre à Savannah, et protégé contre les vengeances d'une population qu'il avait désolée par le meurtre et l'incendie. Un autre officier, particulièrement odieux au peuple, fut mis à mort par un acte de violence dont on ne put découvrir l'auteur.

Le 22 mai (1781), Greene, assisté par Kosciuzko comme ingénieur, et à la tête de neuf cent quatre-vingt-quatre hommes, mit le siége devant Ninety-Six. Ce poste n'avait que trois canons montés, mais les ouvrages étaient forts ; la garnison, composée de cinq cent cinquante hommes, était considérable pour leur étendue, et son commandant, le lieutenant-colonel Krüger, était un officier capable aussi bien qu'entreprenant. Une escadre, partie d'Irlande, venait de toucher à Charleston. Rawdon, le 7 juin, marcha, suivi de deux mille hommes, au secours de Ninety-Six. Greene, loin de lever le siége, choisit un détachement des troupes de Maryland et de Virginie, et leur commanda d'effectuer un logement dans le fort, où l'on n'avait encore pu ouvrir une brèche prati-

cable. Des braves qui descendirent dans le fossé, un tiers fut tué, et six seu'ement revinrent sans blessures. Le lendemain, il fallut battre en retraite, et retourner vers le nord. La fortune n'avait accordé aux armes de Greene aucune victoire dans les trois occasions où il commandait en personne. Mais après Guilford, après Camden, après son échec récent à Ninety-Six, Greene trouvait des ressources dans son courage inébranlable. Il recula jusqu'au bord de l'Enoree (18 juin 1781).

Rawdon, abandonnant sa poursuite, se replia sur Ninety-Six. Cependant, ce poste isolé ne pouvait être longtemps gardé. Le général laissa la plus grande partie de ses forces pour protéger la retraite des loyalistes du pays vers la côte, et lui-même, avec mille combattants, alla prendre position sur le Congaree. Greene l'y suivit, et sa cavalerie, détachée pour éclairer les mouvements de l'ennemi, fit prisonniers quarante-huit dragons surpris à un mille de leur camp.

Rawdon ne voulut pas engager sa troupe, et se porta sur Orangeburgh, où des renforts l'attendaient. Greene effectua sa jonction avec Marion et Sumpter, offrit le combat (12 juillet), et, ne pouvant attirer à lui son adversaire, résolut de le forcer à la retraite en coupant ses communications avec Charleston. Pour cette opération, il employa ses troupes de ligne, la cavalerie de la *légion* et la milice de la Caroline du Sud, tandis que le reste de sa petite armée alla se rafraîchir sur les hautes collines du Santee. Krüger évacua Ninety-Six, et vint se joindre à Rawdon. Avant de quitter son poste, Krüger avait rassemblé les loyalistes du district, et leur avait donné l'option de faire leur paix avec les Américains ou de se rendre, sous escorte, à Charleston, l'intérieur ne pouvant plus être défendu par les forces britanniques. Ainsi, ces hommes qui s'étaient fait noter pour leurs services rendus à la cause royale, n'ayant plus d'autre protection, amenèrent

dans le camp anglais leurs familles et leurs esclaves, chargèrent leurs chariots des meubles qu'ils purent enlever, et prirent la route lamentable d'un exil où ils savaient d'avance qu'ils seraient accueillis comme des hôtes embarrassants, sans autre perspective que la pauvreté et le désespoir.

L'armée anglaise, désormais réunie, était numériquement supérieure à celle des Américains; mais partout où elle envoyait des détachements, ceux-ci étaient repoussés. Ils ne pouvaient donner à leurs partisans la protection qui avait été solennellement garantie à ceux-ci. et la population comprenait qu'aucune paix ne serait possible que si la contrée était évacuée par les forces du roi. Cette guerre de postes et de surprises excéda Rawdon, qui, prétextant le mauvais état de sa santé, rentra dans Charleston (13 juillet), et bientôt fit voile pour l'Angleterre, non sans s'être signalé par un dernier acte de cruauté vindicative. Isaac Hayne, un planteur de l'intérieur, connu pour son attachement à la cause américaine, avait néanmoins, après la prise de Charleston, obtenu la protection du vainqueur. Mais quand Rawdon eut perdu le district où résidait Hayne, celui-ci reprit sa liberté d'action comme citoyen du pays, et conduisit un régiment de milice dans la campagne faite par Greene Il tomba comme prisonnier entre les mains de Balfour, qui ne voulut point décider de son sort, et le remit à Rawdon, son officier supérieur. En arrivant à Charleston, le général y trouva le captif, et, malgré les supplications des enfants de Hayne, des femmes de la ville et du lieutenant gouverneur de la Province, il l'envoya sur-le-champ au gibet. Cette exécution était illégale: car, du moment où la protection accordée avait cessé d'être efficace, le droit d'exiger l'accomplissement de la promesse n'existait plus. Rien, d'ailleurs, ne pouvait être plus impolitique: car un tel acte achevait de détruire tout sentiment d'attachement à la cause de l'Angleterre chez les gens de cœur et de mo-

dération. Les femmes surtout furent remplies d'une colère implacable. Dans l'armée américaine, on demanda des représailles ; mais, après le départ de Rawdon, aucun des officiers anglais qui demeuraient dans la Caroline du Sud n'aurait voulu commander une action pareille. On essaya d'en pallier la noirceur en alléguant les ordres de Cornwallis, en vertu desquels les forêts de la Caroline avaient été le théâtre de tant de barbaries. Plus tard, et quand Balfour eut cessé de vivre, Rawdon, embarrassé de sa responsabilité, essaya de jeter le blâme sur son subordonné. Le vaisseau qui portait le général en Angleterre fut capturé par un bâtiment français ; mais on respecta le droit des nations à l'égard du prisonnier.

Greene, après avoir donné à ses troupes quelques jours de repos sur les collines du Santee, renommées pour la pureté de l'air et des eaux, les conduisit à l'attaque du poste ennemi établi au confluent du Wateree et du Congaree. Les Anglais se replièrent sur les sources de l'Eutaw. Greene masqua ses mouvements avec assez d'adresse pour que l'ennemi demeurât dans l'ignorance de son approche. Le 8 septembre, au matin, Greene commença l'attaque. Au centre de sa première ligne il plaça deux faibles bataillons de la Caroline du Nord, et, aux deux ailes, Marion et Pickens commandèrent chacun un bataillon de la Caroline du Sud. La seconde ligne fut formée de trois cent cinquante hommes de l'infanterie de ligne de la Caroline du Nord, sous les ordres du général Sumner, d'un nombre égal de Virginiens, menés par le lieutenant-colonel Campbell, et de deux cent cinquante hommes du Maryland, sous les ordres d'Otho Williams. L'action fut longue et chaude. La milice, commandée par Marion et Pickens, montra la fermeté de vieilles troupes. Elle commençait pourtant à plier sous le nombre des ennemis, quand la brigade de Sumner vint à son aide ; ensuite,

les Virginiens de Campbell et les Marylandais de Williams, par une charge à la baïonnette, décidèrent la déroute des Anglais. Un gros qui se ralliait fut dispersé par la cavalerie de Washington, appuyée par un petit nombre de fantassins. La victoire des Américains fut complète ; l'ennemi eut beaucoup de morts et laissa des prisonniers. Mais, parmi les vainqueurs, plusieurs étaient réservés à une fin tragique. Une maison de brique protégeait la retraite désordonnée de l'ennemi. Washington amena son artillerie contre cet édifice ; les servants des pièces tombèrent sous les balles des carabiniers anglais, et les canons furent abandonnés. Un détachement ennemi se posta dans un bois de chênes ; le lieutenant-colonel Washington reçut l'ordre de le débusquer avec sa cavalerie. La nature du terrain, embarrassé de troncs épais et de branches rigides, rendit inutiles des charges répétées ; Washington lui-même, à la fin d'une action si glorieusement commencée, fut blessé et fait prisonnier.

Il y eut de la sorte, à Eutaw, deux engagements successifs. Le premier fut tout à l'avantage de Greene, et lui fit perdre peu de monde ; le second lui coûta ses plus braves soldats. « C'est une grande science de savoir s'arrêter à temps, » écrivit à cette occasion M. de Vergennes (lettre à Lafayette, 1er octobre 1781). Dans ces deux engagements, les Américains eurent cinq cent cinquante-quatre morts, blessés, ou prisonniers ; la perte des Anglais approchait de mille hommes, dont une moitié prisonniers, beaucoup de ceux-ci blessés.

Assurément, la cause de l'Amérique était aussi la cause de l'Irlande : ce fut aux combats livrés par la première que la seconde dut, et presque aussitôt, de rentrer dans ses droits, et d'être placée sur un pied d'égalité avec la Grande-Bretagne, en matière de commerce et de législation. Néanmoins, telle est la douloureuse complication des affaires humaines,

que le peuple dont, plus que tout autre, l'Amérique devait espérer la sympathie envoya contre elle ses fils les plus braves et continua, par de grands sacrifices d'hommes, à retarder le triomphe de droits dont elle allait entrer en partage. Des Irlandais combattaient à Eutaw dans les rangs de l'armée britannique. Lord Edward Fitzgerald[1] y reçut des blessures qui mirent sa vie en péril; dans ses dernières années, il ne parlait de cette journée qu'avec un amer regret : « Alors, » disait-il, « c'était contre la liberté que je portais les armes. »

Greene, laissant un piquet sur le champ de bataille, revint à son camp de la veille, où ses troupes se rafraîchirent, prêtes à recommencer la lutte. Mais l'ennemi s'était, dans la nuit, retiré dans Charleston, abandonnant soixante-dix de ses blessés, et détruisant les armes et les munitions qu'il ne pouvait emporter. Greene fit halte pendant quelques jours ; la maladie faisait des ravages dans son armée décimée par le feu; il regagna son ancienne position sur les hauteurs du Santee. En moins de neuf mois depuis qu'il avait pris le commandement, les trois États du midi avaient été délivrés de l'occupation britannique, sauf les trois ports de Wilmington, Charleston et Savannah. Sans avoir gagné en personne une seule victoire, le général américain avait constamment atteint le but pour lequel il hasardait des combats. Il disait de lui-même : « Je me battrai, je serai battu, et je recommencerai » à me battre. » En effet, il réussit à forcer Cornwallis d'abandonner le midi, et ne laissa aux ennemis, dans la Caroline du Sud, d'autre poste que Charleston ; de même que son généralissime, il eut constamment à lutter contre toutes les difficultés qui résultaient de l'absence d'un gou-

[1] Lord Edward Fitzgerald fut, en 1798, un des chefs de la rébellion de l'Irlande; il y déploya, dans une cause sans espoir, une valeur obstinée, et paya de sa vie un mouvement auquel s'étaient associés, sous le titre de *Patriotes*, beaucoup d'hommes des familles protestantes que la conquête anglaise avait établies dans l'île, où elles tenaient un rang distingué.

vernement central, et manqua, pour ses troupes, de solde, d'objets d'équipement et même de vivres. Morris, alors à la tête des finances, négligeait le corps de Greene, et ne lui envoyait guère que de bonnes paroles. Mais, quoique Greene vît clairement les dangers et les souffrances au-devant desquels son devoir l'envoyait, jamais son activité, sa persévérance, sa bonne humeur même, ne furent en défaut. Ses soins étaient partagés entre tous les objets d'importance dans le département du sud. Le caractère spécial de cette campagne est que tout y fut l'ouvrage des Américains, sans aucun secours étranger, et l'œuvre exclusive des Américains du midi. L'opinion du pays entier assigna dès ce moment à Greene, dans l'armée nationale, le rang immédiatement inférieur à Washington.

CHAPITRE XXV.

CAMPAGNE EN VIRGINIE (1781).

Clinton, résolu de prendre une position sur la baie de Chesapeake, fit partir, le 2 janvier 1781, Arnold avec seize cents hommes, qui entrèrent dans la rivière James, au cœur de la Virginie. Ce généreux État avait envoyé à l'armée du sud ce qu'il avait de mieux en hommes et en munitions de guerre. Nelson reçut du gouverneur Jefferson, et en temps utile, l'invitation d'appeler aux armes la milice de la région inférieure ou maritime. Mais, dans ces districts remplis de grandes plantations et de multitudes d'esclaves, il n'y avait point assez de blancs libres pour arrêter l'invasion; et Steuben, croyant que Pétersburg serait l'objectif de l'ennemi, retint sa faible troupe sur le bord méridional du fleuve. Arnold somma Richmond, et promit, si la ville ne faisait pas de résistance, qu'il l'épargnerait: son but était de s'emparer à loisir des dépôts de tabac. Les habitants essayèrent une défense dont le résultat fut que, dans les journées des 5 et 6 janvier, tous les bâtiments publics et privés devinrent la proie des flammes. Washington, espérant envelopper Arnold, détacha Lafayette avec environ douze cents hommes, et le fit entrer en Virginie. Lui-même se rendit à New-Port (Rhode-Island), où il obtint de l'amiral français, dont ce port était la station, que dix vaisseaux de ligne iraient dans la baie de Chesapeake au secours des Américains. L'escadre britannique se mit aussitôt en mouve-

ment, et un engagement naval eut lieu à dix lieues au large de l'entrée de la baie. Les Français eurent le dessous, et retournèrent à New-Port. Arbuthnot, vainqueur, entra dans les eaux intérieures.

Le 26 mars (1781) le général Phillips arriva de New-York avec deux mille hommes d'élite, et prit en Virginie le commandement supérieur. Tous les produits des plantations, accumulés pendant cinq années où le pays n'avait pas vu d'ennemis, mais n'avait pu exporter régulièrement ses récoltes, furent enlevés et détruits. La part principale du butin furent les nègres, que les planteurs des îles achetaient à tout prix.

Lafayette fut informé par Washington que la Virginie allait devenir le théâtre central des opérations ; en attendant ce moment, le généralissime recommandait à son lieutenant de protéger le pays autant que son faible détachement pourrait le faire. Les soldats de Lafayette venaient presque tous de la Nouvelle-Angleterre, et craignaient beaucoup l'influence malsaine d'un climat qu'ils ne connaissaient pas. D'ailleurs, tout leur manquait. Pour empêcher la désertion, Lafayette, dès qu'il eut passé sur le bord méridional de la Susquehanna, offrit, par un ordre du jour, à tous ceux qui voudraient retourner chez eux, la permission de partir ; personne ne voulut en profiter et quitter son chef. A Baltimore, Lafayette emprunta deux mille livres sterling qu'il employa en achat de souliers et de chapeaux pour ses hommes ; il acheta aussi de la toile dont les femmes de Baltimore firent des vêtements d'été. Au terme d'une marche forcée de deux cents milles, il arriva, le 29 avril (1781) à Richmond ; le jour précédent, Phillips avait passé sur le bord opposé de la rivière James. Steuben et ses miliciens vinrent, dans la nuit, se joindre à Lafayette, qui se trouva, dès lors, assez fort pour tenir en échec les Anglais, supérieurs encore en

nombre. Wayne avait eu ordre d'accompagner Lafayette avec les troupes de ligne de la Pennsylvanie ; mais le manque des objets les plus nécessaires retarda , de semaine en semaine, le départ de ce corps. Pendant ce temps, Clinton, stimulé par les éloges dont lord George Germain comblait l'activité de Cornwallis, fit un autre effort, et envoya en Virginie un nouveau détachement qui était considérable.

Le général Phillips fut emporté, le 13 mai (1781), par une fièvre maligne. Arnold prit le commandement, qu'il ne garda que sept jours. Il écrivit à Lafayette une lettre que celui-ci renvoya, dédaignant de correspondre avec un homme convaincu de trahison. Arnold, aussitôt, menaça d'envoyer aux Antilles tous ses prisonniers américains si son adversaire ne consentait à conclure immédiatement un cartel d'échange. Sur ces entrefaites, Cornwallis arriva, le 20 mai ; et, pour débarrasser son camp d'un homme qu'il méprisait, renvoya Arnold à New-York.

Il s'en fallait beaucoup que Clinton fût satisfait d'un officier qui, dans sa correspondance avec le ministère, avait représenté que le général en chef aurait pu, par une attaque régulièrement conduite, se rendre maître du haut pays de New-York. Néanmoins, il voulut donner encore à Arnold un commandement séparé ; et ce fut, cette fois, contre l'État où ce partisan avait reçu la naissance. Arnold partit de Long-Island, et débarqua ses troupes en deux détachements, de chaque côté de New-London (port du Connecticut). La ville fit peu de résistance, fut pillée et livrée aux flammes. Le colonel Ledyard, avec cent cinquante hommes de milice mal armés, essaya de tenir dans le fort Griswold, qui fut, en moins d'une heure, emporté d'assaut, avec une perte pour les Américains de six hommes seulement. Ledyard se rendit, mais Arnold le perça de son épée et refusa quartier à la garnison. Quarante hommes néanmoins furent emmenés comme

prisonniers ; le reste fut tué ou laissé couverts de blessures. Ce fut le dernier fait d'armes d'Arnold (6 septembre 1781) ; l'histoire ne rencontre plus ensuite son nom.

Cornwallis se trouvait enfin sur le théâtre où il avait tant souhaité de combattre, en Virginie. Il était à la tête de sept mille soldats, tous éprouvés, avec moins du tiers de cette force en face de lui ; sur mer, il était maître, sans opposition pour le moment.

Dans cette extrémité du danger, les hommes d'État de la Virginie étaient partagés d'opinion. « Notre vaisseau, » écrivait Richard Henry Lee, « n'a pas de gouvernail dans » la tempête : ce beau navire doit inévitablement périr. » Il proposa qu'on appelât immédiatement Washington pour l'investir d'un pouvoir dictatorial. D'un autre côté, Jefferson exposait que la seule pensée de créer un dictateur est une trahison envers le peuple, et même envers l'humanité en général, « parce que c'est donner aux oppresseurs une preuve de » l'imbécillité du gouvernement républicain dans les temps de » grand danger. » Par l'emploi d'une pareille méthode, disait Jefferson, le gouvernement d'un pays, au lieu de recevoir une vigueur nouvelle et d'être rendu propre à l'action, serait simplement dissous devant les difficultés qui l'accablent. En sa qualité de gouverneur de Virginie, autorisé à parler au nom du peuple et à représenter sa position cruelle, il écrivit à Washington (28 mai 1781) : « Ne pouvez-vous nous accor- » der votre aide personnelle ? Il est certain, par la voix de » tout notre peuple, que la présence d'un compatriote qu'il » chérit rétablirait pleinement la confiance et nous mettrait » en état de faire tout ce qui n'est pas absolument impos- » sible. Si vous arriviez dans votre État natal, la difficulté » serait d'empêcher que tout ce qui peut se battre courût » confusément sous les drapeaux. » Ces paroles pénétrèrent au fond de l'âme de Washington.

Pendant l'été de 1781, le Congrès avait cherché les moyens d'améliorer les méthodes d'administrer les affaires publiques. On proposa de mettre à la place des comités exécutifs un chef unique pour chacun des départements considérables, et ce système fut adopté, contre l'opinion de Samuel Adams et sans le concours de l'État de Massachusetts. Robert Morris eut la charge des finances de la Confédération ; Robert Livingston, de New-York, fut choisi pour diriger les affaires étrangères.

Hors du Congrès, Hamilton persévérait à recommander que le gouvernement fût rendu plus capable d'une action énergique. Ses vues s'accordaient si bien avec celles de Robert Morris qu'il est quelquefois difficile de distinguer dans l'esprit duquel des deux telle de ces pensées a pris naissance. Les hommes qui jugeaient comme eux sur la nécessité d'établir un gouvernement plus efficace croyaient que Morris et Hamilton attachaient trop d'importance à l'établissement d'une banque nationale. Ces deux publicistes disaient que l'existence d'une dette nationale, pourvu qu'elle ne fût pas excessive, serait un bienfait pour l'union qu'elle cimenterait dans ses éléments constituants, et qu'aussi elle exciterait l'industrie à se développer. Cette manière de voir, étrangère aux meilleures traditions du pays, fut poussée, du moins par le plus âgé des deux (Morris), jusqu'à l'extrême, et devint la source de grands périls.

Cependant, la conduite de la guerre demeurait languissante, faute d'un pouvoir central qui fût un gouvernement véritable. Dans les États dont on pouvait espérer le plus, Hancock, gouverneur du Massachusetts, était un homme vain et négligeait son travail ; le gouverneur de la Pennsylvanie répétait sans cesse ce que son État avait fait, au lieu de s'attacher à ce qu'il avait à faire ; on n'était pas certain que, faute de subsistance, l'armée ne finît par se débander.

De tous les bâtiments que les États-Unis avaient armés, deux frégates restaient seules ; le reste avait été pris ou coulé bas. Le Congrès se fatiguait de la guerre : il avait la conscience de sa faiblesse ; le ministre de France faisait prévaloir son influence ; l'Assemblée se résolut à demander, comme condition unique de la paix, que l'indépendance des treize États unis fût reconnue [1]. En même temps, le Congrès accepta la médiation de l'empereur Joseph et de l'impératrice de Russie. Les commissaires des États-Unis reçurent une grande latitude dans leurs instructions relatives aux limites dans l'intérieur du continent, à la navigation du Mississipi, à la souveraineté des contrées à l'ouest de l'Ohio, enfin aux pêcheries du golfe de Saint-Laurent et de Terre-Neuve. On leur prescrivit de « ne faire entrer dans leurs négociations rien » qui fût relatif à la paix ou à une trève sans la connaissance » et le concours des ministres du roi de France, et, en dernier » état de cause, de se gouverner d'après l'opinion et l'avis » de ces ministres. » L'abandon des prétentions de l'État de New-Hampshire sur les pêcheries fut l'œuvre de Sullivan, qui touchait à cette époque une pension de M. de La Luzerne.

Madison persévérait dans ses efforts pour que le Congrès obtînt le pouvoir de se procurer directement un revenu qui fût à sa disposition ; à cette occasion, l'Assemblée nomma une commission chargée d'examiner quels changements il conviendrait de faire aux articles de la Confédération. Le 27 août 1781, La Luzerne écrivait à sa cour : « La difficulté » de continuer la guerre avec les arrangements actuels » prouve la nécessité de les réformer. Ils ont été établis à » une époque où le nom seul d'autorité inspirait la terreur, » et faits par des hommes qui cherchaient à se rendre agréa» bles au peuple. J'ai peine à me persuader qu'il soit pos-

[1] C'était renoncer aux prétentions précédemment élevées pour l'acquisition du Canada, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

» sible d'arriver à un accord sur cette matière. Il y a même
» des gens qui croient que la constitution présente, si vicieuse
» qu'elle soit, ne pourrait être changée que par quelque
» révolution violente. »

Le gouvernement français refusa de fournir aux Américains les moyens nécessaires pour faire le siége de New-York. Le 21 mai (1781), Rochambeau, muni de ses instructions définitives, se rendit, accompagné par M. de Chastellux, à Weathersfield, où, dans une entrevue avec Washington, fut arrêté le plan de la campagne qui allait s'ouvrir. L'armée française devait marcher vers le North-River [1], y opérer sa jonction avec les forces américaines, et se tenir prête à partir pour le midi. L'amiral de Grasse retournerait au nord et entrerait dans la baie de Chesapeake. On pouvait compter que, dans la conduite des opérations, l'union régnerait entre les généraux ; en effet, le Congrès avait placé dans les mains de Washington le commandement suprême des deux départements du nord et celui du sud, tandis que, par une résolution magnanime, la France avait mis ses propres troupes, comme auxiliaires, sous le commandement du général en chef américain.

Avant de se mettre en marche, Washington s'adressa aux gouverneurs des quatre États de la Nouvelle-Angleterre, leur demandant, d'une manière pressante et positive, de compléter les bataillons qu'ils devaient fournir pour le service de l'Union, de mettre les compagnies de milices en état de préparation, pour qu'elles pussent, dans le délai d'une semaine, se rendre à l'appel du général en chef, et enfin de pourvoir à ce que les approvisionnements de l'armée fussent assurés par des mesures efficaces. Le gouverneur Trumbull, du Connecticut,

[1] Ou fleuve Hudson, celui qui traverse l'État de New-York, et se jette dans l'Atlantique entre la côte de New-Jersey et Long-Island.

répondit en donnant l'assurance consolante que tout le nécessaire serait fourni.

Au mois de juin, le contingent français avait reçu un renfort de mille cinq cents hommes, arrivés par des bâtiments de guerre ; le tout partit de New-Port pour gagner par la voie de terre les bords du fleuve Hudson. Sur leur ligne de marche, les habitants du pays accouraient à leur passage, heureux d'acclamer leurs alliés et défenseurs, et, se mêlant dans les campements avec les officiers et les soldats, écoutaient avec transport les sons de la musique militaire. Les droits de la propriété particulière étaient religieusement respectés, et les Français ne faisaient aucune difficulté de se soumettre aux petites exigences de la police locale.

En Virginie, Cornwallis commença ses opérations en s'emparant des chevaux de bonne race dans les plantations du fleuve James ; il s'en servit pour monter un corps d'armée fort de cinq à six cents hommes, braves et capables de faire le meilleur service. Il se mit ensuite, le 7 juin, à la poursuite de Lafayette, lequel, avec un millier de troupes régulières, était posté entre Richmond et Wilton, attendant un renfort préparé en Pennsylvanie. « Je pense, » écrivait Clinton à lord George Germain, « que Lafayette ne peut lui échapper. » Mais le jeune général réussit à se tenir à distance, vers le nord, de son ennemi, passa les rivières de North-Anna et de South-Anna, puis la contrée déserte [1] du Rapidan, et finalement effectua sa jonction avec Wayne non loin du gué de Raccoon. Si petite que fût la force à sa disposition, il comparait la situation où les Anglais s'étaient mis en Virginie à celle que, pendant la guerre de Sept-Ans, l'armée française avait si malheureusement prise dans l'électorat de Hanovre, et il ne craignit pas d'en prédire des conséquences semblables.

[1] C'est le *Wilderness*, rendu célèbre de nos jours par les manœuvres et la défense héroïque de Robert Lee, pendant la guerre de la Sécession (1861 à 1865).

Cornwallis s'avança jusqu'à Hanover-Court-House, et voyant son opération manquée, repassa la South-Anna, et fit deux détachements : l'un, commandé par Tarleton, pour disperser l'Assemblée législative de la Virginie, réunie alors à Charlotteville; l'autre pour aller à Point-of-Fork attaquer Steuben, qui gardait les magasins destinés à ravitailler l'armée du sud. La force de ce chef consistait en cinq cents hommes de l'infanterie de ligne virginienne et quelques miliciens. Le gros de l'armée anglaise assit son camp sur le James, au-dessous de Byrd-Creek, attendant l'issu des deux expéditions. Ensuite, et pendant dix jours, Cornwallis établit son quartier général à Elk-Hill, sur une plantation de Jefferson.

A la tête de cent quatre-vingts dragons et de quarante fantassins montés, Tarleton fit soixante-dix milles en vingt-quatre heures, détruisant sur sa route tout ce qui appartenait à l'État; mais l'Assemblée, prévenue à temps, s'était ajournée, et Jefferson s'était jeté dans la montagne. Sept membres de la législature tombèrent au pouvoir des dragons, et ce fut là tout le fruit de cette entreprise.

Quant à Steuben, il avait transporté ses magasins de l'autre côté de la Savannah, rivière trop profonde pour être guéable; mais Simcoe, qui marchait contre lui, parvint à lui faire imaginer que toute l'armée britannique allait l'attaquer; Steuben s'enfuit, et une partie du matériel confié à sa garde fut prise par l'ennemi.

Les deux détachements rallièrent ensuite Cornwallis, dont le camp couvrait le bord du James depuis Point-of-Fork jusqu'au-dessous du confluent du Byrd. Tarleton, maître de Monticello, la résidence de Jefferson, n'avait permis qu'on y commît aucun désordre; mais à Elk-Hill, sous les yeux de Cornwallis, tout ce qui appartenait au gouverneur de la Virginie, fermes, palissades, moissons sur pied, fut anéanti ; on

tua les chevaux impropres au service, et les autres furent enlevés. Trente esclaves furent pris dans cette plantation, mais aucun n'obtint son affranchissement. Les cultures du voisinage furent aussi fort maltraitées, mais non pas avec cette recherche de barbarie.

Le 25 juin (1781), l'armée anglaise atteignit Williamsburgh (alors capitale de l'État). Sur la route parcourue, toutes les habitations étaient livrées au pillage. Le brave détachement de Lafayette pressait l'arrière-garde de l'ennemi, mais ne pouvait prévenir les dévastations commises par le reste. On calcula, dans le temps, que Cornwallis, pendant ses marches qui remplirent le milieu de l'été, fit détruire des valeurs équivalant à trois millions de livres sterling. Mais nulle part il ne put prendre une position assurée, et ce qu'il obtint de vivres ne provint que des réquisitions levées à la pointe de l'épée. Cette expérience prolongée lui fit seulement reconnaître « que la masse de la population inclinait vers l'In- » dépendance. »

A Williamsburgh, il reçut de son chef l'ordre de lui renvoyer trois mille hommes, mesure qui remplit Cornwallis de surprise et de chagrin. La lettre de Clinton était du 11 juin; le commandant en chef pouvait, disait-elle, être attaqué par plus de vingt mille ennemis dans ses cantonnements de New-York; d'ailleurs, il n'apercevait aucune possibilité de rétablir l'ordre en Virginie, tant l'aversion pour la Grande-Bretagne y était générale. Lord Cornwallis devait, en conséquence, s'établir sur la défensive dans telle forte position qu'il voudrait choisir, pourvu qu'elle fût saine, comme Williamsburgh ou York-Town [1]. Une autre dépêche du 15 juin ajoutait : « Je ne juge pas à propos de placer un plus grand » nombre de troupes dans un climat malsain et pendant une

[1] A l'embouchure du fleuve du même nom dans l'Atlantique, un peu au nord du James-River.

» saison dangereuse, qu'il n'en faut absolument pour de-
» meurer sur la défensive, ou, dans l'occasion, faire par mer
» une courte expédition. »

Le 19, Clinton informait Cornwallis « que l'amiral de » Grasse comptait visiter cette côte dans la saison des ou- » ragans, et qu'il aurait des troupes à bord de sa flotte. » Mais, » ajoutait Clinton, « quand il apprendra que Votre » Seigneurie a pris possession de l'embouchure de la rivière » York, ce sera probablement sur ce point qu'il dirigera son » premier effort. Néanmoins, je n'ai pas une grande inquié- » tude : car sir George Rodney ne peut manquer de soup- » çonner, comme nous, les intentions de M. de Grasse, et, » sans aucun doute, il le poursuivra de notre côté. »

A partir de ce temps, l'aversion qui avait depuis longtemps existé entre le lieutenant-général et le commandant en chef de l'armée anglaise éclata sans beaucoup de réserve. Le premier désirait ardemment obtenir la direction suprême des forces britanniques ; et Clinton, quoiqu'il eût menacé de résigner son emploi, s'y attachait avec ténacité, et déclarait qu'il ne se laisserait pas, en donnant sa démission, *duper* par son rival.

Cornwallis répondit aux ordres qu'il venait de recevoir en écrivant à son supérieur, le 4 juillet 1781 : « Mon devoir » est de me soumettre implicitement aux opinions que vous » me signifiez. » En conséquence, il commmença, le même jour, sa marche sur Portsmouth. Le soir, l'armée royale arriva près de l'île James, et l'avant-garde passa sur le bord opposé du fleuve de même nom. Il fallut trois journées pour transporter sur cette rive septentrionale le gros des troupes, les bagages et l'artillerie. Le petit corps américain suivait à distance. Lafayette avait quinze cents hommes de troupes régulières, égales en bonté à celles de l'armée opposée, et de braves volontaires, montés à leurs frais, accouraient de

tous les points du Maryland et de la Virginie. Jeunesse [1] et générosité, prudence et courage, étaient les forces magiques dont le chef usait pour attirer et retenir ces précieux auxiliaires. Lafayette avait le coup d'œil prompt et une vigilance toujours exacte; après Washington et Morgan, aucun chef de corps n'était plus heureux dans son application à s'instruire, par des informations fidèles, des mouvements de l'ennemi. Toutes les relations rendent témoignage à sa prudence, qui l'empêcha, dans tout le cours d'une campagne si difficile, de hasarder un seul mouvement faux.

Il fut appelé bientôt à donner de son sang-froid dans les difficultés une preuve éclatante. Le 6 juillet (1781), jugeant avec raison que le principal corps des Anglais était encore au nord du fleuve James, Lafayette ignorait que, sans son ordre, Wayne avait envoyé un détachement, sous le colonel Galvan, pour s'emparer d'une pièce d'artillerie que l'ennemi, disait-on, laissait exposée, avis qui était faux. Galvan se trouva tout à coup en face de la ligne anglaise; ses hommes se retirèrent par échelons jusqu'à ce que Wayne fût à portée de les appuyer avec la brigade de Pennsylvanie. Les Anglais avançaient en poussant de grands cris, et faisant un feu soutenu. Wayne, reconnaissant qu'il avait affaire à des forces très-supérieures, ne chercha son salut que dans un effort de courage; il tint bon jusqu'à ce que Lafayette, se jetant au milieu du feu le plus vif (son cheval fut tué sous lui), amenât l'infanterie légère; il dégagea finalement les gens de Pennsylvanie, qui perdirent seulement deux pièces d'artillerie. Il y eut, de chaque côté, à peu près cent vingt hommes mis hors de combat. L'action reçut son nom de la ferme des Greensprings, huit milles au-dessus de Jamestown, où Lafayette campa [2] cette même nuit.

[1] Lafayette, né en 1757, avait alors précisément vingt-quatre ans.
[2] Jamestown, près de l'embouchure du James-River. La ville et le

Du poste qu'il prit ensuite sur la colline de Malvern, Lafayette écrivit à Washington pour le presser d'amener ses forces en Virginie, prédisant que si, dans le courant de juillet, une flotte française entrait dans la rade de Hampton, l'armée anglaise serait contrainte à se rendre. D'après l'état de la situation, Cornwallis, le 8 du même mois (juillet 1781), adressait à Clinton des observations graves, opposées au projet du général en chef de se tenir sur la défensive au bord de la baie de Chesapeake. « Un tel poste, » disait Cornwallis, « ne peut nous gagner la moindre influence sur les évé- » nements de guerre dans la Caroline ; il ne nous procurera » que la possession d'un marécage pestilentiel, et nos troupes » seront sans cesse exposées à tomber au pouvoir de l'en- » nemi si celui-ci obtient temporairement la supériorité sur » mer. » Complétement dégoûté par l'aspect des affaires en Virginie, Cornwallis demanda l'autorisation de remettre le commandement au général Leslie, et de retourner lui-même à Charleston. Pendant ce temps, des transports arrivaient dans la baie de Chesapeake, et une lettre du commandant en chef, reçue le 12 juillet, pressa l'embarquement des trois mille soldats que Cornwallis avait précédemment reçu l'ordre d'envoyer à New-York. Clinton voulait que leur embarquement eût lieu dans les quarante-huit heures. Son motif était que, trompé par des lettres qui n'avaient été écrites par les Américains que pour qu'elles fussent interceptées, le général en chef s'attendait, dans son poste, à une attaque de l'ennemi.

Une autre cause vint ajouter à la confusion dans laquelle tombait le jugement de Clinton. L'attente d'une campagne

fleuve doivent leur nom au roi Jacques I[er] de la Grande-Bretagne, sous les auspices de qui la première fut fondée, et le second exploré en 1606. Cette ville, la première que les Anglais bâtirent sur le continent du Nouveau-Monde, est aujourd'hui entièrement abandonnée : c'est la ruine la plus *antique* des États-Unis.

brillante en Virginie avait fasciné l'esprit de lord George Germain et celui du roi lui-même ; et lorsque Cornwallis était déjà guéri des illusions présomptueuses qui l'avaient conduit sur ce théâtre, ces mêmes erreurs revenaient à Clinton sous la forme, cette fois, d'ordres donnés par le secrétaire d'État pour les affaires d'Amérique. Celui-ci insistait sur l'importance capitale d'occuper la Virginie, et sur la sagesse du plan qui avait fait transporter dans cette Province le siége principal de la guerre. Lord George Germain était fort affligé que Clinton voulût se borner à mettre seulement des garnisons suffisantes dans quelques postes qu'on établirait sur le littoral, et il écrivait en ces termes : « Vos idées sur le degré d'importance qu'aurait la reprise de » cette Province semblent différer tellement des miennes, que » j'ai cru convenable de prendre, sur cet objet, l'avis d'autres » serviteurs de Sa Majesté. Leur opinion se trouvant entiè- » rement d'accord avec la mienne, nous les avons soumises » au roi ; et j'ai reçu l'ordre de Sa Majesté de vous faire » savoir que la reprise des provinces du sud et la translation » des opérations de la guerre du nord au midi doivent être » considérées comme le principal et plus important objet pour » l'emploi de toutes les forces sous votre commandement, » en exceptant seulement les troupes qui sont nécessaires à » la conservation des places maintenant » (dans le nord) « au » pouvoir de Sa Majesté. »

Pour Cornwallis, le ministre le comblait d'éloges. « La » rapidité de vos mouvements, » lui écrivait-il au mois de juin, « est pour l'Europe la matière d'un juste étonnement. » Il répétait dans une dépêche adressée le même mois à Clinton : « L'opinion de lord Cornwallis s'accorde entièrement avec » la mienne, » et dans une autre, du 7 juillet : « L'envoi de » détachements dans la Virginie promet plus que toute autre » mesure de guerre pour la réduction des provinces du sud. »

Une semaine plus tard, lord George Germain écrivait encore : « C'est judicieusement que vous avez envoyé des renforts » considérables pour les opérations sur la baie de Chesa- » peake ; » enfin, le 2 août (1781), il mandait : « Comme » sir George Rodney connaît la destination de M. de Grasse, » et que, de l'aveu même des Français, nos vaisseaux sont » les meilleurs voiliers, il arrivera plus tôt que son adver- » saire, et sera en mesure de le recevoir quand il paraîtra » sur cette côte. Je ne vois rien qui puisse empêcher que » toute la contrée soit ensuite remise sous l'obéissance du » roi. »

Mais, dans une lettre qui fut remise à Cornwallis le 21 juillet, Clinton lui écrivait : « Quant à quitter entière- » ment ma position sur la baie de Chesapeake, je ne saurais » un instant penser à une telle mesure. Je me flatte que » vous serez en état de vous maintenir à Old-Point-Com- » fort, quand même vous ne pourriez tenir à York. » Et quatre jours après, Clinton pressait son lieutenant en ces termes : « Ma ferme et inaltérable conviction a été, est, et » sera toujours, qu'il est de la plus haute conséquence pour » les affaires de Sa Majesté sur le continent que nous pre- » nions possession de la baie de Chesapeake, pour ne jamais » l'abandonner. Demeurez donc dans vos positions sur la » baie, au moins jusqu'à ce que les stations » (pour la flotte) « sur lesquelles j'ai arrêté mon plan soient occupées et bien » établies. Mon intention n'a jamais été de maintenir un poste » sur la rivière Elizabeth. » Et précisément, le poste de Portsmouth sur l'Elizabeth-River avait été reconnu par Lafayette et par Washington comme bien choisi par les Anglais ; son mérite principal était de leur offrir, comme dernière ressource, un moyen d'effectuer leur retraite dans les Carolines.

Les ingénieurs de Cornwallis, après un examen com-

plet et attentif de ce district, furent d'avis unanime qu'un ouvrage à Point-Comfort ne pourrait offrir aucune protection aux vaisseaux qui seraient à l'ancre dans la rade de Hampton. Quand le général Phillips prenait la mer, au mois d'avril, Clinton lui avait dit : « Quant au choix d'une station » à établir pour la protection des vaisseaux du roi, je ne » connais aucune place aussi convenable que Yorktown. » Il ne restait donc à Cornwallis, pour agir suivant les ordres de Clinton et dans leur esprit, qu'à saisir et fortifier York et Gloucester : ce dernier poste est de l'autre côté de la rivière et en face d'York. En conséquence, pendant la première semaine d'août 1781, Cornwallis, évacuant Portsmouth, transporta toutes ses troupes, en trois embarquements successifs (1er, 2 et 3 août), à Yorktown et à Gloucester.

Yorktown n'était alors qu'un petit village sur une haute falaise, à l'endroit où la longue presqu'île qui sépare les rivières York et James se rétrécit au point d'avoir moins de huit milles de largeur. L'eau est profonde, le lit large et sûr; des vaisseaux de ligne peuvent y stationner en sûreté. Du côté opposé, Gloucester couvre un promontoire qui, resserrant la rivière, laisse un passage d'un mille seulement de largeur. Cornwallis occupa ces deux points, et se mit à les fortifier avec toute la diligence possible, quoique, dans son jugement mûr et bien fondé, une telle mesure ne promît aucun honneur pour lui-même et aucun avantage pour la Grande-Bretagne.

Dans l'autre camp, Lafayette concentra ses forces sur une position naturellement forte, à huit milles des Anglais. Il pressentait le plus heureux succès, et, le 24 août, il écrivit à Maurepas : « Je vous suis redevable de tant de reconnaissance, » et je sens pour vous un attachement si vif, que je tiens » à recommander quelquefois à votre souvenir le rebelle qui » commande dans la petite Virginie. L'intérêt que vous me

» portez vous aura fait concevoir quelque alarme sur la » tâche assignée à un officier si jeune, exposé à tant de » dangers. Je suis ici sans resssources, et à cinquante » milles de tout autre corps de mon armée. Il me faut m'op- » poser aux projets de la cour de Saint-James, et braver la » fortune de lord Cornwallis. Jusqu'à ce jour, nous n'avons » point essuyé de désastres. » Le même jour, Lafayette écrivait en ces termes à M. de Vergennes : « Lord Corn- » wallis, attaché à poursuivre les plans démesurés de sa » cour, a laissé les deux Carolines fort exposées, et le géné- » ral Greene en a profité largement. Lord Cornwallis vient » de nous abandonner Portsmouth, lieu par lequel il pou- » vait maintenir ses communications avec les Carolines; il » est maintenant à York, place très-avantageuse pour qui » a la supériorité sur mer. Si, par bonheur, cette supériorité » pouvait nous échoir, notre petite armée participerait » peut-être à des succès qui compenseraient pour elle les » fatigues d'une longue campagne. On dit que vous êtes dis- » posé à faire la paix; j'espère que vous attendrez, pour » traiter, les événements de la présente campagne. »

Le jour même où Cornwallis s'établissait à York et à Gloucester, Washington, qui s'était assuré de l'assistance de l'amiral de Grasse, tourna toutes ses pensées sur le mouvement qu'il devait exécuter avec l'armée française de Rochambeau et avec la portion la plus solide de l'armée américaine établie sur la baie de Chesapeake. Tandis que les deux chefs des forces britanniques étaient désunis par la haine et la jalousie, du côté des Américains tout conspirait à une conduite régulière des affaires ; l'intelligence était parfaite entre les généraux. M. de Barras, commandant l'escadre française à New-Port, rendit compte de ses intentions par la lettre que voici : « M. de Grasse est plus jeune que moi dans le ser- » vice ; néanmoins, aussitôt que je le saurai à portée, je

» prendai la mer pour me mettre sous ses ordres. » Un esprit semblable assurait l'accord des voix dans le conseil de guerre composé d'officiers des deux nations.

Le rendez-vous donné à l'amiral de Grasse était la baie de Chesapeake ; sur les instances de Washington, la flotte française devait apporter autant de combattants de l'armée de terre qu'on pourrait en épargner sur les garnisons des Antilles. Clinton demeurait tellement convaincu que le seul objet de son adversaire était d'entreprendre le siége de New-York que, bien qu'ayant à peu près dix-huit mille hommes à sa disposition, il laissa, sans combattre, l'armée de Washington passer le fleuve Hudson, dans les journées des 23 et 24 août (1781). Le poste du Pont-du-Roi (King's-Bridge) était gardé par un colonel hessois, Von Wurmb ; cet officier donna plusieurs fois avis que les armées alliées se préparaient évidemment à marcher contre Cornwallis. « Ces apparences ne sont qu'un stratagème, » répondait inébranlablement le commandant en chef. Ce ne fut que le 2 septembre qu'il commença enfin à s'avouer que Washington marchait vers le midi.

Dans le camp allié, tout était en joie. Ce n'étaient plus seulement les officiers dont l'amour pour la liberté pénétrait les âmes : le même sentiment enflammait les soldats. Chacun d'eux se sentait fier d'être un défenseur de la jeune République. Les nouveaux principes entraient dans leurs cœurs, et allaient devenir une part de leur nature. Le 5 septembre, les Américains campèrent à Chester.

Les Français n'avaient jamais vu la physionomie de Washington illuminée par une joie plus vive que lorsque le général en chef fut informé que M. de Grasse était, le 30 août (1781), entré dans la baie de Chesapeake avec vingt-huit vaisseaux de ligne, ayant à leur bord quatre mille hommes de troupes de terre. Sans aucune perte de troupe, l'amiral fran-

çais prit possession de l'anse de Lynnhaven, y mit à l'ancre la plupart de ses navires, bloqua l'embouchure de la rivière York, et, sans éprouver, de la part de Cornwallis, la moindre résistance, mit à terre sur l'île James trois mille soldats commandés par le marquis de Saint-Simon. Dans cette occasion encore, la bonne intelligence demeura complète. Saint-Simon, plus âgé que Lafayette et son ancien en grade, plaça ces troupes comme auxiliaires à la disposition de Lafayette, en considération de ce que cet officier avait le brevet de major général dans l'armée des États-Unis. Le camp établi par les deux corps ne pouvait être assailli qu'à l'issue de deux passages, difficiles en eux-mêmes et gardés soigneusement. Cornwallis, à qui l'offensive devenait impossible à prendre, se vit, de la sorte, bloqué à la fois par terre et par mer.

Ce n'était pas le seul désappointement qui attendît Cornwallis. Il arrive d'ordinaire que, lorsqu'un prince incapable et un ministre sans talent dirigent une opération d'une nature périlleuse, ce sont des hommes au-dessous de leur tâche qu'ils emploient pour l'accomplir. En Angleterre, aucun grand homme de mer ne recherchait le service contre l'Amérique. Lorsque l'amiral Howe se fut retiré, lord Sandwich avait confié le commandement de la station de New-York à des officiers incapables. A la place d'Arbuthnot, usé et nul, Graves avait été envoyé dans ce poste : c'était un homme de manières rudes, de sentiments vulgaires, médiocrement instruit, et sans habileté dans sa profession. Sir George Rodney, commandant la flotte des Antilles, aurait dû suivre M. de Grasse quand il apprit qu'il faisait voile vers le nord. Mais Rodney s'était placé dans une position difficile au sujet des saisies énormes et sans distinction qu'il avait faites à Saint-Eustache ; et ensuite il s'était exposé à de graves reproches pour l'inactivité où il demeura durant les ventes successives des objets confisqués. Il allégua sa mauvaise

santé pour avoir un prétexte d'échapper à ces fâcheux embarras en faisant voile pour l'Angleterre. Il envoya sir Samuel Hood, à sa place, dans la mer du Nord, lui donnant quatorze vaisseaux de ligne, des frégates et un brûlot. La jonction avec Graves devait s'effectuer dans la baie de Chesapeake ; les escadres combinées auraient eu sur ce point l'avantage du nombre. Mais Graves était supérieur en grade au commodore Hood ; et dans ce moment décisif, il s'était mis, sans motif raisonnable, à croiser devant Boston, n'ayant d'autre but réel que de faire quelques prises. Il laissa passer M. de Barras, qui conduisit dans la baie huit vaisseaux de ligne, escortant dix transports à bord desquels était l'artillerie nécessaire pour le siége d'York.

Ces nouvelles étaient connues à New-York ; et pourtant, la flotte anglaise ne quitta l'ancrage de Sandy-Hook que le lendemain du jour où l'amiral de Grasse était entré dans la baie de Chesapeake. Au matin du 5 septembre (1781), Graves aperçut la flotte ennemie à l'ancre près de l'entrée de la baie. Dans ce moment, M. de Grasse avait dix-huit cents hommes de ses équipages et quatre-vingt-dix de leurs officiers détachés pour les travaux sur l'île James. Il n'hésita cependant pas à faire larguer les amarres, quitter l'ancrage, et former ses vaisseaux en ligne de bataille. L'action, engagée à quatre heures après midi, dura jusqu'au coucher du soleil. La perte des Anglais fut si grande, qu'après être restés cinq jours en face de l'ennemi, ils retournèrent à New-York, et brûlèrent, le 11 septembre, un vaisseau, le *Terrible*, trop endommagé par le feu des Français pour qu'il pût rentrer au port.

Maître sans contestation de la baie, l'amiral de Grasse captura, en revenant à son mouillage, deux vaisseaux anglais, chacun de trente-deux canons, et trouva M. de Barras bien établi dans son nouveau poste.

Pour Washington, il laissa les troupes alliées descendre

par eau la rivière Elk et passer devant Baltimore. Accompagné par M. de Rochambeau et M. de Chastellux, au bout d'une marche de soixante milles, achevée en un jour, à cheval, il atteignit sa résidence de Mount-Vernon [1]. C'était, depuis plus de cinq années, la première fois qu'il revoyait ses foyers. Du haut de la terrasse naturelle qui domine le Potomac, le regard de ses illustres hôtes s'étendait sur une abondante rivière, une contrée vaste, et la colline, couverte alors par une forêt [2], qui devait, dans le cours de cette même génération, devenir le capitole de la Confédération républicaine. Deux jours furent donnés au repos et au bonheur, encore fugitif, des affections domestiques.

Le 14 septembre, les généraux arrivèrent à Williamsburgh. Lafayette y attendait Washington. Le temps était encore récent où les insurgés d'Amérique étaient, dans la patrie du jeune gentilhomme, regardés comme des rebelles sans consistance, et où lui, néanmoins, s'était résolu à partager leurs périls. Il put alors féliciter Washington, généralissime des armées de deux nations, et entrant sur le théâtre d'une gloire prochaine. Le premier acte du général en chef fut de se rendre à bord de la *Ville-de-Paris*, pour féliciter M. de Grasse sur sa récente victoire. On concerta sur-le-champ le plan des opérations entre les forces de terre et de mer.

[1] Cette maison, devenue classique, est construite dans le district resserré entre le fleuve James et le Potomac, et désignée sous le nom de Northern-Neck (bande septentrionale) de la Virginie.

[2] Ce ne fut qu'après que Washington eut déposé le fardeau des affaires publiques (1797), que le Congrès, qui jusqu'alors avait siégé à Philadelphie, chef-lieu d'un État particulier, décida la fondation d'une capitale commune, appelée ville fédérale : on la construisit sur le sol du Maryland, et son district, dont le Président des États-Unis devait être le gouverneur immédiat, fut en partie fourni par la Virginie. La voix unanime de la reconnaissance nationale donna le nom de Washington à cette création, dont l'exemple a été suivi récemment dans les provinces canadiennes.

Précisément alors, Gerry, qui se trouvait dans le Massachusetts, écrivait à Jay : « Vous aurez bientôt la joie d'ap- » prendre la capture de lord Cornwallis et de son armée. » De son côté, Greene écrivait : « Rien ne peut sauver Corn- » wallis s'il ne se retire pas très-vite à Charleston, par la » Caroline du Nord. » Le 17 septembre, Cornwallis adressait à Clinton le rapport que voici : « La place où je suis » n'est pas en état de défense. Si vous ne pouvez venir » très-prochainement me secourir, préparez-vous à recevoir » les nouvelles les plus désastreuses. » Ce même jour, Clinton assemblait à New-York son conseil de guerre ; on décida qu'à tout événement, il fallait secourir Cornwallis *avant la fin d'octobre*. Et le lendemain, le contre-amiral Graves répondait à la demande du commandant en chef : « Je vois » avec une grande satisfaction que Cornwallis n'est pas dans » un danger immédiat. »

Washington n'était plus menacé que d'un seul péril. Le comte de Grasse, informé que la flotte anglaise, placée à New-York, allait être renforcée, se montrait disposé à prendre la haute mer, en laissant deux vaisseaux seulement à l'embouchure de la rivière d'York. Ce projet fut combattu par les remontrances les plus pressantes de la part de Washington. Il écrivit à M. de Grasse : « Je croirais manquer à mon » devoir envers la France, aussi bien qu'envers l'Amérique, » si je ne persévérais pas à vous demander instamment de » reprendre le plan que nous avons si heureusement arrangé » ensemble. » Cette lettre fut portée par Lafayette : il y joignit ses propres instances appuyées par ses raisonnements; et M. de Grasse, quoique fort à regret, consentit à maintenir ses vaisseaux entre les promontoires qui couvrent l'entrée de la baie. Le 27 septembre, Washington le remercia dans ces termes : « Un grand caractère sait faire le sacrifice de ses

» vues personnelles pour assurer au bien public d'impor-
» tants avantages. »

Les fortifications d'Yorktown étaient uniquement des ouvrages en terre élevés la veille ; ils consistaient, sur la droite, en une ligne de redoutes et de batteries, avec une palissade en arrière appuyée sur un haut parapet. En face de cette droite était un ravin marécageux sur lequel les Anglais avaient construit une grande redoute. Le marais s'étendait le long du centre, que défendait une palissade avec des batteries. Devant la gauche, deux petites redoutes étaient armées. Sur quelques points, le terrain contigu à la gauche était de niveau avec les ouvrages, ailleurs il était coupé de ravines, et dans l'ensemble très-avantageux pour les assiégeants. L'espace couvert par les ouvrages était extrêmement étroit et partout, sauf sous la falaise, exposé à être enfilé par le feu de l'ennemi.

Le 29 septembre fut employé à reconnaître, à régler le plan des approches, et à préparer le combat. Les Français demandaient avec ardeur que Washington leur donnât l'ordre d'enlever d'assaut les postes extérieurs des Anglais. Cornwallis prévint cette attaque en les faisant évacuer dans la nuit, abandonnant ainsi, avant d'y être contraint, un terrain qui commandait sa ligne de défense à une grande proximité, et donnant aux alliés un avantage réel pour les travaux de leurs tranchées.

Dans la nuit du 5 au 6 octobre (1781), toutes choses étant prêtes, la tranchée fut ouverte à six cents *yards* (300 toises) des ouvrages anglais ; la droite était assignée aux Américains, la gauche aux Français. Le travail se fit avec une émulation amicale d'ardeur, et avec si peu de bruit que l'ennemi le vit assez avancé déjà quand, à la pointe du jour, il put en prendre connaissance. Trois jours suffirent pour l'achèvement de la première parallèle et la construction des redoutes ; celles

de l'ennemi et les embrasures de ses batteries furent bouleversées par le feu des assiégeants. Dans la nuit du 10 au 11 octobre, les boulets rouges lancés par la batterie de gauche des Français mirent le feu à la frégate le *Charon*, de quarante-quatre canons, et à trois grands transports mouillés sous le cap ; ces quatre bâtiments furent entièrement consumés.

Le 11 octobre, les armées combinées commencèrent, de nuit, la seconde parallèle, à trois cents *yards* du front des Anglais. Cette opération, faite plus tôt que l'ennemi ne pouvait s'y attendre, fut aperçue par lui aussi tard que la première l'avait été. Le jour seul fit reconnaître les travailleurs à leur ouvrage. Pendant toute la journée du 14, le feu des batteries américaines fut dirigé contre les abattis et les saillants de deux redoutes avancées, qu'il fallait envelopper dans la seconde parallèle ; et des brèches y furent pratiquées, assez praticables pour justifier l'assaut. La redoute de droite, sur la rivière York, avait quarante-cinq hommes pour sa défense, et celle de gauche cent trente-cinq. On désigna, pour donner l'assaut à la première, un détachement américain sous les ordres du lieutenant-colonel Hamilton ; l'autre attaque fut confiée aux Français. On y employa quatre cents grenadiers et chasseurs des régiments de Gâtinais et des Deux-Ponts, commandés par le baron de l'Estrade et le comte Guillaume des Deux-Ponts ; ce détachement fut appuyé par une réserve considérable.

Le signal concerté fut une décharge simultanée de six mortiers. Le corps de Hamilton s'avança en deux colonnes sans tirer un coup de fusil ; à droite, le bataillon de Hamilton, commandé par son major, Fish, et celui du lieutenant-colonel Gimat ; à gauche, le lieutenant-colonel Laurens conduisit un détachement qui devait prendre l'ennemi à revers et lui couper la retraite. Tous ces mouvements furent exécutés

avec précision ; en un instant, la redoute fut enveloppée et les assaillants y entrèrent sur tous les points. Le lieutenant Mansfield, qui menait l'avant-garde et fit preuve d'un grand aplomb, fut blessé d'un coup de baïonnette au moment où il entrait dans l'ouvrage. Le capitaine Olney, à la tête du premier peloton du bataillon de Gimat, passa sur l'abattis et les palissades, et reçut deux blessures qui ne l'obligèrent à se retirer qu'après qu'il eut mis en ordre ses hommes dans l'intérieur de la redoute ; Laurens fut un des premiers à y entrer, et fit prisonnier l'officier commandant, le major Campbell. Animé par cet exemple, le bataillon de Gimat renversa tous les obstacles par sa résolution et sa fermeté au combat. Le bataillon de Fish accourut assez vite pour avoir part à l'action. Les Américains, dans ce poste enlevé d'assaut, se gardèrent d'imiter les exemples de cruauté donnés ailleurs, durant cette guerre : ils laissèrent la vie à tout ce qui avait cessé de résister ; l'ennemi n'eut que huit morts et blessés. La manière dont cette affaire avait été conduite fit honneur aux talents de Hamilton autant qu'à son courage.

Le signal donné, les Français, de leur côté, commencèrent sur la gauche leur marche en observant un complet silence. Arrivés à cent vingt pas de la redoute, ils furent signalés par une sentinelle allemande placée sur le parapet. Pressant alors le pas, sous le feu de l'ennemi, ils se trouvèrent arrêtés par l'abattis et la palissade, obstacles considérables à vingt-cinq pas de la redoute ; cet embarras de quelques minutes leur coûta beaucoup de braves gens. Mais dès que les sapeurs eurent courageusement déblayé le passage, le peloton d'assaut sauta dans le fossé, arracha les pieux qui fraisaient le rempart, et gravit sur le parapet. Le premier à y monter fut Charles de Lameth[1] ; il s'était offert comme volontaire

[1] Charles de Lameth, né en 1757, devint à l'Assemblée constituante un des membres les plus marquants du parti populaire, mais se montra tou-

pour aller à l'assaut, et reçut une balle de mousquet dans chacun de ses genoux. L'ordre donné, toute la colonne française se précipita dans la redoute, baïonnette baissée. En ce moment, le cri de *vive le roi!* poussé par le comte des Deux-Ponts, fut répété par tous ceux de ses compagnons qui avaient encore de l'haleine. M. de Sireuil, jeune capitaine d'une compagnie de chasseurs, tomba frappé à mort par une blessure, la troisième qu'il eut reçue dans l'action. En six minutes, la redoute fut enlevée et occupée par les Français, qui perdirent à ce fait d'armes si court et si brillant près de cent des leurs, tués ou blessés.

Louis XVI changea, pour récompense, le nom du régiment de Gâtinais en celui de *Royal Auvergne.* Washington rendit témoignage de l'intrépidité, du sang-froid, de la solidité des troupes employées à cette attaque. Un écrivain américain (Olivier Wendell Holmes) a dit avec une expression heureuse autant que juste : « La victoire, cette nuit, » tressa une double guirlande pour les bannières unies de la » France et de l'Amérique. »

Les travaux énergiques des deux armées enfermèrent, la nuit d'après, les deux redoutes conquises dans la seconde parallèle creusée par les assiégeants. Un peu avant l'aurore du 16 octobre, les Anglais firent une sortie sur un des côtés des travaux, et réussirent à enclouer quatre pièces françaises avec deux des Américains ; mais les gardes des tranchées les obligèrent à faire promptement retraite. Les pièces furent même remises en état de servir, et, au bout de six heures, les projectiles des batteries recommencèrent à enfiler les ouvrages des assiégés.

Le 17 octobre, Cornwallis, se voyant hors d'état de con-

jours opposé aux excès de la Révolution. Il servit jusqu'au 10 août dans l'armée du Nord, fut député sous le régime de la Restauration, et vécut jusqu'en 1832.

tinuer la résistance et de sauver ses troupes par une retraite à travers le pays, proposa les termes d'une capitulation. Le 18, le colonel Laurens et le vicomte de Noailles, commissaires pour l'armée combinée, eurent une entrevue avec deux officiers supérieurs des troupes de Cornwallis afin d'arrêter les termes de l'accord. Les articles furent identiques avec ceux que Clinton avait imposés à Lincoln, lorsque celui-ci rendit Charleston. Toute la garnison devenait prisonnière de guerre ; toutes les propriétés du gouvernement devaient être remises aux vainqueurs. Les esclaves fugitifs et les objets enlevés par les officiers et les soldats dans leurs marches pouvaient être revendiqués par leurs anciens possesseurs ; du reste, toutes les propriétés des particuliers seraient respectées. Les loyalistes, sans exception, demeureraient soumis à la justice de leurs compatriotes. Quant à ce point, Cornwallis avait pris la précaution de faire embarquer les personnes qui couraient le plus de danger de la part des magistrats de la Virginie ; elles furent transportées à New-York sur le paquebot qui portait à sir Henry Clinton les dépêches de son lieutenant.

Le nombre des prisonniers était de sept mille deux cent quarante-sept hommes des troupes de ligne, la fleur des armées anglaises en Amérique, et de huit cents hommes des services de mer. Pendant les opérations du siége, la perte des Anglais avait été de plus de trois cent cinquante combattants. Les armées alliées prirent cent six pièces d'artillerie, sur lesquelles soixante-dix étaient de bronze. Dans le partage des trophées, on assigna les bâtiments et les marins aux Français ; les Américains gardèrent ce qui appartenait à tous les services de terre.

Le 19 octobre (1781), à quatre heures du soir, lord Cornwallis[1] restant sous sa tente, le major général O'Hara fit dé-

[1] Cet officier, promu au rang de lieutenant-général, eut une part con-

filer les troupes devant la ligne des armées combinées, et, non sans témoigner une émotion douloureuse, effectua leur remise à Washington. Les Anglais, défilant en bon ordre, déposèrent leurs armes sur le glacis.

L'impartialité de l'histoire doit reconnaître que, tandis que, pour le siége d'Yorktown, la France fournit vingt-sept vaisseaux de ligne, l'Amérique n'avait point été en état d'en armer un seul. Notons encore que l'armée américaine était de neuf mille hommes, dont cinq mille cinq cents de troupes régulières, et que les Français avaient amené un contingent de sept mille combattants de troupes de ligne.

Il se trouva, parmi les prisonniers, deux bataillons du margraviat d'Anspach [1], forts, en tout, de mille soixante-dix hommes, et deux régiments du landgraviat de Hesse-Cassel, réduits à huit cent trente-trois combattants. En se rendant au campement qui leur était assigné, ces Allemands passèrent devant le front de leurs compatriotes du régiment de Deux-Ponts. A cette vue, oubliant qu'ils venaient de combattre dans des rangs opposés, ces hommes de cœur s'embrassèrent en pleurant. Les Anglais prisonniers affectaient une attitude de dédain envers leurs adversaires de l'armée alliée. Leurs officiers, réfléchissant davantage, se conduisirent avec convenance; ils ne pouvaient, d'ailleurs, se dissimuler combien décisif était l'échec qu'ils venaient de subir.

Lorsque les lettres par lesquelles Washington rendait compte de la capitulation d'Yorktown arrivèrent au Congrès, ce corps se rendit en procession, suivi de toute la population de Philadelphie, à l'église luthérienne hollandaise, pour y rendre grâces à Dieu tout-puissant. La joie faisait

sidérable dans la guerre de la Révolution, occupa d'abord et ensuite évacua Toulon, et acheva sa carrière dans le gouvernement de Gibraltar.

[1] Ce prince était le chef de la branche aînée des Margraves de Franconie, de la maison de Brandebourg. Son héritage passa, par son abdication, dans la monarchie prussienne, en 1792, et y demeura jusqu'à 1807.

battre tous les cœurs. La ville s'illumina, le soir, avec un éclat qu'elle n'avait jamais connu. Le Congrès vota des témoignages d'honneur à Washington, à Rochambeau et à l'amiral de Grasse, des remerciements particuliers aux officiers et aux soldats. On décida qu'une colonne de marbre serait érigée à Yorktown, portant les emblèmes de l'alliance des États-Unis avec Sa Majesté Très-Chrétienne.

Le duc de Lauzun, choisi pour apporter à Versailles la nouvelle de ce fait d'armes, atteignit Brest après vingt-deux jours de traversée, et arriva le 19 novembre à la cour. La naissance d'un dauphin venait de réjouir le cœur du roi [1]; ce fut dans l'appartement de la reine qu'il reçut le messager de l'heureuse nouvelle. Maurepas approchait, en ce moment, des dernières heures de sa longue vie ; il put cependant reconnaître Lauzun [2], et son récit jeta sur le lit de mort du vieux ministre une auréole de satisfaction généreuse. De la cour, l'émotion joyeuse gagna le peuple ; partout le nom de Lafayette était prononcé avec respect. « L'histoire offre, » dit Vergennes, « peu d'exemples d'un succès si complet. » Franklin écrivit à Washington : « Tout le monde s'accorde » à reconnaître que jamais expédition ne fut mieux conçue » et mieux exécutée. Elle donne un plus grand lustre à la » gloire qui dans la postérité doit certainement accompagner » votre nom. »

Ce fut par la voie de France que, le 25 novembre (1781), parvinrent à Londres les premières nouvelles de la capitu-

[1] Ce jeune prince, premier dauphin du règne, mourut en 1789, au milieu des premiers orages de la Révolution.

[2] Armand de Gontaut-Biron, duc de Lauzun, était né en 1747. Il eut, en 1792, le commandement de l'une des armées que la Révolution, victorieuse en France, jetait sur les États voisins. Il réunit la Savoie au territoire de la République, et servit fidèlement sa bannière, jusqu'à ce que, dénoncé pour le crime de sa naissance par les agents du règne de la Terreur, il reçut, en 1793, sur l'échafaud le prix des services qu'il avait rendus en Amérique à la cause de la liberté.

lation de Cornwallis. « Tout est fini ! » répéta lord North à plusieurs reprises, agité par un véritable désespoir. Fox ressentait, en étudiant l'histoire, une satisfaction de conscience dans les défaites des armées d'invasion, depuis l'époque de Xerxès jusqu'aux temps actuels. Il éprouva, en apprenant la prise de Yorktown, un mélange de trouble et de soulagement. Il espéra que cet événement serait la sanction d'une nouvelle loi morale d'après laquelle tout pouvoir qui repose uniquement sur la force armée deviendrait odieux, en même temps qu'incertain et débile. Le rapport officiel envoyé par sir Henry Clinton arriva le 25 novembre, dans la nuit. Le mardi suivant, 27, eut lieu l'ouverture du Parlement. Le discours du roi fut confus ; le débat, dans chacune des Chambres, fit augurer qu'il se préparait un changement considérable dans leurs dispositions, et, en effet, la majorité ministérielle, dans les Communes, ne fut plus que de quatre-vingt-sept. Quinze jours plus tard, une motion de sir James Lowther, « pour que le pays renonçât à » faire aucun nouvel effort afin de réduire les colonies ré- » voltées, » fut bien reçue par les représentants des intérêts généraux du pays ; le débat, très-long et animé, se termina par un vote où le ministère eut encore une majorité, mais de quarante et une voix seulement. La cité de Londres pria par une Adresse le monarque « de mettre fin à cette guerre » contre nature et malheureuse. » Les mêmes conclusions furent votées par des assemblées populaires tenues à Westminster, à Southwark [1] et dans d'autres lieux des comtés de Middlesex et de Surrey.

La Chambre des Communes employa en graves réflexions le temps des vacances de Noël. Mais le bruit des cloches appelant aux prières de ce jour solennel avait à peine cessé

[1] Quartier de Londres, situé au midi de la Tamise, dans le comté de Surrey.

de retentir que la réponse du roi fut rendue : elle était aussi inflexible que jamais. « Aucune difficulté, disait-elle, » ne me fera consentir à obtenir la paix par le sacrifice que » nous imposerait la séparation de l'Amérique d'avec le » reste de l'empire. » Néanmoins, lord George Germain, qui avait le département des affaires de l'Amérique, fut contraint à se retirer du cabinet, avec une réputation pour toujours détruite. On voulut adoucir l'amertume de sa chute en l'élevant à la pairie. Quand il franchit, pour prendre séance, le seuil de la Chambre des Lords, il fut accueilli par les expressions d'une réprobation sévère pour une carrière ministérielle dans laquelle il n'avait fait preuve que de faiblesse et d'incapacité, unies à une obstination aveugle dans la poursuite d'avantages personnels.

CHAPITRE XXVI.

L'ANGLETERRE REFUSE DE CONTINUER LA GUERRE.

1782. — La campagne étant finie dans la Virginie, Washington et l'armée de l'Est (ou, plus exactement, du Nord) reprirent pour l'hiver leurs anciens cantonnements autour de New-York ; Wayne, avec les troupes de ligne de la Pennsylvanie, marcha au midi pour renforcer Greene ; Rochambeau et le corps français s'établirent en Virginie, et l'amiral de Grasse conduisit sa flotte dans la mer des Antilles. Robert H. Livingston, le premier secrétaire d'État pour les affaires étrangères qu'eut l'Union américaine, fit parvenir à Franklin les instructions finales du Congrès pour négocier la paix, et la fermeté du langage dont cet envoyé fit usage dans sa réponse inspira des espérances nouvelles à l'Assemblée.

Tandis que les conditions de la paix étaient examinées d'une part et de l'autre, l'Amérique obtint un allié déclaré dans la République de Hollande. John Adams attendait depuis plus de huit mois son audience de réception ; le ministre de France à la Haye ne lui donnait, même indirectement, aucune aide, parce qu'il craignait que son intervention n'engageât la France trop avant pour soutenir les Provinces-Unies, dont le gouvernement si compliqué ne promettait à un allié que des embarras pour la suite des affaires. Mais, encouragé par la victoire d'Yorktown, Adams prit le parti de se présenter, le 9 janvier 1782, au président des États généraux ; il re-

nouvela auprès de ce personnage la requête d'être admis à délivrer ses lettres de créance, et demanda même qu'on lui fît une réponse catégorique pour qu'il la transmît à l'Assemblée souveraine. Ensuite il visita en personne les députés des villes de Hollande, suivant l'ordre de leurs siéges dans les États de la province, répétant à chacun de ces députés la requête qu'il avait faite aux États généraux. L'attention de l'Europe se tourna vers le diplomate si décidé et si persévérant qui, seul et sans protection étrangère, prenait l'initiative d'un procédé également fier et nouveau. Aucun des ministres de l'Europe à la Haye ne pensa qu'il pût réussir.

Le 26 février, les députés de la Frise se déclarèrent en faveur de la réception de l'envoyé américain ; cette province avait gardé le libre choix de ses *régences*, et l'attachement du peuple à ses libertés ne s'y était jamais démenti. Le vote de la Frise se trouvait être l'indice certain de l'opinion de la nation tout entière. Le 28 mars, les États de Hollande, sollicités par des adresses des villes principales de la Province, suivirent l'exemple de la Frise. La Zélande adhéra, le 4 avril, à cette résolution ; Over-Yssel, Groningue, Utrecht, et enfin la Gueldre, en firent autant, entre le 5 et le 17 avril. Le 19, jour anniversaire de la bataille livrée, sept ans auparavant, à Lexington [1], « leurs Hautes Puissances les États généraux » ayant recueilli les votes unanimes des sept Provinces, » décidèrent que M. Adams serait reçu comme envoyé des » États-Unis. »

Ainsi, la république de Hollande fut, entre les États de l'Europe, la seconde puissance à reconnaître l'indépen-

[1] Lexington, village du Massachusetts, voisin de Boston. La tentative faite, en 1775, par le gouverneur royal de la province pour désarmer les corps d'insurgés qui commençaient à s'y former, amena le premier conflit qui méritât le nom de combat; et cette rencontre donna le signal de l'insurrection générale des treize Provinces.

dance des États-Unis de l'Amérique. Cet acte fut le résultat d'une généreuse sympathie envers une jeune nation combattant avec énergie pour son indépendance, suivant l'exemple qu'elle avait reçu des fondateurs de la liberté des Provinces-Unies. Le 15 juin, Adams fut présenté à la cour du Stathouder, heureux d'y trouver vivants les souvenirs des grandes choses que le premier et le troisième Guillaume avaient accomplies pour la défense de la réforme religieuse et des droits de l'humanité. Écrivant à un ami après cette visite, le ministre d'Amérique disait : « Le pays où je suis » me donne le sentiment du *chez nous* plus qu'aucun autre » de ceux que j'ai connus. J'ai souvent été, à Leyde, dans » l'église où priaient les puritains, patriarches de notre » colonie de Plymouth [1] ; j'éprouvais une sorte de véné- » ration pour les poutres et les briques de ce vieux sanc- » tuaire. »

L'esprit libéral qui prévalait dans le monde plaidait pour la cause de la paix. Le temps, sans doute, n'était pas encore arrivé, mais il s'avançait déjà, dans lequel la vérité saine et salutaire pourrait se déclarer partout, avec l'espoir qu'elle serait accueillie. Mais dès lors les principes sur lesquels l'existence politique de l'Amérique se fondait alors mettaient leur empreinte sur les décrets mêmes du chef de la maison d'Autriche : l'empereur Joseph II établissait dans ses États la liberté de conscience religieuse. Si de tels sentiments se manifestaient dans des monarchies absolues, avec combien plus de force devaient-ils agir dans un pays que ses habitants regardaient comme le séjour préféré de la liberté ! Sans doute, un tel sentiment devait subir une éclipse temporaire durant la lutte

[1] La colonie de Plymouth fut établie l'an 1625, premier du règne de Charles Ier, par les Anglais puritains qui, pour échapper aux lois d'*uniformité* dans le culte religieux, avaient commencé par se retirer en Hollande, où ils avaient formé, quelque temps, à Leyde, une congrégation séparée.

engagée, au nom du peuple anglais, pour recouvrer par la force les possessions de sa couronne en Amérique. Mais l'antique attachement à la liberté, fortifié désormais par une possession séculaire de ses avantages, ne pouvait manquer de reprendre son ascendant. Durant les journées calmes des vacances d'hiver, les membres de la Chambre des Communes réfléchirent et conférèrent sans passion sur le sujet de la guerre avec les colonies.

Le roi avait abandonné son ministre, lord George Germain; il rappela Clinton, et le remplaça par sir Guy Carleton, officier rempli de modération. Il était reconnu que l'on ne pouvait davantage proposer au général en chef d'entreprendre de grandes opérations sur le continent. Les demandes de subsides présentées au Parlement par les ministres impliquaient qu'on voulait s'en tenir, en Amérique, à des mesures défensives; il n'y eut plus dans la Chambre d'illusion sur le caractère d'une lutte qui ne permettait nul espoir. Dans cet esprit, le 22 février (1782), une motion pour faire cesser la guerre d'Amérique fut présentée par Conway et appuyée par Fox, Pitt, Barré, Mahon, Wilberforce, Burke et Cavendish. Elle fut repoussée par une seule voix de majorité. Mais, le 27, une résolution de la même nature, celle de présenter une Adresse pour décider le roi à la paix, passa, cette fois, à la majorité de dix-neuf suffrages.

Burke, le lendemain de ce vote, écrivit à Franklin : « Comme ami de l'Amérique, je vous félicite; assurément, » je ne suis point un ennemi de l'Angleterre, et certainement aussi, je suis un ami de l'humanité. La résolution de la Chambre des Communes, votée dans une » Assemblée très-nombreuse, exprime, je le crois, l'opinion » de tous. J'ai la confiance qu'elle amènera la conclusion » prochaine de la paix entre les deux branches de la nation » anglaise. »

La réponse du roi à l'Adresse des Communes fut conçue en termes équivoques. Alors (le 4 mars 1782) Conway proposa une seconde Adresse. Celle-ci déclarait que la Chambre considérerait comme ennemis du roi et du pays tous ceux qui essaieraient de continuer sur le *continent* de l'Amérique une guerre ayant pour but de réduire à l'obéissance les Colonies révoltées. Après une longue discussion, la résolution fut adoptée sans division. Avec la même unanimité on vota, le 5 mars, que tout membre serait libre d'introduire un bill ayant pour objet de mettre le roi *en mesure* de conclure la paix ou bien une trêve avec l'*Amérique*. Les ministres obéirent, en apportant eux-mêmes un bill à cet effet ; mais plus de deux mois et demi passèrent avant que, sous les successeurs du cabinet d'alors, cette mesure, qui fut amendée, devînt loi de l'État. Forth, qui, sous les ordres de lord Stormont, avait été secrétaire de l'ambassade du roi en France, fut envoyé à Paris comme agent de l'administration alors prête à se retirer ; il entra en pourparlers avec Vergennes sur les conditions de la paix ; celles-ci ne différaient en rien d'essentiel de celles que Necker, l'année précédente, avait indiquées.

Dans l'anticipation du changement imminent des ministres, Fox, au cours du débat du 4 mars, avait attaqué lord North et ses collègues, les appelant : « hommes dépourvus d'honneur et de loyauté en politique, » et qualifiant d'infâme toute association avec eux ; mais, trois jours après, il revint sur ce jugement passionné, en ce qui concernait le chancelier, lord Thurlow. Dans la dignité d'une parfaite rectitude d'intentions, William Pitt [1], alors au commencement de sa meilleure époque, celle de sa jeunesse, se mit au-des-

[1] William Pitt, second fils du grand comte de Chatham, était alors âgé de vingt-trois ans seulement. Ce fut à quarante-sept ans qu'il finit sa brillante carrière.

sus de toute intrigue. « Je ne puis, » dit-il, « prétendre à au-
» cune place dans la prochaine administration, et jamais je
» n'accepterai un poste subalterne. » Le roi travailla de toutes ses forces pour retarder la formation d'un cabinet jusqu'à ce qu'il pût amener Rockingham à recevoir certaines conditions ; mais la Chambre des Communes se montrait impatiente de tout délai.

Le 20 mars (1782) le nombre des membres présents à la Chambre fut plus considérable qu'à aucune époque précédente du règne, et la foule des spectateurs n'avait pas non plus de précédents. Lord North, qui, peu auparavant, venait d'échapper à un vote de censure, se leva pour parler au moment même où un membre de l'opposition en faisait autant pour proposer un vote de *manque de confiance* dans le ministère. De chaque côté de la Chambre, les champions des deux antagonistes acclamaient violemment leurs noms. Le *speaker* hésitait à qui donner la parole : lord North la prit pour une question d'*ordre*, et, avec une émotion visible qui n'ôtait rien à la dignité de ses manières, annonça que son administration avait cessé d'exister.

Le ministère qui sortait des affaires était le plus mauvais par qui l'Angleterre eût été gouvernée depuis que l'autorité du Parlement y était devenue suprême. L'auteur du pamphlet *Taxation et Tyrannie*, qui fit alors une grande impression sur les esprits, écrivait que jamais un tel assemblage d'imbécillité (et il aurait pu ajouter de corruption) n'avait été la honte du pays. Ce même écrivain rapporte qu'il fit une prière fervente d'actions de grâces quand le ministère fut congédié. Mais, à l'égard de lord North, la postérité, en étant plus indulgente, s'est montrée plus juste. C'est à ses fausses mesures qu'indirectement, du moins, l'Amérique dut son indépendance ; elle n'a pas lieu de porter de la haine à sa mémoire. En Angleterre, il n'y avait aucun parti qui l'avouât pour son

représentant ; aucun parti, non plus, ne pensa qu'il pût convenir de porter contre lui une accusation devant la Cour des Pairs. Son instruction classique, son naturel facile et serein, la rectitude de sa vie privée, les expressions de ménagement et d'estime qu'il a obtenus de Burns, de Gibbon, et par-dessus tout de Macaulay, lui conservent parmi ses compatriotes une réputation supérieure à celle que, comme ministre, il a réellement méritée.

A cette époque, ce que nous appelons le peuple n'était point encore connu comme un pouvoir dans le Parlement d'Angleterre, et, en dehors des classes populaires, il n'y avait que trois groupes d'hommes qui pussent fournir des membres à une administration. Le parti des nouveaux tories ou conservateurs, vers lequel gravitait la section du parti whig représentée par Burke et le duc de Portland, avait alors pour champion principal, et peu sujet à des scrupules, le lord chancelier Thurlow. Le parti qui défendait les maximes de Chatham, parti dont le principe fondamental était que la Constitution britannique reconnaît un roi et une nation, non moins qu'une aristocratie héréditaire, et que pour balancer le poids de l'aristocratie, il est nécessaire que le roi soutienne les libertés du peuple, ce parti avait lord Shelburne pour son porte-étendard. Sous le rapport des années, de l'expérience, de la culture philosophique et du sentiment sage qui met l'ambition au-dessus de la passion, Shelburne était le meilleur chef (*leader*) que son parti pût avoir, bien qu'il ne fût jamais entré dans l'intimité du grand Chatham. Ce fut lui qui fit consentir George III à prêter l'oreille aux enseignements d'Adam Smith [1] et qui en recom-

[1] Adam Smith avait, sous le titre de « *La Richesse des nations,* » publié un ouvrage qui a servi, depuis ce temps jusqu'au nôtre, de base à la théorie de l'économie publique, et qui fit dans les esprits une révolution véritable. Ses principaux ouvrages parurent en 1759 et en 1776. Ce patriarche de la saine littérature des économistes vécut jusqu'en 1790.

manda l'étude au jeune Pitt, par l'intermédiaire duquel ils passèrent, de nos jours, à Robert Peel. Mais les habitudes studieuses de Shelburne et son manque d'adresse dans la tactique parlementaire le tenaient éloigné des combinaisons de partis aussi bien que des intrigues politiques. Le respect qu'il portait à l'élément monarchique de la Constitution anglaise prêtait quelque vraisemblance à l'accusation, fausse en elle-même, qu'il était un libéral hypocrite, dévoué dans le fond de son âme au roi seul ; en réalité, sa sincérité était entière. Auprès de la postérité, sa réputation n'égale pas son mérite, parce qu'aucun parti n'a pris charge de sa renommée. En outre, comme il était libéral au-delà de ce qu'admettait sa génération, ses discours avaient quelquefois une apparence d'ambiguïté ; car il lui fallait présenter ses vues sous des formes qui fussent aussi peu que possible choquantes pour les préjugés de ceux qui l'écoutaient.

Le troisième groupe était celui des anciens whigs, qui avaient gouverné l'Angleterre depuis la Révolution jusqu'à l'avénement de George III (1689 à 1760), et qui se croyaient investis d'une sorte de droit pour la gouverner sans fin. Leur principe était que le pouvoir prépondérant appartenait à l'aristocratie, et Rockingham exprimait cette idée en affirmant que « l'office de l'aristocratie est de combattre contre » le roi et contre le peuple [1]. » Les whigs réclamaient le titre de libéraux. Beaucoup d'entre eux étaient tels en effet ; mais leur ambition était plutôt d'agir comme mandataires de la nation qu'avec le peuple et par le peuple. Semblables aux grands jurisconsultes de l'ancienne Rome, les meilleurs d'entre eux avaient l'intention sincère d'agir fidèlement

[1] Cette expression doit s'entendre par l'ensemble des classes qui ne prenaient point de part au gouvernement de l'État, soit, directement, comme Pairs, soit, par commission, comme membres des Communes, soit enfin, par voie indirecte, comme électeurs, ou disposant de la représentation des *Bourgs fermés*.

envers leurs clients, mais ne les respectaient jamais comme des égaux. Pour qu'un gouvernement libéral pût s'établir en Angleterre et durer, il fallait que le parti représenté par lord Shelburne s'unît à la fraction libérale du parti qui soutenait Rockingham. Pendant vingt ans, à l'époque précédente (1759 à 1774), une coalition semblable avait été le but des efforts de lord Chatham.

Quant au roi, il renfermait de son mieux ses chagrins dans son cœur ; mais il avouait que son âme était littéralement déchirée par la résolution inflexible de la Chambre des Communes pour mettre un terme à la guerre d'Amérique. Il disait que les membres de cette assemblée avaient abjuré les sentiments d'Anglais véritables. Il ressentait, en outre, avec amertume ce qu'il appelait le traitement cruel que lui faisaient les puissances de l'Europe, lesquelles avaient toutes adhéré aux principes de la neutralité armée, et toutes, à l'exception de l'Espagne (ennemie, et pour d'autres causes, de l'Angleterre), désiraient l'émancipation complète des États-Unis. Le lendemain du jour auquel le ministère avait annoncé sa retraite, George III proposa au comte de Shelburne de former une administration avec Thurlow, Gower, Weymouth, Camden, Grafton et Rockingham. Shelburne déclara ce plan absolument impraticable ; il désirait avec une égale franchise de tranquilliser l'esprit du roi et de bien servir le pays ; il pressa le monarque d'appeler Rockingham. George III ne put prendre sur lui de suivre ce conseil ; il parla sans suite de sa santé fort ébranlée, de son agitation d'esprit, de l'opinion fort médiocre qu'il avait de l'intelligence de Rockingham, de son horreur pour Charles Fox, enfin de la préférence qu'il accordait à Shelburne sur tout le reste de son parti, celui de l'opposition. Le 22 mars, il songeait à convoquer en une conférence un certain nombre de personnes principales, au nombre desquelles Rockingham aurait pu être

appelé ; on lui remontra toutes les objections auxquelles cet expédient prêtait évidemment, et néanmoins il persista dans son refus de traiter avec Rockingham sans intermédiaire, autorisant seulement Shelburne à l'amener auprès de lui.

Dans cet état des choses, ce comte accepta la tâche de porter un message du roi, mais seulement à condition « qu'il » recevrait de pleins pouvoirs et aurait la confiance entière » de Sa Majesté ; que celle-ci approuverait clairement, et dès » l'entrée en matière, tous les engagements dans lesquels lui » Shelburne était entré au sujet des hommes et des mesures ; » enfin qu'il aurait l'autorisation de procurer à la couronne » l'assistance de Rockingham et des siens, quoi qu'il en pût » coûter, beaucoup ou peu. » Le roi lui-même a laissé dans ses papiers cette note : « La nécessité seule m'a fait con- » sentir à l'avis de lord Shelburne. » Armé de pleins pouvoirs, à la suite de cette entrevue, le médiateur remplit son office. Avant d'accepter l'offre de la Trésorerie [1], Rockingham, sans négliger de régler quelques points d'une importance secondaire, ne fit qu'une stipulation capitale : c'est que le roi ne mettrait point son veto à la reconnaissance de l'indépendance pour l'Amérique. Le monarque, avec une extrême douleur, donna par écrit son consentement à cette demande. Il écrivit à ce sujet dans son journal : « J'étais » complétement résolu à ne pas ouvrir la bouche sur aucune » négociation avec l'Amérique. »

Dans la composition de son ministère, Rockingham fit sagement entrer des membres des deux fractions du parti libéral. Son propre groupe était représenté par lui-même [2],

[1] Le chef du cabinet porte en Angleterre le titre de premier lord de la Trésorerie, l'office de lord trésorier ayant été supprimé à la fin du XVIIe siècle.

[2] Charles Watson Wentworth, marquis de Rockingham, était né en 1730. Il avait été premier ministre, deux ans seulement (1765-1766), au commencement des difficultés avec les colonies.

Fox, Cavendish, Keppel et Richmond ; mais il maintint dans l'office de chancelier lord Thurlow, qui était en mauvais termes avec Shelburne, et que Fox avait publiquement comblé d'éloges emphatiques. Shelburne, entrant dans le cabinet, y amena Camden, et, pour balancer l'action de Thurlow, il y fit entrer aussi le célèbre légiste Dunning, qui fut élevé à la pairie sous le titre de lord Ashburton. Conway et Grafton pouvaient passer pour neutres : car tous les deux avaient fait partie de l'administration de Chatham et ensuite de celle de Rockingham.

Dans la génération qui suivit, on se demanda pourquoi l'offre d'un siége dans le cabinet ne fut pas faite à Burke. La fraction des nouveaux tories n'aurait pas hésité à donner une part dans le pouvoir à tout homme, quelle que fût sa naissance, qui aurait fait ses preuves comme un des champions de ce parti ; mais celui des anciens whigs voulait que les places les plus hautes fussent réservées relativement à des hommes nés *dans la pourpre*. « Je n'ai, » dit Burke, « aucun dessein de devenir ministre, et je n'aurais aucun » droit à concevoir ce dessein. Je ne puis y prétendre, en » raison de ma fortune. » Burke, du reste, était parfaitement satisfait, pour lui-même, de l'emploi lucratif de payeur général (*paymaster*) ; et pour ses parents, il avait obtenu des places d'un revenu considérable.

Dans sa résidence à Paris, Franklin se tenait attentif aux débats de la Chambre des Communes, desquels résultait la condamnation de la guerre ; il connaissait l'Angleterre trop bien pour douter que lord Shelburne dût être un des membres de la nouvelle administration. Aussi, dès le 22 mars, il saisit l'occasion d'un voyageur retournant en Angleterre pour ouvrir une correspondance avec cet homme d'État, son ami de longues années, l'assurant qu'il ne changeait rien au respect que lui inspiraient depuis longtemps ses talents et

ses vertus, et le félicitant du rétablissement dans son pays de bonnes dispositions envers l'Amérique. « J'espère, » ajoutait-il, « que ce changement aidera à faire conclure la » paix générale ; Votre Seigneurie, j'en suis sûr, la désire » avec tous les hommes de bien ; cette paix, je souhaite en » être témoin avant de mourir, et j'aurais la satisfaction la » plus vive d'y contribuer de tout mon pouvoir. » Ce fut de la sorte que commencèrent les négociations, dont l'issue laissa le monde respirer pendant quelques années.

Franklin avait bien jugé de ce qui allait arriver, et l'ouverture qu'il fit se trouva fort opportune. Shelburne, étant le plus âgé des secrétaires d'État, avait le choix du département qu'il voudrait prendre : il préféra l'intérieur ; les affaires d'Amérique en faisaient alors une branche. Le 4 avril (1782), il invita sir Guy Carleton, le nouveau commandant en chef, à partir sans délai pour New-York, et il ne fit point à Arnold l'offre de retourner dans le pays dont il avait vendu la défense. Lord Shelburne eut le même jour une entrevue avec Laurens, prisonnier sur parole en Angleterre ; il apprit de lui quels pouvoirs avaient été donnés aux commissaires des États-Unis, et sur-le-champ désigna pour son agent diplomatique auprès d'eux un Écossais, Richard Oswald.

Le roi, touché, dit-il, « par la part utile que lord Shel» burne avait prise dans toute la négociation pour la forma» tion de l'administration nouvelle, » abandonna son projet de rester silencieux dans l'affaire d'Amérique, et donna son approbation, d'une part, « au plan de sonder M. Franklin, » de l'autre au choix de M. Oswald, lequel avait passé beaucoup d'années en Amérique, connaissait bien le pays, s'entendait sur les questions de commerce avec Adam Smith, et s'engageait d'une manière désintéressée dans cette entreprise. Ce fut par Oswald que Shelburne, écrivant comme un ami à

un autre ami, répondit à Franklin par une lettre qui donna la clef du traité conclu dans la suite.

« Londres, 6 avril 1782.

» Cher Monsieur, j'ai reçu votre honorée lettre, et je me
» sens très-obligé par votre souvenir. Me voici revenu à la
» situation, à peu près, dans laquelle vous vous souvenez
» de m'avoir trouvé établi il y a dix-neuf ans. Je serais fort
» heureux de causer avec vous comme je le faisais alors, et
» plus tard, en 1767, sur les moyens de servir au bien de
» l'humanité, objet qui s'accorde avec ma nature beaucoup
» mieux que former les plus beaux plans pour étendre sur le
» monde la dévastation et la misère. J'ai eu toujours une
» haute opinion de l'étendue de vos conceptions et de vos
» prévisions sur l'avenir. J'en ai profité souvent, et j'aime-
» rais à le faire de nouveau, en ce qui serait compatible avec
» la situation que vous avez. Votre lettre dénote chez vous
» une disposition semblable ; cela me décide à vous adresser
» M. Oswald. Ma connaissance avec lui remonte plus haut
» encore que la nôtre. Je sais qu'il est un homme droit; et,
» après avoir consulté quelques-uns de nos amis communs,
» j'ai pensé que, mieux que personne, il convenait à notre
» dessein. C'est un ami de la paix; il possède la connaissance
» des affaires dont la négociation importe de la manière la plus
» grande au bien de l'humanité. Voilà ce qui m'a fait lui
» donner la préférence sur nos amis dont l'esprit est atta-
» ché aux spéculations de la théorie, et sur d'autres per-
» sonnes d'une naissance au-dessus de la sienne. Il connaît à
» fond mes vues, et vous pouvez avoir pleine confiance à
» tout ce qu'il vous assurera de ma part. En même temps,
» si d'autres canaux de correspondance s'offrent à vous, je
» suis tout disposé à m'en servir. Mon vœu est que nous

» conservions dans ces rapports la simplicité et la bonne foi
» qui ont subsisté entre nous quand nous traitions de sujets
» d'une importance moindre. — SHELBURNE. »

Muni de cette lettre de créance, Oswald se rendit à Paris par la voie d'Ostende. Laurens l'avait précédé à la Haye, où il trouva John Adams absorbé par la question de sa réception comme ministre accrédité auprès des États généraux des Provinces-Unies; il avait à négocier ensuite un emprunt pour les États-Unis, la conclusion d'un traité de commerce, et celle d'une triple alliance. Adams, en outre, s'imaginait que Shelburne ne songeait pas sérieusement à faire la paix et voulait attendre que cette pensée eût mûri dans l'esprit de la nation anglaise. De cette manière, ce fut dans les mains du seul Franklin que demeura la négociation pour la paix d'Amérique.

CHAPITRE XXVII.

LE MINISTÈRE DE LORD ROCKINGHAM CONSENT A RECONNAITRE L'INDÉPENDANCE DE L'AMÉRIQUE.

1782. — En Espagne, l'aversion pour l'Amérique comme État ayant une existence politique devenait plus intense de jour en jour : elle s'expliquait par la faiblesse sans ressource de l'autorité de la couronne espagnole dans ses possessions transatlantiques. Sans doute, elle y inspirait la crainte, mais les alliés même de l'Espagne avouaient qu'elle y était haïe avec raison. Les semences de la rébellion étaient déjà répandues dans les vice-royautés du Pérou et de Buenos-Ayres [1]; l'union entre les créoles et les indiens pouvait à chaque moment y devenir funeste à la domination de la Métropole. Les hommes d'État en France étaient d'opinion que l'Angleterre allait pouvoir, en favorisant l'émancipation de l'Amérique espagnole [2], s'indemniser elle-même de la perte qu'elle faisait de ses propres colonies sur le continent de l'Amérique du Nord. Ils prévoyaient que cette révolution produirait les plus grands avantages pour le commerce français. D'autre part, les rois de la maison de Bour-

[1] Charles III avait démembré l'antique vice-royauté du Pérou, en assignant le gouvernement de Quito à la vice-royauté nouvelle de la Nouvelle-Grenade, et en formant une troisième vice-royauté par l'union du Paraguay, de l'*audience* de Los Charcas (Haut Pérou) et des provinces du Rio de la Plata.

[2] Cette politique fut avouée quarante ans plus tard, et mise en pratique par George Canning.

bon avaient fait des préparatifs immenses pour la conquête de la Jamaïque. Mais, en 1782, Florida Blanca [1], dominé par la crainte d'étendre sur le Nouveau-Monde le changement qui s'opérait aux États-Unis, abandonna le désir de détruire, en prenant la Jamaïque, un dépôt détesté du commerce interlope avec l'Amérique espagnole. L'ambassadeur de France ayant fait part à ce ministre du projet conçu par Vergennes d'ériger la Jamaïque en une république indépendante, Florida Blanca crut entendre le tocsin de la rébellion sonner de Buenos-Ayres à la Californie; et de ce moment, il cessa d'entrer dans aucune proposition qui tendît à employer dans les Antilles la force combinée des flottes espagnole et française. Ses embarras paralysaient toutes ses volontés. Il saisit alors la seule espérance qui lui restait: comme déjà Minorque avait été arrachée aux Anglais [2], il voulut concentrer toutes les forces qui restaient en Europe à la disposition de l'Espagne pour reprendre Gibraltar. A cet effet, il fit souvenir le cabinet français de sa promesse de ne jamais conclure la paix avant que cette forteresse eût été rendue à l'Espagne.

Il résultait de ces complications que si l'Angleterre vou-

[1] Florida Blanca, qui, des travaux obscurs d'une étude de praticien en province, avait été promu au poste de premier ministre d'un empire dont les possessions embrassaient une si vaste portion du monde, désirait passionnément avoir un nom dans le monde et une réputation dans l'histoire; il tenait ouvertes les négociations avec la France, ne voulant consentir à une jonction que si l'on consentait à lui garantir des avantages excessifs et très-inégaux. Pour recouvrer Gibraltar, il ne comptait pas uniquement sur les opérations d'un siége; néanmoins, dès avant la fin de mars, il avait réuni à Séville des batteries de grosse artillerie; et la flotte que le ministère tenait rassemblée dans la baie de Cadix était l'armement le plus considérable auquel, depuis les jours de la *Grande Armada*, l'Espagne avait fait prendre la mer.

[2] Cédée à l'Angleterre par la paix d'Utrecht, conquise dans la guerre pour la succession d'Autriche, rendue en 1748, cette île avait succombé, pour la seconde fois, sous l'effort des armes françaises, en 1781. A la paix de 1783, elle fut restituée à l'Espagne; mais sa place de guerre, qui renferme l'excellent port de Mahon, fut démantelée.

lait arriver à une pacification, c'était avec l'Amérique que les négociations devaient commencer. Cette grande affaire appartenait exclusivement au département dirigé par lord Shelburne, et les autres membres du cabinet auraient dû respecter son droit. Tous le firent, à l'exception de Fox. Celui-ci, lié avec des hommes jeunes comme lui et d'un caractère violent qui n'entendait à aucune mesure de prudence, résolut de chercher une querelle à Shelburne, afin d'attirer dans ses propres mains la conduite de toutes les négociations pour la paix. Le cabinet eut une réunion, le 12 avril (1782); Fox dit à Shelburne et aux ministres qui étaient d'accord avec lui : « Je suis déterminé à faire aboutir cette affaire. » Et le même jour, il écrivit à l'un de ses jeunes partisans : « Il faut qu'ils cèdent entièrement. S'ils ne veulent pas le » faire, la guerre devra recommencer. C'est là tout. J'ai la » certitude d'être prêt pour ce qui peut arriver. »

Pendant ce temps, Oswald arrivait à Paris, et, dès le 16 avril, il alla droit à Franklin. Celui-ci, exprimant non point seulement son opinion privée, mais celle du Congrès et de tous ses associés dans la commission donnée par cette assemblée, expliqua que les États-Unis ne pouvaient pas traiter de la paix avec la Grande-Bretagne à moins que cette puissance n'eût l'intention de traiter en même temps avec la France. Oswald désirait demeurer complétement en dehors des affaires de l'Europe ; néanmoins, il consentit à se faire présenter par Franklin à M. de Vergennes. Celui-ci témoigna sa joie en recevant l'assurance des bonnes dispositions du roi de la Grande-Bretagne, ajouta que son propre souverain était dans les mêmes sentiments, et invita l'agent anglais à faire l'ouverture des conditions qu'il pouvait offrir. Le ministre de Louis XVI souhaitait que la France et l'Amérique fissent leur négociation directement avec des plénipotentiaires anglais, chaque partie par elle-même, mais les

deux négociations marchant d'un même pas, en sorte que les deux traités pussent être signés en un même moment.

John Adams, écrivant d'Amsterdam, exposa qu'il lui semblait douteux que, les Anglais gardant le Canada et la Nouvelle-Écosse, la paix entre la Grande-Bretagne et l'Amérique pût être réelle et durer. Franklin, déférant à cette idée, confia au négociateur anglais des notes confidentielles (une sorte d'aide-mémoire pour la conversation) dans lesquelles il insinuait que la cession *volontaire* du Canada donnerait des gages à la solidité de la paix et à la franchise de la réconciliation. Répondant, en même temps, à lord Shelburne comme à un ancien ami, il lui disait : « Je ne désire aucun autre » intermédiaire de nos communications que M. Oswald. » Votre Seigneurie me semble avoir fait en lui le plus judi- » cieux des choix. Il me rendra le témoignage que j'agis » avec toute la bonne foi et la sincérité que vous me faites » l'honneur d'attendre de moi. Si, quand il reviendra ici, » vous le mettez en mesure de m'instruire plus compléte- » ment de vos idées sur les points principaux à régler, » cela, j'espère, contribuera beaucoup à l'œuvre bénie dans » laquelle nos cœurs sont intéressés. »

Franklin fit une autre démarche de conséquence : ce fut d'exclure totalement l'Espagne de la négociation relative à l'Amérique. A cet effet, il invita Jay, d'une manière pressante, à se rendre de Madrid à Paris, et s'exprima dans ces termes : « L'Espagne a pris quatre ans pour considérer si » elle veut, ou ne veut pas, traiter avec nous. Donnez-lui- » en quarante ; mais nous, actuellement, occupons-nous de » nos propres affaires. »

Le 23 avril, Oswald ayant rapporté à Londres la substance de ces conversations, un conseil de cabinet examina de nouveau l'affaire et résolut d'envoyer Oswald une seconde fois à Paris, et de le faire aboucher avec Franklin, à qui

seraient déclarés les termes offerts par l'Angleterre. Celle-ci était prête à négocier une paix générale, le siége de la négociation étant à Paris. Les termes auraient été d'accorder l'indépendance à l'Amérique, et de maintenir pour tout le reste les stipulations du traité de 1763.

Lord Shelburne, qui agissait sérieusement et de bonne foi, donna, le 28 avril, à son agent, et verbalement, l'instruction suivante : « Si l'Amérique doit être indépendante, » il faut qu'elle le soit du monde entier, et qu'elle n'ait au- » cun engagement, ostensible ou tacite, avec la France. » Nous ne pouvons céder le Canada. Nous sommes en droit » d'attendre que notre commerce avec l'Amérique sera par- » tout libre, et non point assujetti au paiement de droits. » Toutes les sommes dues par des Américains à des sujets » anglais devront être payées ou suffisamment garanties. » Les loyalistes devront être remis d'une manière complète » en jouissance de leurs droits de citoyens. En compensa- » tion de la remise que nous ferons des places de New- » York, Charleston et Savannah, la rivière Penobscot » peut être proposée pour faire désormais la frontière de la » Nouvelle-Angleterre, du côté de l'est [1]. »

« Enfin, » dit Shelburne, « faites connaître avec can- » deur et en confidence à Franklin quelle est ma position, » comme ministre, vis-à-vis du roi ; assurez-le que je n'en » ferai jamais usage que pour tenir ma parole envers l'hu- » manité. » Oswald partit aussitôt, apportant à Franklin une lettre très-amicale ; le roi l'avait vue et complétement approuvée.

C'était le département dont Fox était le chef qui devait nécessairement communiquer avec les puissances belligé-

[1] Si cet article eût été agréé, la moitié orientale de l'État actuel de Maine serait devenue anglaise, et aurait été réunie à la province du Nouveau-Brunswick.

rantes de l'Europe. Ce ministre entra dans cette occupation avec des dispositions qui n'en faisaient point pressentir le succès. En effet, au moment même où il fit, pour son compte, choix d'un agent, il dit très-haut qu'il ne s'embarrassait pas beaucoup de savoir si la dissolution du cabinet ne serait pas bientôt la suite de l'affaire. Or, la personne à qui Fox donnait la commission de traiter sur les intérêts les plus graves, avec les diplomates les plus exercés de l'Europe, était Thomas Grenville, un de ses partisans exclusifs, qui n'avait aucune connaissance des relations de l'Amérique avec la France ; encore fort jeune, Grenville ne possédait aucune expérience du service public, et ses notions sur les affaires étrangères de son pays étaient des plus superficielles.

Arrivé à Paris, le 8 mai (1782), Grenville remit à Franklin une lettre d'introduction très-amicale écrite par Fox, et fut accueilli avec un empressement cordial. Franklin le conduisit aussitôt à Versailles ; et celui qui avait été privé par le gouvernement anglais de son emploi de maître général des postes en Amérique s'acquitta du soin que le secrétaire d'État du roi George lui donnait de présenter au ministre du roi de France, comme agent muni de pleins pouvoirs, le fils de l'homme d'État qui avait été l'auteur de l'*Acte du timbre*, première occasion de la séparation [1]. Les politiques de Paris et de Vienne plaisantèrent sur l'envoyé des Colonies *rebelles* remplissant l'office d'introducteur des ambassadeurs pour un agent de la Grande-Bretagne auprès de la cour de Versailles.

[1] Afin de tirer pour le trésor *impérial* un revenu provenant des colonies, le ministère avait obtenu du Parlement un bill imposant, pour les transactions judiciaires et les actes notariés en Amérique, l'emploi d'un papier timbré émis à Londres. Les colonies se refusèrent à payer cette taxe, dont leurs Assemblées législatives n'avaient point accepté l'imposition. Telle fut, en 1774, la source première de la résistance à main armée, dans les villes les plus importantes des colonies, aux mesures fiscales du gouvernement métropolitain.

Vergennes reçut Grenville d'une manière affectueuse, comme le neveu d'un vieil ami; mais il sourit à l'offre dont Grenville était le porteur. C'était que l'indépendance des États-Unis fût accordée par la couronne d'Angleterre à titre de concession faite à la France. Franklin, de sa part, déclara refuser de recevoir de seconde main pour son pays l'indépendance que celui-ci avait gagnée déjà par lui-même. Grenville fit observer que la guerre avait été provoquée par les encouragements donnés en France aux Américains en révolte. Vergennes répliqua vivement que la France avait trouvé l'Amérique en état d'indépendance, et qu'elle ne l'y avait point mise ; qu'en outre, l'indépendance de l'Amérique n'était pas la seule cause de la guerre.

Le lendemain, 10 mai, Grenville, cette fois sans être accompagné par Franklin, eut une seconde entrevue avec Vergennes et l'ambassadeur d'Espagne, le comte d'Aranda. Il offrit de conclure la paix sur la base de la reconnaissance de l'indépendance de l'Amérique, et des clauses du traité de 1763[1]. « Ce traité, » dit Vergennes, « je ne puis le relire sans » frissonner. Le roi mon maître ne voudra dans aucun traité » reconnaître que l'indépendance de l'Amérique soit concédée » à sa personne. Agir de la sorte serait insulter la dignité de » Sa Majesté Britannique. » De son côté, le comte d'Aranda protesta très-vivement que les griefs de la couronne d'Espagne étaient totalement distincts de la question de l'indépendance pour l'Amérique.

Au sujet des États-Unis, les conversations répétées du jeune envoyé avec Franklin, qui le recevait avec une hospitalité franche, éclairèrent les conceptions de Grenville. On lui expliqua d'une manière précise que les États-Unis

[1] Si cette proposition avait été acceptée, il aurait fallu que l'Espagne remît l'Angleterre en possession de l'île de Minorque et des deux Florides.

n'étaient liés envers la France par aucun engagement en dehors de ceux que contenaient les traités de commerce et d'alliance, dont le texte était public. Grenville demanda : « Les obligations contractées par l'Amérique s'étendent-» elles à lui faire exiger la restitution de Gibraltar à l'Es-» pagne? » Franklin répondit : « Pour l'Amérique, c'est » chose absolument indifférente que la puissance à qui Gi-» braltar peut appartenir. » Franklin, qui voyait dans Grenville un jeune ambitieux travaillant à gagner un titre de négociateur habile, reconnaissait dans Oswald un homme exempt de toute considération personnelle et cherchant d'une manière désintéressée les meilleurs moyens d'arranger définitivement le différend entre son pays et l'Amérique. Franklin n'avait pas d'objection à traiter avec le premier ; mais pour le second, il aurait été affligé de le perdre. Aussi, avant de commencer à discuter les conditions de la paix, il écrivit à lord Shelburne : « Je crois que la modération, les » conseils prudents, le jugement sain de M. Oswald, peuvent » contribuer beaucoup non-seulement à la prompte conclu-» sion d'une paix quelconque, mais encore à l'établissement » d'une paix solide et durable. » Vergennes entrait dans les sentiments de Franklin. George III, qui prit connaissance de ces particularités, dit qu'il croyait pour le mieux qu'Oswald demeurât à Paris, ajoutant que « sa correspondance portait » la marque qu'un homme de sens en était l'auteur. »

Tandis que, porteur d'une seconde relation, Oswald se trouvait à Londres, des nouvelles arrivées de la mer des Antilles firent accepter plus facilement à un sentiment public en Angleterre la nécessité de traiter de la paix. On pouvait, en effet, la conclure avec dignité au lendemain d'une victoire.

Pendant la campagne de 1781, la flotte de l'amiral de Grasse, en retournant de la côte des États-Unis dans le

golfe du Mexique, avait donné à la France un ascendant passager, mais réel, dans les Indes occidentales. Saint-Eustache avait été repris, et généreusement rendu à la Hollande. Les îles anglaises de Saint-Christophe, Nevis et Montserrat furent, l'une après l'autre, conquises par les armes françaises. Mais, le 19 février 1782, sir George Rodney revint aux Barbades avec douze grandes voiles de renfort; une semaine plus tard, il effectua sa jonction avec l'escadre de l'amiral Howe à l'ouest d'Antigoa. M. de Grasse, dont Rodney, posté devant Sainte-Lucie, observait les mouvements, voulait se mesurer avec cet adversaire déjà célèbre; pour cet effet, il fallait que les flottes espagnole et française agissent de concert. En conséquence, M. de Grasse, le 8 avril (1782), sortit du port de Fort-Royal de la Martinique, voguant à toutes voiles vers Saint-Domingue, avec l'avantage seulement de quelques heures sur l'ennemi. Un engagement partiel eut lieu, le 9 avril, près de la Dominique. Le 12 avril, à la pointe du jour, Rodney, par d'habiles manœuvres, se présenta devant la flotte française dans le bassin qu'entourent les îles de la Guadeloupe, de Marie-Galante et des Saintes. Le ciel était pur, la mer tranquille; la mousson soufflait mollement. Rodney, ayant l'avantage d'une brise soutenue, donna le signal de l'attaque. Les Anglais avaient trente-six vaisseaux; la flotte française, inférieure par le nombre des bâtiments, possédait l'avantage du nombre des pièces. Les vaisseaux français étaient mieux construits, ceux des Anglais mieux entretenus et en meilleure condition. Les équipages français étaient plus complets, ceux des Anglais mieux disciplinés.

Le feu s'ouvrit à sept heures du matin (12 avril 1782) et dura jusqu'à onze sans interruption, sauf pendant sept minutes. A distance, le tir des Français était bon; mais quand on combattit bord à bord, les équipages mollirent, faute de

présence d'esprit et de ténacité. Au moment où le soleil était à son point le plus haut sur l'horizon, Rodney parvint à couper la ligne de son antagoniste. La bataille devint une suite de combats de détail ; il n'y eut plus un seul vaisseau, d'un côté et de l'autre, qui ne fût engagé dans un duel avec un adversaire d'égale force. Enfin, le vaisseau amiral la *Ville-de-Paris* amena son pavillon, mais seulement quand il fut au moment de couler bas, et qu'il ne resta sur le pont que trois hommes sans blessure. Quatre autres vaisseaux de la flotte française furent pris ; un sixième périt dans l'action. La perte des vainqueurs fut d'à peu près mille hommes, tués ou blessés ; celle des Français trois fois plus considérable, parce que leurs bâtiments étaient chargés de plus de cinq mille soldats des troupes de terre ; le feu des Anglais avait, d'ailleurs, été rapide et bien dirigé. Au coucher du soleil, la bataille cessa ; Rodney négligea de poursuivre son adversaire. A la tombée de la nuit, un des vaisseaux conquis sauta par un accident qui coûta la vie à beaucoup de malheureux. Ceux qui se tenaient aux épaves tombaient sous la dent des requins, dont le carnage avait attiré une foule hideuse.

La supériorité regagnée sur les mers réconciliait donc le peuple anglais avec les concessions que la paix exigeait pour être conclue. Le 18 mai, le cabinet de Saint-James, qui venait de recevoir la nouvelle de la victoire de Rodney, fut d'accord pour inviter M. de Vergennes à présenter un projet de traité. Bientôt, arriva une lettre de Grenville. Il y exposait que, comme l'Amérique avait été la cause et l'occasion première de la rupture avec la France, par la même raison elle pouvait offrir le moyen le plus praticable pour sortir de la guerre. Le cabinet adopta presque les paroles de Grenville en minutant une résolution à l'effet « de proposer en premier » lieu la reconnaissance de l'indépendance de l'Amérique, au » lieu d'en faire une des conditions d'un traité général. »

Fox libella cette proposition, qui fut agréée par Shelburne, et celui-ci la fit entrer dans les instructions qu'il envoya au commandant en chef Carleton, à New-York. Oswald, muni de nouveaux pouvoirs, semblables aux anciens, fut renvoyé à Paris pour y agir dans le sens convenu. Le roi George appelait l'indépendance « le prix terrible qu'il allait offrir à » l'Amérique pour la conclusion d'une paix. »

Fox fit tenir à Grenville sa commission pour traiter « avec » la France, et non pas avec aucun autre pays. » Mais dans la lettre qui contenait ses instructions, il ne s'étendit que sur les relations avec l'Amérique, exposant que, dans une négociation pour la paix, il ne fallait pas que les États-Unis fussent embarrassés par des considérations relatives à l'Espagne, puissance qui ne leur avait donné aucune assistance dans la guerre, et qui même refusait jusqu'alors de reconnaître leur indépendance.

Grenville mit sous les yeux de Vergennes ses lettres de créance ; le ministre trouva qu'elles étaient tout à fait insuffisantes. En effet, elles ne lui donnaient aucun pouvoir de traiter avec les alliés de la France, l'Espagne et l'Amérique, non plus qu'avec la Hollande, engagée dans la guerre commune. Se voyant de la sorte repoussé à Versailles, Grenville prit sur lui de négocier avec l'Amérique, comme s'il avait été plénipotentiaire à cet effet. Le 4 juin (1782) il montra confidentiellement à Franklin l'instruction minutée par le cabinet, dans l'espoir qu'en échange, Franklin lui communiquerait les conditions de l'Amérique pour une paix séparée. Mais l'envoyé américain se garda de les faire connaître à une personne qui n'avait aucun caractère pour les discuter. Grenville, irrité par ce qu'il appelait « le malheu- » reux obstacle, » lequel déjouait ses calculs pour obtenir la réputation d'un habile diplomate, se répandit en plaintes amères et complétement injustes contre Oswald. Il pressa

Fox de ne pas perdre un instant pour entrer en lutte avec Shelburne, pendant qu'il pouvait le faire avec avantage, et de s'approprier toute la direction de l'affaire d'Amérique en faisant un bloc des négociations séparées jusqu'à cet instant.

Fox n'espérait plus réussir à faire immédiatement une paix ; cela ne l'empêcha pas d'étendre les pouvoirs de Grenville en l'autorisant à traiter avec tout État et potentat actuellement en guerre avec la Grande-Bretagne. Il se mit à chercher partout des preuves de ce qu'il nommait « la du- » plicité de Shelburne, » bien décidé, s'il parvenait à en obtenir, « à pousser les choses vers une rupture complète. »

Muni de ces nouveaux pouvoirs, Grenville se hâta de réclamer le droit de traiter avec l'Amérique. Franklin lui demanda d'abord s'il agissait avec la sanction du Parlement. Grenville fut obligé de confesser qu'il ne l'avait pas. Aussitôt, des pleins pouvoirs pour Oswald à l'effet de négocier la paix avec l'Amérique furent proposés, et, au bout de quatre jours, complétement agréés ; mais on en retarda l'envoi sur l'assertion de Fox qu'ils pourraient déranger le progrès de tout ce qui se traitait à Paris. A la place de cette procédure, Fox demanda que l'Angleterre, sans attendre la conclusion d'un traité, reconnût l'Amérique comme une puissance indépendante. S'il eût réussi dans cette tentative, toute l'affaire d'Amérique aurait passé du département de l'intérieur à celui des affaires étrangères (celui de Fox). Mais après mûre réflexion, le cabinet décida que la concession de « l'indépen- » dance serait établie en premier lieu comme base du traité » à intervenir. » Fox se dit maltraité, et déclara qu'il n'avait plus qu'à résigner son office.

Lord Rockingham mourut le jour qui suivit ces résolutions. Le ministère de cet homme d'État avait été de courte durée, mais il laissa des monuments considérables de son existence. Aidé par la médiation de lord Shelburne, il avait

forcé le roi à traiter avec les États-Unis sur la base de leur indépendance. La victoire de l'Amérique allait effectuer l'émancipation (sociale ou administrative) de l'Irlande à qui le monopole commercial de la Grande-Bretagne avait nui plus qu'à l'Amérique elle-même. Les volontaires irlandais formaient, en 1782, une véritable armée, composée de près de cinquante mille hommes bien équipés et commandés par des officiers qu'ils choisissaient eux-mêmes ; un général en chef donnait à cette force la consistance qui résulte de l'unité de commandement. Le lord lieutenant fit savoir au cabinet que « si l'on ne voulait pas voir se briser pour toujours le lien » qui réunissait ces deux pays, il fallait concéder les points » réclamés par le Parlement du royaume d'Irlande. » Sur cette question, Fox aurait préféré la séparation totale de l'Irlande à l'emploi de la force pour la prévenir. Eden, un des commissaires que lord North avait envoyés en Amérique, l'an 1778, fut, dans un instant d'irritation, le premier à proposer le rappel de l'acte passé sous George Ier, lequel affirme le droit possédé par le Parlement de la Grande-Bretagne de faire des lois qui obligent le royaume et la nation de l'Irlande. Après réflexion, le cabinet de lord Rockingham adopta cette mesure, en conséquence de laquelle les appels des cours judiciaires en Irlande cessèrent d'être reçus par la Chambre des Lords d'Angleterre. En même temps, toute restriction à la compétence de la législature irlandaise fut abolie. De la sorte, l'Irlande, demeurant sous l'allégeance du même souverain que la Grande-Bretagne, obtint l'indépendance de son Parlement national [1]. Tels furent en Europe les premiers fruits de la révolution d'Amérique. C'était aux États-Unis

[1] Cet état des choses, dont les conséquences dangereuses pour l'unité politique de l'empire ne tardèrent guère à se faire sentir, dura jusqu'à l'acte d'union des deux Parlements, passé en 1801, et qui a, depuis cette

que l'Irlande était redevable de cette récupération de ses droits. Mais la gratitude de la nation se tourna, dans les premiers temps, vers le sentiment de *loyalty* (c'est-à-dire d'attachement fidèle au souverain). Le premier acte du Parlement d'Irlande fut de voter un subside de cent mille livres sterling applicable à une levée de vingt mille matelots.

Ce fut durant l'administration de lord Rockingham que, pour la première fois depuis le protectorat de Cromwell, la Chambre des Communes prit en sérieuse considération la question d'une réforme dans la représentation de la Grande-Bretagne. L'auteur de cette proposition fut William Pitt ; il n'avait point encore d'office dans le gouvernement ; mais on le reconnaissait pour l'héritier véritable des principes de Chatham. La « résolution » pour la création d'une commission d'enquête fut reçue par Rockingham avec une répugnance mal dissimulée ; Fox l'appuya mollement : il avait des relations trop étroites avec les grandes familles, dont une mesure de ce genre devait restreindre le patronage. Edmund Burke était obstinément opposé aux réformes : il se montra presque hors de lui-même dans l'irritation que lui causait cette proposition, et ce fut avec peine qu'on l'empêcha de s'absenter pendant le débat. Tout au contraire, les amis de lord Shelburne soutinrent franchement la mesure proposée ; néanmoins, en conséquence de l'absence ou de l'opposition de beaucoup des membres liés avec Rockingham, dans la *division* à la Chambre des Communes « sur l'opportunité » d'une révision de l'état de la représentation dans le Parle- » ment britannique, » la motion fut rejetée, à la faible majorité de vingt voix. Cependant, avec l'émancipation légis-

époque, constitué l'indivisibilité du *Royaume-Uni*, complétant l'œuvre accomplie pour la Grande-Bretagne seule, par l'acte d'union des royaumes d'Angleterre et d'Écosse, passé en 1706.

lative de l'Irlande, la perspective d'une réforme dans le Parlement britannique [1] résultait déjà du triomphe de la liberté en Amérique.

En apprenant l'avénement d'un ministère plus libéral, le roi de Prusse sentit se réveiller l'inclination, ancienne chez lui, à des relations amicales avec l'Angleterre. L'impératrice de Russie ne fit plus dans son admiration la distinction entre le peuple de la Grande-Bretagne et son gouvernement. De son côté, Fox, avec le consentement de ses collègues, mais contre les sentiments personnels du roi, accepta le principe de la Déclaration, œuvre de Catherine, sur les droits des neutres dans le commerce par mer. Pour le moment, cependant, ce changement dans les dispositions de l'Angleterre ne fut suivi d'aucun résultat pratique : en effet, le cabinet anglais demandait l'alliance de la Russie comme le prix de son adhésion formelle au code des neutres, et cette demande était prématurée.

[1] Cette réforme fut votée en 1832, après quarante années de réflexion, de débats et d'enquêtes. Il avait fallu vingt ans pour faire accepter au Parlement l'interdiction de la traite des esclaves, proposée d'abord en 1807. Les résolutions mûries font les progrès durables en matière de législation et de gouvernement.

CHAPITRE XXVIII.

LORD SHELBURNE OFFRE DE FAIRE LA PAIX (juillet et août 1782).

A la mort de Rockingham, George III offrit par écrit à lord Shelburne le poste de premier lord de la Trésorerie, avec l'assurance qu'il aurait, en matière politique, « sa confiance » la plus entière. » Le roi ajoutait : « En vérité, lord Shel- » burne a eu déjà la preuve de cette confiance dans la ma- » nière dont j'ai agi avec lui depuis sa rentrée aux affaires. » Il n'y avait alors en Angleterre aucun premier ministre qui eût professé des principes plus libéraux. Il souhaitait qu'une réforme équitable fût faite dans la représentation du peuple d'Angleterre par le Parlement. Bien loin de lui était la pensée que la prospérité de l'Amérique pût nuire à celle de l'Angleterre. A ses yeux, des nations voisines et en relations habituelles forment une association dont chaque membre sert au bien-être des autres; il souhaitait de pouvoir conclure avec la France un traité de commerce aussi bien qu'un traité de paix.

Mais Fox, que l'on avait pressé de rester dans le ministère comme secrétaire d'État, c'est-à-dire ministre des affaires étrangères, avec la facilité de se choisir un collègue, et d'exercer une part considérable du pouvoir public, Fox, jaloux de Shelburne, excita contre lui le duc de Portland[1], homme à vues étroites, et à l'aide de qui l'ancienne combinaison aristocratique prétendait continuer à régenter le Parlement et, par lui, le roi et le peuple. Pour gratifier la vio-

[1] William Henry Cavendish Bentinck, duc de Portland, né en 1738, fut chef du cabinet en 1783, et une seconde fois en 1801, pendant peu d'années dans chacune de ces occurrences. Il mourut dans la retraite, en 1801.

lence de son orgueil et l'obstination de sa volonté, Portland sacrifia l'occasion, qui pouvait être pour lui si glorieuse, de se rendre cher à l'humanité en attachant son nom à l'indépendance des États-Unis, et en rendant la paix au monde. De la sorte, il porta, dans son pays, à la formation d'un gouvernement libéral un coup dont l'Angleterre ne put se remettre pendant le reste de la vie de ce ministre.

En ce temps, l'ancienne ligue aristocratique des whigs était sur le point de se dissoudre. Peu d'années restaient à passer avant que ceux de ses membres qui, tels que Burke et Portland, refusaient obstinément de changer la moindre chose à l'arrangement politique fait à l'époque de la révolution (1689), fussent conduits à se fondre dans le parti des nouveaux tories ou conservateurs ; le reste adopta le principe des réformes ; aussi, lorsqu'ils arrivèrent au gouvernement, ce fut pour l'exercer suivant les principes de Chatham et de Shelburne. Mais, pour le moment, Fox méditait déjà de former une coalition avec les anciens ministres que lui-même, si peu de temps auparavant, avait aidé à renverser. Ses amis et lui-même ne cessaient de répéter que Shelburne n'était pas dévoué à la cour moins aveuglément que North l'avait été dans les jours les plus fâcheux pour le pays. Cette imputation était injuste : car lord North avait, en opposition avec ses principes et son propre jugement, persisté à faire la guerre aux Américains pour complaire au roi, tandis que Shelburne n'avait accepté le pouvoir qu'après qu'il eut obtenu du roi son consentement à faire la paix en reconnaissant l'indépendance de l'Amérique.

Les vacances dans le cabinet furent promptement remplies. Pour le département de l'intérieur, le choix du roi tomba d'abord sur William Pitt. Celui-ci ne s'était point encore déclaré dans le Parlement pour la reconnaissance de l'indépendance américaine ; il ne courait aucun risque « de se plon-

» ger, » comme on disait, « dans les mesures extravagantes » des chefs de la sédition. » Néanmoins, ce fut à Thomas Townshend, homme déjà plein d'expérience et qui avait toujours condamné la violation des principes généraux de la liberté britannique commise par les précédents ministères dans l'administration des colonies anglaises sur le continent américain, que fut particulièrement assignée la tâche d'opérer la réconciliation des deux pays. Pitt, à vingt-trois ans, fut fait chancelier de l'échiquier ; le sceau des affaires étrangères fut confié à lord Grantham.

Le 9 juillet (1782), Fox, qui était sorti du ministère, présenta dans la Chambre des Communes la justification de sa conduite. Il s'exprima dans des termes vagues, et avec une hésitation qui montrait combien sa position était impossible à maintenir. Dans le débat, Conway dit, avec une vivacité soutenue par la justice, que Fox n'avait été dirigé que par la passion d'exercer seul le pouvoir, et qu'au fond il n'y avait aucune différence essentielle, au sujet de l'Amérique, entre sa propre politique et celle de Fox ; que, bien loin de revenir à un système dont on avait reconnu l'erreur, Shelburne avait réussi à convaincre son royal maître qu'une reconnaissance de l'indépendance américaine était, dans la situation actuelle du pays et des affaires en général, la mesure la plus sage et la plus opportune que le gouvernement pût adopter.

Burke prit à témoin le ciel et la terre qu'il était persuadé sincèrement « que le ministère de lord Shelburne serait » cinquante fois pire que celui de lord North ; Shelburne, » cria-t-il, « a puisé dans Machiavel ses funestes principes ; » s'il avait plus d'intelligence, il deviendrait un Catilina ou » un Borgia. » Choqué par cette véhémence, sir William Jones écrivit à Burke : « Envers moi, Shelburne a été juste » et loyal ; les principes dont il m'a fait l'exposition sont

» ceux que ma raison approuve. » Longtemps après que Shelburne se fut retiré du ministère, Franklin écrivait : « Dans le cours de mes communications avec lui, jamais je » n'ai trouvé qu'il manquât de sincérité. » Le 10 juillet, à la Chambre des Lords, Shelburne dit : « Je suis ferme et » constant dans mes actes et mes opinions. Jamais, en ce » qui dépend de moi, je ne consentirai à ce qu'un certain » nombre de pairs tout-puissants choisissent un premier » ministre qui soit la créature d'une aristocratie et pos- » sède la plénitude du pouvoir, réduisant le roi à la situation » d'une figure vaine autant que brillante. S'il en était ainsi, » l'élément monarchique de la Constitution demeurerait ab- » sorbé par l'aristocratie, c'est-à-dire que la Constitution » glorieuse de l'Angleterre cesserait d'exister. Les membres » du cabinet peuvent garantir que, lorsque, dernièrement, » quelques ministres ont résigné leurs fonctions, aucun » motif qui se rapporte aux affaires d'Amérique n'a été al- » légué, ni même insinué, pour cet acte. On ne s'est écarté » en rien absolument du principe qui avait été accepté rela- » tivement à la conclusion de la paix avec l'Amérique. Rien » n'est plus loin de mes intentions que de renouveler la » guerre en Amérique ; l'épée remise dans le fourreau ne » doit plus en sortir. »

Le jour même où Fox quitta le ministère, Shelburne, qui recouvrait sa pleine liberté d'action, écrivit pour Oswald l'instruction suivante : « J'espère recevoir de vous l'assu- » rance que ma confiance dans la sincérité et la bonne foi » du docteur Franklin n'a pas été mal placée, et qu'il » voudra concourir avec vous à faire tous les efforts pour » amener à une conclusion solide le grand ouvrage dans » lequel nos vues et nos affections s'engagent avec un intérêt » égal. Nous avons adopté son idée sur la méthode à suivre » pour conclure une paix générale, en traitant séparément

» avec chaque partie. Je le prie de croire que je n'ai aucune » pensée, aucune intention d'agir vis-à-vis de lui et de ses » associés, si ce n'est de la manière la plus ouverte, la plus » libérale et la plus honorable. »

De son côté, Franklin ne perdit pas un jour pour entrer en négociation d'un caractère définitif pour conclure la paix. Sa longue résidence en Angleterre lui avait procuré la connaissance exacte des relations qui existaient entre les différents partis et les hommes publics ; parmi ceux-ci, les meilleurs comptaient au nombre de ses amis. Il savait combien précaire était la situation de Shelburne aux affaires ; cette considération lui faisait désirer davantage de se hâter pour arriver à une pacification immédiate. Le 10 juillet, il invita Oswald à une conférence chez lui, et mit sous ses yeux les conditions démandées par l'Amérique. Les articles dont les instructions de Franklin lui défendaient de se départir étaient ceux-ci :

L'indépendance des Treize États sera reconnue pleinement et sans restriction, dans tous les sens de ce terme.

Les troupes anglaises seront retirées du territoire américain.

Du côté du Canada, la frontière sera telle qu'elle avait existé avant l'acte de Québec de 1774 [1].

A l'ouest, le Mississipi formera la frontière.

Enfin, quant aux pêcheries sur le banc de Terre-Neuve et dans les autres mers, les anciennes franchises seront rétablies.

Relativement aux loyalistes, Franklin avait exposé déjà que les États-Unis ne pouvaient faire rien pour eux. Il répéta seulement à Oswald que le Congrès n'avait aucun pou-

[1] Cette clause assignait aux États-Unis tout le *territoire du nord-ouest*, entre les Grands-Lacs et le cours de l'Ohio, formant aujourd'hui trois États entiers et plus de la moitié de celui de New-York.

voir pour abolir les lois qui, dans chaque État particulier, avaient prononcé la confiscation des biens de ces personnes. Il ajouta que la Grande-Bretagne s'était elle-même privée du droit d'intercéder pour elles, par suite des mesures prises et de l'exemple donné durant la guerre par les généraux anglais. Il mit sous les yeux d'Oswald les ordres de ces chefs pour la confiscation des domaines possédés dans les Carolines par des membres du parti national, domaines vendus sous la direction des autorités militaires. Il déclara donc, en termes distincts, que si les gouvernements des États pouvaient, chacun chez soi, user d'indulgence là où elle était méritée, les commissaires américains chargés de conclure la paix n'étaient pas autorisés à faire entrer dans le traité la promesse d'une indemnité pour les réfugiés.

Au sujet du commerce et du traitement à faire aux vaisseaux marchands dans les ports des deux pays, Franklin recommanda qu'on adoptât le principe d'une parfaite réciprocité ; mais cette demande n'était point un *ultimatum*. Il appela ensuite l'attention des négociateurs anglais sur l'effrayante destruction de propriétés américaines faite par les troupes anglaises durant la guerre, indiquant que ces dommages pourraient donner lieu à une demande d'indemnités, et que ces indemnités pourraient elles-mêmes être admises en compensation des réclamations élevées par les négociants anglais contre leurs créanciers en Amérique, et aussi des demandes que faisaient les loyalistes des États-Unis. Dans ce même temps, Franklin travaillait à un traité avec la France pour le remboursement des avances que cette puissance avait faites en argent aux États-Unis. Il fit alors connaître à Oswald, et précédemment il l'avait exposé à Grenville, la nature exacte et les limites des obligations de l'Amérique envers la France en raison d'emprunts dont l'intérêt serait payé et le capital remboursé.

L'entrevue finit par l'assurance donnée à Oswald que Franklin était disposé à signer les préliminaires du traité aussitôt que du côté de l'Angleterre on serait d'accord sur les articles. Cette négociation avait été ouverte et fut continuée avec la connaissance de Vergennes, et répondait à son désir ; mais jusqu'à la conclusion, les deux plénipotentiaires ne lui firent rien connaître des conditions de la paix.

Aussitôt qu'il aperçut la perspective d'une pacification générale, Shelburne, tout en s'en réservant à lui-même la direction, envoya de Bruxelles à Paris Fitz Herbert, diplomate dont l'expérience et la capacité n'étaient que médiocres ; il le chargea d'être l'intermédiaire des communications avec la France, l'Espagne et la Hollande. Lord Grantham donna à Fitz Herbert une lettre d'introduction auprès de Franklin ; il exprimait son désir de mériter la confiance du plénipotentiaire américain. Townshend donna une lettre semblable, dans laquelle il se déclarait le partisan zélé d'une paix à conclure sur les termes les plus libéraux et les plus francs.

Tandis qu'on préparait la commission officielle et les instructions d'Oswald, Shelburne, de tous les ministres le mieux informé des affaires d'Amérique, accepta l'*ultimatum* de Franklin dans toute sa teneur ; seulement, afin de prévenir les querelles des marins employés dans les pêcheries, et aussi par ménagement pour l'opinion générale en Angleterre, il refusa d'accorder aux Américains le privilége d'avoir des *sécheries* sur la côte de Terre-Neuve.

La réponse de lord Shelburne aux lettres d'Oswald est du 27 juillet (1782) : « Vos dépêches me donnent la plus grande » satisfaction, parce qu'elles contiennent des preuves sans » équivoque de la sincérité et de la confiance du docteur » Franklin dans ses relations avec nos agents. Les ministres » de Sa Majesté auront soin d'y répondre avec toute la cor-

» dialité possible. Depuis que vous avez été envoyé à Paris, » il n'y a jamais eu dans le cabinet deux opinions sur la re- » connaissance à faire de l'indépendance de l'Amérique ; » nous acceptons en entier, sur ce sujet, les *résolutions* du » Maryland, telles que le docteur Franklin vous les a com- » muniquées. Mais, pour écarter toute possibilité de doute à » cet égard, on vous enverra sur-le-champ une commission » qui contiendra de pleins pouvoirs pour vous à l'effet de trai- » ter et de conclure. Vous aurez des instructions du ministre » qui m'a succédé dans le département précédemment dirigé » par moi. Elles vous autoriseront à prendre l'Indépendance » des Colonies pour base des préliminaires du traité mainte- » nant en discussion. Il est assez avancé pour que nous puis- » sions espérer, comme vous faites, que, moyennant qu'on » écarte, pour le moment, les articles qualifiés seulement de » *désirables*, et en retenant seulement pour servir de fond à » la discussion ceux qui sont appelés *nécessaires*, nous ar- » riverons à une prompte conclusion. Vous savez parfaite- » ment que je n'ai jamais fait secret de l'émotion profonde » que me cause la séparation de pays unis par le sang, les » principes, les usages, et enfin par tout ce qui peut unir, à » défaut de proximité territoriale. Mais depuis longtemps, » malgré ma répugnance, j'ai cédé ce point ; et les mêmes » motifs pour lesquels j'ai été le dernier, peut-être, à quitter » tout espoir de la réunion sont précisément ceux qui au- » jourd'hui m'inspirent le désir le plus vif de voir les choses » s'arranger, puisque la séparation doit s'effectuer, de la » manière la plus propre à prévenir tout risque de colli- » sion future, et d'établir les bases de nouveaux rapports, » mieux adoptée au caractère et aux intérêts des deux pays. » Dans cette voie, je vais peut-être plus loin de compagnie » avec le docteur Franklin que lui-même ne le fait, plus loin » même que les avocats de profession de l'indépendance ne

» sont disposés maintenant à l'admettre. Je me considère
» comme engagé à réaliser les objets indiqués dans la lettre
» que je vous écris. Vous verrez que le ministère est uni,
» qu'il possède la confiance entière du roi, et qu'il est abso-
» lument disposé à faire la paix si elle peut être obtenue à
» des conditions raisonnables. »

Le 7 août, Oswald reçut sa commission officielle : elle était dressée conformément à l'acte du Parlement qui autorisait la négociation. Le roi donna sa parole qu'il ratifierait et confirmerait tout ce qui serait conclu entre Oswald et les commissaires de l'Amérique. Il signa de sa main, au bas de l'instruction, ces paroles formelles : « Nous désirons sincère-
» ment la paix, et nous sommes disposés à l'acquérir au
» prix de la concession d'une indépendance complète des
» Treize États. »

Le mérite d'avoir mis un terme à une lutte meurtrière entre des hommes d'une même parenté et d'un même langage, de l'avoir fait en se mettant au-dessus des préjugés, d'y avoir employé la modération, d'avoir agi par un désir sincère de la réconciliation, d'avoir cédé franchement à l'Amérique la jouissance de ses avantages naturels, enfin d'avoir poursuivi avec habileté un plan bien conçu à l'effet de gagner, par la liberté des transactions commerciales, une magnifique compensation pour la perte du monopole et l'abandon de la souveraineté, ce mérite appartient à lord Shelburne, au-dessus des autres hommes d'État que la Grande-Bretagne possédait alors. Franklin eut le mérite de l'initiative dans la négociation, d'une sincérité égale à celle du ministre anglais, de procédés courtois, d'un discernement pénétrant et calme qui lui montrait les choses sous leur véritable aspect, enfin d'une sagesse qui ne parlait jamais trop tôt et jamais n'agissait trop tard. Franklin agit seul dans la portion essentielle de la négociation dont la paix fut le fruit.

Au moment où il semblait qu'il n'y eût plus à faire que de libeller le traité en bonne forme et de le signer, Jay, arrivant de la Haye à Paris, après une maladie qui l'avait tenu inactif, mit un obstacle soudain à tout progrès dans l'affaire. Il dit qu'avant de traiter pour la paix, il était nécessaire que l'indépendance des États-Unis fût reconnue par un acte du Parlement, et que les troupes anglaises fussent retirées du territoire de l'Amérique. Mais le Parlement ne siégeait pas alors, et d'ailleurs ce corps était, de tous ceux auxquels l'Amérique pouvait faire un appel, le plus dangereux à mettre en cause. Jay modifia ultérieurement sa demande, et la réduisit à ce qu'une proclamation royale munie du grand sceau proclamât l'indépendance de l'Amérique. Il finit encore par céder sur ce point.

Tandis qu'il était aux États-Unis, Jay s'était montré partisan enthousiaste d'une triple alliance entre la France, l'Espagne et l'Amérique. Dans les questions relatives à la fixation des limites territoriales, il avait été modéré ; enfin, dans les quinze votes par division qui avaient eu lieu au Congrès sur la question des pêcheries, il avait donné son suffrage à la proposition que cet article ne fût point mis au nombre des conditions de la paix. C'était en conséquence de cette conduite de Jay que l'influence du ministre de France à Philadelphie avait été employée avec chaleur afin que ce membre du Congrès fût choisi pour ministre à la cour d'Espagne et nommé l'un des commissaires pour traiter de la paix. Mais les illusions que Jay se faisait au sujet de l'Espagne s'étaient dissipées promptement, et d'une confiance excessive il avait passé à une méfiance outrée.

La commission remise à Oswald faisait mention des colonies et plantations de New-Hampshire, Massachusetts et le reste, nommant les anciennes provinces une à une.

Oswald était autorisé à traiter avec les commissaires américains sous tel titre qu'ils voudraient prendre, et d'échanger avec eux de pleins pouvoirs. Vergennes, impatient de voir écarter tous les empêchements à la paix générale, pressa Jay d'accepter, comme suffisants, les pouvoirs donnés à Oswald; il dit au commissaire d'Amérique: « Le fait que » les Anglais acceptent vos pouvoirs, dans lesquels vous » êtes désigné avec la qualité de commissaire des États-Unis » d'Amérique, contiendra un aveu tacite de l'indépendance » de votre pays. » Franklin n'élevait aucune objection contre les termes de la commission, persuadé « que cela suffirait » pour aboutir. » Jay lui répondit: « Le comte (Vergennes) » ne souhaite pas que notre indépendance soit reconnue par » les Anglais jusqu'à ce que la France ait tiré de nous tous » les avantages qu'elle veut avoir. » Si même ce plan eût été celui du ministre de Louis XVI, le moyen le plus court pour l'empêcher de nuire aurait été de conclure aussitôt que possible le traité de paix avec l'Angleterre.

Franklin voyait avec effroi s'approcher rapidement le terme de la carrière officielle de Shelburne: il avait lieu de craindre que la retraite de ce ministre fît évanouir la seule chance de faire avantageusement une paix qui semblait à la veille d'être signée; mais la netteté de ses conseils attira sur lui les soupçons de Jay. Le 1er septembre, Oswald, empressé de conclure, communiqua aux deux commissaires non-seulement le texte de sa propre commission, mais encore une partie de ses instructions, avec une lettre du secrétaire d'État, lord Grantham, laquelle, au nom du roi, promettait « qu'on accorderait à l'Amérique une indépendance pleine, » complète et sans condition, et cela de la manière la plus » explicite, par un article du traité. » Jay n'en refusa pas moins de traiter avec Oswald sur les termes de la commission dont cet agent était muni. De la sorte, la négociation fut tout

à fait suspendue, et son issue abandonnée aux plus grands des hasards.

Cependant, il était grand temps que la guerre prît fin en Amérique. Plusieurs détachements des troupes anglaises, mis sous les ordres des officiers les plus brutaux, parcouraient l'intérieur des contrées du midi, où ils portaient le meurtre, les exactions, les destructions de toute sorte. David Fanning, le chef d'une de ces bandes sans frein, avait écrit, le 12 mars (1782) : « Mes hommes bien équipés se sont as-
» semblés pour donner aux rebelles une petite leçon dont
» voici le conte. » La plantation d'André Balfour fut d'abord envahie. C'était un membre de l'Assemblée de la Caroline du Nord, ayant une commission dans la milice de son État. En présence de sa fille et de sa sœur, il fut frappé de deux coups de mousquet. Les Anglais coururent ensuite à la maison d'un autre officier ; ils brulèrent dans cette expédition plusieurs habitations. L'Américain qu'ils poursuivaient échappa au milieu de la fusillade ; mais toute sa plantation fut anéantie. Un troisième officier reçut l'injonction de se rendre sur parole. Sur son refus, on mit le feu à sa maison. Fanning ajoute : « Quand il vit les flammes l'envelopper, il
» me supplia d'épargner sa maison par compassion pour sa
» femme et pour ses enfants, offrant de se remettre lui-même
» avec ses armes. Sortez, lui dis-je, et votre maison sera
» sauvée par égard pour les femmes. Il sortit donc, et reçut
» deux balles dans le corps. J'allai ensuite à la plantation
» d'un certain major Dugin ; je fis détruire tout ce que possé-
» daient cet homme et les autres officiers des rebelles dans
» un cercle de quarante milles » (c'était au comté de Randolph). « Sur notre route, nous prîmes un commissaire
» venant de Salisbury ; je le remis à quelques-uns des nôtres
» qui avaient eu à se plaindre de lui quand ils étaient ses
» prisonniers ; à l'instant ils le pendirent. Le 18 avril, je

» fus averti qu'un mariage devait avoir lieu à Chatham. Je » fis cerner la maison, et sortir, l'un après l'autre, toutes les » personnes qui s'y trouvaient. Un homme se trouva caché » dans l'escalier. J'avais mes pistolets : je fis feu des deux ; » il mourut cette nuit-là. » Tels sont les termes du journal de Fanning, transcrits du manuscrit authentique. Eh bien, cet officier avait sa commission du commandant anglais comme colonel de la milice loyale des comtés de Chatham et de Randolph, avec autorité pour délivrer lui-même des commissions de capitaines et de subalternes : après la guerre, l'office chargé d'examiner les réclamations américaines le recommanda comme une personne ayant de bons droits à être placée sur la liste des officiers en demi-solde.

Dans la contrée du nord, où l'autorité de Clinton s'exerçait d'une façon immédiate, le colonel James Delaney, de West-Chester, fit exécuter publiquement, dans les lignes de l'armée, trois rebelles, en représailles, disait-il, du meurtre d'un nombre égal de réfugiés. Ceux de ces fugitifs qui se trouvaient à New-York pressaient l'exécution des prisonniers américains, coupables, à leurs yeux, de haute trahison. Le 18 avril, les directeurs d'une association de loyalistes se saisirent du lieutenant Joshua Huddy, prisonnier de guerre, et le firent remettre au capitaine Lippincot ; mais au lieu d'être échangé, comme on le promettait, ce malheureux, conduit dans le New-Jersey, fut mené au gibet par un détachement de loyalistes sur les hauteurs de Middleton : on voulut venger de la sorte la mort d'un prisonnier de ce parti qui avait été tué en cherchant à s'enfuir. Washington et le Congrès lui-même demandèrent que Lippincot leur fût livré comme s'étant rendu coupable du meurtre. Clinton, bien que blessé par l'insulte que les loyalistes venaient de faire à son autorité en exposant son honneur, refusa de remettre le coupable aux Américains. Il le fit passer devant

une cour martiale qui condamna l'acte, mais crut trouver dans le texte des ordres reçus par l'accusé un moyen de lui épargner une sentence criminelle. Le Congrès annonça qu'il userait de représailles envers un officier anglais, mais ne mit pas cette menace à exécution.

La conduite pendant la guerre des officiers américains avait été constamment conforme aux préceptes de l'humanité. Le même esprit prévalut du côté des Anglais aussitôt que Shelburne fut devenu ministre. Les Américains détenus comme accusés de trahison reçurent dorénavant le traitement de prisonniers de guerre. Plusieurs des ministres du roi s'occupèrent personnellement d'alléger leur misère; dans le cours de l'été, six cents d'entre eux furent renvoyés d'Angleterre dans leur pays en vertu d'un cartel d'échange. L'arrivée à New-York de sir Guy Carleton, qui remplaçait sir George Clinton, inaugura des mesures systématiques de clémence. Carleton voulait que de part et d'autre on sursît à tout acte d'hostilité. Les prisonniers furent traités avec égards, quelques-uns même laissés libres. Washington demanda que les gens de la Caroline qui avaient été, au mépris de la capitulation accordée à Charleston, exilés de leur pays eussent la faculté d'y retourner, et fussent dans leur route protégés par un drapeau parlementaire. Carleton répondit que ces personnes seraient reconduites chez elles aux dépens du roi, et qu'on n'omettrait rien de ce qui pourrait leur faire oublier les rigueurs dont elles avaient souffert. Les Indiens du Nord s'étaient rassemblés à Saint-Johns sur la rivière Chambly, pour faire, en été, une incursion dévastatrice dans l'État de New-York : on comptait deux cents Iroquois, autant d'Ottawas [1] et soixante-dix Chip-

[1] Nation algonquine, qui vivait sur la rivière Ottawa, tributaire du Saint-Laurent, autour de l'emplacement actuel d'Ottawa-City, précédemment Bytown, siége du parlement du *Dominion* du Canada, et de l'administration supérieure.

peways[1] ; Carleton leur fit dire « qu'il fallait enterrer la » hache de la guerre. »

Dans la Géorgie, Wayne, en suivant les directions que lui donnait Greene, réussit, par des manœuvres hardies, à soustraire cet État à la puissance des Anglais ; il les força d'abandonner poste après poste, redoute après redoute, jusqu'à ce qu'ils fussent enfermés complétement dans la place de Savannah. Un corps de cavalerie et d'infanterie, voulant faire entrer à Savannah des auxiliaires indiens nombreux, de la nation des Creeks et de celle des Choctaws[2], s'avança dans l'intérieur des terres à une distance de quatre milles. Wayne, bien qu'inférieur en force, se plaça entre la ville et le camp des Anglais qu'il attaqua par surprise et dispersa, le 21 mai (1782). Le 24 juin suivant, une bande considérable de Creeks, commandée par leurs principaux guerriers, auxquels s'était joint un officier de l'armée britannique, attaqua le camp de Wayne à l'improviste ; l'action eut lieu à Sharon, éloignée de cinq milles de Savannah. Pendant un instant, l'artillerie de Wayne fut au pouvoir de l'ennemi. Mais, rassemblant ses troupes, l'Américain, au milieu d'un feu bien nourri, et méprisant les cris hideux des sauvages, fit charger à la baïonnette et à la pointe de l'épée. Les Indiens, échauffés par leur succès momentané, résistèrent vaillamment à l'attaque. Mais Wayne, de sa main, abattit un des chefs. Le lendemain, on trouva sur le champ de bataille le cadavre d'Eristego, le guerrier le plus renommé et l'ennemi le plus invétéré des Américains qu'il y eût dans la confédération des Creeks. La population de la Géorgie respira ; l'esprit de patriotisme y reprit de la force, et le gouvernement

[1] Nation algonquine, qui vivait le long de la rive septentrionale du Lac-Supérieur.

[2] Les Choctaws (Tchattas) étaient une nation relativement très-nombreuse, parlant l'idiome *mobilien*. Leurs demeures étaient dans l'État actuel d'Alabama, à l'est des Chickasas.

civil fut réorganisé. Enfin, le 11 juillet, les Anglais évacuèrent Savannah et se retirèrent à Charleston. Les loyalistes cherchèrent un refuge en Floride. Wayne, s'attachant à la poursuite des troupes régulières, rejoignit Greene, à la tête d'un corps faible en nombre, mais composé de soldats éprouvés, qui, sans paie, sans effets d'équipement, et sans distribution de vivres, avaient remporté plusieurs succès.

Dans la Caroline du Sud, Greene, Wayne et Marion, aussi bien que les commandants des corps sous leurs ordres, ne se laissèrent jamais entraîner à nuire aux propriétés ou à maltraiter la personne d'un seul loyaliste, quelle que fût l'exaspération causée par les barbaries que l'ennemi avait commises à l'instigation de lord George Germain. Malheureusement, il ne fut point partout possible de mettre un frein aux vengeances privées. Convoquée par le gouverneur Rutledge, l'Assemblée législative se réunit, en janvier 1782, à Jacksonborough sur l'Eddisto. Parmi les membres de cette Chambre se trouvaient beaucoup d'hommes relâchés de prison ou revenus de l'exil. Gadsden insista pour faire adopter la sage politique d'oublier, ou du moins de pardonner ; mais, contre son avis, une loi fut passée à l'effet de bannir les loyalistes qui s'étaient montrés partisans actifs des Anglais, et de confisquer leurs biens.

Quant à la place de Charleston, les Américains n'avaient aucun moyen d'en recouvrer la possession par la force des armes. De leur côté, les Anglais, commandés par Leslie, officier plein d'humanité et de sens, avaient renoncé à tout espoir de subjuguer la province. Wayne se déclarait « las » de cet horrible métier de carnage, et plus disposé à sauver » un pauvre sauvage qu'à en mettre vingt à mort. » Greene, dont le plus ardent désir était de retrouver le bonheur de sa vie domestique, faisait ce qu'il pouvait pour réconcilier, dans la Caroline, les patriotes avec les loyalistes. Il avait des

plaintes amères à porter au Congrès sur le dénuement où ses troupes étaient laissées, et ne cessait de réclamer pour elles la justice du pays. En janvier 1782, il écrivait : « Nos » hommes sont presque tous dépourvus de chemises, de » vestes et de chaussures. » En mai, il répétait ces tristes renseignements : « Trois cents de nos soldats n'ont point » d'armes ; six cents autres, absolument dépourvus de vête- » ments, ne sauraient être employés que dans des cas déses- » pérés. Pendant tout cet hiver, nous n'avons pas reçu le » moindre effet d'habillement. Dans une telle situation, et ne » recevant aucune solde, les hommes, les officiers même, ne » peuvent conserver longtemps l'esprit de soumission et » d'entreprise. » En face d'un tel état de choses, la législature de la Caroline du Sud ne sut faire autre chose que d'interdire les réquisitions de vivres dans la campagne ; et cependant, elle ne fournissait pas aux troupes ce qui leur était absolument nécessaire.

L'été se passa sans aucun événement militaire, à part quelques escarmouches. En repoussant avec un corps inférieur à celui des assaillants un détachement anglais envoyé vers le bac de Combabee pour lever des contributions en nature, Laurens reçut une blessure mortelle. Il n'avait que vingt-sept ans. Washington dit de lui : « Je ne lui ai jamais » découvert un seul défaut, à moins que ce ne fût une intré- » pidité qui touchait à l'imprudence. » Ce fut le dernier sang répandu pendant cette guerre.

Greene attribuait la misérable condition de l'armée américaine au défaut d'union entre les États. Il faudrait au moins, disait-il, que le Congrès eût le pouvoir de rendre obligatoires les réquisitions qu'il ordonne. Si l'on n'agit pas ainsi, ajoutait-il, nos finances ne s'établiront jamais sur le pied qu'exigent les besoins publics.

Ce fut Robert Morris, le ministre des finances de la Con-

fédération, qui le premier imprima une impulsion vigoureuse à la consolidation de l'Union fédérale. Semblable à Necker, il savait concilier l'exactitude dans l'administration de son département avec un zèle éclairé pour l'avancement de sa fortune particulière. Malheureusement, à ses plans pour la réforme de la Constitution, dignes de l'approbation de tous, Morris joignait des théories brillantes dans la spéculation, mais dépourvues de toute solidité, et qui rencontraient dans son pays le doute ou la résistance. Ses opinions sur l'avantage pour un État d'avoir une dette publique étaient portées à un excès déraisonnable et dangereux. Né en Angleterre, il ne put jamais gagner la sympathie et la confiance entière du peuple de l'Amérique. Au mois de mai 1781, alors que le Congrès ne se trouvait pas en mesure même de faire pour la campagne qui devait s'ouvrir les préparatifs nécessaires, Morris réussit pourtant, à force de promesses flatteuses d'amélioration dans les finances publiques, et d'appels chaleureux à l'amour du pays, réussit, disons-nous, à vaincre les scrupules de l'Assemblée et à lui faire émettre une charte de fondation pour une banque nationale. Cet établissement devait créer des billets remboursables sur demande, et qui seraient reçus par le Trésor comme argent comptant pour le paiement de toute taxe, de tout droit, de toute quote-part imposée aux différents États pour le revenu de la Confédération. Cette mesure fut décidée par les votes des États de New-Hampshire, New-Jersey, Maryland, Virginie (Madison refusa d'y concourir), des deux Carolines et de la Géorgie, sept États en tout. A la vérité, sept délégués du Connecticut et de Rhode-Island donnèrent un vote approbatif ; mais on ne le compta point, parce que ces États n'avaient en ce moment au Congrès qu'une représentation insuffisante. Les suffrages des délégués de Pennsylvanie se partagèrent également ; l'État de Massachusetts fut seul à voter pleinement contre la proposition.

A la première épreuve, et avant la fin de l'année 1781, l'opinion dominante dans le pays était que la Confédération ne possédait pas le droit d'*incorporer* une banque nationale. Mais la parole du Congrès était donnée. Pour arriver à un compromis, l'Assemblée interdit à la corporation nouvelle de faire usage de ses pouvoirs dans aucun État où les lois particulières et la constitution seraient opposées à cet établissement. Mais, en même temps, le Congrès *recommandait* aux États, sans exception, de prêter leur assistance à la banque nationale afin qu'elle ne fût pas entravée dans ses opérations. Madison considéra la nature de ces procédés comme une admission tacite qu'en réalité le Congrès n'avait pas, dans cette matière, la compétence voulue, et comme une sorte d'antidote aux funestes conséquences de cette usurpation.

Le capital de la banque fut de quatre cent mille dollars. Morris en prit une moitié comme placement des États-Unis, et versa cette somme en numéraire sur les fonds du Trésor. Le 7 janvier 1782, la banque commença ses opérations, qui furent très-lucratives. Les billets étaient payables en argent au comptoir seul de Philadelphie. Dans les districts éloignés, ce papier obtenait peu de confiance, et la corporation se vit en mesure de racheter ses obligations à dix, à quinze même, de profit pour elle. Un papier d'État se trouvant établi de cette façon, Morris se déclara prêt à exécuter l'ordre que le Congrès voudrait donner pour la création d'un hôtel des monnaies.

Un premier objet, d'une haute importance, était atteint; Morris mit toute l'énergie de son caractère à en faire réussir d'autres tendant également à donner force et puissance à un gouvernement central. Il décida Thomas Paine à lui prêter sa plume pour faire valoir auprès de la nation le plan d'une Confédération nouvelle dans laquelle le Congrès serait investi de toutes les attributions *nécessaires*. Morris écrivait au

président de cette assemblée : « Il n'y aura jamais d'espoir
» de louange ou de crainte de blâme qui puisse me détourner
» de remplir les devoirs que j'ai envers l'Amérique tout
» entière. Je ne fais aucun cas des scrupules qui dominent
» certains esprits en leur faisant traiter les États pris à part,
» non-seulement avec égards, mais avec adulation, tandis
» qu'habituellement ils ne font aucune attention à ce que
» demandent l'honneur et l'intérêt de la nation. Je ne me
» lasserai pas de réveiller ceux qui s'endorment au bord du
» précipice : la ruine est au fond. Mais je n'ai qu'une voix
» trop faible ; il faut que je demande à être assisté par la voix
» des États-Unis dans le Congrès. Aidé par elle, il me serait
» possible de faire quelque chose ; sans cet appui, je ne
» serais plus qu'une inutilité et qu'un embarras. » Morris était convaincu qu'une armée nationale coûterait à lever et entretenir infiniment moins que ne coûtaient les armées distinctes fournies par les États. Il entrait aussi dans le plan de sa politique de former une marine de guerre appartenant à l'Union.

Consolider la dette publique et assurer le paiement des arrérages était un des principaux objets dont ce financier poursuivait la réalisation. Dans ce but, il proposa d'établir une taxe sur les biens-fonds, une capitation, l'une et l'autre des plus modérées, ainsi qu'un droit d'accise sur les liqueurs distillées. Il calculait que chacune de ces taxes rapporterait cinq cent mille dollars, si les États voulaient consentir à frapper sur les importations un droit de cinq pour cent *ad valorem*. Morris en espérait un autre million [1]. Il voulait que les terres publiques de l'intérieur fussent conservées comme gage pour assurer les remboursements des emprunts

[1] Ainsi, la somme de 12,750,000 francs semblait, en 1782, suffire aux dépenses *générales* de l'Union américaine.

contractés en Europe. Il croyait qu'au moyen de ces différentes ressources, le crédit de l'Union serait solidement fondé.

Pour les dépenses de la guerre, le Congrès avait assigné par an une somme de vingt millions de dollars en argent. On estimait à huit millions celle qu'il faudrait payer pour le même objet en 1782. Mais les paiements effectués pendant les cinq premiers mois de l'exercice par les différents États montaient à moins de *vingt mille* dollars, et ni les États de l'Est (la Nouvelle-Angleterre), ni ceux du Sud n'avaient contribué pour un denier. Morris préparait une circulaire en termes véhéments pour être adressée aux retardataires; l'avis contraire de Madison prévalut, et l'on se borna, pour l'heure, à envoyer dans chacune de ces régions une commission composée de membres du Congrès.

Il entrait dans les idées de Morris que les taxes dont le produit serait assigné aux dépenses générales de l'Union fussent levées par des collecteurs qui dépendraient des États-Unis directement. C'était une dérogation à la loi générale que la Constitution avait à faire avec les *États*, non point avec les *personnes*. Néanmoins, le ministre obtint du Congrès l'autorité nécessaire pour nommer les receveurs des taxes fédérales. Pour remplir cet office dans l'état de New-York, il fit choix d'un fonctionnaire plein de talent. C'était Alexandre Hamilton. Après la capitulation d'Yorktown, il s'était retiré à Albany [1], où il s'adonnait à l'étude du droit. Son plan était d'entrer au barreau, comme *attorney* d'abord, ensuite comme *counsellor* (avocat plaidant et consultant); d'ailleurs, il se tenait prêt, si la guerre reprenait son cours, à en partager les honneurs avec les périls. La place que

[1] Ville sur le fleuve Hudson, dans la partie supérieure de la vallée, fondée par les Hollandais, sous le nom de Nieuw-Rotterdam. Elle est aujourd'hui le chef-lieu *politique* de l'État de New-York.

Morris lui offrit ne fut pas acceptée sans hésitation ; pour le moment, elle n'était guère qu'une sinécure ; mais Morris tenait à ce que les talents de Hamilton fussent d'usage dans la législature de l'État de New-York pour réaliser les vues du Congrès. Hamilton avait souvent fait attention à la facilité avec laquelle les États de la Nouvelle-Angleterre réunissaient leurs délégués en des conventions particulières afin de prendre en commun des délibérations sur les moyens les mieux appropriés à pourvoir aux nécessités de la guerre. La législature de l'État de New-York était convoquée à Poughkeepsie ; il s'y rendit, et y exposa ses pensées sur la méthode unique par laquelle les États-Unis pouvaient se donner une véritable Constitution. Le 19 juillet 1782, Schuyler, beau-père de Hamilton, proposa au Sénat de son État de prendre en considération la situation où la nation se trouvait. Sur cette motion, le Congrès déclara que le gouvernement général devait avoir la puissance de s'assurer un revenu nécessaire pour les dépenses qui lui incombaient ; et la *résolution* suivante fut prise :

« Le but essentiel exposé plus haut ne saurait être atteint » au moyen de délibérations séparées dans chaque État à » part. Il est nécessaire au bien commun que l'on tienne, le » plus tôt possible, une conférence sur cet objèt. A cet effet, » il convient que le Congrès recommande et que chaque » État veuille adopter la mesure de convoquer une *Conven-* » *tion* de tous les États, expressément autorisée à réviser et » amender l'*acte de Confédération*, en réservant aux législatures respectives la ratification de ce qui sera déterminé. »

Ces résolutions, portées par Schuyler au Sénat de l'État de New-York, passèrent à l'unanimité dans les deux branches de la législature. Hamilton les avait rédigées, et il fut, presque sans opposition, choisi pour un des délégués de l'État au Congrès.

Robert Morris comprit l'extrême importance de l'initiative prise par la législature de New-York, et, quand le jeune député entra dans sa carrière nouvelle, il le félicita en ces termes : « Un système ferme, sage et viril de gouvernement » fédéral est ce que j'ai toujours souhaité ; c'est ce que j'es- » père ; je n'ose dire que je l'attends, mais aujourd'hui je » ne désespère point de le voir établi. »

C'est de la sorte que Hamilton, le député de New-York, devint le collègue de Madison, l'homme de la Virginie. Les papiers officiels que ces deux membres du Congrès préparèrent ensuite furent d'un mérite égal à ceux que l'Europe considérait comme les meilleurs. Madison l'emportait en sagesse, en intelligence vaste, profonde et claire de ce que l'on pouvait demander du pays et attendre de lui. Hamilton surpassait son rival en flexibilité de talent et en puissance de création.

Le dernier juillet (1782), Morris soumit au Congrès son projet de budget pour l'année 1783. Il fallait au moins neuf millions de dollars ; sur cette somme, cinq millions pouvaient être imposés aux États ; un emprunt était inévitable pour parfaire le total. L'espoir de soutenir le crédit public reposait principalement sur l'éventualité d'un droit de cinq pour cent à lever sur les objets importés. Madison voyait l'État de Virginie incertain sur la décision à prendre. Il écrivit à des membres de la législature : « Il est impossible que le Congrès » renonce à son plan aussi longtemps qu'il aura quelque » chance de le faire adopter. Bien plus, aux mesures propo- » sées il est nécessaire qu'on en joigne d'autres, conçues » d'après le même principe. Justice, reconnaissance, soin » de notre réputation au dehors, intérêt de notre tranquillité » intérieure, s'unissent pour nous obliger à faire des fonds » pour le service d'une dette qui actuellement est de cin- » quante millions de dollars ; et je n'hésite pas à déclarer

» que l'on ne peut pourvoir à cet objet au moyen d'actes
» passés séparément par les États. Si l'on n'établit pas, au
» sujet du revenu public, des lois qui obligent tous les États
» et soient appliquées à la fois dans tous, sans que le con-
» trôle d'aucun puisse en suspendre l'exercice, les jalousies
» mutuelles qui commencent à se faire jour aboutiront cer-
» tainement à frauder les créanciers étrangers et nationaux
» de ce qui leur est dû. »

L'État de Rhode-Island ne s'obstina pas moins à refuser d'entrer dans cette voie. La législature du Massachusetts, après de longs délais, donna son consentement ; mais le gouverneur, Hancock, opposa son veto. La législature soutint que le veto, envoyé à la Chambre un jour trop tard, demeurait sans valeur. Le gouverneur répondit : « Le jour de plus
» tombait sur un dimanche, et ne doit pas compter quand il
» s'agit d'affaires. En conséquence, j'étais dans les termes de
» la loi, et je persiste dans ma résolution. » Les journaux des deux Chambres de l'Assemblée de Massachusetts ne nous apprennent pas si Hancock fut obligé de céder au vœu de la législature.

Dans la session d'automne de l'année 1782, l'Assemblée de la Virginie revint sur le consentement qu'elle avait d'abord donné, et dont ensuite elle avait suspendu l'effet. Sa décision fut signifiée en ces termes : « Permettre qu'un pouvoir quel-
» conque, en dehors de l'Assemblée générale de notre répu-
» blique, lève des taxes ou des droits d'entrée dans les limites
» de notre État et sur les citoyens de la Virginie, serait en-
» freindre sa souveraineté, et, dans la suite, cette mesure
» pourrait conduire à la destruction des droits et des libertés
» de notre peuple. Tout usage que le Congrès ferait d'une
» semblable prérogative violerait l'esprit de la Confédéra-
» tion. »

Ces paroles étaient du plus funeste augure. Le Congrès

demeurait indigent, et il semblait que la formation d'un bon gouvernement allait rencontrer des obstacles qu'elle ne surmonterait jamais. Cependant, l'Union avait dès lors des racines profondes dans le cœur du peuple américain. Le Congrès venait d'adopter pour le grand sceau de la Confédération le blason qu'il porte encore. C'est l'aigle d'Amérique, emblème de la force; mais dans ses serres il porte une branche d'olivier, pour signifier qu'il ne veut obtenir la victoire que pour rétablir la paix. Il tient également un faisceau de flèches (treize dans le principe, autant que d'États), signe de l'union entre les parties de la Confédération. Le drapeau décrété à la même époque (été de 1782) est sur champ d'azur; au-dessus de la tête de l'aigle, treize étoiles [1] se dégageant des nuages, et la devise : *E pluribus unum*, c'est-à-dire unité sortant de la diversité, un seul de plusieurs, accord des deux idées qui font la grandeur de l'Amérique : liberté dans chaque État, et unité dans le sentiment d'une nationalité indépendante.

En choisissant encore d'autres emblèmes, le Congrès témoigna de sa foi dans l'avenir de la République, alors imparfaite, mais dont la construction devait être solide et reposer sur les bases les plus larges ; il croyait que la bénédiction du ciel affermissait l'entreprise de la nation, et qu'une ère nouvelle avait commencé dans les âges.

Vis-à-vis de l'Angleterre, la confiance avait peine à se rétablir aux États-Unis. Lord Shelburne avait, au commencement des troubles, prononcé dans le Parlement, contre l'indépendance des Colonies, des discours qui n'étaient pas encore oubliés. Néanmoins, déjà les commandants en chef

[1] Le nombre des étoiles sur le drapeau américain s'est accru suivant le temps, à mesure que de nouveaux États ont été admis dans la Confédération. En 1874 il y en avait trente-sept.

des deux armées sur le continent américain rivalisaient en actes d'humanité.

En attendant, la situation pécuniaire aux États-Unis était déplorable. Il ne fut possible de recueillir que quatre cent vingt-deux mille dollars sur toute la somme répartie entre les États. Delaware et les trois États les plus méridionaux n'avaient rien versé. Rhode-Island fournit, en proportion, plus que tout autre État, et cependant ce ne fut que trente-huit mille dollars, le sixième de ce qui lui était assigné. Morris, tout occupé à consolider un système de finances dans l'Union, ne pouvait donner des anticipations sur le produit de taxes qui vraisemblablement ne devaient pas rentrer au Trésor. Le crédit, dont on avait abusé, n'existait plus. Au printemps de 1782, le ministre avait écrit à Greene, dont il pensait que le corps d'armée ne devait point passer la frontière de la Virginie : « Il faut continuer vos efforts, avec ou » sans renforts, approvisionnements, effets d'habillements, » et solde. » L'armée du nord pressait davantage. Pour fournir à ses besoins, Morris avait passé des marchés ; il fut obligé de les résilier, faute de fonds pour les tenir. Il ne put qu'écrire à Washington : « Je prie le ciel de vous inspi- » rer quelque moyen de sauver le pays. » Washington, empruntant quelques sommes à des intérêts usuraires, réussit à empêcher la dispersion de son corps. « Jamais, » écrivait, en octobre 1782, le commandant en chef, « on n'a vu » plus de souffrances et de patriotisme que chez nos sol- » dats, et bien rarement autant. Néanmoins, après avoir » tout supporté, la patience approche du terme : faire la » paix, et une prompte paix, est devenu nécessaire. »

CHAPITRE XXIX.

CONCLUSION DE LA PAIX ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET LES ÉTATS-UNIS.

1782. — L'amiral de Grasse, prisonnier sur parole, vint à Londres, et passa bientôt à Paris, porteur de lettres de lord Shelburne pour le comte de Vergennes. Ces communications contenaient des suggestions d'après lesquelles le ministre de Louis XVI put comprendre que l'arrangement à faire avec l'Espagne était désormais le seul obstacle à la conclusion de la paix générale. Dans le but d'amener cette puissance à des termes de conciliation, on invita Jay à se rendre à Versailles, où, le 4 septembre, il eut une conférence avec M. de Rayneval. Celui-ci s'efforca de persuaduer à Jay qu'il devrait, au nom de son pays, abandonner la prétention à la souveraineté du bassin oriental du Mississipi, et au droit de naviguer sur ce fleuve. Jay fut inflexible. Le 6 septembre, Rayneval lui envoya une note contenant de longues objections à la résolution prise par l'Amérique d'étendre son territoire jusqu'aux Grands Lacs, au nord, et au Mississipi à l'ouest. Le lendemain, Rayneval, qui venait d'avoir un entretien avec l'ambassadeur d'Espagne, partit pour Londres; son but était de s'entendre directement avec lord Shelburne.

Ce ne fut que le 9 septembre que Jay apprit le départ de ce négociateur. Le 10, Jay et Franklin reçurent communication d'une dépêche interceptée, écrite par Marbois, secré-

taire de la légation de France à Philadelphie ; ce papier contenait le conseil de ne pas insister pour que les Américains fussent admis en partage des grandes pêcheries du nord. Jay, à cette lecture, fut rudement ébranlé dans ses dispositions. Il s'était attiré la juste méfiance de Shelburne en rompant d'une manière péremptoire une négociation bien avancée ; et maintenant, changeant brusquement de conduite, il fit parvenir par un agent anglais au ministre du roi George, avec qui Jay n'avait jamais eu de relations, la requête, faite en son propre nom, que lord Shelburne voulût bien ne prendre aucune mesure avec Rayneval, alléguant pour son motif que la Grande-Bretagne avait un intérêt évident à la rupture immédiate du lien qui attachait les États-Unis à la France.

Pour Franklin, qui s'était donné une peine inutile afin d'amener son collègue à la prompte conclusion du traité entamé avec l'Angleterre, il continuait à lutter contre toute espèce d'intrigues en hâtant la consommation de ce grand acte de paix. A cet effet, il pressa le cabinet de Saint-James de faire expédier une nouvelle commission à M. Oswald. Lord Grantham répondit à Franklin par une lettre où il l'assurait que « la conclusion d'une paix honorable et solide » était le système de son ministère ; je crois, » ajoutait Grantham, « que tel est aussi le désir sincère des États-Unis. » Franklin répondit le 11 septembre, après avoir lu la dépêche instructive de Marbois : « Avec de semblables dispositions » des deux parts, il y a toute raison pour espérer que la » bonne œuvre marchera régulièrement ; il y a pourtant une » petite difficulté sur sa route. M. Oswald vous en donnera » connaissance. Je me flatte que, de votre côté, vous trou- » verez le moyen de l'écarter. Si d'autres viennent à se pré- » senter, je ferai de mon mieux pour les éloigner : vous » pouvez y compter. » En s'expriment de la sorte, Franklin, on le voit, évitait tout ce qui pouvait accuser le gou-

vernement français, compromettre l'Amérique, lui-même, et son collègue en même temps.

Rayneval ne fit que traverser Londres, et se rendit droit à Bowood, résidence de lord Shelburne, sur la côte méridionale de l'Angleterre [1]. Il fut reçu par ces paroles : « J'accorderai à » ce que vous venez me dire la même confiance que si M. de » Vergennes était à votre place. » Rayneval commença par assurer que « le roi d'Espagne tenait à Gibraltar autant qu'à » sa propre vie. » Shelburne répondit : « Céder Gibraltar » n'est pas possible. Je n'oserais proposer à la nation britan- » nique un acte pareil. » « L'Espagne, » continua Rayneval, « voudrait être seule maîtresse du golfe du Mexique. » Sur ce point, Shelburne ouvrit la voie à un arrangement en disant : « Notre commerce de contrebande » (avec l'Amérique espagnole) « ne se fait point par la Floride ; c'est par » la Jamaïque. » D'ailleurs, et non sans quelque répugnance, Shelburne avoua qu'il était nécessaire d'accorder l'indépendance des États-Unis, et ajouta que cette concession serait faite sans aucune réserve. « Quant à la question des fron- » tières du nouvel État et à celle des pêcheries, je ne doute » pas, » reprit Rayneval, « que le désir sincère de mon sou- » verain soit de restreindre, autant qu'il pourra le faire, » les Américains dans les limites de la justice et de la rai- » son. Quelles que puissent être leurs demandes au sujet des » pêcheries, il n'y a, suivant moi, qu'un principe certain » qu'il faille suivre à cet égard : c'est que la pêche dans les » hautes mers est *res nullius*, et n'appartient exclusivement » à qui que ce soit. Au contraire, la pêche le long des côtes » appartient de droit au propriétaire du littoral, à moins que » des traités ne contiennent sur ce point une dérogation ex- » presse au principe commun. Quant aux limites territo-

[1] Dans le Hamsphire, vis-à-vis l'île de Wight.

» riales, le ministère anglais trouvera dans les négociations » de l'année 1754, relatives à l'Ohio, l'indication des fron- » tières que l'Angleterre, souveraine alors des Treize Pro- » vinces, jugeait convenable de leur assigner. » A ces insinuations [1], Shelburne, fidèle à la parole qu'il avait donnée à Franklin, ne fit aucune réponse.

Abordant la question de la médiation offerte par les puissances du Nord, Shelburne dit : « Nous n'en avons nul be- » soin. Ces puissances ne savent rien de nos affaires, que » nous-mêmes avons tant de peine à comprendre. Pour » faire la paix, il nous suffit d'être *trois*, moi, le comte de » Vergennes et vous. »

Cet entretien fut repris le 14 septembre. « Je serai, » dit Shelburne, « aussi pacifique dans la négociation que je » deviendrais actif dans la guerre, si les hostilités devaient » recommencer. » « Le comte de Vergennes, » répondit Rayneval, « ne cessera de prêcher la justice et la modéra- » tion. C'est son code, et c'est aussi celui du roi. » Les deux hommes d'État revinrent à Londres le 15 septembre, et, le lendemain, Rayneval eut une entrevue avec lord Grantham. Celui-ci, de la manière la plus décidée, refusa de traiter sur la base de céder Gibraltar. Rayneval prit congé le 17 septembre ; en le quittant, Shelburne lui dit, avec une courtoisie parfaite et du ton le plus sérieux : « J'ai été tou- » ché profondément par tout ce que vous m'avez dit sur le » caractère du roi de France, ses principes de justice et de » modération, son amour de la paix. Pour ce qui est de moi, » je désire non-seulement rétablir la paix entre les deux na- » tions, mais, de plus, amener l'une et l'autre à des senti- » ments de cordialité qui seraient la source nouvelle d'une

[1] Si le traité eût été conforme à ces insinuations, lesquelles représentaient le désir du ministère français, le territoire situé au nord de l'Ohio serait demeuré à la Grande-Bretagne.

» prospérité égale. On a cru jusqu'à présent qu'elles sont des » ennemies naturelles. Il n'en est pas ainsi : elles ont, au » contraire, des intérêts qui devraient les rapprocher étroite- » ment. Le désir furieux de nuire l'un à l'autre a fait perdre » à nos deux peuples quelque chose de leur considération » dans le monde. Changeons des principes si réellement er- » ronés. Soyons unis désormais, et nous mettrons un frein à » toutes les révolutions en Europe. » Ce que lord Shelburne entendait par le terme *révolutions*, c'était le partage de la Pologne, les conquêtes de la Russie sur l'Empire turc [1] et le projet formé par la cour de Vienne pour étendre sa prépondérance sur l'Italie, en se rendant maîtresse des ports situés si avantageusement sur la côte de la Dalmatie [2].

Il y a, continua Shelburne, « un autre objet à envisager; » celui-là entre essentiellement dans mes vues sur la poli- » tique : c'est l'abolition du système des monopoles com- » merciaux. Je regarde tout monopole comme odieux, bien » que la nation anglaise y ait tenu plus que toute autre. Je » me flatte de parvenir à m'entendre avec votre cour sur » cet objet aussi bien que sur l'ensemble de nos relations » politiques dans l'avenir. Sur tous ces points, j'ai conféré » avec Sa Majesté. J'ai des raisons pour penser que, lorsque » nous nous serons entendus pour faire la paix, la cordialité » la plus franche s'établira entre les deux souverains. » Rayneval assura que cette manière de voir était partagée par la France. « Vos principes en matière de commerce, »

[1] Le traité de Kaïnardgi, arraché à la Porte-Ottomane, en 1774, rendait inévitable l'adjonction, dans un bref délai, de tout le khanat de la Petite-Tartarie à l'empire russe, dont aujourd'hui ce territoire forme cinq belles et riches provinces, au nord de la mer Noire et autour de la mer d'Azov.

[2] Les vues de l'empereur Joseph II allaient bien plus loin. La publication de sa correspondance confidentielle a fait connaître que l'acquisition des provinces de *terre ferme* de la république de Venise fut jusqu'en 1790 un des objets principaux de son ambition.

dit-il, « sont aussi les nôtres : le comte de Vergennes re-
» garde la liberté comme étant l'âme du commerce. »

Le désir que le cabinet britannique avait d'arriver à une paix était si vif qu'il fit dresser pour Oswald une commission nouvelle, laquelle l'autorisait à conclure une paix ou, à défaut, une trève avec les commissaires des treize États de l'Amérique, énumérés successivement. Cette concession fut faite après que lord Ashburton eut été consulté : celui-ci fut d'opinion qu'il n'y avait pas d'importance à ce que le titre choisi par les commissaires américains fût accepté par le plénipotentiaire anglais agissant par autorité du roi, ou directement par le roi lui-même. On réservait la reconnaissance de l'indépendance pour former le premier article de la paix à intervenir.

Ce changement dans la forme devait plaire aux États-Unis dont il respectait l'honneur. Mais le roi George dit : « Mon agitation est si grande à la pensée qu'en précipitant
» la conclusion de la paix, je puis sacrifier les intérêts de
» mon pays, que, sur ce sujet, je n'ai qu'une chose à dire :
» c'est que je prie le ciel de me guider de manière à ce que
» la postérité ne mette pas à ma charge la décadence de cet
» empire autrefois si respecté. Si sa ruine devait être le ré-
» sultat des mesures qui peuvent être adoptées, je prie le
» ciel de ne pas m'y faire survivre longtemps [1]. »

Le retard apporté à la conclusion du traité avait donné aux détenteurs de titres de créance sur l'Amérique et aux loyalistes réfugiés le temps qu'il leur fallait pour rassembler leurs forces, et embarrasser par leurs importunités la suite des négociations.

[1] George III devait vivre encore trente-huit années, pendant vingt-sept desquelles il exerça les prérogatives de la couronne. Son règne nominal fut assez long pour que l'Angleterre, malgré la séparation de l'Amérique et l'issue peu avantageuse d'une seconde guerre avec les États-Unis (1812 à 1815), atteignit l'apogée de sa puissance et de son influence dans l'univers.

Sur les questions qui se rapportaient exclusivement à l'Espagne, Jay se montra tout à fait à son avantage. Le 26 septembre (1782), le comte d'Aranda, accompagné par Lafayette, rencontra le commissaire à Versailles. « Eh bien, » dit l'ambassadeur d'Espagne, « quand entrerons-nous en » matière ? » Jay répondit : « Quand vous produirez vos » pouvoirs pour traiter. » — « Mais, » répliqua le comte, « vous ne pouvez vous attendre à ce que des commissions » soient échangées, puisque jusqu'ici l'Espagne n'a pas » reconnu votre indépendance. » — « Nous l'avons dé- » clarée, » dit Jay : « la France, la Hollande et, maintenant » même, la Grande-Bretagne l'ont reconnue. » Ici, Lafayette vint à l'aide de l'Américain. Il dit à l'ambassadeur d'Espagne que l'honneur de la France ne pouvait permettre que les États-Unis, étant ses alliés, fussent traités autrement que comme un pays indépendant. De son côté, M. de Vergennes pressa Jay de dire, une fois pour toutes, quelles étaient les prétentions des Américains. La réponse de Jay fut : « Nous ne pouvons nous contenter d'une frontière qui » ne serait pas le cours du Mississipi. »

Mais sitôt qu'Oswald eut en main sa nouvelle commission, la négociation, suspendue depuis un mois, reprit rapidement son cours, que de nouvelles difficultés ne vinrent plus entraver. Franklin pria son collègue de dresser les articles du traité de paix. On y fit entrer les clauses relatives aux frontières et aux pêcheries, telles qu'au mois de juillet précédent elles avaient été arrangées d'un commun accord entre Oswald et Franklin. Jay y fit ajouter une clause qui établissait la liberté réciproque du commerce. Ce point satisfit Oswald autant que Franklin. On stipula pareillement que les bâtiments anglais auraient le droit de naviguer librement sur le Mississipi. Ce qui peut surprendre, c'est que Jay insista plusieurs fois pour que la Floride occiden-

tale [1] ne fût pas restituée aux Espagnols, mais demeurât à l'Angleterre. Il plaidait en faveur des avantages commerciaux de ce pays comme s'il eût été membre du conseil du roi George, disait à cette occasion un contemporain, et qu'il eût souhaité lui procurer quelque compensation pour ses pertes. Assurément, il n'avait pas considéré à quel danger les États-Unis se seraient trouvés exposés si les Anglais, déjà maîtres des îles de Bahama, clef du golfe vers le nord-est, avaient gardé entre leurs mains la Floride tant orientale qu'occidentale.

Shelburne avait espéré que, dans l'attribution des territoires de l'ouest, une distinction pourrait être stipulée entre la souveraineté et la propriété, de façon à ce que les terres sans maître actuel fussent réservées pour un fonds d'indemnité à distribuer entre les loyalistes réfugiés; mais Jay insista sur le point que le roi ne pouvait conserver la propriété lorsqu'il abandonnait la domination. Oswald demanda d'une manière pressante que, du moins, les loyalistes fussent rétablis dans l'exercice des droits de citoyens. Jay répondit : « Cette question » (réservée aux États) « est de celles dont » le Congrès ne peut se mêler. Les États sont souverains : » c'est envers eux, et eux seuls, que les parties en cause se » trouvent responsables. » Sur ces deux points, Oswald abandonna sa demande.

En envoyant au secrétaire d'État ce projet de traité, le plénipotentiaire anglais écrivit : « Je regarde l'accord » comme maintenant fait. » Franklin et Jay s'étaient entendus pour le signer sans autre détail, si le ministère britannique l'approuvait. En même temps, ils continuaient à rester sur la réserve vis-à-vis du ministère français, et même ils

[1] Cette petite province, située sur l'Atlantique et le golfe du Mexique à la fois, avait Saint-Augustin pour chef-lieu. Les Espagnols l'avaient reprise dans le cours de la guerre encore pendante.

ne lui donnèrent pas connaissance de la commission nouvelle envoyée à M. Oswald. Vergennes, le 14 octobre 1782, écrivait au représentant de la France à Madrid : « On m'a assuré » que les négociations sur le fond étaient entamées, et que » le plénipotentiaire anglais était assez coulant. Mais je suis » dans l'impossibilité de vous dire rien de positif et de certain à cet égard, MM. Jay et Franklin se tenant dans la » réserve la plus absolue à mon égard. Ils ne m'ont pas » même encore remis copie du plein pouvoir de M. Oswald. » Je pense qu'il sera utile que vous disiez cette particularité » à M. Livingstone » (le commissaire américain auprès de la cour d'Espagne), « afin qu'il puisse, s'il le juge à propos, » ramener les deux plénipotentiaires américains à la teneur » de leurs instructions. »

Il faut exposer en peu de mots l'état des affaires militaires dans la Méditerranée. L'île de Minorque fut attaquée la première par les forces combinées de la France et de l'Espagne, et Port-Mahon fut pris par M. de Crillon au mois de septembre 1782. On entreprit ensuite le siége de Gibraltar. Les deux flottes entourèrent cette place d'armes, et le plus jeune des frères de Louis XVI, le comte d'Artois, passa par Madrid, sur sa route pour aller assister à la reddition, dont les deux cours se flattaient, d'après la grandeur des préparatifs du siége. Mais un danger si pressant inspirait à la garnison anglaise une intrépidité qui la rendit invincible. Les batteries flottantes employées pour foudroyer la place, et qu'on croyait à l'épreuve du feu, furent endommagées par les boulets rouges, et une sortie conduite héroïquement par le général Elliot acheva leur destruction. En même temps, la flotte de l'amiral Howe se présentait et renouvelait ses munitions de guerre et de bouche. Il fallut renoncer à l'entreprise. La nouvelle de cet échec remplit Paris de clameurs. La France, disait-on, s'était, pour des alliés ingrats, engagée

dans une guerre dont elle ne pouvait tirer aucun avantage. En s'efforçant de conquérir la Jamaïque pour le profit de l'Espagne, elle avait essuyé une défaite dans les Indes occidentales; maintenant, elle partage devant Gibraltar la mauvaise fortune des Espagnols. Vergennes voyait que la France voulait la paix, et que le repos lui devenait nécessaire. Afin d'obtenir de la cour d'Espagne qu'elle relevât la France d'une partie de ses engagements, il était disposé à faire pour son propre pays des sacrifices considérables, et à demander à l'Amérique qu'elle en fît aussi quelques-uns. Précisément, à cette époque, le Congrès prescrivait à Franklin « d'employer tous ses efforts pour effectuer un emprunt » de quatre millions de dollars au moyen de la généreuse et » affectueuse intervention du roi de France. » Le 3 octobre (1782), cette assemblée répéta sa résolution de n'entendre à aucune proposition de paix, si ce n'était de concert avec ce monarque et d'accord avec ses désirs. La politique désormais à suivre par la France était, dans une dépêche du 14 octobre, définie de la sorte par M. de Vergennes à l'envoyé de France auprès du Congrès: « Si nous sommes assez heureux » pour conclure la paix avec l'Angleterre, il faudra que le » roi cesse de payer des subsides à l'Amérique; dès lors, » l'armée américaine deviendra aussi complétement inutile » qu'elle s'est montrée habituellement inactive [1]. Nous » sommes surpris qu'on nous fasse continuellement des » demandes de fonds tandis que les États refusent obstinément de payer des taxes. Il nous semble que, de leur part, » il serait beaucoup plus naturel de lever sur leurs conci-

[1] M. de Vergennes pouvait ne connaître qu'imparfaitement la condition des affaires militaires en Amérique. L'armée du midi, bien que manquant de tout, avait été singulièrement *active;* et pour celle du nord, dont le dénûment était égal, c'était beaucoup pour elle de tenir, comme elle le fit, en échec, dans New-York, le corps d'excellentes troupes commandées d'abord par sir George Clinton, et ensuite par sir Guy Carleton.

» toyens les sommes dont ils ont besoin pour défendre
» leur cause, au lieu d'en jeter le fardeau sur les sujets du
» roi. »

« Au sujet du Canada, vous savez quel est notre système.
» Tout ce qui pourra prévenir la conquête de ce pays par
» les Américains s'accordera essentiellement avec nos vues.
» Mais il faut que notre manière de voir sur ce sujet soit un
» secret impénétrable pour les Américains. Je ne vois, as-
» surément, aucun titre qu'ils puissent alléguer à la posses-
» sion des terres sur le lac Ontario. Elles sont une propriété
» des Indiens, ou bien une dépendance du Canada. Dans
» l'un ni l'autre de ces cas, les États-Unis n'y ont de droit
» d'aucune sorte. On a prouvé d'une manière satisfaisante
» qu'au midi de l'Ohio leur limite est la crête des montagnes
» formant la séparation des eaux, et que tout ce qui est au
» nord de la chaîne, et spécialement le bassin des lacs, a fait
» précédemment partie du Canada. Ces remarques sont pour
» vous seul; prenez soin de ne point paraître en être in-
» formé : car nous souhaitons d'autant moins nous mêler
» dans la discussion pendante entre le comte d'Aranda et
» M. Jay, que ces deux parties à la fois réclament des terri-
» toires auxquels ni l'une ni l'autre n'a de droit, en sorte
» que les réconcilier sera chose presque impossible. »

Le projet de traité entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, tel qu'Oswald avait consenti à ce qu'il fût rédigé, était revenu en Angleterre. On y accepta avec satisfaction l'offre faite par Jay, que la navigation sur le Mississipi fût ouverte pour les bâtiments anglais ; mais l'article relatif à la réciprocité qu'on établirait en matière de navigation maritime et de commerce avait été réservé. Du reste, rien n'était changé aux portions essentielles du traité, tel qu'on l'avait d'abord proposé. Le cabinet britannique trouva, néanmoins, des motifs de plainte contre Oswald, qui se montrait

disposé à tout céder sur les points contestés, et on lui donna, en conséquence, pour assistant, Henry Strachey, sous-secrétaire d'État au département de Townshend. Le 20 octobre (1782), les deux secrétaires d'État[1] étant présents, lord Shelburne rédigea les instructions du nouveau négociateur. Il lui commanda d'insister sur les trois articles que voici :

D'abord, on n'accorderait aux Américains aucune autorisation d'établir leurs sécheries sur les côtes de Terre-Neuve ;

En second lieu, les dettes contractées, avant la guerre, par des citoyens des États-Unis ou des sujets britanniques seraient reconnues comme exigibles en justice ;

Enfin, et par-dessus tout, des indemnités suffisantes seraient accordées aux loyalistes réfugiés pour la perte de leurs propriétés confisquées. Cette demande était appuyée par les sympathies de l'Angleterre ; cet objet touchait son honneur. « La réponse négative que les commissaires américains » ont opposée, d'abord, à notre demande, en alléguant qu'ils » n'ont pas de pouvoirs pour traiter des questions relatives » aux loyalistes, autoriserait à penser qu'ils ne sont pas de » véritables *plénipotentiaires*, bien qu'ils se disent tels, » et, en d'autres termes, qu'ils agissent au nom de treize » souverainetés distinctes et sans aucun chef commun. »

Afin de pourvoir à cette exigence, Shelburne proposait d'étendre le territoire de la Nouvelle-Écosse jusqu'au cours du Saco, si la chose était possible, ou, à défaut, jusqu'à celui du Kennebek, ou tout au moins jusqu'à celui du Penobscot[2]. On aurait, de la sorte, acquis une terre de refuge où les loyalistes pourraient être reçus. En échange de ce district, on se serait contenté d'une somme d'argent à prélever sur le prix des terres publiques que l'Amérique mettrait en vente

[1] Lord Townshend et lord Shelburne.

[2] Le Maine, auquel appartiennent ces territoires, n'était alors qu'un district presque sans habitants.

au nord de l'Ohio. Le Parlement étant convoqué au 25 novembre, il était indispensable, disaient les ministres, que le traité, s'il se faisait, fût conclu avant le jour de l'ouverture.

Tandis que, pour renforcer Oswald, un sous-secrétaire d'État partait pour Paris, la commission américaine reçut un nouveau collaborateur dans la personne de John Adams. Celui-ci avait réussi à obtenir des Provinces-Unies des Pays-Bas la reconnaissance de l'Amérique comme État indépendant, et à négocier un traité de commerce avec cette république. Ce succès extraordinaire lui inspirait une haute confiance dans ses talents, qu'il aimait à voir reconnus dans le monde diplomatique ; cependant, jamais aucune flatterie ne le détourna du chemin de son devoir envers le public : c'est qu'il regardait les plus brillants éloges comme lui étant positivement dus, et comme lui conférant un droit nouveau à soutenir hautement les intérêts de son pays. Arrivé à Paris, il n'en fit point part à Vergennes, qui ne le sut que par un rapport du lieutenant de police (20 octobre 1782). Adams trouva que Franklin avait jusqu'alors opposé un refus à la clause du traité qui aurait déclaré valides les réclamations des créanciers anglais en Amérique. Franklin alléguait pour motif qu'en bien des rencontres les corps armés de la Couronne britannique avaient dépouillé des négociants américains des marchandises à l'occasion desquelles les dettes maintenant réclamées avaient été contractées ; qu'en outre, contrairement aux lois de la guerre, ces mêmes corps avaient détruit des propriétés qui, si elles eussent été épargnées, auraient pu fournir au paiement de ces dettes. Le lendemain du jour où Strachey était arrivé à Paris, Adams le vit, ainsi qu'Oswald, dans la maison de Jay. A la surprise joyeuse des deux Anglais, Adams dit tout à coup qu'il consentirait à la stipulation proposée par ceux-ci pour le paiement des dettes. Ce ne fut que le soir de cette journée qu'Adams fit à Franklin sa première

visite. Franklin se mit aussitôt sur ses gardes au sujet des demandes qui se rapportaient aux dettes et aux indemnités pour les loyalistes ; mais Adams ne pouvait plus revenir sur les paroles qu'il avait prononcées. Le 30 octobre, les commissaires américains eurent une conférence avec Oswald et Strachey, et, pendant les trois jours qui suivirent, débattirent les points qui restaient à régler dans le traité. Le règlement de la frontière du nord-est (entre la Nouvelle-Écosse et la Nouvelle-Angleterre) avait été, par Jay et Franklin, réservé à la sentence d'une commission spéciale qui se réunirait après la guerre. Ce fut par l'intervention particulière de John Adams que ce point fut arrangé d'une manière définitive dans le traité : Adams avait pris la précaution de se faire envoyer par son État natal, celui de Massachusetts, des copies de tous les documents relatifs à cette délimitation. Pour la frontière du nord-ouest, on convint que la limite entre ces deux souverainetés serait une ligne tracée par le centre des Grands Lacs (celui de Michigan excepté) et suivant la direction ordinaire des communications par eau, jusqu'au lac des Bois (*lake of Woods*). On a vu que les commissaires de l'Angleterre avaient refusé de permettre aux pêcheurs américains d'établir des *sécheries* sur la côte de Terre-Neuve. Après beaucoup de discussions, Adams et ses collègues cédèrent sur ce point, mais à la condition que les Américains auraient le droit de faire sécher le produit de leur pêche sur quelques points inhabités du littoral de la Nouvelle-Écosse. Franklin fit cette remarque : « Au sujet » des pêcheries, j'observe que vous ne faites mention que » des bancs de Terre-Neuve. Mais pourquoi ne pas s'occuper » des autres emplacements, et, dans ce nombre, du golfe de » Saint-Laurent? Craignez-vous qu'il n'existe pas assez de » poisson, ou bien que nous en prenions une quantité trop » grande? Et ne savez-vous pas que la partie la plus consi-

» dérable du profit que nous ferons par cet exercice pas-
» sera dans la bourse de l'Angleterre, en échange des objets
» manufacturés qu'elle nous vendra? » L'article sur les pêcheries fut rédigé à nouveau d'après l'avis de Franklin.

La négociation avait rempli les derniers jours d'octobre; le 4 novembre, Adams et Jay décidèrent Franklin à retirer ses objections contre une reconnaissance par le traité de la validité des dettes contractées par des Américains avant la guerre. Strachey tira gloire de cette concession qui lui était faite ; et le 4 novembre, il écrivit au secrétaire d'État que, sur la question des indemnités à donner aux réfugiés, Adams et Jay céderaient pareillement plutôt que de rompre une négociation aussi avancée. Mais, répondant à une lettre du secrétaire d'État, lord Townshend, Franklin écrivit ces paroles significatives : « Je sais que vous avez été toujours opposé aux
» mesures qui ont amené cette malheureuse guerre ; aussi
» je n'ai aucun doute sur la sincérité avec laquelle vous sou-
» haitez le retour de la paix. Mes désirs sont les mêmes, et
» pareillement sérieux. Rien, par conséquent, depuis le
» commencement de la guerre, ne m'a tant affligé que le fait
» que j'apprends aujourd'hui : je veux dire qu'il n'est pas
» probable qu'elle cesse bientôt. Soyez assuré que, de ma
» part, rien ne sera omis pour que les difficultés qui ont pu
» naître soient écartées, et même pour que, la paix une fois
» conclue, on puisse faire dans le traité telles modifications afin
» qu'elle devienne plus durable, en reposant sur un accord
» plus parfait. » Franklin, faisant allusion ensuite à la question des réfugiés, insistait pour que les négociateurs anglais ne reçussent aucune instruction de nature à rendre leurs prétentions irréconciliables avec celles des commissaires américains. En même temps qu'il s'efforçait, du côté de Londres, de prévenir un conflit, il persuadait à Jay et à son autre collègue de se joindre à lui pour écrire à Oswald et à Strachey

en termes conciliants, tout en leur affirmant que tous trois ils étaient convaincus de l'impossibilité, en Amérique, d'accorder aux réfugiés une amnistie plus ample que ce qui avait été offert.

Strachey partit pour Londres, porteur du second projet pour les articles de la paix. Mais avant qu'il fût arrivé, les amis de Fox avaient oublié leur ancien zèle pour l'indépendance de l'Amérique. D'ailleurs, tous les partis s'accordaient à vouloir une amnistie et des indemnités pour les loyalistes. Dans le cabinet lui-même, Camden et Grafton éprouvaient de l'hésitation; Keppel et Richmond penchaient à rompre les négociations. Le roi ne pouvait s'empêcher de faire entendre « combien il ressentait le démembrement de l'Empire bri- » tannique; » il ajoutait : « Je serais bien à plaindre si je » n'avais pas la conviction qu'aucun blâme à cet égard ne » peut m'être personnellement adressé. » Son opinion des Américains était, néanmoins, telle qu'il disait quelquefois : « Peut-être, en définitive, ce ne sera pas un mal qu'ils de- » viennent des étrangers pour notre royaume. »

Au milieu de ces incertitudes et de ces agitations parmi les ministres, il n'y eut que Pitt et Townshend qui fussent fidèlement attachés au parti de Shelburne ; ces trois membres du cabinet donnèrent seuls leur approbation au troisième projet dont les articles allaient être renvoyés à Paris. Dans cette nouvelle rédaction, on ne disputa point sur le règlement des frontières. On consentit à évacuer les postes anglais sur la rivière Penobscot (c'était céder tout le territoire de Maine). On remettait aux Américains les places sur les Grands Lacs, Niagara et Détroit, ainsi que Charleston et le reste de la Caroline ; on reconnaissait les États-Unis comme souverains de tous les territoires situés au nord de la Floride et à l'est du Mississipi. Au sujet des pêcheries, on persistait à vouloir des restrictions empruntées aux anciens traités

entre la France et l'Angleterre ; ainsi, les Américains ne devaient point faire la pêche à moins de quinze lieues au large de l'île du Cap-Breton, et de trois lieues de distance de toute autre île comprise dans les domaines de l'Angleterre dans l'Amérique du Nord.

On exigeait que des indemnités fussent stipulées non-seulement pour les loyalistes réfugiés, mais encore pour les familles héritières de William Penn et de lord Baltimore, à qui les nouvelles constitutions de la Pennsylvanie et du Maryland avaient enlevé les droits et les revenus qu'elles possédaient comme représentant les anciens *Propriétaires* de ces deux provinces. Townshend ajoutait à ces instructions : « Si les négociateurs américains reviennent à leur excuse » comme n'ayant pas de pouvoirs pour traiter sur ces objets, » faites-leur comprendre, en termes convenables, qu'ils nous » pousseront à la nécessité de nous adresser par la voie di- » recte à ceux qui ne pourront nier qu'ils aient ce pouvoir[1]. »

Shelburne ajouta : « Si les commissaires américains s'ima- » ginent qu'ils aient à gagner quelque chose à ce que toute » l'affaire soit renvoyée devant le Parlement, je ne pense » pas que les réfugiés aient lieu de souhaiter le contraire. »

Les nouvelles instructions furent dressées le 19 novembre 1782 ; et Fitz Herbert, anciennement ministre à Paris, reçut la mission de prendre part à la suite des négociations sur l'Amérique. Oswald fut autorisé à signer le traité, s'il avait l'approbation de ses deux collègues (Fitz Herbert et Strachey); le premier de ceux-ci était chargé de rechercher l'autorité de la France pour faire consentir les Américains aux demandes du cabinet. On savait que Vergennes s'était entremis d'une manière pressante en faveur des réfugiés. Comme on espérait maintenant arriver à une solution, le Parlement fut prorogé au 5 décembre.

[1] Sans doute, au Congrès des États-Unis.

Le 23 novembre, jour auquel furent expédiées les instructions finales pour Oswald, M. de Vergennes écrivait à M. de la Luzerne, à Madrid :

« Il n'y a dans nos traités aucune condition qui oblige le » roi à prolonger la guerre afin d'appuyer les prétentions » ambitieuses que les États-Unis jugeraient convenable » d'avancer, soit au sujet des frontières de leur pays, soit au » sujet des pêcheries. En dépit de toutes les cajoleries que » les ministres anglais peuvent prodiguer aux Américains, » je ne suis nullement sûr qu'ils soient disposés à céder ni » sur le point des pêcheries, ni sur celui des frontières, telles » que les commissaires des Américains entendent celles-ci. » Ce dernier sujet pourrait s'arranger au moyen de sacrifices » mutuels et de compensation. Mais, quant au premier, pour » se former un jugement clair sur l'issue probable de la dis- » cussion, il serait nécessaire de savoir ce que les Améri- » cains entendent par le *droit de pêche*. Est-ce le droit de » pêcher sur des bancs éloignés de la côte ? Alors, cela me » semble être un droit naturel. Mais s'ils prétendent garder » le droit de pêche sur le pied où ils l'exerçaient en qualité » de sujets anglais, comment, au nom de la justice, peuvent- » ils revendiquer un droit qui ne leur revenait qu'en rai- » son de cette condition à laquelle ils renoncent, celle de » *sujets ?* »

Ainsi, d'un côté, la France ne voulait pas prolonger la guerre, dans le but de soutenir les prétentions de l'Amérique aux contrées de l'intérieur des terres et aux pêcheries ; de l'autre côté, les Américains se tenaient moins encore obligés à continuer la guerre afin d'obtenir pour l'Espagne la cession de Gibraltar.

Le matin du 25 novembre, le roi George fit appeler lord Shelburne [1] et le pressa de confier à Vergennes « ses idées

[1] L'auteur de cette histoire prend ici congé de l'homme d'État qui eut

» au sujet de l'Amérique. La France, » dit le roi, « doit » souhaiter de nous assister quand nous cherchons à éviter » la concurrence des Américains dans les pêches des mers » en question. L'article proposé sur ce point est conçu en » termes si vagues qu'il donne lieu à trop d'appréhensions. » Mais, avant que cette recommandation fût faite à lord Shelburne, une conférence avait eu lieu à Paris, dans la maison d'Oswald, entre les deux négociateurs anglais et les trois commissaires des États-Unis. Strachey ouvrit la discussion par un discours savamment préparé ; il exposa d'abord quels changements on avait fait à ses instructions sur l'article des pêcheries. Il dit ensuite : « La restitution à » faire aux loyalistes de leurs biens confisqués est le point » capital, duquel dépend l'arrangement final. Si notre né» gociation est interrompue, c'en est fait de nos travaux ; » l'affaire sera portée devant le Parlement : nous verrons » quelles y seront ses chances. » Jay voulut savoir si Oswald était en mesure de conclure actuellement le traité. Strachey répondit : « Il en a le pouvoir d'une manière absolue. » Jay insista : « Les propositions que vous venez d'apporter » sont-elles un *ultimatum?* » Strachey, avec une répugnance visible, répondit : « Pas encore. » Alors, ce jour-là et les trois suivants, la discussion fut continuée.

Le 29 novembre, une réunion nouvelle fut tenue, pour déterminer la résolution finale, dans l'appartement de Jay. Du côté des Anglais, Oswald et Fitz Herbert s'y trouvèrent avec Strachey ; du côté des Américains, les trois commissaires furent, pour la première fois, assistés par Laurens.

une si grande part à l'arrangement des affaires de l'Amérique. William Petty, comte Shelburne, et plus tard premier marquis de Lansdowne, était né en 1737. Entré dans le cabinet en 1763, il en sortit au mois de décembre 1783, cédant au ressentiment des oppositions coalisées à qui le traité avec l'Amérique servait de prétexte ou de motif. Sa carrière se prolongea jusqu'en 1805.

Les négociateurs pour les États-Unis offrirent de statuer qu'aucune poursuite nouvelle, aucune confiscation de biens n'aurait lieu au détriment des loyalistes; que toutes les poursuites alors pendantes seraient abandonnées; que le Congrès prendrait l'office de recommander à chaque État, pris à part, et à leurs assemblées législatives, d'accorder aux réfugiés une amnistie et la restitution de leurs biens confisqués.

Strachey regarda cet article comme étant de plus de valeur qu'aucune des modifications qu'on avait proposées de la part de l'Angleterre, et se félicita d'avoir remporté cet avantage. C'était à Oswald que revenait plus spécialement la question des pêcheries. Discutant le projet que l'Angleterre avait proposé, John Adams soutint avec chaleur que les restrictions demandées seraient purement arbitraires, et nullement justifiées par la loi commune des nations. Il déclara qu'il refuserait de signer le traité si l'on n'en ôtait pas les limitations sur cet article. Après de longues altercations, l'article fut rédigé, par une concession des Anglais, dans la forme que nous trouvons dans l'instrument du traité, c'est-à-dire qu'il accordait aux États-Unis un droit égal à celui des ressortissants de l'Angleterre « pour prendre du poisson sur la » côte de Terre-Neuve, et le long des côtes, baies et criques » de toutes les autres possessions de la Grande-Bretagne en » Amérique. »

La négociation étant parvenue à ce point, Strachey et Fitz Herbert énoncèrent l'opinion qu'il était, avant de signer, nécessaire d'en référer au gouvernement en Angleterre. « Nous pouvons, » dit Adams, « attendre qu'un courrier ait » fait le voyage de Londres. » Mais agir de la sorte eût obligé le ministère de soumettre toute l'affaire au Parlement, ce qui aurait été, sans doute, fatal à la conclusion du traité.

Franklin vit le danger et fit des représentations pressantes : « Si nous opposons d'autres délais, » dit-il, « la

» clause stipulant que les sujets de la Grande-Bretagne au-
» ront action sur leurs créanciers en Amérique reviendra
» nécessairement en discussion. » Mais Strachey, qui considérait ce point gagné par lui comme lui faisant particulièrement honneur, ne voulut point le risquer et préféra se joindre à son collègue Oswald. Demeuré seul de l'avis contraire, Fitz Herbert réfléchit que la paix avec les États-Unis étant une fois arrangée, la France et l'Espagne ne pourraient plus refuser de donner leur *ultimatum*, et, sur cette considération, donna son consentement à ce que voulaient ses collègues.

De la sorte, le 30 novembre 1782, l'instrument de la paix entre la Grande-Bretagne et les États-Unis fut signé et scellé par les commissaires des deux puissances.

Jusqu'à ce moment, aucune parole prononcée dans le cours de la négociation n'avait, si ce n'était indirectement, eu trait à l'existence de l'esclavage aux États-Unis. Mais, sur la demande de Laurens, on intercala dans la convention une clause interdisant « que, lorsque l'évacuation » (par les troupes anglaises) « de New-York et des autres places
» viendrait à s'effectuer, les Anglais pussent emmener avec
» eux aucun nègre, ni aucune autre propriété des habitants. »
Ainsi le texte du traité de paix, dont plusieurs autres articles contenaient l'aveu que les États-Unis n'étaient pas rassemblés en une nation unique, déclarait, en outre, que, dans leur Confédération, des hommes pouvaient être considérés et traités comme une *propriété*. Du reste, les hommes d'État de l'Angleterre et de l'Amérique s'accordèrent à interpréter les termes du traité comme renfermant les noirs *libres* dans la condition de citoyens des États-Unis.

Dans l'espoir de prévenir pour l'avenir des contestations éventuelles sur les limites du territoire de la République, les commissaires les marquèrent par une ligne tracée sur la

carte de l'Amérique par Mitchell; les exemplaires régulièrement visés furent échangés entre les parties.

Les articles de la paix, bien qu'intitulés *provisoires*, acquirent le caractère définitif par une déclaration qu'on inséra dans le préambule.

Franklin fut aussitôt entouré et félicité par les Français, dont il avait gagné l'amitié. Le duc de la Rochefoucauld [1] l'embrassa dans un transport de joie. « Mon ami, » lui dit Franklin, « pouvais-je, à mon âge [2], espérer jouir d'un si » grand bonheur? » En effet, le traité du 30 novembre ne fut pas un compromis, ni un accord imposé par la force : ce fut une solution libre et parfaite, un arrangement destiné à durer perpétuellement sur tous les points qui avaient été mis en question. En accomplissant cet acte de justice envers ses anciennes Colonies, l'Angleterre tira ses propres libertés d'un danger imminent qu'elles couraient en Europe : elle ouvrit la voie au développement, lent mais certain, de ces mêmes libertés. La politique étroite, égoïste qu'elle avait suivie à l'égard de ses Colonies, et qui avait eu pour résultat une guerre contre nature autant que cruelle, fut mise de côté et pour toujours, par la Grande-Bretagne; et cette contrée devint aussitôt la puissance colonisatrice par excellence, portant dans tous les océans les semences d'États qui deviennent grands, et seront républicains [3].

[1] Louis-Alexandre, duc de la Rochefoucauld, né vers 1732, l'un des hommes les plus universellement respectés dans l'Europe pour l'emploi généreux qu'il faisait de talents distingués et d'une fortune bien administrée. Il fut massacré à Gisors, le 14 septembre 1792; ce forfait mit le sceau de la réprobation publique au régime nouvellement inauguré de la *Terreur*.

[2] Benjamin Franklin était né en 1706; il vécut jusqu'en 1790.

[3] La première partie de ces prévisions est accomplie (1875). Sur la seconde, l'avenir est incertain; seulement, on peut se croire assuré que si quelqu'une des grandes contrées où la nation anglaise a fondé des peuples qui lui ressemblent vient à demander son émancipation complète, au point de vue de la séparation politique, aucun obstacle n'y sera mis par la force des armes de la mère-patrie.

Pour les États-Unis, la guerre, qui avait commencé par une rencontre entre un détachement de troupes anglaises et un petit corps de paysans armés sur la prairie de Lexington, se terminait, après huit années, par l'indépendance d'une Confédération dont le territoire s'étendait du lac des Bois à la rivière Sainte-Croix [1] et presque jusqu'aux bouches du Mississipi, atteignant au sud-est le bord de la rivière Sainte-Marie [2].

Dans les âges anciens, les républiques n'avaient été que des Cités avec leurs dépendances immédiates, ou des cantons de peu d'étendue : les États-Unis comprenaient tout un continent qu'ils étaient en mesure de remplir avec des créations républicaines. Plus qu'aucune autre portion du globe, la leur était en possession des grandes idées de son époque et de leur pratique, ancienne déjà, dans l'usage que chaque individu était autorisé à faire librement de sa foi religieuse, de son industrie, de sa pensée, de son action. D'autres communautés politiques tenaient leurs institutions de concessions volontaires ou obligées faites par un pouvoir investi d'une autorité supérieure. Les États-Unis se trouvèrent en mesure de régler leurs relations sociales et politiques entièrement sur l'exercice énergique et sage du droit inhérent aux sociétés humaines, droit de délibérer, de choisir, d'approuver.

Mais tandis que les constitutions des membres de la Confédération, pris chacun à part, reposant toutes sur le principe de l'autonomie, étaient, sous plusieurs points de vue, les meilleures qu'il y eût au monde, il n'existait pas encore en Amérique de gouvernement général. Il leur fallait tenter des routes inconnues : aussi, dans les États monarchiques de l'Europe, on s'attendait à voir la Confédération se briser en

[1] Cette rivière sépare le Nouveau-Brunswick de la Nouvelle-Angleterre.
[2] Limite de la Floride orientale et de la Géorgie.

fragments, ou tomber dans l'anarchie qui produit l'impuissance. Cependant, malgré l'absence complète d'un gouvernement central, les États s'étaient solennellement engagés l'un envers l'autre, et chacun envers tous, à se reconnaître comme ayant une même *cité* et à demeurer perpétuellement unis. Aussi ne formaient-ils dès lors qu'un peuple unique. Ce peuple était supérieur à ses institutions : il possédait la force vitale, qui passe avant l'organisation et qui lui donne, en son temps, la forme et la vigueur. Il fallait, néanmoins, ne pas oublier que, pour se conserver avec bonheur, la liberté de l'individu doit savoir s'imposer elle-même des bornes et se donner des liens. Les États qui possèdent le caractère le plus élevé de grandeur doivent apprendre à tempérer leur souveraineté sur eux-mêmes par l'emploi des règles de la modération.

CONCLUSIONS HISTORIQUES

DU TRADUCTEUR.

La formation d'un État indépendant en Amérique, l'aide prêtée par la France à cette révolution, la constitution adoptée par ce nouvel État, et les principes sur lesquels il reposa dès le premier jour de son existence, font de l'année 1776 la plus grande date du XVIIIe siècle, jusqu'à 1789, et l'une des plus grandes de l'histoire de l'humanité entière.

Dans cette gigantesque innovation, dont le sens n'a point été dérobé aux contemporains, mais dont notre génération était réservée à comprendre toute l'importance, chaque partie doit être étudiée en elle-même et dans ses résultats.

Conquise et colonisée par les nations européennes, l'Amérique avait été, pendant près de trois siècles, considérée comme étant, de droit comme de fait, la propriété de l'Ancien-Monde, destinée à recevoir l'excédant de sa population, à l'enrichir par ses productions, à recevoir ses lois, et à suivre les destinées des États de l'Europe qui s'en partageaient et s'en disputaient la domination.

Les colonies des peuples grecs s'affranchissaient, dans la règle, aussitôt qu'elles se sentaient adultes, de la souveraineté de leurs métropoles. Le peuple romain, destiné par la

Providence à fixer dans les grandes sociétés de l'Ancien-Monde les règles générales et permanentes de la haute civilisation, agit d'une manière opposée : les colonies de Rome, demeurant dans une étroite dépendance de la « Ville éternelle, » transformèrent graduellement en un monde ce qui n'était d'abord qu'une cité [1].

Quand l'Amérique reçut les lois civiles et religieuses des nations européennes, ce fut l'exemple de Rome que celles-ci adoptèrent sans hésitation, par suite de l'empire illimité que les maximes romaines conservaient sur les peuples modernes, et principalement sur ceux de l'Occident. L'Espagne d'abord, qui ne renonça qu'avec répugnance, et après de vains efforts, à la possession exclusive de l'hémisphère occidental, le Portugal ensuite, la Hollande, la France et l'Angleterre elle-même, agirent d'après ces principes dans les colonies qu'elles fondèrent et les dépendances qu'elles acquirent au-delà de l'Océan. Mais, arrivés plus tard que leurs rivaux sur le rivage atlantique du continent américain, les Anglais se trouvèrent conduits, par des circonstances particulières, à devenir colonisateurs dans des conditions tout à fait spéciales dont le gouvernement britannique ne se rendit pas d'abord un compte exact ; les colons en eurent, au contraire, dès les premiers jours, la pleine et vive conscience.

Ce fut du sein d'un peuple libre et organisé pour le développement de la liberté sous une constitution monarchique que sortirent les colons auxquels les deux grands établissements de la *Nouvelle-Angleterre* et de la *Virginie* doivent leur existence. Séparés d'abord par l'interposition d'une colonie hollandaise (la Nouvelle-Belgique), ces deux pays durent leur contiguïté territoriale à la cession que les États généraux firent, par le traité de Breda [2], à la Couronne

[1] « Orbem fecisti quod prius urbs erat. »
[2] 1667.

britannique, des régions qui devinrent les provinces de *New-York*, *New-Jersey* et *Pennsylvanie*. La Nouvelle-Suède, précédemment conquise par les Hollandais, fut comprise dans cette cession et forma la province de *Delaware*. Les magnifiques colonies des deux Carolines et de la Géorgie furent, pendant les règnes de Charles II, Jacques II, Guillaume III et George Ier, l'expansion vers le midi de « l'*ancien domaine* [1] » la belliqueuse et féconde Virginie.

Toute cette région, définie par la crête des monts Alleghanies et la côte de l'Atlantique, jouissant d'un climat tempéré et qui se prête à la production de récoltes variées, fut attribuée, par des concessions successives de la Couronne d'Angleterre, depuis le règne d'Élisabeth [2] jusqu'à celui de George Ier, à des associations de *gentlemen*, pris dans les classes qui possédaient en Angleterre le sol et les grands capitaux engagés dans des entreprises commerciales. Ces *cavaliers*, comme ils aimaient à s'entendre appeler, gardèrent dans leurs nouveaux établissements la fierté de leurs principes de liberté civile et la ferme résolution de faire respecter sur le sol de leur seconde patrie leurs priviléges d'Anglais librement soumis à la loi, ne payant de taxes que celles qu'ils s'imposaient à eux-mêmes, loyaux du reste, mais attachés à l'institution de la royauté plutôt qu'à la personne du souverain reconnu dans la Grande-Bretagne, et régnant soit par le droit de la naissance, soit par le fait d'une révolution.

Bien différente fut la composition primitive du peuple de la *Nouvelle-Angleterre*. Cette contrée, qu'un travail obstiné et judicieux a transformée en une des régions les plus riches du Nouveau-Monde, n'offrait, dans la première moitié du XVIIe siècle, qu'un sol peu fertile, couvert de forêts interrom-

[1] 1680 à 1720.
[2] 1580 à 1730.

pues par des marécages, sous un ciel rigoureux, et occupé par des tribus qui jusqu'au bout sont demeurées rebelles à la civilisation européenne, même après que les lumières de l'Évangile eurent remplacé leurs anciennes superstitions. Sur ces plages qui ne promettaient aux enfants de l'Europe qu'une subsistance achetée par les plus rudes travaux, débarquèrent les *Pèlerins*, membres de congrégations presbytériennes jalouses à l'excès de la pureté de leur foi, et craignant jusqu'au contact des sociétés protestantes organisées sur des modèles moins rigoureux. Ces exilés volontaires avaient jusqu'alors rempli, vis-à-vis de la Couronne britannique, les obligations de sujets loyaux ; mais ils avaient l'âme républicaine, et c'était dans le sens d'un gouvernement démocratique qu'ils interprétaient la voix de l'Esprit-Saint cherchée par eux dans les textes des deux Testaments. Le pouvoir royal ne regrettait point leur départ d'Angleterre, et ne fit, dans le principe, aucune difficulté pour leur octroyer des chartes qui leur garantissaient l'exercice d'institutions populaires dans le sens le plus absolu du terme. Seulement, pour leurs rapports avec la mère-patrie, ils demeuraient sujets à toutes les régulations que le Parlement anglais voudrait imposer à la navigation et au commerce des *plantations* ou Colonies. Les provinces de la Nouvelle-Angleterre, dont le nombre, d'abord de six, fut de bonne heure réduit à quatre[1], devinrent, et cela de l'aveu même de la Couronne, de véritables républiques où n'existait aucune distinction de classes et de rangs héréditaires, États gouvernés par l'esprit de la Bible et les éléments du *droit commun* [2], placés sous la protection du roi et du Parle-

[1] Par la réunion en une seule province des établissements de Plymouth, de Boston et de Maine. Les trois autres provinces furent Connecticut, New-Hampshire et Rhode-Island.

[2] Common Law.

ment d'Angleterre, mais exempts de tout tribut, assujettis toutefois à des restrictions commerciales que la Métropole fixait à son gré. Ces provinces devinrent le siége d'une race généreuse, grave, entreprenante et modérée dans toutes ses aspirations, gouvernée surtout par la conscience, et possédant au plus haut degré les aptitudes et les vertus que le génie prophétique de Shakespeare assignait à la race anglaise, quand il la salua du titre de « Mère des nations [1]. »

Ce fut sous le règne de deux souverains jaloux à l'excès de la possession et de l'exercice de leur prérogative, que l'Angleterre, encore à demi féodale et profondément monarchique, enfanta les sociétés destinées à devenir dans le monde chrétien le représentant le plus prospère et le plus influent des maximes diamétralement opposées à celles que la mère-patrie n'a pas cessé de mettre en pratique. Jacques Ier et son fils semblent n'avoir d'abord vu dans la colonisation de la Nouvelle-Angleterre qu'un moyen pacifique d'éloigner du sol de l'Angleterre et d'écarter de son voisinage en Europe les congrégations suspectes et gênantes des Puritains. Charles Ier, après que les débats entre le Parlement et la Couronne eurent pris un caractère alarmant d'aigreur et de persévérance, conçut bien quelques inquiétudes au sujet des foyers de puritanisme indépendant qui grossissaient au-delà des mers ; il interdit, à plusieurs reprises, l'émigration de personnes jugées particulièrement dangereuses ; mais il ne mit aucune suite dans ces précautions, et les chartes d'établissement concédées par ce monarque égalèrent ou surpassèrent en largeur libérale celle que son père avait accordée, en 1620, aux *Pèlerins* de Plymouth.

[1] *King Henry VIII*, acte V, scène IV. Cette scène, vraiment merveilleuse, fut écrite, au plus tard, l'an 1613, et peut-être dix ans auparavant.

Aux deux grands et principaux éléments de la colonisation britannique sur le continent américain se joignirent, dans la suite des temps, d'autres contributions tirées de ce que l'Europe occidentale avait de mieux à offrir. En même temps que les Huguenots bannis de France apportaient dans les colonies anglaises le génie de l'industrie uni à la moralité la plus sévère et à l'enthousiasme religieux, l'inoffensive, laborieuse et charitable société des *Amis* [1] donnait, sous les auspices de William Penn, naissance à la florissante *Philadelphie*, nom qui résume la doctrine de la Nouvelle Alliance. Sur la rive du Potomac opposée à la Virginie, la province du Maryland fut, dans le principe, une terre d'asile ouverte aux catholiques de l'Angleterre, qui, du consentement de la Couronne, retrouvèrent dans cette nouvelle demeure l'exercice des droits politiques dont on les tenait privés sur leur terre natale.

L'Amérique anglaise grandit au milieu des luttes : aucune des générations qui élevèrent graduellement l'édifice de sa puissance ne connut l'engourdissement des facultés qu'engendre la sécurité dans le repos. Sur tous les points de la frontière intérieure, que reculaient sans cesse les progrès de la culture et de la population, les tribus braves et obstinées des races *algonquine*, *wyandotte*, *cherokee* et *mobilienne*, opposèrent aux pionniers des Provinces une résistance sérieuse. Ce fut sur les prétentions, plus, il est vrai, que sur les armes de l'Espagne, que la domination britannique eut à conquérir la Caroline du Sud et la Géorgie. Mais, dans le nord et dans l'ouest de la région maritime, où, jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, la colonisation anglaise eut la sagesse de se tenir renfermée, surgit une puissance rivale qui lui disputa longtemps la suprématie de ce continent. Ce

[1] *Friends*. L'appellation populaire de *Quakers* n'a aucun sens raisonnable.

fut, dans le Nouveau comme dans l'Ancien-Monde, la France qui contesta le premier rang à l'Angleterre, et mit plus d'une fois en péril l'existence même de ses établissements.

Il est impossible d'imaginer un contraste plus complet que celui dont l'histoire présente le tableau entre les principes, les procédés et les résultats des systèmes adoptés par les deux peuples pour leurs établissements dans l'Amérique septentrionale. Les colonies anglaises furent essentiellement protestantes, celles de la France exclusivement catholiques. Les premières furent, dès le commencement, des corps politiques autonomes, formés sur le modèle d'une constitution parlementaire; les autres furent des créations de la Couronne, et non pas des émanations de la nation; elles demeurèrent jusqu'à la fin assujetties, dans toutes les branches de leur existence, aux lois, à la jurisprudence, à la tutelle administrative de la métropole, qui leur envoyait tous leurs magistrats, réglait par des édits jusqu'aux moindres détails de leur vie civile, et retenait par divers monopoles leur commerce dans l'enfance, leur industrie dans le néant. D'autre part, tandis que la colonisation anglaise, attachée d'abord au seul littoral, se développait de proche en proche, gardant ses éléments constitutifs étroitement serrés l'un contre l'autre, et n'occupant que les espaces qu'elle était capable de peupler, les Français, emportés par une ardeur de découvertes et par une indocilité de caractère irritée plus que contenue par la rigueur de leur administration, semblaient dévorer l'espace, se disséminaient en peu d'années dans les profondeurs des solitudes, arboraient leur drapeau sur les sites les mieux choisis des grands lacs et des rivières tributaires du « Père des eaux [1]; » mais, incapables d'étreindre ce que leur ambition généreuse avait embrassé, il leur fallut, après une lutte glorieuse, céder à l'organisation mieux en-

[1] Nom que les Indiens donnaient au Mississipi.

tendue, au génie méthodique et à la persévérance réfléchie de leurs antagonistes. Pièce à pièce, l'empire colonial dont le plan gigantesque avait été conçu par Louis XIV tomba sous l'effort de la puissance britannique : la paix de Ryswyk stipula l'abandon des régions boréales [1], celle d'Utrecht [2] la cession de Terre-Neuve et de l'Acadie, celle d'Aix-la-Chapelle [3] la cession de Louisbourg ; enfin, celle de Versailles, signée en 1763, donnant le Canada aux Anglais et la Louisiane aux Espagnols, fit disparaître les lis de France du continent auquel ils avaient manifesté l'altière espérance d'imposer le nom du royaume des Bourbons [4].

Comme les deux Florides étaient au nombre des acquisitions faites par la Grande-Bretagne à la paix de 1763, cette puissance n'avait plus de rivalité étrangère à craindre sur le continent septentrional du Nouveau-Monde ; mais des dangers qu'elle n'avait jusqu'alors fait qu'entrevoir, et dont elle fut longtemps encore sans comprendre la gravité, la menaçaient, du sein même de ses plus anciennes et précieuses colonies.

L'immense empire transatlantique de l'Angleterre résultait du rapprochement, sans agglomération, des nouvelles conquêtes et des possessions anciennes. Au nord, le Canada, la Nouvelle-Écosse et les îles qui en sont une dépendance naturelle ; au sud, la Floride orientale et occidentale ; entre ces deux masses territoriales, les Treize-Provinces, organisées d'après des chartes octroyées par la Couronne britannique, et librement colonisées par des citoyens anglais, soit de naissance, soit adoptifs, munis de lettres de naturalisation ; enfin, à l'ouest, une région immense, coupée par l'Ohio en

[1] Les postes de la baie d'Hudson, 1697.
[2] 1713.
[3] 1748.
[4] Nouvelle-France, Louisiane.

deux portions presque égales, région encore imparfaitement explorée, et laissée pour la plus grande partie à l'occupation des Indiens, mais où déjà, sur les points les plus avantageux, des colons français avaient ébauché des établissements. La prise et la possession de ceux-ci avaient été regardées comme un des avantages les plus essentiels que la guerre de Sept-Ans [1] eût rapportés à l'Angleterre.

Dans tous les territoires où la culture européenne avait été introduite par la France et par l'Espagne, dans ceux-là même où, par suite d'une conquête, la nationalité des habitants avait été changée (ce fut le cas dans la presqu'île de l'Acadie [2]), le gouvernement de la Grande-Bretagne ne trouva que des sujets dociles, et put, sans aucune opposition, établir les mesures qu'il jugea favorables à l'affermissement du pouvoir métropolitain aussi bien qu'au développement du commerce de l'Angleterre.

Ces possessions, qu'à l'exception de la Floride l'empire britannique conserve encore actuellement, n'avaient, à l'époque où elles furent cédées par leurs premiers maîtres, qu'une très-faible population. Celle-ci n'excédait pas vingt mille âmes pour l'Acadie en 1713, et soixante mille pour le Canada en 1760. Si l'on ajoute quarante mille âmes pour les établissements insulaires et pour la Floride, aux dates de 1713 et de 1758, on n'arrive qu'au chiffre de cent mille Européens pour des contrées qui, sous la loi ou, plus exactement, sous la protection de la Grande-Bretagne, ont vu, dans l'espace d'un siècle, leur population atteindre, par degrés rapidement franchis, le total de trois millions huit cent soixante mille âmes [3].

[1] 1756 à 1763, pour l'Europe et les Indes orientales. Sur le continent américain, le conflit était né en 1754, et la lutte se trouvait virtuellement terminée à la fin de 1760.

[2] Nova Scotia.

[3] Données du recensement de 1871-1872.

Si l'Angleterre put agir en liberté et garder une sécurité complète dans les contrées que la fortune des armes lui avait soumises, sa position était toute différente vis-à-vis des Colonies qui étaient ses filles, et dont la destinée avait été liée à la sienne depuis leur première formation.

La mésintelligence entre la Métropole et les Colonies remontait jusqu'au règne de Jacques II; mais, pendant plusieurs générations, le sentiment d'un danger commun à repousser, d'un intérêt suprême à faire triompher, avait comprimé dans le cœur des colons les tendances à la séparation, les désirs déjà prononcés pour l'indépendance. Aussi longtemps qu'avait duré sur le continent le duel entre la France et la Grande-Bretagne, les souverains des maisons de Stuart, d'Orange et de Brunswick n'avaient trouvé dans les *provinces* que des *Anglais* prêts à tous les sacrifices pour défendre leur pays et subjuguer les établissements français, dont le voisinage les tenait en bride. Mais quand cette guerre presque séculaire [1] eut pris fin, il se trouva que les *Treize-Provinces*, désormais occupées uniquement de leurs affaires intérieures, étaient organisées déjà comme des *États*, tandis que la Métropole voulait continuer à les traiter comme des *colonies*.

Les Treize-Provinces comptaient dès lors deux millions deux cent mille habitants, sans le faible contingent des Indiens Aborigènes; le nombre des noirs, qu'une spéculation fatale avait introduits dans les plantations du Sud, et disséminés même dans les campagnes du Nord, n'atteignait pas au sixième de cette somme. Une population déjà si considérable, sur une surface proportionnellement bien plus vaste de terres

[1] La lutte entre la France et l'Angleterre avait commencé en 1624. Mais elle fut alors promptement terminée. Elle reprit avec une grande violence en 1689, et ne cessa plus d'exister dans les âmes des colons de l'une et l'autre nation, même pendant que leurs gouvernements respectifs étaient en paix.

fertiles, ce n'était plus une simple *colonie :* c'était une *nation ;* ce ne pouvait plus être une simple dépendance : c'était un Empire. Ces vérités, ou plutôt ces images, s'offraient déjà, dans l'Amérique anglaise, à des esprits qu'une instruction généralement répandue préparait aux conceptions les plus hardies ; mais la Métropole entendait d'une manière toute différente ce que devaient être et demeurer les relations des Colonies avec la mère-patrie. Celle-ci prétendait être et rester souveraine du domaine qui avait été créé sous ses auspices.

Sur ce point, ni la Couronne ni le Parlement de la Grande-Bretagne ne doivent encourir un blâme particulier et formel : les principes déclarés et maintenus par ces corps augustes étaient le fond même du droit public chez tous les peuples européens ; et, dans l'application de ces principes à leurs établissements sur le continent américain, les pouvoirs publics de la Grande-Bretagne, agissant avec une inconséquence généreuse, étaient restés à une distance immense de ce que faisaient, dans les mêmes temps et dans le même hémisphère, le Portugal, la France, la Hollande elle-même, et l'Espagne surtout. Mais ce pouvoir mitigé, restreint à un petit nombre de points, exercé d'ailleurs, sauf des exceptions assez rares [1], avec des ménagements très-marqués, était pourtant beaucoup plus encore que ce que les citoyens des Colonies se croyaient obligés à subir. Anglais, pour la plupart, par leur race, Anglais de même par leur langage et leurs mœurs, ces colons ne voulaient être privés d'aucun des droits politiques dont leurs compatriotes du « vieux pays » avaient la jouissance. Il leur était, par conséquent, pénible et leur semblait injuste que le Parlement de la Grande-Bretagne voulût exercer un

[1] Les actes arbitraires et violents dans le gouvernement des Provinces américaines appartiennent, pour la Virginie, au protectorat de Cromwell, et pour [illegible] Nouvelle-Angleterre aux dernières années de Charles II et au règne funeste de Jacques II.

droit de contrôle universel et suprême sur les actes des Assemblées provinciales qui votaient les impôts et réglaient les questions d'administration intérieure. Ils ne reconnaissaient le droit de taxer les Provinces qu'aux représentants légalement élus de chacune d'elles ; or, les Colonies n'avaient pas de représentation dans le Parlement britannique. Quant aux relations avec les contrées étrangères, les Américains ne contestaient pas au roi de la Grande-Bretagne « le droit de déclarer la guerre et de conclure la paix, de faire des traités de commerce et d'alliance. » Ils se soumettaient pareillement aux règlements que la Métropole jugeait à propos de décréter sur la navigation entre les ports américains et ceux des nations étrangères ; mais ils se croyaient en droit de réclamer la liberté des communications par terre et par mer avec toutes les autres parties, tant en Europe que hors d'Europe, de l'Empire britannique, duquel ils étaient régnicoles [1]. Ils voulaient aussi garder la liberté illimitée du commerce entre leurs différentes provinces, et celle de fabriquer toute espèce d'objets avec les produits de leur propre pays comme avec ceux de la Grande-Bretagne. Enfin, il leur importait au plus haut degré de conserver la faculté de construire et de vendre des navires de commerce, et de participer, dans les pêcheries des mers américaines, aux avantages que le droit des gens et les stipulations des traités garantissaient aux sujets de la Grande-Bretagne.

Ces prétentions devaient sembler étranges aux légistes et aux hommes d'État de l'Europe monarchique ; la franchise toujours fière, quelquefois provocante, avec laquelle les organes du peuple américain les revendiquaient vis-à-vis de leur roi et de ses ministres pouvait déterminer dans le Parlement et les classes dominantes en Angleterre des jugements

[1] C'est le sens vrai de l'expression anglaise *subject*, prise dans le sens technique.

défavorables, et faire naître même une certaine irritation. Néanmoins, comme ces prétentions s'appuyaient sur des textes de lois nombreux, et plus encore sur l'esprit général de la Constitution anglaise, l'équité commandait qu'on y eût égard. Le même conseil était donné par la prudence ; et s'il avait été entendu, les destinées du monde auraient suivi une marche bien différente ; mais l'orgueil blessé et l'intérêt mal entendu de la partie souveraine de l'Empire fermèrent aux réclamations des Américains les oreilles et les cœurs des hommes qui dictèrent jusqu'à l'année 1782 les résolutions du pays. Nous pensons que l'examen impartial de cette grande et difficile question doit amener à conclure que le droit absolu fut du côté des Américains, mais que la conduite du peuple anglais et de son gouvernement mérite beaucoup d'indulgence; nous parlons, bien entendu, des causes de la guerre en elle-même, et non pas de la manière dont elle fut conduite des deux côtés par les belligérants.

Ce qui peut, à meilleur droit, surprendre comme une de ces inconséquences dont le tragique touche au risible, et qui sont si fréquentes dans la vie politique des nations, c'est qu'aussitôt que les débats entre la Grande-Bretagne et ses colonies eurent attiré l'attention de l'Europe, les réclamations les plus vives, les apostrophes les plus pathétiques contre « l'injustice et l'égoïsme criminel » de la nation anglaise, de son gouvernement surtout, sortirent du milieu des deux pays qui avaient imposé à leurs possessions d'outre-mer, et continuaient à y maintenir, le joug le plus despotique et la réglementation la plus minutieusement oppressive qu'il fût possible d'imaginer. C'est qu'ensuite ni la France ni l'Espagne ne songèrent sérieusement à donner à leurs établissements d'outre-mer la moindre partie des franchises que, de bonne foi sans doute, et sous l'empire d'un généreux entraînement, elles exigeaient, même par les armes, pour les Colonies

anglaises comme « le droit imprescriptible des peuples civi-
» lisés. » Les Américains, qui s'appuyaient sur la loi positive de leur pays et sur le *droit commun* de leur patrie d'origine, justifiaient bien mieux la résolution qui les fit recourir aux armes, et qui réussit à leur procurer l'indépendance.

Tandis que tout concourait au développement rapide des Colonies, ressources presque illimitées dans leur sol, excellence des mœurs privées, bonté, au moins relative, des constitutions provinciales, la Métropole voyait ses moyens d'action sur les dépendances américaines diminuer d'année en année. Les Provinces n'avaient jamais fait aucun fond qui fût approprié chez elles à l'entretien d'une force armée permanente. Le service des milices se réduisait, en temps de paix, à la garde des forts construits sur la frontière des tribus indiennes. Déjà, pourtant, la puissance de cette organisation militaire s'était révélée pendant la lutte contre la France; mais, n'ayant plus affaire à aucun ennemi extérieur, elle ne subsistait désormais que comme une barrière élevée devant les prétentions de la Couronne, et comme une menace pour les gouverneurs envoyés par la cour dans les Provinces d'outre-mer. Ceux-ci avaient le droit, dont ils usaient fréquemment, de dissoudre les Assemblées provinciales ; mais il n'en résultait pour eux aucun avantage réel, les nouvelles élections donnant une majorité de plus en plus considérable aux « amis du pays, » aux « fils de la liberté, » noms que prenaient les partisans de l'autonomie complète des Provinces. De leur côté, les Assemblées pouvaient refuser de payer le salaire des fonctionnaires envoyés par la Couronne, et cette méthode, toute dépourvue qu'elle fût de dignité, était fort à l'usage des législatures essentiellement démocratiques du Nord. Le gouvernement métropolitain pouvait faire occuper militairement par des troupes européennes le château de

Boston et tel autre point de la côte où de vieilles fortifications commandaient encore l'entrée des fleuves et celle des ports ; mais la Grande-Bretagne n'entretenait qu'une armée peu nombreuse, et le Parlement n'aurait pas consenti volontiers à des allocations considérables de fonds pour la garde des Provinces américaines. Il en était de même pour les escadres qui croisaient devant ce littoral, et dont toute la dépense tombait sur le trésor royal. La Métropole ne voulait pas se soumettre, pendant la paix, à des charges dont il lui semblait que l'Amérique recueillerait tout l'avantage, tandis que les Colonies persévéraient à les considérer comme faites dans l'intérêt seul de la prérogative royale, et refusaient absolument d'en prendre sur elles aucune part.

Ce fut sur cette question, en apparence purement financière, mais, dans son essence, touchant aux bases mêmes de l'ordre politique, qu'une contestation acharnée s'engagea, pendant le règne de George III, entre la Métropole et les Provinces, contestation dont la décision ne put être remise qu'à l'arbitrage des armes, et qui produisit enfin la guerre de l'Indépendance, dont les dernières phases sont racontées dans l'ouvrage que nous venons de présenter aux lecteurs.

Le Parlement, alléguant que la défense des Colonies imposait à la mère-patrie de très-lourds sacrifices, et que les Provinces, faisant partie de l'Empire, devaient contribuer pour leur juste part aux dépenses communes, se crut en droit d'imposer aux Colonies, pour le compte du trésor royal, un nombre très-limité de taxes. Celles-ci furent établies sur le thé importé de Chine, et dont l'usage devenait général, sur le verre et les couleurs, enfin sur les écritures destinées à être produites devant les tribunaux et dans les bureaux de finance : celles-ci devaient être faites sur du papier timbré, fabriqué en Angleterre et vendu par le fisc aux Provinces. Il y a peu d'exemples de taxes aussi légères demandées à une

population chez qui l'aisance était presque universelle ; mais les Colonies les considéraient comme des exactions arbitraires, parce que c'étaient des taxes imposées par le Parlement de la Métropole, où les Provinces américaines n'avaient pas de représentants. Le principe fondamental de la liberté constitutionnelle chez les Anglais se trouvait directement attaqué par une telle mesure ; aussi les Assemblées provinciales, sans nulle exception, protestèrent contre leur application et encouragèrent les populations à leur résister. Il était difficile de se passer, dans l'usage journalier, des objets sur lesquels frappaient ces taxes tenues pour illégales ; et le refus du papier timbré aurait arrêté toutes les transactions, si les particuliers et les officiers publics n'avaient agi en violation directe de l'*ordre en conseil*. La résistance, d'abord passive et calme, ne pouvait tarder à devenir turbulente et à présenter les caractères de la sédition. Il y a dans les populations les plus éclairées et les plus religieuses une lie qu'il est dangereux de remuer et que l'agitation des classes intelligentes fait, pour des moments courts mais funestes, remonter à la surface. Boston était alors la ville la plus considérable des Treize-Provinces ; le bas peuple, échauffé par des excitations véhémentes, se porta bientôt aux excès les plus révoltants contre les agents du fisc et contre beaucoup de citoyens honorables qui ne suivaient pas l'entraînement général. Les représailles de la garnison européenne furent cruelles, et, par une série rapide de mesures, la ville, placée sous la loi martiale, fut bloquée aussi du côté de la mer. L'interruption de la navigation, la difficulté des communications par terre avec le reste de la Province causèrent dans Boston de grandes souffrances, auxquelles le pays entier témoigna la sympathie la plus ardente ; cette ville, qui la première avait donné au sentiment général des Colonies une expression passionnée, fut vénérée comme le martyr des libertés publiques, et devint

de la sorte le berceau d'une révolution dont l'univers allait retentir [1].

Les Provinces, chacune à part, jouissaient de libertés si étendues et si peu contestées, qu'il leur fut aisé de concerter entre elles, dans une forme régulière et même légale, la formation d'une ligue pour la défense de leurs intérêts communs. La proposition de réunir leurs délégués en Congrès fut faite par la province de New-York [2]; énergiquement appuyée par celle de Massachusetts, la première en population et la plus influente dans le nord [3], elle fut adoptée finalement par les Treize-Colonies, et ce « Congrès continental » (titre tout à la fois inoffensif et très-significatif que prit l'Assemblée) siégea dans la ville centrale de Philadelphie durant les mois de septembre et d'octobre 1774. De bonne foi, ces représentants du peuple américain cherchaient encore à éviter une rupture avec la Métropole ; mais les propositions du gouvernement anglais n'en étaient pas moins jugées inadmissibles par les délégués *continentaux*, et les griefs des Colonies furent, à leur tour, transmis aux ministres de la Couronne avec une vivacité à travers de laquelle perçait la menace d'une complète et finale séparation. La tâche de faire valoir ces prétentions auprès du ministère échut principalement à Benjamin Franklin [4], un citoyen qui personnifiait en quelque sorte les habitudes avec les principes des anciennes générations et les tendances des nouvelles. En Angleterre, le maître général des postes de l'Amérique, le physicien illustré par les

[1] Années 1772, 1773 et 1774.
[2] Mai 1774.
[3] Juin 1774.
[4] Benjamin Franklin, né à Boston en 1706, résidait, pour les affaires de la Nouvelle-Angleterre, à Londres, depuis l'an 1757. Il fut rappelé en Amérique l'an 1775, et bientôt ensuite renvoyé en Europe pour s'y acquitter d'une mission bien différente, qu'il remplit jusqu'en 1783. Il vit les commencements de la Révolution française, sa carrière s'étant prolongée jusqu'en 1790.

découvertes dans la sphère des sciences naturelles, ne pouvait manquer d'inspirer le respect. En France, ce qu'on vit en lui et ce qu'on accueillit avec un empressement curieux, ce fut surtout un plébéien fils de ses œuvres et affectant une simplicité patriarchale dans son extérieur et ses manières; on fut d'abord frappé par ses singularités, et bientôt cette impression fit place à une admiration plus vive que réfléchie.

Les sentiments du peuple de la Grande-Bretagne au sujet des réclamations américaines étaient fort partagés. Bien peu de personnes se rendaient compte de l'extrême gravité de cette question et de l'étendue des ressources encore sans emploi que possédait cette Amérique prête à s'insurger.

En général, on avait de l'estime pour cette Angleterre d'outre-mer; on lui savait gré de sa fierté, de son attachement aux principes de la liberté civile; mais on voulait qu'elle demeurât, devant la Métropole, dans l'attitude soumise d'un fils vis-à-vis du père qui a défendu son enfance et donné l'instruction à sa jeunesse. On craignait surtout le démembrement de l'Empire; et, dans cette disposition des esprits, l'intérêt commercial n'était pas moins alarmé, moins décidé à ne pas céder que pouvait être l'intérêt politique. En effet, personne alors, pas plus en Angleterre que sur les deux continents, n'avait pressenti qu'entre deux nations indépendantes l'une de l'autre, l'intimité, la facilité et l'extension des rapports de commerce pourraient faire beaucoup plus que compenser les changements produits par la dissolution du lien politique qui les unissait précédemment.

Ce que ni les hommes d'État ni les hommes d'affaires ne jugeaient possible, parce que la routine administrative et commerciale parlait dans le sens opposé, se réalisa pourtant, en dépit des sentiments haineux et des préventions aveugles qu'une lutte sanglante et longue avait fait naître des deux côtés de l'Atlantique. Néanmoins, plus d'une génération

devait passer avant que la confiance et la cordialité pussent renaître. Les questions si compliquées qui se rattachent au droit des neutres, aux immunités des pavillons, interprétées de façons contraires en Angleterre et en Amérique, amenèrent des collisions, des violences sans nombre sur toutes les mers, et finirent par faire recommencer une guerre formelle entre la Grande-Bretagne et l'Union américaine (1812 à 1815). Il fallut du temps encore pour que ces nouvelles blessures fussent fermées, et que les habitudes commerciales reprissent leur cours paisible. Cependant, que l'on compare la médiocrité des sommes que les Colonies, si elles eussent continué à faire partie de l'Empire britannique, auraient, dans la supposition la plus favorable, versées dans le trésor royal, et les magnifiques recettes que, malgré les tarifs, souvent oppressifs (et que nous croyons mal entendus), imposés par le Congrès dans les ports américains, le commerce des anciennes Colonies procure aux finances britanniques, et l'on devra conclure que, comme toutes les conséquences légitimes de la véritable liberté, l'émancipation des Treize-Provinces aurait dû être, dès l'année 1774, acceptée par l'esprit public dans la Grande-Bretagne ; qu'elle aurait dû être envisagée comme un avantage matériel pour le commerce et l'industrie, lesquels, précisément alors, prenaient un grand essor, et se faisaient plus que précédemment compter dans les arrangements de la politique générale. Mais on n'avait point alors, en Angleterre, reçu l'enseignement indispensable de l'expérience, et, dans la discussion des questions nouvelles, la parole appartient, presque toujours, d'abord à l'orgueil et aux préjugés.

George III occupait depuis quatorze ans le trône de la Grande-Bretagne [1]. Il était le premier entre les souverains

[1] George III, né en 1738, était fils de George Frédéric, prince de Galles, qui mourut avant son père, George II. Le règne de George III fut le plus

découvertes dans la sphère des scien ...e, de caractère et vait manquer d'inspirer le respect dans sa vie privée, re- en lui et ce qu'on accueillit ave nt nulle distinction entre ce fut surtout un plébéien fil ui de la nation, réunissait simplicité patriarchale da qualités du cœur qui caracté- on fut d'abord frappé r illeure et la plus influente dans le impression fit place à jours des affaires, mais constamment

Les sentiments sition systématique, souvent populaire des réclamatio cause, des Whigs. Depuis six années, de personne qui avait été à juste titre appelé le « Grand cette quest et à qui l'Angleterre se reconnaissait redevable ploi que résultats de la guerre de Sept-Ans, William

En survivait à lui-même sous le titre de comte de *Cha-* d'o Le poste de premier ministre était rempli par lord n que la faveur du roi s'obstinait à maintenir dans place, dont la responsabilité était trop lourde pour un esprit et un caractère qui ne dépassaient pas les bornes d'une médiocrité consciencieuse et d'une culture imparfaite [1]. Ce qui rendait précieux à George III les services de lord North était la parfaite identité de vues entre le monarque et le ministre au sujet des réclamations de l'Amérique et de la politique à suivre dans l'administration de cette contrée. L'opinion du premier lord de la Trésorerie décidait celle du conseil; et, dans les deux Chambres du Parlement, une majorité considérable appuyait les mesures proposées par la Couronne. George III attachait une importance extrême,

long que mentionnent les annales de la Grande-Bretagne. Commencé en 1760, il s'est prolongé, nominalement il est vrai, jusqu'en 1820. Mais le gouvernement de George IV date, en réalité, de l'année 1809, dans laquelle il fut investi définitivement de la Régence. Les revers les plus sensibles et les triomphes les plus éclatants de l'Angleterre appartiennent à l'espace de temps à qui George III donne son nom.

[1] Lord North était né la même année que Washington : 1732. Il était entré à la Chambre des Communes dès sa majorité, et à vingt-six ans il était devenu membre du cabinet. Il avait, comme premier lord de la Trésorerie, remplacé le duc de Grafton, en 1770.

de vue de la conscience autant qu'à celui de l'hon-
›server pour son pays l'intégrité de son Empire
et pour sa couronne la totalité de ses préroga-
ôtés des mers. En conséquence, et bien qu'il
par son tempérament de toute espèce de vio-
n'hésita pas à mettre son crédit personnel dans
.nce pour faire rejeter les propositions des Américains.
fut l'avis du ministère, et telle fut aussi la décision du Parlement. Parmi les orateurs du parti Whig, les Colonies pouvaient compter sur d'éloquents avocats; mais le vote dans les deux Chambres leur était inévitablement contraire; et quelle que fût, sur les questions de politique intérieure, la diversité des sentiments dans les classes dirigeantes de la nation, celle-ci, pour les affaires d'Amérique, se laissait conduire par les préférences du roi et les jugements des ministres. C'était, aux yeux du peuple anglais, une question d'honneur national se rattachant à des prétentions jusqu'alors victorieuses, à la suprématie des mers; c'était encore une question d'intérêt commercial, digne qu'on fît les plus grands efforts pour la résoudre, et cela, bien entendu, au profit exclusif de la Métropole.

Dès lors, il ne restait aux Américains, décidés, de leur côté, à ne pas se départir de leur droit, que la voie des armes à laquelle ils pussent recourir. Le débat s'envenimait chaque jour; chaque point de contact, sur cette vaste étendue de terres et de mers, amenait entre les « insulaires » et les « continentaux » des récriminations amères qui allaient aboutir à des collisions. La première rencontre (et, par ses effets, cette collision fut décisive) eut lieu, dans la colonie de Massachusetts, entre un détachement de la garnison de Boston et quelques compagnies des milices provinciales. Cette journée de Lexington[1], qui n'eût été qu'une escarmouche des plus

[1] 19 avril 1774.

insignifiantes dans une guerre en Europe, mit sur le continent américain les esprits en éveil et les âmes en feu. Les colons se montraient résolus à mourir, s'il le fallait, pour une cause qu'ils jugeaient équitable et sacrée. De même qu'aujourd'hui la commotion électrique porte en un clin d'œil la connaissance d'un fait et l'expression d'une volonté à toutes les extrémités du plus vaste territoire, ainsi l'exemple donné par les milices rurales du Massachusetts détermina dans les Treize-Colonies, la résolution d'appuyer par une résistance à main armée les protestations des Provinces, en quittant l'attitude pacifique dans laquelle le pays s'était renfermé jusqu'alors. Avant la fin de mai 1774, le soulèvement était universel ; les Treize-Provinces avaient, chacune par l'organe de son Assemblée représentative, déclaré la résolution d'opposer aux prétentions injustes de la Couronne l'action des milices, formées en une armée continentale, pour un terme de service à la vérité fort court. Ces troupes devaient agir sous le commandement d'officiers brevetés par les magistrats des diverses Provinces. Un nouveau Congrès se réunit à New-York [1], et donna la charge de général en chef au colonel George *Washington*, de la Virginie. Ce choix fut un de ceux que la Providence dicte aux Assemblées quand elle veut en faire les exécuteurs de desseins qui doivent changer la face du monde.

La seule ville qui, dans les anciennes Provinces, fût demeurée aux mains de l'armée anglaise était Boston; les autres garnisons, disséminées à d'énormes distances l'une de l'autre, suffisaient à grand'peine pour maintenir dans l'obéissance les acquisitions récentes de la Couronne britannique sur le continent américain. Partout ailleurs, les gouverneurs royaux étaient déposés et forcés de se réfugier

[1] 15 juin 1774.

à bord de navires de guerre. Un peuple enthousiaste et léger aurait pu croire la guerre finie ; les Américains comprirent qu'elle n'était pas même encore bien commencée. En effet, il n'existait alors aucun lien d'union administrative, ni même politique, entre les Treize-Provinces ; un but présent à poursuivre, un accident récent avaient déterminé la convocation d'une Diète extraordinaire ; et c'était encore tout. La souveraineté n'avait pas été retirée formellement à la Couronne ; ce point capital demeurait en suspens. Une communauté d'action ne pouvait donc accomplir l'œuvre de la volonté commune, si ce n'était par la tête et le bras d'un capitaine chargé de la défense du droit national. Or le continent américain ne possédait aucun officier qui eût acquis beaucoup d'expérience des choses militaires, ou fait preuve dans une guerre sérieuse de talents supérieurs. Il fallait en outre que ce général, choisi plutôt par un pressentiment de l'avenir que pour la considération du passé, ne portât dans son cœur ni l'ambition altière d'un Cromwell, ni l'égoïsme astucieux d'un Monk, mais qu'il voulût être le serviteur dévoué du pays, le défenseur désintéressé des lois, en un mot ce que les Orientaux appellent du beau nom de « zélateur de la justice. »

Avec des talents qui n'étaient point éclatants, mais qui jamais ne se trouvèrent au-dessous d'une tâche pénible et compliquée, Washington, par sa fermeté, son inaltérable sang-froid, sa persévérance, sa confiance absolue dans la protection d'en-haut, sa probité rigoureuse dans le maniement des deniers publics, acquit bientôt sur les esprits des populations insurgées un ascendant égal à celui que, dès sa première campagne, il exerça sur les milices dont les corps, dans une succession trop rapide, passaient sous son commandement. On put dire sans exagération que, depuis l'année 1774 jusqu'à l'établissement de la Constitution en

1789, la chose publique, en Amérique[1], « subsista par l'œuvre d'un homme, » de même qu'à plusieurs reprises le *peuple* fut dans l'armée et l'*armée* dans son général. Cet homme fut Washington. Des qualités plus brillantes, un esprit plus prompt, un cœur ouvert aux tentations de la gloire personnelle, auraient dérangé l'harmonie de ce caractère unique dont l'histoire n'offrait aucun exemple qui fût complet, et dont un siècle écoulé depuis son apparition sur la scène du monde n'a reproduit nulle part le semblable. Washington, né en 1732, était dans la maturité de l'âge, la plénitude des forces de l'âme et du corps, dans l'intégrité de la santé et la pleine conscience de sa puissance intellectuelle, quand le vote unanime des délégués des Treize-Provinces le créa *commandant en chef* de l'armée américaine.

Une garnison considérable maintenait sous l'obéissance de la Couronne britannique la ville de *Boston*, considérée avec raison comme la clef de la Nouvelle-Angleterre, et qui, par ses lumières, ses richesses, sa population, était sans contestation la ville la plus considérable que la colonisation anglaise eût jusqu'alors fait naître sur le continent américain. Délivrer cette capitale naturelle de leur pays fut le premier et, pour un temps, l'unique objet de la levée en armes des Provinces. Mais Washington ne pouvait qu'en faire le blocus. Cependant un élan généreux auquel il ne voulut point s'opposer, bien que le succès immédiat fût par lui jugé impossible, entraîna les milices américaines à l'assaut de la *ville des pèlerins*. La redoute de *Bunker Hill* fut, le 17 juin 1775, le théâtre d'un combat qui, dans les annales américaines, est raconté avec l'enthousiasme et l'attendrissement qu'excite dans les cantons suisses le souvenir de Morgarten. De part et d'autre la bravoure fut égale; chacune des forces qui se mesurèrent dans cette étroite enceinte était convaincue que le droit était de son côté; les noms de

[1] *Romana stetit res.*

Prescott et de *Howe*, réconciliés dans une communauté de gloire, vivront autant que ceux des lutteurs héroïques dont les dépouilles dorment fraternellement sous la pierre monumentale des *plaines d'Abraham* [1].

Cette année 1775 fut en Europe le précurseur des mouvements les plus significatifs dans la sphère des intelligences. Attentif à la querelle entre l'Angleterre et ses colonies, l'Ancien-Monde crut reconnaître, dans les principes qui dirigeaient les Américains et dans les premiers actes qui suivirent la déclaration de ces principes, la révélation de destinées nouvelles pour l'humanité entière. Les esprits, surtout dans la France et l'Allemagne, fermentaient avec l'ardeur de la passion et la candeur de l'inexpérience. On se préparait à l'avénement de l'âge d'or ; et ce ne fut pas la pensée la moins raisonnable de cette génération qu'espérer la perfection dans l'avenir au lieu de l'imaginer dans le passé.

Louis XVI venait alors de recevoir l'onction royale. Héritier d'un pouvoir trop lourd pour la portée de son esprit et la faiblesse de son caractère, chargé d'une effrayante succession de fautes commises par ses prédécesseurs, et dont il ne dissimulait pas la gravité, ce jeune prince, irréprochable dans ses mœurs, loyal dans ses intentions, sincère dans son amour pour le peuple, comprenait, au moins en partie, la nécessité d'exécuter des réformes considérables dans toutes les branches du service public. Mais son autorité, illimitée en théorie, se trouvait, dans la réalité, étroitement bornée par les barrières que lui imposaient les usages et même les institutions. Le roi n'eut jamais ni l'énergie nécessaire pour renverser ces obstacles, ni la résignation qu'il aurait fallu pour les accepter et laisser faire. D'une part s'affirmaient les *usages*, qu'une durée

[1] Montcalm et Wolfe, sous les murs de Québec, en 1759. La défaite du premier fut celle de Léonidas, et le second fut enseveli dans sa victoire.

plus ou moins longue avait enveloppés d'abus, mais qui se présentaient avec l'apparence de traditions respectables : cette catégorie commençait aux *olim* des Parlements, pour finir aux étiquettes de la cour. Du côté opposé, les doctrines de l'école philosophique avaient acquis sur les esprits et même sur les consciences de la nation l'autorité de véritables dogmes, tandis qu'elles flottaient encore dans le vague de l'utopie ; irritées, mais non pas contenues par la résistance mal combinée des autorités établies, ces doctrines prenaient le caractère agressif de prédications révolutionnaires. De cette condition des esprits et de cette lutte désormais engagée, il résultait que le monarque conservait la responsabilité entière des événements, lorsqu'il n'avait déjà plus qu'une part mal définie dans la possession et surtout dans l'exercice du pouvoir.

La culture philosophique, aspirant avec une confiance orgueilleuse à la domination des affaires par celle des esprits, présentait en ce temps deux faces bien distinctes : d'un côté, les publicistes et les économistes ; de l'autre, les théoriciens abordant avec audace l'examen des systèmes politiques et sociaux. Dans la première phalange, le savoir, la méditation calme, l'expérimentation consciencieuse, l'amour judicieux de l'humanité, l'intelligence éclairée des moyens qui le mieux peuvent la servir, se trouvaient réunis chez des écrivains laborieux formés par l'enseignement de *Montesquieu*, de *Quesnay*, de *Turgot*. Au premier rang de cette troupe si digne d'honneur, se distinguaient l'esprit pénétrant, l'âme affectueuse et ferme de *Malesherbes*. Cette école accueillait fraternellement les labeurs contemporains des grands jurisconsultes de l'Italie : *Beccaria* était respecté également des deux côtés des Alpes, et *Filangieri* propageait dignement à Naples l'enseignement de l'*Esprit des lois*.

L'autre groupe des écrivains et des penseurs qui s'agitaient

en France suivait des voies bien différentes de celles que nous venons d'indiquer. Ceux-là, tenant le présent en pitié et le passé en horreur, égarés par les exemples de l'antiquité *classique*, dont, sur les bancs des colléges, ils avaient pris les idées les plus fausses et les plus inapplicables aux sociétés modernes ; brûlant en outre d'un désir présomptueux de tout renouveler dans la religion, la législation et l'organisation sociale, d'après des types forgés dans leur seule imagination, ces théoriciens, qui s'arrogeaient le titre de philosophes, étaient tout à la fois les rêveurs les plus dangereux et les séducteurs les plus puissants qui eussent paru en Europe depuis les deux grandes époques de la renaissance des lettres et de la réformation religieuse. La multitude, dans toutes les classes, lisait avidement leurs déclamations, quelquefois éloquentes, mais généralement gonflées de banalités sonores et de sophismes prétentieux. Jean-Jacques Rousseau, l'oracle de cette école, allait être à son tour dépassé par des disciples qui ne rachetaient pas, comme lui, de grossières erreurs par un sentiment vrai des beautés de la nature, et par l'intelligence, quelquefois droite, des bons mouvements des cœurs.

Entre ces deux troupes d'écrivains qui ne concertaient point leurs efforts, et dont les succès étaient égaux dans des sphères différentes, brillait une pléiade savante de mathématiciens, d'astronomes, de physiciens, de médecins, de naturalistes, dont les travaux imprimaient aux sciences exactes une marche rapide et régulière. Respectueux envers l'ordre établi dans le domaine de la politique, ces hommes, parmi lesquels *Buffon* soutenait dignement l'honneur de la patrie de Descartes, excitaient, par la nouveauté de leurs démonstrations, les méfiances et les réclamations du clergé : ce fut un malentendu funeste, qui ne devait profiter qu'au succès de l'enseignement matérialiste, dont l'audace commençait à

braver les arrêts des tribunaux, après avoir rompu d'une manière violente avec les autorités de l'école.

Aucun esprit sérieux ne nous reprochera d'avoir exagéré la part que le mouvement intellectuel de la France, à l'époque de la guerre d'Amérique, eut dans les destinées politiques de notre nation ; et il ne serait pas davantage possible de contester l'action, presque sans contre-poids, que les opinions dominantes dans la France (soit en réalité, soit même en apparence) exercèrent, dans le même temps, sur le reste du continent européen. A la suite de la dernière guerre du règne précédent, la monarchie de Louis XIV, bien qu'elle se fût notablement agrandie en territoire [1], ne s'en trouvait pas moins déchue, dans la sphère politique, du rang éminent qu'elle avait occupé depuis le ministère de Richelieu. On redoutait moins ses armées ; on connaissait l'insuffisance et la désorganisation de ses finances ; on ne rendait pas une justice entière aux talents de ses négociateurs. Mais sa langue était, par un consentement général, devenue l'organe des chancelleries diplomatiques et des *instruments* internationaux, de même que la mode en faisait l'idiome des sociétés polies depuis le Tage jusqu'à la Néva. La France dominait par son génie des peuples même qui avaient remporté sur elle des avantages récents ; toutes les intelligences se tournaient vers elle, avec moins de jalousie que de soumission ; être approuvé à Paris était le but suprême de toute ambition politique et littéraire ; le prestige qu'Athènes, après la perte de sa puissance, exerça si longtemps sur l'antiquité grecque, asiatique et même romaine, appartenait alors à la France de Voltaire et de Buffon.

Le roi ne participait au mouvement tumultueux des esprits que par un désir généreux de faire cesser toutes les

[1] Par l'adjonction, en 1766, des duchés de Lorraine et de Barrois, et, en 1769, de l'île de Corse.

sortes d'oppression et d'injustice ; il inclinait à rendre au moins l'état civil à ses sujets dissidents ; il lui tardait de faire disparaître les derniers restes de la servitude de la glèbe ; il accueillit avec faveur les doctrines du libre échange, d'abord entre les provinces de son royaume, ensuite entre les États du monde entier ; il avait le sentiment fier, mais non pas agressif, de la dignité nationale. Au début de son règne, il appela dans son conseil la science et la vertu personnifiées dans Turgot et Malesherbes ; mais, dans son zèle pour réparer la dernière et la plus impopulaire des violences de son prédécesseur, il plaça sur sa propre route un des obstacles qui, fatalement, arrêtèrent l'indispensable progrès des réformes : il rappela les Parlements dissous par Louis XV, et leur rendit la faculté de faire valoir les prétentions qu'ils sanctifiaient du nom de Droits, en sorte que, désormais, au lieu de s'interposer comme un tempérament respecté entre le souverain et le peuple, ils ne firent que gêner l'action bienfaisante de l'un et qu'exciter jusqu'au délire les impatiences de l'autre, dupe des exagérations et des inventions fantastiques de la philosophie à la mode.

Au lieu de rappeler au ministère le duc de Choiseul, dont les défauts saillants étaient rachetés par des facultés rares, Louis XVI, lié dans sa conscience par les recommandations du Dauphin son père [1], s'était adressé à Maurepas, qu'une

[1] La part principale que le duc de Choiseul avait prise à l'expulsion des jésuites du royaume, et ensuite aux démarches qui déterminèrent Clément XIV à supprimer cet ordre, avait profondément blessé l'héritier de la couronne de France. Des paroles amères, échangées entre le Dauphin et M. de Choiseul mettaient le ministre hors de toute possibilité d'entrer dans les conseils de celui qui devait être son maître, si l'ordre de la nature faisait survivre le fils au père. Le duc de Berry, que la mort prématurée de deux frères ses aînés rendait l'héritier présomptif et le second Dauphin du règne, n'avait que dix ans quand le décès, à la fleur de son âge, du fils unique de Louis XV mit en deuil la France, et fut considéré comme un prélude à des calamités vaguement aperçues dans les menaces de l'avenir. Les hommes chargés de l'éducation du nouveau Dauphin

longue retraite usée dans l'oisiveté et dans des occupations frivoles avait dépouillé du principal avantage que lui valût son grand âge : l'expérience des affaires, auxquelles il avait eu part jadis dès le temps de la dernière Régence. Mais, en confiant à Necker, que l'opinion publique signalait comme le plus habile et le plus intègre des financiers, la tâche de relever le crédit du royaume, alors sur le bord de l'abîme, Louis XVI faisait, par l'effort le plus méritoire, taire ses inclinations personnelles, et jusqu'aux préventions que son éducation avait enracinées dans son esprit.

La paix régnait alors dans l'Europe entière. La grande Catherine avait arrêté « sur la route de Byzance » ses troupes victorieuses [1] ; l'Empire ottoman recommençait à jouir, pour plus d'un siècle encore, de la protection qu'une spéculation politique, passée en forme de dogme, lui vaut encore de la part des puissances de l'Occident. Le premier partage de la Pologne s'était accompli [2] sans aucune effusion de sang, et la nation polonaise semblait disposée à mettre cette leçon terrible à profit pour opérer dans son organisation sociale les réformes indispensables. Les événements qui survenaient en Amérique trouvaient de la sorte l'Ancien-Monde disposé à leur prêter exclusivement une attention soutenue ; celle-ci conduisit bientôt à la passion, comme il arrivait à cette époque pour tout ce qui à la fois était grandiose et nouveau.

Dès l'annonce des premières représentations faites par les Assemblées américaines, et des premiers engagements entre les troupes anglaises et les « fils de la liberté » dans la Nou-

n'omirent pas de l'instruire de l'aversion de son père pour Choiseul, et lui dictèrent la résolution de maintenir dans la disgrâce ce ministre, pour qui le motif de sa chute ouvrage de Mme du Barry, était cependant un titre d'honneur.

[1] Traité de Kainardji, signé en 1774.

[2] Accord conclu en 1772 par les trois puissances co-partageantes, et consenti en 1773 par la Diète polonaise.

velle-Angleterre, le sentiment presque universel en Europe fut l'admiration et la sympathie, non point pour les Anglais, qui pourtant défendaient la suprématie de l'Europe et le système colonial universellement établi, mais bien pour les Américains, qui voulaient repousser l'une et s'apprêtaient à porter à l'autre des coups dont il ne pourrait se relever.

On comprend aisément que les deux monarques qui gouvernaient avec l'éclat et la solidité du génie les deux puissances les plus récemment admises dans le « concert européen », Frédéric et Catherine, fussent, sans beaucoup d'hésitation, favorables à une révolution qui ne blessait aucun de leurs intérêts, mais au contraire pouvait vivifier le commerce de leurs États et rétablir l'égalité entre les pavillons sur les mers fréquentées par leurs flottes de commerce. Mais la France, l'Espagne et la Hollande, puissances maritimes et qui attachaient à leurs possessions d'outre-mer un prix excessif, n'avaient besoin que d'une froide réflexion pour comprendre qu'en favorisant le succès des Colonies américaines, elles allaient ébranler dans ses fondements et mettre en danger de ruine l'édifice immense de leur système colonial.

En effet, celui-ci était, sans comparaison, plus restrictif, plus lié au monopole de la mère-patrie et au système d'un assujettissement absolu des provinces transmarines, que n'avait été le régime que le gouvernement britannique, même dans ses moments d'orgueil et de dureté, avait songé jamais à imposer aux Colonies du continent américain.

Mais celui de l'Europe demeurait encore sous l'empire des sentiments excités par la paix de Versailles, si triomphante pour l'Angleterre. Ce traité ne datait encore que de onze ans, et rien n'était survenu qui semblât en atténuer les vastes conséquences. L'Angleterre s'attribuait le droit de régler, d'après ses propres usages et ses intérêts

particuliers, le code de la navigation sur les hautes mers. On croyait presque universellement, quoique ce fût certainement une erreur, que la possession des treize anciennes Provinces dans l'Amérique du Nord était pour la *Reine de l'Océan* un élément principal de prospérité commerciale et de grandeur politique. On était loin de prévoir que le commerce établi à des conditions égales entre la mère-patrie et les contrées qu'elle avait peuplées sur l'autre bord de l'Atlantique apporterait à la première plus d'avantages réels que ne faisait l'ancienne souveraineté, et cela sans qu'il lui fallût les acheter par de lourdes dépenses militaires, et par un travail pénible pour contenir dans l'obéissance des vassaux frémissants.

Ce que nous venons d'exposer explique comment les passions jalouses et vindicatives prévalurent dans les cabinets, d'abord dans celui de Versailles, ensuite dans celui de Madrid, et finalement dans celui de la Haye, comment elles l'emportèrent sur ce que la saine raison d'État aurait conseillé aux dépositaires de la puissance publique. Le sentiment populaire, envieux dans les Provinces-Unies, ennemi jusqu'au fanatisme dans les royaumes espagnols, pressait, au lieu de les modérer, les dispositions des gouvernements de ces deux contrées; mais une des singularités frappantes de l'époque où commença la guerre d'Amérique fut qu'en France l'admiration pour les institutions anglaises, la curiosité partiale pour les œuvres de l'esprit anglais, l'engouement même pour les usages britanniques, avaient gagné les classes dirigeantes de la société au moment où celles-ci se jetaient avec emportement dans l'hostilité contre l'Angleterre. Louis XVI et les plus éclairés entre ses ministres regardaient avec une juste défiance ces effets de l'*anglomanie* non-seulement sur les modes, mais aussi sur les opinions en matière de religion et de politique. Néanmoins, en

même temps, les haines nationales, qui n'avaient jamais été bien assoupies, et que les désastres de la guerre de Sept-Ans avaient récemment exaspérées, agissaient avec une force égale sur l'ordre de la noblesse, sur l'armée, sur la flotte, enfin sur le corps entier d'un peuple disposé à la lutte, fier d'une supériorité, à ses yeux incontestable, des dons naturels, et dès lors aspirant à faire écouter sa voix par son propre gouvernement et par les pays étrangers dans ce qui touchait aux grandes affaires du monde.

Il s'en fallait de beaucoup que le roi de France éprouvât l'ardeur et partageât la résolution de son peuple. La haine était un sentiment étranger à l'âme de Louis XVI. Son ambition était de rétablir l'ordre dans les finances et d'améliorer la législation de son État; pacifique par tempérament, il ne l'était pas moins par délicatesse de conscience. Il avait constamment son devoir devant les yeux; l'étude de l'histoire de France lui avait enseigné à déplorer, à l'égal des profusions de ses deux prédécesseurs, les guerres inutiles et injustes qui avaient rempli la portion principale des années de leurs règnes. Mais, héritier du rang que Louis XIV avait tenu dans le monde, et dont Louis XV avait semblé déchu, Louis XVI ne négligeait rien pour appuyer les prétentions de sa couronne par des forces imposantes de terre et de mer. Son armée, dans laquelle on pouvait penser que l'élément étranger était trop considérable, avait en Europe peu d'égales, et aucune ne pouvait se dire meilleure qu'elle. La flotte avait réparé ses désastres, et s'enorgueillissait de posséder des hommes de mer qui n'ont été surpassés par aucun de ceux qui avaient brillé avant eux et qui devaient se produire encore : ne suffit-il pas de nommer le bailly de Suffren, le comte de Grasse et l'amiral d'Estaing? Le roi se laissa plus facilement entraîner à mettre en usage des instruments aussi magnifiques. Néanmoins, cette

décision ne vint qu'après de longues hésitations, après des combats douloureux dans sa conscience et sa prévoyance ; en définitive, quand il prit cette résolution, Louis XVI agit comme dans les autres grandes occasions de sa vie : il obéit au lieu de commander ; il fléchit devant l'entraînement de la volonté publique.

En effet, tout alors concourait à fixer sur l'Amérique l'attention de l'Ancien-Monde, à mettre en mouvement sur les questions soulevées en Amérique les pensées et les passions d'un âge dont la vie intellectuelle était prodigieusement active. D'un côté, les commissaires envoyés par le Congrès avec des pouvoirs diplomatiques auprès de plusieurs gouvernements de l'Europe, et reçus seulement encore comme *agents officieux*, cherchaient à se faire des auxiliaires, dans les classes dirigeantes, par la propagation de leurs doctrines et la contagion de leurs sentiments. A la vérité, Marie-Thérèse refusait de recevoir aucun d'eux ; Frédéric éludait adroitement l'inconvénient, égal pour lui, de les admettre ou de les repousser. Mais ces envoyés se faisaient écouter à la Haye, à Madrid, à Paris surtout, où *Franklin*, le seul d'entre eux qui eût une véritable consistance, avant qu'*Adams* vînt en Europe, acquit bientôt un crédit auquel le prudent Vergennes ne put refuser de faire des concessions ; cependant l'habilité de l'avocat des insurgés n'eut aucune prise sur l'inflexibilité de principes et la perspicacité ouverte sur l'avenir, avantages dont l'âme ferme de Turgot et son esprit à l'abri de tout entraînement avaient le privilége.

Cependant, le dernier appel du Congrès américain au roi et au Parlement de la Grande-Bretagne n'ayant obtenu aucune proposition de paix que les Colonies fussent résignées à accepter, George III et ses ministres s'étaient attachés avec ardeur au plan d'augmenter leur armée en Amérique. Mais la population de la Grande-Bretagne, bien qu'alors

unie de cœur avec son monarque, ne fournissait qu'un très-petit nombre de recrues volontaires, et l'on ne songea jamais, en Angleterre, à établir la conscription pour le service hors du pays[1]. Il fallait donc recourir aux États étrangers pour obtenir, à prix d'argent, des troupes auxiliaires. Ce fut vis-à-vis d'abord de la Russie, ensuite de la Prusse, que George III employa toutes les ressources d'une diplomatie adroite plus que scrupuleuse, et qu'il épuisa les ressources de son crédit personnel en représentant aux cours de l'Europe que la cause de tous les monarques était celle pour qui la Grande-Bretagne combattait en Amérique. Mais ces tentatives auprès des grandes cours échouèrent, tandis que les États inférieurs de l'Empire cédèrent à la séduction des subsides offerts par l'Angleterre. Des corps assez nombreux, et pour la plupart très-bien composés, furent, en conséquence, levés dans la *Hesse* et dans quelques portions de la basse Saxe et de la Franconie. L'indignation publique, à cette nouvelle, éclata non-seulement en France, mais encore dans les Pays-Bas et dans plusieurs parties de l'Allemagne. On put voir alors combien, depuis deux siècles, les sentiments et les convictions des peuples avaient changé dans cette Europe où le métier des armes était pourtant encore la plus honorée de toutes les professions, si elle n'était pas la plus populaire. Mais, tandis que jusqu'à la fin du XVIe siècle, et même encore pendant la guerre de Trente-Ans, rien n'avait semblé plus licite pour un chef d'État que de mettre aux conditions fixées par lui seul la fleur de la population virile au service de telle cause qu'il lui semblait avantageux de soutenir pour le profit de sa maison, tout au contraire, en 1775, le cri général fut que le sang des peuples ne doit être versé que pour

[1] Il en était différemment pour la milice.

défendre leur indépendance, ou pour servir au moins leur propres intérêts. En Angleterre, les orateurs de l'opposition développèrent ce thème avec la chaleur d'une conviction sincère chez la plupart d'entre eux, et habilement simulée chez les autres. Néanmoins, les troupes allemandes transportées sur le territoire américain y combattirent avec beaucoup de courage ; mais leur emploi acheva de détruire les liens d'affection traditionnelle qui auraient, en dépit des dissidences politiques, pu continuer longtemps encore à subsister entre la mère-patrie et ses colonies.

Déterminées à ne rien ménager désormais, celles-ci cherchèrent à s'adjoindre le *Canada* et la *Nouvelle-Écosse :* c'était afin de ne laisser aux troupes anglaises aucune ligne d'opération sur le continent, et de pouvoir opposer une masse compacte à tout emploi de la force militaire pour réduire l'Amérique anglaise à d'autres termes que ceux dont le Congrès faisait son *ultimatum*. Mais, sur ce point unique, l'habileté du gouvernement britannique avait déjoué d'avance les calculs des Américains. En effet, « l'acte du Canada, » passé par le Parlement en 1774, avait concédé à cette conquête (qui allait devenir une colonie *mixte,* française à l'orient, anglaise à l'ouest) une charte de libertés provinciales qui allaient au-delà des espérances des « habitants » et qui satisfaisaient leurs prétentions les plus hautes. Le régime militaire imposé en 1760, après la reddition de Montréal, venait d'être aboli ; les catholiques reprenaient la plénitude de leurs droits civils, et en même temps ils acquéraient des droits politiques dont, sous l'administration française, ils n'avaient jamais possédé la moindre partie. Dès lors, ils devinrent pour le roi de la Grande-Bretagne des sujets loyaux, sans affection il est vrai, mais néanmoins des auxiliaires utiles, pourvu qu'on n'essayât pas de les employer hors de leur pays.

Ce fut donc, de la part de Washington, un conseil téméraire, quoique généreux, que celui qui, sur les instances du Congrès, plus mal informé encore que son général sur l'état réel des choses, décida [1] l'envoi dans le Canada d'un détachement considérable de l'armée continentale; celle-ci était très-imparfaitement disciplinée, et dépourvue d'une partie du matériel nécessaire. La valeur brillante de Richard *Montgomery* ne put suppléer au manque des ressources qui auraient été indispensables pour conserver l'acquisition de Montréal, et plus encore pour obtenir la reddition de *Québec*. On vit alors, pour la seconde fois, le sang le plus héroïque des deux hémisphères couler sous les murs de la fière capitale de la *Nouvelle-France;* après la mort de Montgomery, dont la destinée provoqua dans les deux camps les marques d'une sympathie touchante, *Morgan* et d'autres chefs conduisirent, au cœur de l'hiver, la retraite des troupes américaines, avec constance et bonheur, jusqu'à ces Thermopyles de la Nouvelle-Angleterre [2] auxquels de nouveaux faits d'armes allaient valoir une nouvelle célébrité.

Il était impossible qu'une révolution si complète fût à la veille de s'effectuer dans les Treize-Provinces sans qu'une division de partis se manifestât tant dans les colonies presbytériennes du Nord que dans les territoires occupés par les planteurs du Sud, héritiers des *cavaliers* de l'âge des Stuarts. Effectivement, il s'était formé, dès le commencement des troubles, un parti de *loyalistes* qui, tout en étant fort attachés à leur pays, auraient néanmoins voulu demeurer dans l'allégeance de leur souverain. Persuadés que les propositions du ministère britannique devaient être acceptées comme bases

[1] Septembre 1775.

[2] Ce sont les positions militaires auprès des lacs George et Champlain, et sur les hauteurs d'où coulent les premières eaux du fleuve Hudson. Le sort du Canada, défendu par Montcalm, avait été décidé dans ces parages, durant les campagnes de 1758 et 1759.

d'une pacification raisonnable, ces Américains refusaient d'entrer dans les rangs des milices levées pour combattre contre la Couronne. Les premières mesures de rigueur prises contre ces adhérents, médiocrement nombreux, mais résolus, de l'ancien ordre des choses, furent décrétées par le Congrès au commencement de l'année 1776. Washington s'efforça constamment d'adoucir, dans la pratique, des traitements que la passion populaire, si naturellement aveugle et brutale, rendait souvent odieux, mais que la *raison d'État* présentait ordinairement comme nécessaires.

En combinant leurs efforts avec ceux des faibles détachements de troupes de marine dont les gouverneurs royaux disposaient dans les provinces du Sud, les *loyalistes* retardèrent pendant quelques jours, mais au prix de beaucoup de souffrances, l'adhésion définitive de ces contrées à la politique du Congrès, acceptée avec une moindre résistance par les populations du Nord. Aujourd'hui, les haines sont éteintes, et la justice a repris ses droits. Les hommes qui demeurent, en Amérique, les adversaires les plus prononcés des principes pour lesquels les loyalistes luttèrent et souffrirent, reconnaissent qu'à l'exception de quelques aventuriers, dont la mémoire demeure à jamais flétrie, ce parti, pour qui l'union américaine fut inexorable jusqu'après la victoire finale des républicains et la conclusion de la paix avec la mère-patrie, avait mérité l'estime qui s'attache à la générosité des sentiments, et la commisération respectueuse que réclament de grandes infortunes, soutenues avec dignité.

Au mois de mars 1776, le général *Howe* [1], après une courageuse résistance, cédant à l'obstination d'un adversaire qui renouvelait la patience victorieuse de l'antique Fabius, prit le parti d'abandonner *Boston* et de transporter à *New-*

[1] Lord *Howe*, son frère aîné, commandait en même temps les forces navales de l'Angleterre sur la côte de l'Amérique du Nord.

York le siége de la guerre, réduit, comme il l'était, à la soutenir avec un seul corps d'armée sur l'immensité de ce continent. Cette résolution prolongea, en effet, de six autres campagnes la durée de la lutte ; elle fut néanmoins, en Europe, considérée comme un aveu d'infériorité, et la cause de l'Amérique y gagna dès lors cette augmentation de faveur que la multitude accorde instinctivement aux avantages de la force comme aux promesses de la fortune.

Cependant il devenait clair, pour tous les hommes réfléchis, que les prétentions opposées des belligérants n'accepteraient d'autre arbitrage que celui des armes. Les Treize-Provinces se voyaient placées dans l'alternative d'une soumission absolue ou d'une séparation définitive. Elles ne voulaient rien accepter à titre de grâce ou de *libre mouvement* du roi de la Grande-Bretagne ; elles voulaient un engagement synallagmatique qui fût basé sur un aveu formel de leur droit. Toute espèce de retour aux incertitudes, aux contradictions, aux collisions qui avaient désolé les derniers temps du précédent régime, leur paraissait insupportable ; elles croyaient que si elles déposaient cette fois leurs armes, elles renonceraient virtuellement à la seule garantie solide de leurs libertés ; enfin elles avaient goûté de l'indépendance en fait, et voulaient la faire passer dans le droit fondamental de leur existence future. Ainsi, vers le milieu de l'année 1776, tout dans les esprits et dans les consciences était prêt pour le pas immense mais unique qui restait à franchir.

La province de *Virginie* osa la première provoquer une déclaration dont l'histoire moderne n'offrait alors encore qu'un seul précédent : celui des Provinces-Unies des Pays-Bas, quand, par le manifeste d'*Utrecht*, en 1579, ces pays avaient répudié formellement la souveraineté du roi Philippe second, souveraineté jusqu'alors respectée en théorie et dans les termes, même au milieu de la guerre civile.

Washington, de son quartier général, donna son approbation et son encouragement à cette proposition, dont Richard Henry *Lee* se fit l'organe dans le Congrès, réuni à *Philadelphie.* Le vote de cette Assemblée, où treize *États* (le nom de *Provinces* disparaissait avec l'allégeance envers la Métropole) étaient représentés par quarante-neuf députés, fut prononcé après la délibération la plus mûre et la plus calme, le *2 juillet 1776.* Les termes de cette résolution, ère nouvelle dans l'histoire universelle, doivent être transcrits dans leur simplicité grave et ferme :

« Résolu que ces Colonies-Unies sont, et, de droit, doivent être, des États libres et indépendants ; qu'elles sont déliées de toute allégeance envers la Couronne britannique, et que toute connexion politique entre elles et l'État de la Grande-Bretagne est, et doit être, dissoute totalement. »

La *déclaration* qui devait notifier aux Treize-Colonies (et l'on peut, sans la moindre exagération, ajouter : et à l'Europe attentive tout entière à cet événement) cette déclaration, dont les suites se montraient dès lors comme incalculables dans l'avenir, fut dressée par Thomas *Jefferson*, le plus considéré comme légiste et publiciste parmi les hommes d'État de la Virginie. Aucune main militaire ne concourut à cette œuvre : Washington et l'armée l'avaient désirée et ne la dictèrent point ; leur rôle, auquel ils se conformèrent avec un zèle modeste et infatigable, fut de la faire respecter quand elle devint la loi du pays, et d'en imposer la reconnaissance au terme de la lutte engagée avec le puissant adversaire qui n'épargnait rien pour la mettre à néant.

L'exposé des griefs des Colonies contre le gouvernement de la Métropole forme la seconde partie de la Déclaration. Elle était, dans son temps, d'un intérêt capital pour les nations belligérantes ; elle demeure encore un document essentiel à l'intelligence de cette partie de l'histoire d'Amérique. Mais

la proclamation des principes sur lesquels le Congrès américain voulut baser la *révolution*, qu'il appelait hautement par ce nom, et de laquelle il faisait dater l'existence nouvelle de son pays, s'adressait en réalité à toutes les nations qui participaient à la civilisation moderne ; l'Europe entière, autant les États hostiles que ceux qui la favorisaient, l'Europe, témoin de cette innovation radicale, considéra la *déclaration* comme le manifeste d'un siècle naissant [1]. On y lisait « que tous les » hommes ont été créés égaux ; qu'ils ont été doués par le » Créateur de certains droits inaliénables ; qu'au nombre de » ces droits sont la vie, la liberté, et la poursuite du bon» heur ; que, pour rendre ces droits assurés, des gouverne» ments ont été institués parmi les hommes, dérivant leurs » justes pouvoirs du consentement des gouvernés ; que s'il » arrive qu'une forme quelconque de gouvernement devienne » destructive de cet objet, le peuple a le droit de la modifier » ou de l'abolir, et d'instituer à sa place un autre gouver» nement, établissant ses fondations sur les principes qui » viennent d'être énoncés, et organisant ses pouvoirs dans » telle forme que le peuple jugera la plus capable d'assurer » sa sûreté et son bonheur. » Ici, deux points sont à noter spécialement et à fixer dans la mémoire : d'une part, le gouvernement de George III ne fut point abjuré par le Congrès par la raison qu'il était monarchique : jusqu'alors la royauté tempérée et associée à une représentation nationale avait eu toutes les préférences des publicistes américains ; mais ce pouvoir fut abjuré parce que, dans l'opinion bien arrêtée du peuple de l'Amérique, le gouvernement jusqu'alors établi avait excédé les bornes de sa prérogative, et violé les droits garantis aux Colonies par des pactes solennels [2]. D'autre

[1] « Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo. »
(Virgilii *Bucolica*, ec. IV, v. 1.)

[2] Bancroft, *Histoire de la Révolution américaine*, t. II, chap. LXX, *ad finem*.

part, quoique, dans la Déclaration, la mention du Créateur soit faite respectueusement comme de l'auteur de tout bien et la source de tout droit, néanmoins l'emploi du langage de la Bible a été soigneusement évité dans la rédaction de cet acte; rien, à une simple lecture, n'indique qu'il représente les convictions religieuses et la volonté d'une nation formellement, exclusivement chrétienne. Un siècle plus tôt, dans une conjoncture semblable, le style adopté par les organes du pays aurait été bien différent; mais, pour ce qui concerne surtout les colonies presbytériennes, on ne saurait douter que les principes et les conclusions auraient été absolument les mêmes qu'en 1776.

Le *4 juillet*, jour de la publication officielle de la Déclaration, a été constamment, dans toute l'étendue des États-Unis, célébré comme jour de naissance et fête de famille de la République américaine.

La déclaration de l'indépendance des États-Unis produisit en Europe une sensation prodigieuse. C'était un fait absolument nouveau dans l'histoire des peuples modernes ; ce fait dérangeait toutes les combinaisons admises, introduisait dans la politique générale un élément non-seulement inconnu, mais encore problématique [1], et, ce qui était beaucoup plus grave, il répondait à des passions nouvellement éveillées, il ouvrait une porte à l'invasion dans la politique active et pratique d'idées redoutables par leur grandeur, leurs exigences et leur caractère de vagues généralités.

C'était une véritable sommation qu'un nouveau monde adressait à l'ancien, lequel s'était jusqu'alors considéré comme le propriétaire de l'Amérique et comme le dominateur sans contestation du monde civilisé tout entier. Cette voix calme et hautaine s'exprimait dans le langage d'une race

[1] Quant aux conséquences qu'il amènerait.

considérée comme la plus énergique de l'univers et comme celle qui possédait le mieux l'expérience, la théorie et la pratique de la liberté politique. Aussi cet événement mit en fermentation dans toute l'Europe, depuis l'Irlande jusqu'à la Pologne et la Grèce, tous les esprits à qui l'école philosophique, ressuscitant et ranimant les enseignements de l'école classique, avait appris à s'apercevoir des vices de l'état présent des sociétés, et à tout espérer de l'avenir. Celui-ci était entrevu dans la confusion de rêves brillants, de progrès illimité, dont la réalisation partielle devait coûter aux nations des efforts convulsifs et des souffrances incalculables.

Dans la France, dont nous avons surtout à nous occuper, la sympathie presque universelle des classes dirigeantes, remplies d'un esprit belliqueux, devait finir par forcer la main à un prince juste, mais qui doutait de son pouvoir, et à un ministère divisé et qui manquait de l'appui de la faveur publique. Cet élan vers la nouveauté ôtait tout crédit à des traditions politiques dont l'école philosophique avait enseigné à faire bon marché. Aussi, bien des mois avant que Louis XVI eût, dans son conseil, pris la résolution de secourir les insurgés d'Amérique, on avait vu des volontaires généreux et des spéculateurs habiles entreprendre pour leur compte d'offrir des combattants et de fournir des armes aux Américains, dont le titre d'Indépendants était pris pour une désignation honorable. Dans les deux éléments de cette ligue, que le gouvernement suivait des yeux sans oser la contrarier, bien avant qu'il se décidât à l'encourager par sa parole, la France regardait avec un intérêt presque égal *Lafayette* et *Beaumarchais*. La souveraine tyrannique de ce qu'elle nomme « le monde, » la Mode, avait pris les Américains sous sa protection ; elle fit peu d'attention aux collègues de *Franklin*, que recommandaient cependant des aptitudes spéciales, mais elle adopta le principal commissaire du Congrès, que

l'engouement dont il était l'objet aurait fini par rendre ridicule si des qualités solides et un attachement judicieux à la cause de sa patrie n'avaient élevé Franklin beaucoup audessus de l'apothéose frivole que lui décernaient l'esprit nouveau et la légèreté curieuse.

La tâche de Franklin était néanmoins une des plus difficiles qu'il soit possible de concevoir. Les États-Unis possédaient, à la vérité, un territoire vaste, habité par une population laborieuse et vaillante : ainsi leur avenir était immense ; mais dans le présent ils n'avaient, pour lutter avec la nation la plus opulente de l'univers, ni matériel de guerre, ni équipements militaires, ni munitions, ni argent, ni, ce qui était plus grave encore, aucune organisation solide. Au dedans, leur *Confédération*, à peine ébauchée, ne mettait à la disposition du Congrès aucune des ressources qui existaient dans les différentes parties du territoire : le *Congrès* lui-même n'était qu'une diète de plénipotentiaires envoyés par treize États distincts, jaloux chacun de conserver intacte sa propre souveraineté ; aussi l'accord, alors même qu'il régnait dans les cœurs, n'existait que rarement dans les esprits. Le Congrès pouvait bien ordonner des levées d'hommes, assigner à chaque État des contingents en argent ; mais il n'avait aucun moyen de faire exécuter ses résolutions. Chacun des États s'arrogeait le droit de les interpréter à sa guise, et ne les recevait qu'à titre de simples recommandations.

Dans une situation pareille, il semblait évident que, sans l'aide d'une ou de plusieurs puissances européennes, la guerre en Amérique se terminerait par la ruine des Indépendants. On voyait bien que, selon toute apparence, les forces britanniques seraient incapables de pacifier réellement et d'occuper utilement une si vaste surface de terres, étendues dans la profondeur du continent ; on prévoyait que la

victoire serait stérile dans un pays dont chaque habitant demeurerait, en son cœur, l'ennemi de la domination étrangère ; mais il semblait probable que les armes anglaises pourraient désorganiser les administrations locales, empêcher la réunion de nouveaux Congrès, en un mot, détruire les États-Unis, et plonger le pays dans une confusion ruineuse pour l'Angleterre d'outre-mer, sans, il est vrai, que la Grande-Bretagne gagnât d'autres avantages qu'un triomphe stérile et des charges accablantes pour une suite incalculable d'années. Mais l'irritation causée par la lutte dérobait ces vérités aux esprits des membres du Parlement de la Grande-Bretagne ; tandis qu'en France, où l'on raisonnait encore de sang-froid, les amis de l'Amérique ne s'en dissimulaient aucune. En conséquence, leurs sollicitations auprès du ministère et du roi lui-même devenaient chaque jour plus pressantes et prenaient même un ton de menace. On voulait imposer au chef de la plus antique entre les dynasties du monde et du gouvernement le plus absolu qu'il y eût alors, en raison de la centralisation dans ses mains de toutes les forces administratives, on voulait lui imposer le rôle redoutable de protagoniste d'une révolution dont le succès, s'il était obtenu, placerait nécessairement l'État français dans l'alternative d'effectuer promptement dans sa propre organisation des réformes sociales, ou d'affronter les chances incalculables de la lutte contre une révolution inévitable.

Cet état violent de suspension et de fluctuation dans les conseils du monarque dura deux années entières, pendant lesquelles de petits envois d'armes et de munitions, de faibles sommes d'argent avancées sous la garantie secrète du Trésor, allèrent entretenir aux États-Unis bien moins les ressources de l'armée en campagne que les espérances des hommes d'État, et la confiance du peuple dans le succès définitif de son entreprise, au moyen d'une alliance offensive

avec la France. Washington, jugeant avec plus de perspicacité que personne des besoins et des dangers de son armée et de sa nation, était plus qu'aucun autre franc et pressant dans les communications qu'il faisait au Congrès et dans la la correspondance qu'il entretenait avec les agents de l'Amérique à l'étranger. Il n'attendait le salut des États-Unis que du concours sérieux de la France; dans un langage dont la modestie s'unissait à une parfaite dignité, il plaçait son pays sous la protection de Louis XVI; en effet, il ne se faisait pas d'illusion sur la médiocrité de l'assistance que l'Amérique pouvait, dans ce même temps, tirer de la Hollande et même de l'Espagne.

Cependant la guerre prenait en Amérique des proportions beaucoup plus vastes; les forces des deux belligérants, médiocres en nombre, égales en valeur et en persévérance, se mesuraient sur le théâtre d'opérations disséminées depuis les bords du *Saint-Laurent* jusqu'aux plages de la *Géorgie*. Le Congrès aspirait à l'acquisition du Canada, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve; la Grande-Bretagne ne voulait céder aucune portion de l'énorme Empire qu'elle avait cru consolidé par le traité de 1763, et qui s'étendait depuis les mers boréales jusqu'au golfe du Mexique, depuis le Mississipi jusqu'au littoral de l'Atlantique, depuis le Labrador jusqu'au canal de Bahama. Quelques essais pour régulariser l'œuvre de la Confédération, auxquels préluda la signature authentique, par les délégués de chaque État, de la déclaration d'indépendance, occupèrent, pendant l'été de 1776, les plénipotentiaires réunis en congrès dans la ville centrale de Philadelphie. Au mois de septembre, l'arrivée en Amérique du jeune marquis de *Lafayette* fut saluée comme le précurseur de l'alliance française et comme la promesse du concours sérieux d'une nation dont le prestige universel avait peu souffert par suite des revers essuyés vers la fin de

la dernière guerre que la France avait soutenue avec obstination sur plusieurs continents et sur toutes les mers du globe [1]. Lafayette, à dix-neuf ans, sans expérience du monde, sans apprentissage de la guerre, était cependant la personnification séduisante de la noblesse française, le modèle de la chevalerie des temps nouveaux, si différente par les sentiments et les croyances de celle des anciens jours. Un nombre très-restreint de gentilshommes, s'arrachant comme lui à l'inquiète frivolité de la cour ou à l'oisiveté des garnisons sur une frontière pacifique, accompagnaient en Amérique le jeune volontaire qu'un avenir dont il n'aurait pu sans éblouissement mesurer la grandeur politique, les cruelles douleurs et les vicissitudes éclatantes, attendait dans son propre pays, à une distance de treize années seulement.

L'exemple qu'il donnait de la sorte, sans l'agrément du roi, et en bravant l'improbation du ministère, fut aussitôt suivi par des hommes de guerre et d'aventures, fort inégaux en mérites et en talents : d'abord, des Polonais que les désastres récents de leur patrie avaient jetés sur le sol étranger, et dont *Pulaski* et *Koszciusko* étaient les plus considérables; près de ceux-là, des officiers allemands blanchis sous le harnais, et qui ne cherchaient qu'à continuer leur métier sur de nouveaux champs de manœuvres ou de bataille. Washington les accueillait avec empressement et les employait avec autant de discernement qu'il lui était permis de le faire. Mais Lafayette devint son élève de prédilection ;

[1] Le prénom et le nom de famille du marquis de Lafayette, Gilbert Motier, était un héritage de son aïeul, maréchal de France, et l'un des derniers héros de la guerre de Cent-Ans contre l'Angleterre. Ce lieutenant de Charles VII était mort en 1464. Le nom de Lafayette brillait aussi dans les lettres ; le siècle de Louis XIV n'eut pas de talent plus aimable et plus solide que celui de l'amie fidèle de La Rochefoucauld et de Mme de Sévigné. L'alliance que le jeune marquis de Lafayette venait de contracter avec la maison de Noailles augmentait son crédit à la cour, et l'appuyait solidement dans le monde.

le jeune volontaire dépassa bientôt l'espérance de son chef par la vivacité de ses conceptions et la froide valeur avec laquelle il s'acquitta des missions très-difficiles dont il fut chargé plusieurs fois.

Cependant, pour chacun des États de l'*Union*, proposée plutôt qu'effectuée, il était devenu nécessaire de soumettre sa propre Constitution à une révision complète, afin que toutes ces chartes d'origines si différentes fussent mises d'accord, dans leurs éléments essentiels, avec les principes fondamentaux qui venaient d'être posés par la déclaration de l'indépendance. Cette tâche laborieuse occupa en Amérique les intervalles de repos que les événements de la guerre laissèrent aux conseils publics depuis le milieu de 1776 jusqu'à la fin de 1782. Dans cette œuvre, qui fut menée à bien longtemps avant que celle de la Constitution fédérale pût s'accomplir, les États de l'Amérique nouvellement émancipée donnèrent à l'Europe un exemple salutaire, lequel malheureusement ne fut ni suffisamment remarqué, ni clairement compris, ni suivi dans aucune des occasions qui se présentèrent ensuite. Il allait de soi que l'office des gouverneurs royaux et celui des magistrats héréditaires qui continuaient la succession des anciens fondateurs, *Propriétaires*, par concession originaire, de plusieurs colonies [1], ne pouvaient plus être conservés. Mais on ne supprima que ces charges seules, avec les privilèges encore dérivés de l'ancienne féodalité. Du reste, nulle autre part, le peuple de l'Amérique ne se hasarda d'une manière témé-

[1] C'étaient le Maryland, les deux Jerseys réunis en une seule province, la Pennsylvanie et, à quelques égards encore, la province de New-York. Déjà, par plusieurs modifications successives des chartes originaires, les prérogatives des propriétaires avaient été restreintes au profit des libertés municipales et provinciales, et n'étaient plus guère qu'une source de revenus. Dans les deux *Carolines* et la *Géorgie*, ces mêmes prérogatives avaient cessé entièrement d'exister et fait retour à celles de la couronne.

raire dans la carrière des innovations. On conserva dans l'organisation coloniale tout ce qui était sain et qui pouvait s'adapter à la marche future des affaires publiques. Chacun des États confia chez lui le pouvoir législatif à des Assemblées électives : presque partout, il y en eut deux, se contrôlant et s'appuyant l'une l'autre. Un conseil, pareillement électif, et chargé du pouvoir exécutif, eut dans ses attributions la nomination aux emplois publics ; le président de ce corps, premier magistrat de l'État, conserva le titre ancien et honoré de *Gouverneur*. Dans quelques États, l'exercice des droits politiques demeura interdit aux catholiques romains, mais cette exception ne tint pas longtemps devant le progrès des idées de tolérance universelle. La possession d'une certaine mesure de propriété fut ajoutée aux conditions d'âge et de moralité exigées de chaque citoyen pour qu'il eût la jouissance du droit électoral. Rien ne fut introduit dans la législation qui pût favoriser la licence des écrits ou diminuer le respect de la propriété. La redoutable question de l'esclavage s'imposait à la considération de toutes les législatures, mais ne fut sérieusement abordée que dans la Nouvelle-Angleterre et dans la Pennsylvanie. Ces cinq États la résolurent conformément aux maximes de l'humanité et aux suggestions de la prudence. L'Union si récemment formée, avec des éléments si divers, et encore si peu cimentée, n'eut pas assez de résolution, et probablement n'aurait pas eu assez de puissance pour étendre aux États du Midi la mesure de l'émancipation graduelle des esclaves, glorieusement adoptée par le Nord. On aima mieux détourner les yeux de cette grande injustice, de cet immense péril. Combien, au jubilé centenaire de l'Union, la Constitution de la grande République de l'Ouest se trouverait différente si les patriarches de l'indépendance avaient voulu et pu rendre à leur pays cet autre service, égal ou

supérieur en valeur morale et politique à tous ceux dont l'Amérique émancipée leur fut redevable au XVIII[e] siècle !

Il est impossible de ne pas arrêter pour un moment la considération du lecteur sur un sujet qui a été l'une des causes principales de la guerre civile la plus gigantesque dont les temps récents aient été témoins[1], et qui a soulevé dans tout le monde chrétien des orages de sympathies tumultueuses.

L'esclavage était à cette époque, au même degré que la traite, réprouvé par l'école philosophique ; mais son abolition ne semblait point encore réclamée impérieusement par les maximes du christianisme, et les économistes considéraient le maintien, l'extension même de cet usage comme absolument essentielle à la conservation des Colonies. Parmi les champions les plus résolus de l'indépendance de l'Amérique se trouvaient, en France et dans le Nouveau-Monde, des propriétaires d'esclaves que leurs maîtres ne songeaient nullement à mettre en liberté. Washington regrettait que cette *institution* subsistât en Virginie, mais il n'en proposa jamais l'abolition. On s'effrayait, dans les États méridionaux, de l'avenir des plantations si les nègres cessaient d'y être retenus par la force. Mais les États du centre et du Nord avaient fort peu à perdre s'ils prononçaient l'affranchissement des gens de couleur, graduel et par séries. Ces États eurent le mérite signalé de faire, les premiers dans leur siècle, passer de la théorie dans la pratique les maximes évangéliques, c'est-à-dire également humaines et sages, qui condamnent le travail forcé et rémunéré d'une manière arbitraire. Mais ils pouvaient agir en pleine liberté sans faire de grands sacrifices. La situation où se trouvaient, de 1774 à 1800, les finances de l'Union était telle que tous les hommes d'affaires auraient reculé devant le *rachat*, même à un taux très-bas, des

[1] La guerre de la *Sécession*, de 1861 à 1866.

quatre cent mille créatures humaines retenues alors en esclavage au sud de la Susquehannah. Cette dépense de quatre-vingts à cent millions de dollars semblait excéder alors le crédit aussi bien que les ressources de toute la Confédération. Dans une situation assez analogue à celle de l'Amérique anglaise, Pierre le Grand, cinquante ans plus tôt, avait cru impossible de décréter en Russie l'abolition du servage. Son magnanime successeur Alexandre II a, par sa résolution et sa prudence, effectué, de la manière la plus heureuse, cette nécessaire et glorieuse transformation. Il a été aidé par l'esprit de son siècle, et par l'étendue des ressources qu'un développement déjà considérable des éléments de la prospérité publique mettait à la disposition de son trésor. La Providence n'accorda point à Washington une faveur aussi précieuse. L'Amérique, à l'époque où elle entrait dans la sphère de ses nouvelles destinées, fut irrésolue et timide sur l'objet qu'il lui importait, par-dessus tout autre, d'atteindre et de régler. Si elle avait voulu agir comme elle avait pensé, elle se serait acquis une gloire immortelle et se serait épargné, pour une époque dont l'événement ne tarda que de deux générations, des calamités devant lesquelles la pensée recule dans le passé et la prévoyance s'attriste pour l'avenir.

Dans l'ensemble de leurs actes politiques, les États-Unis enseignaient à l'Europe jusqu'où les nations peuvent pousser les réformes sans ébranler l'ordre social et se précipiter dans l'inconnu des révolutions, dont les bienfaits mêmes sont flétris par la violence. Cette belle et calme leçon ne profita qu'à la seule Angleterre, qui sut triompher d'un dépit bien naturel et recevoir d'une ennemie de la veille des suggestions judicieusement mises en pratique par des hommes d'État dignes de l'estime et de la reconnaissance de la postérité. Mais, en France, et sur le continent de l'Europe en général, on ne fit attention qu'à ce que les Américains venaient d'abattre,

en dédaignant d'observer ce qu'ils avaient conservé, et consolidé en l'améliorant. Les suites de cette vue fausse et partiale ne se firent pas attendre longtemps ; mais on ne saurait avec justice en imputer la responsabilité à l'Amérique, qui offrait le préservatif à côté du danger.

Les premiers secours fournis aux États-Unis avec la connivence, mais sans le concours officiel du gouvernement français, plaçaient celui-ci, vis-à-vis de l'Angleterre, dans une position qui manquait de franchise et nuisait à sa dignité. Ces faibles contributions ne faisaient d'ailleurs que soutenir l'espoir des Américains, sans les mettre en état de combattre avec des chances réelles de succès les Anglais sur le théâtre des opérations de la guerre. *Philadelphie* tomba, le 25 septembre 1777, au pouvoir de sir William Howe. Le Congrès, au lieu de se disperser, s'ajourna courageusement à *Baltimore*. L'occupation passagère de la ville alors considérée comme la capitale politique du pays fit plus de sensation en Europe qu'elle n'en produisit en Amérique, où, suivant l'expression, aussi juste que hardie, de M. Bancroft, « la guerre se faisait entre des idées plu- » tôt qu'avec des forces matérielles [1]. » Il en fut de même dans le cours de la seconde et dernière guerre de la Grande-Bretagne avec les États-Unis. *Washington* et *Philadelphie* succombèrent, à cette époque, sous l'attaque de troupes mieux disciplinées que leurs adversaires et d'une flotte qui n'avait plus alors de rivale sur les mers ; néanmoins les conditions de la paix [2] furent favorables à l'Amérique, qui ne céda rien de son territoire et n'abandonna aucune de ses justes prétentions.

Il survint, d'ailleurs, avant la fin de cette année, un événement de l'importance la plus décisive, qui fit beaucoup

[1] *Histoire de la révolution d'Amérique*, t. III, p. 405.
[2] Paix de Gand, signée en 1814.

plus que contrebalancer l'échec essuyé à Philadelphie par les Américains. Ce fait de guerre eut lieu dans le Nord, sur un de ces champs de bataille où, depuis l'exploration de *Champlain* jusqu'aux derniers lauriers cueillis par *Montcalm*, le sang français avait coulé dans tant de rencontres. Le corps d'armée commandé par le général *Burgoyne* s'était mis en marche de *Montréal* sur *New-York;* et si le mouvement correspondant eût été effectué avec succès par l'autre moitié de l'armée anglaise, maîtresse des bouches des fleuves *Hudson* et *Delaware*, le pays insurgé aurait été coupé littéralement en deux. Ce résultat aurait pu agir avec une force dissolvante même sur les caractères énergiques et les âmes viriles de la Nouvelle-Angleterre ; mais Burgoyne, enveloppé, dans les forêts de *Saratoga*, par les milices sous les ordres du général *Gates*, fut réduit, le 13 octobre 1777, à signer une capitulation aux termes de laquelle ses troupes devraient être renvoyées en Angleterre par le port de Boston, et prendre l'engagement de ne plus servir contre l'Amérique durant le reste de la guerre. Cette expédition, qui ôtait aux Anglais l'usage de près de dix mille combattants, aurait dû marquer le terme de la lutte.

En effet, les meilleurs juges des chances militaires, les maîtres de l'art de la guerre dans l'Ancien-Monde, furent unanimes à déclarer qu'après la capture de Burgoyne, l'armée anglaise avait perdu sans retour la possibilité de reprendre pied dans les provinces du Nord, dont les ressources et la résolution alimentaient principalement la guerre. Frédéric, sortant de sa réserve habituelle, exprima cette conviction en termes familiers et formels. Ce monarque n'aimait point le gouvernement de l'Angleterre, bien qu'il professât une haute estime pour la nation britannique. Il avait conservé le souvenir douloureux des procédés du ministère tory pendant la guerre de Sept-Ans, lorsque, malgré

l'entière communauté d'intérêts qui existait entre la Grande-Bretagne et la Prusse, celle-ci avait été secourue tardivement, incomplétement, et avec une répugnance visible, par la grande et opulente puissance qui courait les mêmes risques que Frédéric, mais suivait dans sa politique une ligne trop égoïste pour avoir droit au titre de prévoyante. La guerre d'Amérique fournit au roi de Prusse l'occasion de témoigner son ressentiment en se tenant à l'écart quant aux actes, mais en portant des jugements sévères, et mettant dans la balance, contre l'Angleterre, le poids de son jugement, dont l'autorité était justement prépondérante en Europe.

Dans la Grande-Bretagne, l'honneur national semblait plus que jamais en jeu; et presque aussitôt ensuite, l'attitude de la France devenant plus manifestement hostile, les sentiments, encore ardents chez les deux peuples, d'une opposition implacable éclatèrent avec une force impossible à comprimer. Ce fut à cette occasion que l'habile et résolu ministre de Louis XVI, *Vergennes*, obtint de son maître l'autorisation de conclure avec les États-Unis un traité de commerce et d'alliance. Non-seulement il résultait de cet acte que la France reconnaissait en fait l'indépendance des Colonies américaines, mais encore le roi s'engageait à leur donner son appui pour établir leur souveraineté sur des bases inébranlables. Ce traité fut signé à Versailles, le 6 février 1778, et, en même temps, des bâtiments de guerre furent mis en commission pour convoyer les escadres marchandes qui feraient voile vers les ports américains. De tels procédés impliquaient clairement la guerre avec l'Angleterre; mais, par un reste d'hésitation causée par les embarras de sa conscience, Louis XVI voulut laisser à la puissance rivale la responsabilité de prononcer le mot fatal. Par son ordre, au mois de mars, l'ambassadeur de France à Londres fit au secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique la notifica-

tion officielle de « l'existence du traité de commerce et d'al-
» liance que Sa Majesté Très-Chrétienne s'était trouvée en
» droit de conclure avec les États-Unis d'Amérique, depuis
» que ceux-ci étaient dans la pleine possession de leur indé-
» pendance, déclarée le 4 juillet 1776. » A cette communication décisive, George III fit la réponse prévue chez les deux nations : il rappela de Paris son ambassadeur, et fit présenter au Parlement, dans lequel ses ministres étaient certains d'une majorité suffisante, les mesures nécessaires pour qu'une guerre qui allait s'étendre à toutes les parties de l'univers pût être conduite avec des ressources proportionnées à sa redoutable grandeur.

Le 20 mars 1778, *Franklin* et ses collègues, dont le caractère officiel de *commissaires du Congrès* venait d'être reconnu par la France, eurent une audience solennelle de Louis XVI. La froideur et la sécheresse que le monarque ne prit, dans cette occasion, aucune peine pour déguiser, laissèrent voir combien peu l'entraînement populaire qui avait gagné toute sa cour avait de prise sur l'esprit prévoyant de ce monarque et sur sa conscience alarmée. Mais le dé était jeté. *M. Gérard de Rayneval*, un des meilleurs auxiliaires de Vergennes, fut envoyé comme ministre plénipotentiaire auprès du Congrès; il s'embarqua sur une escadre qui fit voile de Toulon, le 10 avril, avec une grande quantité de munitions de guerre destinées au service des Américains.

Un incident qui peint d'un seul trait l'esprit de ce temps, idolâtre des jouissances de l'esprit et enivré par les perspectives d'un avenir séducteur, occupait alors dans Paris toutes les classes de la société, plus que le début d'une lutte dans laquelle le sang allait couler à flots : Voltaire, revenu dans cette capitale après une absence de vingt ans, présentait à l'Académie française, dans une séance solen-

nelle [1], et par une dérogation presque sans précédent aux règles de cette compagnie, Benjamin *Franklin* et John *Adams*, en les appelant « les précurseurs en Europe de » l'astre de la liberté qui se levait sur l'Amérique. »

Pendant les débats tumultueux que la proposition de la Couronne souleva dans les deux Chambres du Parlement britannique, *Chatham*, qui touchait à ses derniers instants, reparut à la Chambre des Lords, et, le 7 avril, proféra d'une voix mourante sa protestation suprême contre l'emploi de procédés inhumains dans la guerre en Amérique, enveloppant même dans cette condamnation « le principe de cette lutte » contre nature entre deux nations sœurs. » Le temps était déjà bien loin où l'éloquence du « grand *commoner* » remuait l'âme de son peuple et décidait les résolutions du Sénat. Mais en dignité tragique, la scène finale de cette longue vie [2] fut digne du drame dont, quinze ans auparavant, la paix de Versailles avait semblé apporter à l'Angleterre le dénouement glorieux, drame qui allait recommencer sous des auspices bien dissemblables. La Chambre des Lords n'assista point aux funérailles de Chatham. En effet, jamais il n'avait appartenu, ni par ses affections, ni par ses alliances, à la branche héréditaire de la législature britannique. Le premier Pitt léguait à l'Angleterre, et il allait donner à la Chambre des Communes, dans le second de ses fils, celui qui ne voulut être jamais que *William Pitt* [3], un génie

[1] Le 29 avril 1778.

[2] William Pitt, premier du nom, était né en 1708. Entré dans le cabinet en 1746, il en devint chef en 1756, et déposa cette grande charge en 1761. Cinq ans plus tard, il s'était banni du théâtre de sa gloire, en acceptant la pairie avec le titre de comte de Chatham. Rentré aux affaires en 1766, une santé ruinée, un caractère aigri et un orgueil insatiable l'y rendirent comme inutile, et il les abandonna définitivement en 1768.

[3] William Pitt, second fils du premier lord Chatham, était né en 1759. Il entra en 1781 à la Chambre des Communes, en 1782 dans le conseil, et devint en 1784 chef du cabinet. Il mourut en 1806, épuisé par le travail et frappé au cœur par le désastre que la coalition venait de subir en Allemagne.

moins fier que le sien, mais un caractère bien mieux fait pour lutter avec les difficultés de toute nature qui devaient embarrasser sa carrière, même quand il demandait à sa nation des sacrifices énormes, sans pouvoir lui présenter la perspective de succès prochains, mais encore un patriotisme plus éclairé, et un talent qui commanda rarement l'admiration et sut toujours inspirer la confiance.

Les événements qui suivirent la conclusion de l'alliance entre la France et l'Amérique sont racontés dans l'ouvrage dont nous offrons la traduction à nos lecteurs. Nous les prions de ne pas perdre de vue que l'historien des États-Unis ne s'est proposé d'écrire les annales de la guerre de l'Indépendance qu'au point de vue des événements qui concernent la destinée de l'Amérique et la situation dans laquelle ce pays s'est trouvé placé, depuis l'année 1776, vis-à-vis des puissances de l'Ancien-Monde. Ce n'était pas la tâche de M. Bancroft, et ce n'est pas davantage la nôtre, de raconter en détail les phases de cette lutte de cinq années, durant lesquelles les mers des deux Indes, les côtes de l'Afrique et le bassin de la Méditerranée furent les théâtres d'actions nombreuses et brillantes, dont l'honneur demeure également partagé entre les deux protagonistes, « le drapeau des lis et celui des léopards. » Nous empruntons ici le langage figuré de nos pères, et nous voudrions pouvoir en même temps rendre une pleine justice aux sentiments généreux qui des deux côtés adoucirent les horreurs de la guerre, et jetèrent sur les souffrances dont elle frappait l'humanité un reflet de courtoisie et d'honneur chevaleresque. Dévoués avec la simplicité de l'amour filial à la cause de leur roi, personnification pour eux de la patrie elle-même, les combattants des deux nations, pendant cette longue guerre, n'éprouvaient, les uns vis-à-vis des autres, rien de ces haines brutales qui produisent des atrocités, et qui se réveillèrent,

malheureusement quand la lutte recommença en 1793. Engagés sous des bannières opposées, voués à la profession alors la plus honorée de toutes dans le monde occidental, ces adversaires ne se ménageaient jamais sur les champs de bataille, mais leurs colères s'éteignaient avec le feu de leurs batteries, et ils se reposaient sans hésitation sur la parole les uns des autres, quand le sort des armes leur adjugeait des prisonniers. Les graves motifs qui, des deux côtés, avaient été cause de la guerre restèrent jusqu'au bout les seuls objets qu'à peu d'exceptions près, les chefs et les soldats eurent en vue jusqu'à la paix ; l'élévation de ces motifs donnait de la noblesse à leurs actions et imprimait à leur langage un cachet de dignité.

Il faut néanmoins se souvenir que cet esprit de généreuse courtoisie s'exerçait beaucoup plus au profit des chefs des armées belligérantes qu'à celui des officiers subalternes, et que les simples soldats n'y gagnaient que bien peu. La délicatesse des procédés allait diminuant avec le rang et le grade de ceux qui en faisaient usage ou pouvaient en profiter. La condition des captifs, entassés dans des enclos malsains, et souvent dans des prisons flottantes, est dépeinte, dans les mémoires de ce temps, avec des couleurs qui excitent aujourd'hui la honte et le remords. En outre de cette disposition générale des choses, la guerre sur le continent de l'Amérique se fit avec un acharnement qui amena, d'un côté comme de l'autre, un nombre presque infini de rigueurs excessives et de lamentables excès. Dans toute guerre civile, l'opposition des principes donne à la lutte des intérêts un caractère funeste d'exaspération fanatique ; la pratique, peut-être indispensable, mais toujours affligeante, des représailles achève d'endurcir les âmes, et appelle le bourreau à faire l'œuvre du combattant. L'emploi des guerriers indiens comme auxiliaires des troupes britanniques fut une faute au point de

vue de la stratégie, et un tort plus grave encore devant l'humanité. En recourant à cette mesure cruelle, les chefs de l'armée britannique avaient pour excuse la pratique constante des belligérants, Français aussi bien qu'Anglais, pendant toute la durée des luttes antérieures ; mais il y avait quelque chose de plus révoltant encore à déchaîner de tels ennemis sur des adversaires du même sang, parlant le même langage, et qui la veille encore étaient des concitoyens. Le « côté sombre » de cette guerre fut observé et blâmé, même avec excès, dans l'Europe entière, et le souvenir des atrocités commises, il y a tout un siècle, sur la frontière indienne, contribue, de nos jours encore, à entretenir dans la masse de la population américaine des préventions haineuses, des dispositions malveillantes envers la Grande-Bretagne et son gouvernement.

La paix de Versailles termina, dans les premiers jours de 1783, la période belliqueuse du règne de Louis XVI, et plaça les puissances européennes dans une position nouvelle à laquelle l'explosion de la Révolution française ne laissa qu'une durée de huit à neuf ans. Mais la succession des événements, dans sa rapidité formidable, ne fit qu'éloigner l'Ancien-Monde de plus en plus, et d'une manière irrévocable, de la condition où il s'était trouvé avant la guerre d'Amérique.

La France en sortait intacte dans son honneur militaire et dans ses possessions d'outre-mer ; mais elle n'avait fait aucune acquisition nouvelle, et sa dette publique, dont les dimensions étaient devenues (pour ce temps) formidables, exigeait impérieusement des mesures que l'ancien régime n'avait plus les moyens de réaliser, à moins qu'il ne réussît à se transformer entièrement lui-même par des réformes radicales dans les finances et dans les autres branches de l'administration.

La Hollande avait subi des pertes irréparables ; et la lutte

entre le parti républicain aristocratique [1], d'une part, et, de l'autre, le Stathouder, appuyé sur la confiance des masses populaires, allait recommencer avec une violence telle que le recours aux armes pouvait désormais seul en décider l'issue. Ce fut à la Prusse, et non pas à l'Angleterre, que *Guillaume V* eut recours pour s'établir, par une intervention étrangère, dans une condition royale en réalité, sauf le nom de république, encore conservé dans les actes publics, situation dont la postérité de ce prince, une fois les haines de partis assoupies, a, de l'aveu du peuple entier, recueilli les avantages, qu'elle conserve de nos jours.

La Prusse voyait le monarque créateur de sa puissance achever dans une paix laborieuse sa carrière, dont un succès, moins éclatant que solide, remporté pour le maintien de la Constitution de l'Empire, avait couronné les derniers efforts. Virtuellement, l'Empire romain germanique demeurait scindé en deux Confédérations mal définies quant à leurs limites respectives. L'antagonisme entre les cours de Vienne et de Berlin restait le caractère plus prononcé que jamais et le trait le plus saillant de la condition politique que présentait l'Allemagne. Ce fait préparait à cette contrée une suite effrayante de discordes au dedans, de défaites au dehors, sans que néanmoins aucune guerre formelle dût éclater entre les deux monarchies avant l'année 1866, la quatre-vingtième après la mort de Frédéric.

L'ambition de *Joseph second*, n'étant plus contenue par la sagesse expérimentée de la grande Marie-Thérèse (qui avait cessé de vivre en novembre 1780), se tournait principalement du côté de l'Italie et de l'Empire turc. Elle menaçait l'État de Venise, les principautés du Danube, la Bosnie et la Servie.

[1] En réalité, c'étaient les patriciats des villes représentées aux États provinciaux et généraux qui formaient l'opposition permanente et systématique à l'office du Stathouder.

Cette direction dans les désirs et l'activité inquiète d'un souverain avide de gloire, passionné pour le bien, mais sans scrupule et sans ménagements dans l'emploi des moyens qui pouvaient y conduire, avait décidé Joseph II à lier étroitement ses vues avec celles de la Russie, bien que de cette alliance inégale l'empereur ne dût raisonnnablement attendre que des avantages tout à fait disproportionnés aux sacrifices qu'il imposait à ses États, dont les revenus étaient médiocres et les finances dérangées.

Catherine seconde avait, sans recourir à la voie des armes, atteint le but élevé qu'elle se proposait en formant la ligue des nations neutres pour la protection de leurs pavillons dans les temps de guerre. Admise depuis moins alors d'un siècle dans le concert des puissances chrétiennes, la Russie obtenait pour la première fois le relief et le crédit qui s'attachent aux protecteurs d'une cause juste en elle-même et conforme aux vrais principes de la civilisation. Pour le reste, l'impératrice demeurait sur la défensive vis-à-vis de la Suède, l'ancienne rivale de la Russie, et s'apprêtait à reprendre la suite des opérations méthodiques au moyen desquelles la puissance ottomane, refoulée au sud du Danube et du Caucase, devait être contrainte de rendre à la culture européenne les belles contrées qui bordent la mer Noire du côté du nord et entourent le golfe d'Azof.

L'Espagne recueillait, des trois ans de guerre pendant lesquels le cabinet de Madrid avait été l'auxiliaire de la France, des avantages tout à fait hors de proportion avec l'importance du contingent fourni par elle en troupes et en vaisseaux. Elle reprenait la possession de *Minorque*, mais démantelée [1], et celle des *Florides*, acquisition au moyen de laquelle le conseil des Indes se flattait vainement d'avoir recouvré l'ancienne suprématie navale dans le golfe du

[1] La forteresse de *Port-Mahon* fut rasée avant de faire retour aux Espagnols.

Mexique. Minorque, démembrement contraire à la nature des choses, devait rester à la monarchie espagnole. Des Florides, elle ne sut tirer aucun parti. La forteresse de *Gibraltar* avait résisté à tous les assauts, et le drapeau espagnol ne devait pas y flotter, malgré les sacrifices énormes faits pour obtenir cet avantage. Mais le point essentiel était ailleurs. En reconnaissant l'existence politique d'un grand État, indépendant, et situé sur le continent du Nouveau-Monde, la couronne d'Espagne s'était condamnée elle-même à perdre, dans un laps de temps plus ou moins considérable, le magnifique domaine transatlantique dont les princes de la maison d'Autriche avaient transmis la souveraineté à ceux de la maison de Bourbon. Averti par la sagacité patriotique du comte d'Aranda, Charles III s'était, il est vrai, résolu à introduire dans l'administration de ses possessions, trop vastes pour que l'Espagne pût non-seulement les occuper régulièrement, mais encore les explorer dans leur totalité, des améliorations de détail, dont quelques-unes furent bien entendues. Mais le roi n'osa point, et peut-être l'aurait-il osé en vain, porter une main ferme sur l'échafaudage des institutions que ses prédécesseurs avaient données aux Indes occidentales, traitées plutôt comme de grandes fermes de la Métropole que comme les dépendances d'une couronne attentive aux justes intérêts de tous ses sujets. L'essence du système établi par Philippe second ne fut donc point changée après la paix de 1783 Mais les *créoles*, qui formaient entre le Nouveau-Mexique et les bouches de l'Orénoque, entre l'isthme de Panama et les *Pampas* australes du bassin de la Plata, sur les deux pentes de l'énorme chaîne des Cordillières, un peuple de plusieurs millions d'hommes fiers de leur race et mécontents des privilèges réservés aux Européens de naissance, les créoles des quatre grandes vice-royautés et de la florissante capitainerie générale du Chili ne tardèrent pas à écouter la voix d'une Amérique indépendante dont la frontière bordait

sur plusieurs centaines de lieues celles de la *Floride* et de la *Louisiane*. Il est vrai que l'insurrection préparée dans les esprits n'éclata dans les faits que lorsque le gouvernement métropolitain eut succombé sous les revers de la guerre de 1793 et sous les conséquences de la pacification de 1795, si désastreuse pour l'Espagne. Mais que signifie un intervalle de vingt-cinq années dans la vie des nations? Et dès l'année 1808, l'Espagne transatlantique fut perdue pour la métropole aussi décidément que l'Angleterre américaine avait été perdue pour la Grande-Bretagne depuis la déclaration du 2 juillet 1776.

La part que l'Espagne venait de prendre à la guerre de 1778 avait mis au grand jour les vices de la constitution sociale et politique de cette nation, grande et généreuse, qui, pendant un siècle et demi, avait balancé la fortune de la France et mis en péril, dans tout l'Occident, l'équilibre des puissances, non moins que la liberté dans les institutions religieuses et politiques. L'histoire de la monarchie espagnole offre cet étrange caractère que les germes de sa décadence se montrèrent en même temps que ceux de sa grandeur, que les progrès de ses vices politiques marchèrent de pair avec ceux de sa puissance, que chacun de ses succès au dehors appauvrit ses ressources intérieures, et que son déclin commençait, pour des yeux clairvoyants, au moment même où elle s'élevait au point le plus voisin de la domination universelle. Cette monarchie, fondée par l'union conjugale de Ferdinand et d'Isabelle, « les rois catholiques, » fut, avant la fin du quinzième siècle, frappée dans sa population et son industrie par l'expulsion, aussi impolitique qu'inhumaine, d'un demi-million d'israélites dont l'industrie mercantile et manufacturière enrichissait le pays. Les fruits de la conquête de Grenade furent, en très-grande partie, perdus par l'effet du traitement cruel infligé aux

Morisques, nouveaux sujets dont la persécution, l'insurrection forcée, et finalement l'expulsion, ruinèrent l'agriculture et desséchèrent l'industrie dans la moitié orientale du royaume. Les libertés séculaires de la Castille périrent sous la main impitoyable de Charles-Quint. Ce prince pouvait se flatter de compenser par l'effort de son propre génie ce qu'il faisait perdre à son État en le privant du concours de volontés jadis fières et en même temps actives et dévouées au bien public. Mais sous Philippe II, et plus encore, sans comparaison, sous le règne nominal de son déplorable successeur, le despotisme le plus inintelligent, le plus inexorable dans les grandes choses, le plus tracassier pour les petites, étendit sa main de plomb sur toutes les branches de la vie sociale et de la production territoriale. Un système économique directement opposé aux règles de la saine raison, et dès lors hautement condamné par l'expérience, acheva d'épuiser les provinces et de précipiter le déclin de la population, que l'émigration, sur une échelle immense, vers les royaumes de l'Amérique avait déjà diminuée d'une manière fâcheuse. Les pays de la couronne d'Aragon avaient été dépouillés par Philippe II de leurs privilèges les plus essentiels; ce qui leur restait de libertés protectrices fut anéanti, avec une rigueur inhumaine, par Philippe V, à l'issue de la guerre de la succession d'Espagne. Tout fut nivelé sous l'action d'un pouvoir arbitraire et soupçonneux dans les contrées que le partage, convenu en 1713, de la monarchie espagnole mit sous le sceptre des Bourbons. Cette dynastie apporta, sans nul doute, sur le trône, des sentiments meilleurs, et des dispositions plus sages que la maison d'Autriche qui finissait avec l'infortuné Charles II. Mais ni Philippe V, atteint de bonne heure par le dégoût des occupations imposées à la Couronne, ni Ferdinand VI, dévoré par une mélancolie sombre, ni même Charles III, quoiqu'il fût très-supérieur

à son frère et à son père, ne purent apporter aux fléaux qui désolaient l'Espagne des remèdes proportionnés à la gravité invétérée du mal. Par une déraison lamentable, mais dont l'Espagne n'a pas seule donné l'exemple, la nation castillanne était amoureuse de ses vices, orgueilleuse du caractère particulier que ces défauts funestes lui imprimaient, et des pratiques ruineuses qui en sont partout l'inévitable conséquence. Le roi, supérieur, à bien des égards, au peuple qu'il avait à régir, sut quelquefois s'aider du secours de ministres éclairés ; mais il ne voulut ou ne put marcher que d'un pas chancelant dans la route des réformes les plus nécessaires, et il ne fit rien que son successeur ne pût négliger ou même détruire après lui. L'Europe s'étonna de la médiocrité du rôle que, dans une guerre qui flattait son orgueil et devait satisfaire ses vengeances, l'Espagne joua comme auxiliaire de la France pendant la grande lutte contre l'Angleterre, laquelle n'avait aucun allié. Mais, en réalité, Charles III avait fait tout ce que la faiblesse de ses ressources et la médiocrité des instruments qu'il avait sous la main le mettaient en mesure d'effectuer.

La séparation des colonies espagnoles ne pouvait tarder à produire celle du Brésil. De la sorte, le Portugal, qui cependant n'avait pris aucune part à la guerre de l'Indépendance, ni sérieusement vacillé dans l'attachement qu'une communauté d'intérêts établissait entre lui et l'Angleterre, n'en perdit pas moins la portion la plus essentielle de son domaine colonial, la création la plus vaste et la seule durable du génie portugais déployé au-delà des mers.

L'*Angleterre*, enfin, sortait de cette guerre, qui avait duré neuf ans sur le sol américain, diminuée dans ses possessions, obligée de reconnaître dans la marine française un antagoniste redoutable, et chargée du fardeau d'une dette à laquelle il n'existait nulle part rien d'égal, ni dans le passé

ni dans le présent. La nation britannique se voyait contrainte à établir sur des bases nouvelles ses relations commerciales avec des contrées précédemment soumises à toutes les régulations que son Parlement avait jugé convenable d'établir. Néanmoins, ce fut au sein de la Grande-Bretagne que le changement apporté dans la sphère politique par l'introduction des États-Unis dans la grande république chrétienne, restreinte jusqu'alors à l'Europe seule, que ce fait, disons-nous, si nouveau et si capital, produisit le moins de perturbation et embarrassa le moins la marche de l'avenir. Le pupille avait échappé à l'autorité du tuteur; mais, dans leur essence véritable, les deux nations demeuraient encore semblables l'une à l'autre; l'ensemble des institutions anglaises s'était maintenu dans les Treize-Colonies; et c'était d'après les principes du droit public anglais, d'après les précédents de l'histoire d'Angleterre, c'était par les inspirations de l'esprit anglais, et en s'étayant des maximes émises par les législateurs, par les oracles des écoles anglaises d'organisation politique et de droit public, que les pères de la Confédération américaine avaient agi en posant les bases de leur nouvel État. L'héritage intellectuel de Bacon et de Locke, de Milton et de Newton, de Cranmer et de Knox, plus encore, et dans une certaine mesure, celui de Guillaume III et de Chatham, demeurait une possession commune de la Grande-Bretagne et de l'Amérique.

Il ne se passa pas beaucoup d'années avant que la nation anglaise et son gouvernement pussent acquérir la certitude que si elles étaient traitées avec égard et laissées à l'expansion libre du génie colonisateur de la race saxonne, les possessions demeurées à la Grande-Bretagne sur le continent du nord de l'Amérique pouvaient compenser avantageusement le retranchement opéré par la sécession des treize anciennes provinces. C'est surtout de nos jours que cette

perspective s'est réalisée pleinement. Le commerce avec les États-Unis, réglé par des conventions librement débattues des deux parts, fit entrer dans le trésor britannique des sommes infiniment supérieures à celles que l'ancien monopole produisait avant la rupture. En conséquence, la paix, une fois conclue, se trouva solidement assurée, attendu qu'elle se prêtait favorablement aux intérêts bien entendus des deux nations. Washington en fut l'apôtre sincère et le défenseur infatigable. Lorsque la Révolution française eut jeté à l'Angleterre ce défi d'Annibal qui donna le signal à une guerre acharnée de presque vingt-deux ans, Washington, alors président des *États-Unis*, tout en gardant à la France l'intérêt le plus réel, et professant une reconnaissance fidèle pour les services dont son pays était redevable au gouvernement de Louis XVI, insista si fortement sur le devoir et les avantages de la neutralité, qu'il ne fut possible à aucun parti, à aucune suggestion, à aucune menace, de faire dévier l'Union américaine de cette ligne qu'elle s'était tracée. Elle y demeurait attachée longtemps encore après que des hommes nouveaux eurent succédé à Washington dans la première magistrature du pays et dans la direction de ses affaires extérieures.

Mais les conséquences que la création d'un État indépendant en Amérique, avec l'aide et, comme le monde croyait, principalement par l'aide de la France, produisirent dans la monarchie française, furent d'une importance beaucoup plus considérable que toutes celles qui en résultèrent pour le reste de l'Europe.

Le dogme politique de la souveraineté du peuple avait été proclamé en Amérique avec une solennité calme, fruit de la conviction profonde d'un peuple éclairé et religieux. Le petit fils de Louis XIV, le descendant de saint Louis, avait donné avec éclat les mains à cette doctrine, au succès de laquelle

l'école philosophique avait, surtout en France, depuis un demi-siècle, par des publications nombreuses, préparé déjà le terrain.

Des institutions monarchiques reçues sans contradiction, jusqu'alors, dans l'Amérique anglaise, comme elles l'étaient dans tous les établissements créés par l'Europe au-delà de l'Océan, avaient fait place à des institutions républicaines, sans que l'ordre social en souffrît et sans que l'accroissement régulier de la prospérité matérielle dans ces vastes contrées eût éprouvé un retard sensible.

Emportées par la vivacité caractéristique de leur nature, et participant au don brillant et dangereux que la Providence a fait à la race française, laquelle atteint du premier coup aux principes généraux et en risque sans réflexion l'application universelle, les classes dirigeantes dans la société française se prirent d'enthousiasme pour le système américain. Elles ne tardèrent point à se demander si la France elle-même devait s'en tenir toujours, vis-à-vis de cette nouveauté puissante, au rôle d'un simple spectateur.

Assurément, la froide raison et l'examen attentif des conditions politiques et sociales qui existaient des deux côtés de l'Atlantique n'auraient laissé aucun doute sur cette question. Ce que l'exemple de l'Amérique pouvait, avec justice et opportunité, conseiller au gouvernement et à la nation française, eût été de se hâter de rendre sérieuses les réformes sur lesquelles, d'ailleurs, les esprits sages se trouvaient à peu près d'accord ; mais, au lieu d'encourager la France à faire une révolution, l'exemple de l'Amérique, s'il eût été bien compris, aurait dû en éloigner la pensée.

En effet, les traditions, les mœurs, les croyances héréditaires dans les classes diverses du peuple français, le fait capital de la distinction des *ordres* dans la nation et des classes dans les ordres, enfin la nature même du caractère

français (et l'expérience des quatre-vingts années suivantes n'a fait que confirmer cette vérité), en un mot un ensemble séculaire, trop miné déjà pour résister à un assaut, mais encore trop enraciné pour céder aisément la place, tout s'opposait, évidemment, à ce qu'une constitution républicaine pût alors, en France, se substituer à l'état monarchique, sans qu'il fallût pour cela entasser les ruines et livrer le pays aux plus lamentables excès.

Le besoin de réformes sérieuses à faire dans toutes les branches du service public était reconnu, depuis la fin du règne de Louis XIV, par les meilleurs eprits et les grands cœurs du XVIIIe siècle. Mais les plans adoptés par l'héritier présomptif de la couronne, médités par ses loyaux conseillers, et développés plutôt dans l'imagination que dans la réflexion d'un génie aimable et quelquefois chimérique [1], reposaient sur la conservation des institutions fondamentales. Le pouvoir du roi ne devait, dans le système dont il s'agit, nullement être abaissé, mais régularisé dans ses applications au gouvernement du peuple. La distinction des ordres devait être non-seulement maintenue, mais fortifiée par l'assignation plus précise à chacune d'elles de priviléges et de fonctions. Loin de vouloir abolir les avantages de la naissance, on cherchait les moyens de les rendre respectables en prévenant la dissipation des patrimoines et en attachant des devoirs à chaque supériorité. Le projet de *Vauban* pour l'établissement d'une « dîme royale » ne touchait qu'au seul privilége des exemptions d'impôt, désormais condamné par tous les publicistes, et que les intéressés eux-mêmes ne défendaient plus que très-mollement.

Lorsqu'à une époque alors plus récente, les économistes, les

[1] C'étaient le duc de Bourgogne, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et Fénelon, non pas quand il écrivait le *Télémaque*, mais quand il conseillait sérieusement le nouveau dauphin.

philosophes contemplatifs, s'étaient, avec les encouragements du public, emparés de la question des réformes, les plans qu'ils se flattaient de faire prévaloir supposaient tous le concours de la pleine puissance du monarque. On l'exhortait à user de sa prérogative souveraine pour abolir les abus, rectifier les irrégularités, faire disparaître les différences fâcheuses entre les lois en vigueur dans les différentes provinces, restreindre et, au besoin, supprimer les privilèges des ordres et des corporations. C'était sur le magistrat suprême que les prédicateurs des réformes comptaient pour améliorer la condition des sujets. Loin de vouloir enlever au souverain aucun des moyens d'action qu'il possédait alors, les novateurs accrédités dans l'opinion générale auraient souhaité de tout aplanir devant les pas du chef de la nation, et d'en faire un dictateur avec des attributions législatives illimitées.

Les Parlements, de leur côté, sans cesse appliqués à contrarier les actes des ministres du roi, professaient en théorie, pour son autorité « suprême et relevant de Dieu seul, » le respect le plus religieux. Ils ne voulaient consentir à des réformes, même quand ils en réclamaient impérieusement de considérables, qu'à la condition qu'on respecterait tous les droits acquis ; rien n'était plus éloigné de leur esprit que le projet de passer le niveau sur toutes les existences, et de transférer du monarque à la multitude la direction des affaires, l'œuvre épineuse de la législation.

L'école américaine vint renverser brusquement le cours des idées reçues, introduire dans les imaginations ardentes et légères d'une génération plus spirituelle que sérieuse des notions étrangères que leur nouveauté même semblait recommander, et, de la sorte, rendre vaines les préparations qu'un roi bienfaisant, des conseillers graves, des amis sincères du peuple, faisaient, depuis l'avénement de Louis XVI, pour arriver à une réforme méthodique des institutions.

L'histoire fut abandonnée pour le roman ; la réflexion calme, pour l'emportement chimérique. En voulant éviter les routes battues, on se précipita vers les abîmes ; mais, si telles furent (comme nous le croyons) les conséquences extrêmes de la Révolution d'Amérique, il n'est que juste de répéter que l'exemple des Américains aurait dû produire des effets tout différents.

L'Angleterre, qui avait eu, quand elle consentait à une paix en apparence désavantageuse, la vertu, méritoire autant que difficile, de la résignation, fit preuve ensuite d'une sagesse bien rare, même dans les gouvernements aristocratiques, en profitant, pour ses affaires intérieures, des leçons que donnait l'émancipation de l'Amérique. Elle le fit dans la mesure qui pouvait rendre ces leçons fructueuses, en les appliquant avec équité et avec les ménagements nécessaires pour les intérêts établis, dans la mesure où ceux-là étaient véritablement respectables.

William Pitt, ce ministre grand par les choses qu'il lui fut donné d'accomplir, plus grand encore par les projets qu'il avait conçus et dont la violence des temps ne permit pas d'obtenir alors la réalisation, Pitt se mit résolûment à l'œuvre aussitôt que la paix fut affermie. Dès l'année 1786, un traité de navigation et de commerce négocié avec un autre homme d'État, hardi autant que perspicace, le comte de Vergennes, établit entre l'Angleterre et la France des rapports faciles et conçus sur un plan libéral. On les avait regardés jusqu'alors comme contraires aux intérêts divergents des deux nations ; mais il se trouva que, dans la réalité, ils produisaient, entre deux nations pareillement fières d'une civilisation semblable et d'une puissance égale, une conciliation profitable à toutes deux. La théorie du *libre échange*, tempérée par de justes modifications pour ménager des intérêts en possession de garanties légales, passa dans

les faits d'une manière qui aurait dû lui valoir sur-le-champ l'adhésion des bons esprits. Et pourtant, son triomphe, après des luttes obstinées contre les intérêts égoïstes, les préjugés enracinés, les haines aveugles, les sophismes même d'une science détournée de ses justes applications, ne devait commencer qu'au bout de soixante-quatorze années. Ne désespérons jamais de ce qui est conforme au bien véritable des nations et aux principes de l'équité éternelle.

Ce ne fut pas à la conclusion du traité de 1786 avec la France, et d'un autre, qui venait d'être signé, sur des bases semblables, avec l'Amérique, que le génie de Pitt borna ses vues dans la sphère des réformes qu'il désirait effectuer. L'émancipation politique de l'*Irlande protestante*, effectuée dès l'année 1782, devait, dans la pensée hautement énoncée du premier ministre, être suivie à juste distance par l'émancipation sociale de l'*Irlande catholique;* et l'union du Parlement irlandais avec celui de la Grande-Bretagne, consommée en 1801, fût retardée plutôt qu'accélérée par la folle et déloyale insurrection de 1798.

Ce qu'il n'était point encore possible au ministre de la Couronne de faire voter comme mesure législative, la suppression de la traite des nègres, hideuse pratique que Liverpool et d'autres villes maritimes défendaient, parce qu'elle leur procurait une source de grands profits, Pitt encouragea *Wilberforce* et *Clarkson* à la proposer, en leur qualité de simples *membres*, dans la Chambre des Communes. La question demeurait *ouverte* pour le cabinet. Un devoir supérieur obligeait Pitt à laisser à ses amis la peine et l'honneur de cueillir cette palme immortelle. Mais il ne se découragea jamais et ne se refroidit point dans l'appui qu'il donnait à ces hommes de bien, celui de sa voix et de son crédit personnel, pour les mettre en état d'accomplir la tâche longue et laborieuse qui touchait à son terme, lorsque

le fils de Chatham « mourut victime de la plus noble des douleurs. » Fox, l'année suivante (1807), étant lui-même à la porte du tombeau, acheva de faire une *loi* pour l'Empire britannique de ce qui l'était déjà pour l'humanité, de ce qui, grâce à la persévérance inflexible de l'Angleterre, ne devait plus tarder beaucoup à l'être dans l'univers civilisé [1].

Ensuite, des améliorations successives furent introduites dans le régime des portions, encore très-considérables, du domaine colonial, que la paix de 1783 avait laissées à l'Angleterre. Nous avons parlé de la transformation salutaire opérée dans le gouvernement du *Canada*. La *Nouvelle-Écosse* et *Terre-Neuve* furent associées à ce grand bienfait social et politique. Des Assemblées représentatives aidèrent, à la *Jamaïque* et dans les autres *Antilles*, les gouverneurs royaux à mieux s'acquitter de leur tâche. Au sujet de l'*Empire indien*, qui prenait, en ce même temps, par la guerre et par le commerce, des proportions gigantesques, le sentiment de l'humanité blessée, de la justice foulée aux pieds, se fit jour en Angleterre avec une force contre laquelle l'avidité des spéculations privées et l'autorité de précédents funestes ne purent longtemps défendre la pratique des extorsions et des violences usitées par les premiers gouverneurs de la Compagnie des Indes orientales. L'indignation publique atteignit d'abord les personnes des coupables, et ensuite les institutions qui leur avaient permis de malverser. En résumé, l'impulsion donnée par la révolution américaine aux idées de liberté et aux exigences de l'humanité agit dans la mère-patrie avec plus de force peut-être, et certainement sur un plus grand nombre d'objets d'une importance capitale, qu'elle ne le fit dans les Colonies elles-mêmes, bien que celles-ci pussent justement se montrer fières d'en être l'origine et d'en avoir fourni l'occasion.

[1] La traite fut abolie, en 1817, par une convention solennelle entre tous les États chrétiens de l'Europe.

En France, les novateurs et les théoriciens firent assaut de doctrines spécieuses et de déclamations irréfléchies, sans marquer judicieusement le but, ou, quand ils l'avaient touché, en le dépassant aussitôt. Non que les intentions du monarque fussent privées de droiture, et que son esprit, quoique lent, ne fût presque toujours d'une justesse véritable ; mais son caractère manquait de vigueur dans l'exécution de ses volontés. Il n'avait pas cette résolution froide et tenace qui seule peut mettre un prince réformateur au-dessus des oppositions mesquines dont sa cour et la multitude de ses serviteurs, intéressés au maintien des abus, l'enlacent comme d'un filet, dont un mot sévère, un geste décidé suffirait à briser les mailles. Louis XVI ne put se résoudre à *vouloir*, comme Alexandre II a su le faire de nos jours, lorsque, en transformant pacifiquement la constitution sociale de l'Empire russe, le successeur de Nicolas a mérité la reconnaissance éternelle de l'humanité. Malheureusement, pendant l'intervalle qui sépara la paix de Versailles de l'ouverture des États généraux (1783 à 1789), il n'y avait en France qu'un homme seul dont la volonté fût indispensable au salut du pays. Cet homme c'était *le roi :* le roi, législateur suprême, source de tout droit[1], suprême refuge des intérêts établis, l'héritier de Henri IV et de Louis XIV, l'héritier aussi, pour son malheur et celui du monde, de Louis XI et de Louis XV ; chargé, par les fautes d'autrui et par l'accumulation des précédents historiques, d'une responsabilité formidable qu'il ne pouvait répudier, et qu'il n'eut pas la force de soutenir. Quand déjà, dans l'opinion populaire, le *Tiers État*, qui s'intitulait faussement le *peuple*, prétendait à être dans le pays « non-seulement quelque chose, mais *tout* [2], » il se trouvait qu'à l'op-

[1] « *Caput legis*, » *chef de droit.*

[2] Ce cri de guerre et de révolte poussé par *Siéyès* renferme, aux yeux de la froide raison éclairée par l'histoire, la plus vide des absurdités et la

posé, dans la législation existante, dans l'administration, dans ce qui tenait en France lieu d'une Constitution définie, c'était le roi qui représentait *tout*. Il aurait fallu, pour tirer la couronne et la nation d'un dilemme aussi terrible, le génie d'un homme extraordinaire, les qualités réunies d'Henri IV et de Richelieu ; et, dans Louis XVI, la Providence n'avait donné à la France qu'un prince vertueux, accablé par la grandeur de son rôle et par les difficultés de sa position.

Ce qui doit nous occuper spécialement, c'est ici le rôle que jouèrent, dans la préparation à la Révolution française et dans les premiers actes de cette terrible tragédie, les hommes qui avaient pris part aux campagnes en Amérique, et qui, naturellement, rapportaient dans le vieux monde les idées qui venaient de triompher dans le nouveau.

Et d'abord, leur nombre n'était pas considérable. Un seul corps d'armée avait été débarqué sur le continent américain pour y combattre sous le commandement supérieur de Washington. Le pavillon français s'était illustré par ses victoires, et honoré même par ses revers, dans toutes les mers du globe ; mais cette guerre avait été pour la marine française surtout une reprise de la lutte séculaire avec les Anglais. *Lafayette*, quand il osa devancer les résolutions de son gouvernement pour aller en aide à l'Amérique, n'avait décidé à l'accompagner qu'un très-petit nombre de jeunes gentilshommes, dont les noms sont inscrits presque tous dans les pages de l'histoire qu'on vient de lire. Parmi les volontaires

plus flagrante des injustices. Pour s'être imaginé, en 1789, qu'il lui appartenait de gouverner *seul* le pays, où les deux autres ordres possédaient à une part d'action des droits historiques et juridiques, le Tiers État se trouva, dix ans après, réduit au rôle de sujet d'un monarque absolu. L'état des esprits, au commencement de la Révolution, se révèle tout entier par la sensation prodigieuse que produisit cet adage, auquel la multitude entraînée ou stupéfaite reconnut le caractère d'un arrêt rendu par la justice éternelle et par le sens commun.

polonais, le seul qui dût revoir sa patrie pour y jouer un rôle important fut le héros de la Lithuanie, Thaddée *Kosciusko*. Après M. de Rochambeau, et M. de Lafayette, dont la position, durant la guerre, avait été si particulière, ce fut au marquis de *Chastellux* [1] que revint principalement le mérite d'illustrer par ses écrits la cause qu'il venait de servir avec son épée. Beaucoup des officiers qui avaient été les compagnons d'armes de Washington se trouvaient, quand éclata la Révolution française, contraints à la retraite par l'âge ou par les blessures. Tous néanmoins, soit dans les rangs de l'armée, soit dans la dispersion de leurs foyers, composaient une école américaine, encore sans caractère officiel, sans organisation formelle [2], mais considérable par l'action qu'elle exerça sur l'esprit public. Cette école ne fut pas étrangère à la direction que l'opinion publique prit après l'installation de l'*Assemblée constituante*, quand ce corps se mit en possession du pouvoir souverain presque aussitôt après l'ouverture des *États généraux* de 1789.

Jusqu'à l'explosion en France d'une révolution qui s'attaquait non point, comme en Amérique, à une domination étrangère, mais bien à la prérogative royale et aux institutions en vigueur dans le pays, les officiers revenus de la guerre de l'Indépendance se montrèrent, presque sans exception, partisans déclarés des réformes, que le roi, de son côté, était, de bonne foi, résolu à opérer dans toutes les branches de l'administration publique. En pensant et parlant de

[1] Le marquis de Chastellux, partisan déclaré, mais très-modéré, de l'école philosophique, était officier général dans le corps français auxiliaire des Américains. Ses *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, exécutés et décrits depuis la guerre, accrurent la réputation littéraire de M. de Chastellux; leur publication fut achevée en 1782. L'auteur ne vit pas la Révolution; il mourut en 1788, l'année où la France perdit Buffon, et chercha vainement un successeur véritable à Vergennes, disparu quelques mois auparavant.

[2] La confraternité des *Cincinnati* ne fut qu'une association viagère, sans consistance en Europe.

la sorte, ces hommes de guerre, très-considérés dans l'armée et dans l'État, avaient la conviction tranquille et joyeuse qu'ils satisfaisaient à tous leurs devoirs et ne manquaient à aucune des traditions de leurs familles, des convenances de leur état.

En effet, la noblesse française, la noblesse militaire surtout, qui servait à ses dépens, et ne voyait la cour que dans des occasions rares, était, depuis le milieu du dix-septième siècle, dévouée de cœur et d'âme à la couronne, mais nullement servile envers la royauté. Elle conservait dans l'abnégation de ses intérêts essentiels le sentiment d'une dignité héréditaire ; la manière dont ses adversaires dans les autres classes du royaume s'y prirent pour la combattre et s'acharnèrent à la dépouiller fit bien voir qu'un respect involontaire accompagnait, dans la masse du peuple, l'envie et l'aversion que les enseignements mal compris de l'école philosophique avaient fait naître dans la plupart des provinces contre le « second des ordres privilégiés. » Aucun sentiment pareil ne pouvait, à la veille de la Révolution, être reproché aux gentilshommes. Sans doute, ils répugnaient presque tous à un nivellement général de la nation, et souhaitaient le maintien d'une distinction entre les *ordres ;* mais ils se portaient avec plus de chaleur que les autres vers toutes les mesures projetées pour le soulagement de la misère, l'extension de l'enseignement populaire, l'amélioration des lois criminelles, l'abolition des abus qui mettaient l'arbitraire à la place de la loi. Sur tous ces points, ils demeuraient en franche et affectueuse communion de pensée et de désirs avec leurs anciens frères d'armes en Amérique. Chez les uns comme chez les autres, l'amour du pays était la passion la plus sincèrement ressentie, la plus éloquemment professée. Un écrivain illustre [1], dont l'autorité demeure établie dans l'enseignement de

[1] Augustin Thierry, *Histoire du Tiers État.*

l'histoire véritable de l'ancienne France, a fait observer que le sentiment de la *nationalité* collective des États dont la monarchie *française* a été graduellement formée s'est fait jour d'abord dans l'ordre de la noblesse, qu'il ne tarda pas à diriger, et que, devant les obligations imposées par cette passion douce et forte, les gentilshommes furent prodigues de leur sang comme de leurs biens, même quand les rois, qu'ils considéraient comme les chefs naturels de leur ordre, méritaient personnellement bien peu qu'on leur fît de tels sacrifices. Le dévouement au roi persistait en 1789 ; mais, depuis le règne de Louis XV, et très-particulièrement depuis la guerre d'Amérique, un autre sentiment réclamait une grande place dans les esprits de la noblesse : celui de sa propre dignité, ravivé par les souvenirs des âges antérieurs à la domination de Louis XIV, et celui des obligations de cet ordre envers les autres classes, envers l'humanité en général. De telles dispositions auraient produit, non-seulement dans la sphère des sentiments moraux, mais encore dans celle des institutions politiques, des résultats d'une grande valeur, si la brusque irruption, dans le cours des événements, de la violence matérielle, des systèmes impraticables, de la déclamation furibonde, enfin de tout ce qui accompagne l'enivrement des passions déchaînées et des esprits emportés hors des voies de l'expérience, si la *Révolution,* en un mot, n'avait pas refoulé au fond des cœurs les tendances à la bienveillance et à la conciliation, de manière à transformer en adversaires implacables des hommes qui, des deux côtés, auraient gagné infiniment à demeurer alliés pour le service de la cause nationale.

De la sorte, quand, après 1789, et spécialement après les attentats contre la dignité et la personne du monarque, commis en 1791 et 1792, la noblesse militaire se trouva forcée d'opter pour une ligne de conduite sur laquelle aucun pré-

cédent gardé dans la mémoire des hommes ne pouvait lui donner un conseil, les survivants de la guerre d'Amérique se partagèrent en deux camps, suivant l'impulsion qui prévalut dans l'esprit de chacun de ces officiers.

Les uns jugèrent que leur épée, leur fortune et leur sang appartenaient au chef suprême de l'armée, au premier gentilhomme du royaume ; ils passèrent sur la terre étrangère pour y essayer la défense des vieilles institutions de leur pays.

Les autres crurent que leur devoir capital les attachait absolument au sol de leur patrie ; ils y défendirent, sous des couleurs nouvelles, des institutions acceptées par la masse de la nation, et dont les créateurs croyaient revenir aux modèles de l'antiquité, ou s'imaginaient être les copistes de l'Amérique républicaine. Soyons équitables en respectant, sans distinction malveillante, la mémoire de ces courageux antagonistes : tous crurent obéir à la voix du devoir ; la plupart d'entre eux étaient désintéressés jusqu'au sacrifice de tous leurs intérêts personnels. Ils ont, dans leur conscience, résolu, de façons opposées, un problème formidable, sur lequel la justice éternelle n'a pas rendu d'arrêt, à moins que l'on ne veuille considérer comme tel les sentences portées par la Fortune. Et combien celles-ci même ont varié ! Cessons enfin, cessons de condamner et de maudire ; l'étude de ces temps féconds en péripéties tragiques devrait, même en dehors des hautes considérations que nous venons d'indiquer, remplir les âmes d'une commisération respectueuse pour les acteurs de ces terribles scènes.

Dans l'armée qui suivit le drapeau des Assemblées républicaines, *Rochambeau* [1] et d'*Estaing* [2] combattirent avec

[1] M. de Rochambeau fut le dernier maréchal de France créé par Louis XVI (en 1791). L'année suivante, ne trouvant plus d'obéissance dans ses troupes, et révolté par les atrocités qui se commettaient à Paris, il déposa le commandement de l'armée du Nord. La fuite le déroba ensuite à l'échafaud. Il mourut dans l'obscurité d'une retraite, en 1807.

[2] L'amiral d'Estaing reçut en 1790 le commandement de la garde na-

une fidélité attristée, mais inébranlable. Leur récompense fut, pour le premier, l'exil; pour le second, l'échafaud.

Lafayette eut une destinée à part, comme l'était son caractère, comme avaient été les premiers actes de sa vie publique. Une place éminente se trouvait préparée pour lui quand l'État changerait de forme. En 1789, il devint l'idole de la multitude, qui s'imaginait voir en lui le génie de l'Amérique libre passant les mers pour affranchir l'Ancien-Monde. Après avoir plus que personne contribué à introduire l'essai d'une constitution parlementaire dans laquelle la royauté gardait sa *place* sans être désormais en mesure de remplir son *office*, Lafayette s'efforça d'opposer au débordement de la démagogie une dernière barrière; mais il n'avait pour la dresser que son épée et ce qui restait de popularité à son nom. Son épée fut brisée par ses soldats eux-mêmes; son prestige était désormais évanoui dans la ville où se décidaient les destinées de la France. Contraint non-seulement de passer, presque seul, dans le camp des ennemis, mais encore d'invoquer pour sa vie la protection de leurs chefs, il fut trompé dans cette dernière attente, et le seul asile qu'il obtint fut une prison. Sa captivité, aussi injuste que longue, le mit hors d'état de prendre aucune part aux événements politiques ou militaires qui s'accomplirent pendant le règne de la Terreur et l'administration du Directoire. Le reste de sa carrière n'appartient pas au cadre de notre travail. Notons seulement que le caractère de Lafayette s'était formé, que ses principes avaient acquis une consistance immuable, pendant qu'il servait en Amérique à côté de Washington. Quand il revit sa patrie, il refusa constamment de prendre une part quelconque

tionale de Versailles. Ses services et la sincérité de son dévouement à la cause qu'il avait embrassée ne purent le soustraire à la proscription qui planait sur toutes les têtes illustres. Il mourut, en 1794, sur l'échafaud, âgé de soixante-quatorze ans.

aux actes d'un pouvoir qui s'écartait de plus en plus des formes et de l'esprit des institutions républicaines. Il ne fléchit ni devant les offres, ni devant le mécontentement de Napoléon. L'ancien prisonnier d'Olmütz, devenu le solitaire de la Grange, resta simple spectateur des événements prodigieux qui, entre la journée de Marengo et la première capitulation de Paris, bouleversèrent l'Europe à plusieurs reprises et donnèrent à la France l'expérience de succès et de revers également uniques dans l'histoire.

La Restauration lui rouvrit une carrière politique. La faveur publique lui revint graduellement ; elle fit de lui, en 1830, mais pour un jour seulement, l'arbitre du sort de la monarchie ébranlée et en voie d'une transformation qui ne put lui donner une assiette solide. Lafayette vécut assez longtemps pour voir en Amérique, où il reçut un accueil tout à la fois pompeux et cordial, une puissance déjà géante et encore solide par l'union de ses membres. L'Amérique récompensa généreusement des services rendus à l'époque difficile de ses commencements. La mort enleva Lafayette dans un âge avancé, sans qu'aucune des croyances et aucune des illusions qui avaient dirigé sa vie eût changé dans son esprit [1].

Dans les rangs opposés, l'armée qui suivit aux bords du Rhin les princes de la maison royale, et qui, jusqu'à son licenciement, à travers les souffrances les plus cruelles endurées pendant neuf campagnes consécutives, garda constamment les couleurs de l'ancienne France et les sentiments d'un « amour indompté [2] » pour sa terre natale, on compta beaucoup d'officiers du corps qui avait servi sous *Rochambeau* en Amérique. Dans leur nombre, le chevalier *Du-*

[1] M. de Lafayette avait été appelé au conseil des *Notables*, par le choix du roi, en 1787. On sait le rôle qui lui échut dans l'Assemblée constituante. Il vécut jusqu'en 1834, précédant de deux ans dans la tombe le roi Charles X, né quelques mois après lui, l'année 1757.

[2] Admirable expression trouvée par le poète du *Cinque Maggio*.

rand, qui avait commandé des batteries au siége d'York-town, serré, après cette victoire décisive, la main de Washington, et qui était demeuré à côté de l'amiral de *Grasse*, un des rares survivants du désastre de la flotte des Antilles, eut, neuf ans plus tard, dans l'armée française émigrée, la distinction unique de former et de conduire un régiment de son nom.

Rentrés dans leurs foyers, quand le Premier Consul eut rétabli l'ordre en France, ces exilés, devenus pauvres, et presque tous écartés des emplois, furent néanmoins traités avec des égards respectueux par le gouvernement de Napoléon. Ces vieux officiers gardèrent jusqu'à la fin de leurs jours l'intelligence et le goût des libertés politiques ; ils les croyaient sincèrement très-compatibles avec la prérogative royale, dans une *monarchie tempérée*. Tel, en effet, avait été, à toutes les époques, depuis les *Établissements de saint Louis,* l'article cardinal du *Credo* politique de l'ancienne France.

Au moment même où la Révolution française commençait à Paris, l'Amérique du Nord venait d'inaugurer la *Constitution* [1] qui a été, jusqu'en 1861, tout à la fois la base de son gouvernement fédéral et le palladium des *droits* maintenus par chaque *État* avec une vigueur inflexible.

Très-sympathique au mouvement qui s'annonçait sous des auspices séduisants et se revêtait des couleurs splendides de l'espérance, la jeune Amérique applaudit à l'ancienne alliée qui semblait suivre son exemple. Washington était le président de l'Union, et possédait encore un empire presque absolu sur les sentiments d'une nation reconnaissante. La perspicacité du grand citoyen ne fut pas alors en défaut ; il recommanda, avec une anxiété affectueuse, à ses anciens

[1] Acceptée successivement par les différents États, la Constitution entra dans son exercice le 4 mars 1789.

compagnons d'armes et à leurs amis politiques d'observer une modération scrupuleuse dans toutes leurs actions, et de conserver pour la tête auguste du « roi constitutionnel » le respect dû à son rang, la gratitude méritée par les sacrifices qu'il n'hésitait plus à faire.

Un des hommes d'État les plus éclairés de l'Amérique, *Gouverneur Morris*, fut chargé de représenter auprès du nouveau gouvernement de la France le gouvernement présidé par Washington, et de rappeler en toute occasion les conseils de ce sage aux chefs des partis entre les mains desquels la réalité du pouvoir venait de passer dans Paris. Le journal de Morris et les témoignages contemporains font voir qu'il comprit admirablement sa mission, et qu'il ne négligea rien pour arrêter la Révolution dans cette course effrénée à travers le sang et tous les genres de délire, qui entraînait la France au terme inévitable : l'éclipse de la liberté.

Quand la *Convention* eut déclaré la guerre à la Grande-Bretagne, les suggestions des agents que cette assemblée, sous laquelle la France était ballottée sans repos entre la tyrannie et l'anarchie, accrédita successivement en Amérique, firent leur possible pour engager les États-Unis dans la lutte à mort avec les Anglais. Mais leurs efforts furent inutiles devant la résolution prise par Washington de conserver à son pays le bienfait de la paix. Ainsi, tant que vécut le héros de l'indépendance, le fondateur de l'Union, l'Amérique persista dans la neutralité que son devoir lui imposait et que son intérêt bien entendu lui conseillait de garder. Les provocations les plus violentes, les spoliations dont sa marine marchande devint la victime en punition de ses refus, les déclamations des coryphées du parti démagogique, jaloux de la gloire de Washington et empressés de s'assurer son héritage, ne firent rien changer à la poli-

tique pacifique dont le second président, *John Adams*, eut encore l'honneur de se montrer un fidèle continuateur.

Ainsi devint manifeste, pour tous les observateurs réfléchis, la différence fondamentale qui subsiste entre l'esprit de la Révolution de l'Amérique en 1776 et celui de la Révolution française en 1789. La première ne fit que ce qui était nécessaire pour assurer au peuple des États-Unis son existence indépendante et la direction souveraine de ses actions. Elle ne voulut rien changer dans l'ordre social, sauf par des améliorations successivement et prudemment opérées dans la législation civile : les priviléges qu'elle abolit n'avaient plus de raison d'être et ne firent aucune résistance ; la distinction des *ordres* ne subsistait plus nulle part, et, dans la majorité des Provinces, elle n'avait jamais existé. La chaîne des temps ne fut donc nullement brisée ; les souvenirs du passé, et même ceux de la lutte soutenue en commun par la Métropole et les Colonies, de 1755 à 1763 (dates alors bien récentes !), continuèrent à être gardés avec un respect affectueux et une fierté qui, dans les anciennes familles, ne contrariait en rien le sentiment de l'égalité devant la loi. Combien la destinée de la France aurait été meilleure si, au lieu d'exalter les institutions de l'Amérique, elle avait pensé à les étudier ! Que de précieuses ressources le pays aurait ménagées ! que de tentatives insensées auraient été évitées ! Avec quelle sûreté et quelle facilité comparative les résultats véritablement utiles et justes de la Révolution auraient pu se produire sans être achetés par des iniquités, déshonorés par des crimes, et compromis sans cesse par l'esprit d'innovation aveugle, de nivellement chimérique, d'irritation politique et d'imprudence incorrigible, dont la France a tant souffert !

Le traité de *Bâle*, conclu en 1795, rendit à la France la possession de la *Louisiane*, en sorte que, pendant huit an-

nées, le domaine colonial de la République française se trouva limitrophe des États alors nouveaux et déjà florissants qui s'étaient formés entre le Missisipi et la chaîne des Apalaches [1]. De cette récupération, dont elle n'apprécia nullement l'importance, la France ne sut pas tirer un parti plus considérable que l'Espagne n'avait fait durant les trente années où elle fut souveraine de la Louisiane [2].

Mais le Premier Consul, qui venait de rompre avec la Grande-Bretagne, décidé, cette fois, à ne poser les armes qu'après avoir détruit cet adversaire contre lequel le torrent de sa fortune était destiné à se briser, voulut, en sacrifiant une possession magnifique (dont il est peu vraisemblable qu'il ait apprécié la valeur), se débarrasser du souci de la défendre contre les maîtres de la Jamaïque, les dominateurs de l'Océan. Il calcula, d'un autre côté, qu'en cédant la Louisiane aux États-Unis, il renouerait avec cette puissance les liens d'amitié que les brutalités des régimes précédents avaient nécéssairement relâchés, qu'il acquerrait en elle un auxiliaire éventuel contre l'Angleterre, et qu'il valait mieux pour la France avoir sur le continent de l'Amérique un allié considérable qu'une dépendance médiocre. Enfin, il n'était nullement insensible à l'avantage de faire entrer dans le trésor une compensation pécuniaire dont il fixa le chiffre à quatre-vingts millions de francs. Les États-Unis avaient cessé d'être pauvres; les finances de la France se relevaient péniblement d'une ruine totale où les avaient plongées les frénésies de la convention et l'incapacité autant

[1] Ces États, alors *territoires*, mais qui furent successivement admis dans l'Union avec des droits égaux à ceux des anciens, sont : *Illinois*, *Kentucky*, *Tennessee* et *Missisipi*.

[2] Ce n'avait été qu'en 1765 que la couronne d'Espagne s'était décidée à prendre possession effective de la *Nouvelle-Orléans* et de ses dépendances, dont la remise officielle lui avait été notifiée par la France deux ans auparavant.

que l'immoralité du Directoire. La négociation fut conduite avec beaucoup de célérité et de franchise entre les commissaires américains délégués par *Thomas Jefferson*, président, depuis 1801, de la République américaine, et les délégués du Premier Consul, à la tête desquels était *M. Barbé de Marbois* [1]. Homme d'État, financier habile, ami sincère de l'humanité et loyalement dévoué au service du pays, Marbois comprit toute l'importance de cette transaction, dont il parle dans ses Mémoires avec une gravité et une émotion qui font honneur à son discernement et à son cœur.

De la sorte, après avoir partagé de nouveau, pendant huit années, les destinées de la France, qui avait fondé cette colonie en 1718, la Louisiane passa dans l'Union américaine pour y demeurer à jamais. Le territoire dont, sans contestation de la part de la Grande-Bretagne et de l'Espagne, le président Jefferson prit possession au nom du Congrès, n'avait point de limites définies vers le nord-ouest. Mais il comprenait formellement les régions dont, à différentes époques, furent formés les États et « territoires » de *Louisiane, Arkansas, Missouri, Kansas*, *Yowa*, *Minnesota* et la grande Réserve indienne. Sa possession ouvrait à la colonisation américaine un champ illimité jusqu'au sommet des montagnes rocheuses, et lui donnait même un titre spécieux à revendiquer (ce qu'elle fit plus tard) le bassin entier de l'*Orégon*, principal affluent de l'océan Pacifique [2]. On peut dire, sans exagération, que l'acquisition pacifique de la Louisiane, en doublant le territoire de l'Union améri-

[1] François *Barbé de Marbois*, né en 1745, avait rempli, avant la Révolution, des postes consulaires et diplomatiques en Amérique. Président, en 1797, du conseil des Anciens, frappé par le coup d'État du 18 fructidor, échappé presque miraculeusement au séjour pestilentiel de Sinnamary, il fut appelé par le Premier Consul à la direction du trésor. Son honorable carrière se prolongea jusqu'en 1837.

[2] C'est la *rivière Bourbon* de nos relations du dernier siècle.

caine, en lui annexant le bassin tout entier du « Père des Eaux, » l'élevait, non pas immédiatement, mais dans un avenir peu éloigné, au rang des grandes puissances du monde, et lui assurait la primauté dans l'hémisphère occidental. Cette nouvelle et immense obligation contractée envers la France fut vivement sentie et sincèrement reconnue par les États-Unis; néanmoins ils persévérèrent, neuf ans encore, dans le système de neutralité que leur conseillaient leurs intérêts commerciaux, et dont la faiblesse prolongée de leur marine militaire semblait leur faire une nécessité.

Pour la monarchie espagnole, la cession de la Louisiane faite par la France aux Anglo-Américains fut un véritable désastre. Elle ouvrait, en effet, toute la frontière continentale de la vice-royauté du *Mexique* à l'ardente et nullement scrupuleuse activité d'un peuple qui se multipliait avec une rapidité extrême, et ne mettait, dès lors, guère plus de bornes à sa convoitise d'acquisitions territoriales. La *Floride* demeurait, depuis la réunion de la Nouvelle-Orléans aux États-Unis, une enclave (au moins du côté de terre) de la grande République anglo-saxonne, et le cours de la *Sabine* n'était pas une protection sérieuse pour le *Texas*. Aussi, dès le commencement du siècle actuel, il était aisé de prévoir, d'une manière sûre, le moment où ces belles et riches provinces changeraient de maîtres. La Floride fut occupée en 1817, et, deux ans après, le gouvernement de Ferdinand VII, épuisé par les efforts qu'il faisait vainement pour reconquérir les colonies insurgées de l'Amérique espagnole, céda les deux Capitaineries aux États-Unis. Ce fut sur la République mexicaine, héritière débile de la puissance espagnole au nord de l'isthme, que l'Union américaine acquit le *Texas*, au prix d'une guerre qui donna aux États-Unis toutes les régions septentrionales de l'ancienne vice-royauté de la Nouvelle-Espagne. Le général Scott fit

voler les aigles américaines au bord des lacs de *Mexico*, d'où elles ne se retirèrent qu'en étendant pour toujours leurs serres sur le bassin du fleuve *del Norte*, sur les Cordillières du Nord et sur la région de la *Californie*, la plus riche du Nouveau-Monde en produits de l'agriculture et en minéraux. L'acquisition de la Nouvelle-Orléans renfermait en germe la fondation de *San-Francisco*, cette rivale de New-York par la rapidité éblouissante de sa croissance et par l'expansion presque indéfinie de ses relations commerciales.

Une image au moins partielle d'un tel avenir se présentait à l'esprit sagace du négociateur français quand, le 30 avril 1803, il apposa sa signature au traité qui transmettait à l'Union américaine une région plus étendue que la France, l'Italie et l'Allemagne réunies. Les paroles que M. Barbé de Marbois proféra dans cette occasion solennelle, et auxquelles nous venons de faire allusion, furent graves et prophétiques. Il convenait à la politique des États-Unis, modeste encore dans son langage et pleine de déférence pour les puissances de vieille date, de faire peu de bruit de cette magnifique acquisition, et d'organiser avec lenteur les territoires sur qui elle venait d'étendre sa main.

En effet, ce ne fut qu'au bout de six mois que le président reçut du Congrès l'autorisation de prendre officiellement possession des territoires cédés par la France aux États-Unis. L'année suivante, un second acte du Congrès fit de la Louisiane deux *districts*, qui demeuraient sous la tutelle du pouvoir exécutif et n'avaient encore que des franchises provinciales. Enfin, le 8 avril 1811, le « territoire d'Orléans » fut admis dans l'Union, comme dix-septième État, avec le double caractère de souveraineté pour ses affaires intérieures et de représentation dans les deux Chambres du Congrès. La formation successive des autres États et territoires entre

lesquels la surface de l'ancienne capitainerie générale de la Louisiane se trouve actuellement partagée, n'appartient plus à notre sujet.

Lorsque le Premier Consul de la République française céda la Louisiane aux États-Unis, il y avait déjà quatre ans que George Washington reposait dans la tombe, où sa dépouille avait été accompagnée par les regrets et les bénédictions d'un peuple entier, assez éclairé pour comprendre les mérites d'un citoyen à qui les âges suivants ne devaient, dans sa patrie, susciter aucun égal. Washington, âgé de soixante-cinq ans, après avoir achevé deux termes de la présidence, refusa positivement d'en accepter un troisième, établissant de la sorte, par son abnégation prévoyante, un précédent constitutionnel dont les États-Unis ne se sont point encore départis. En jetant sur l'avenir de l'Union, qu'il avait beaucoup contribué à former, et réussi complétement à raffermir, un regard attristé par la justesse de ses prévisions, mais consolé par une foi inébranlable dans la Providence divine, Washington voulut léguer à sa nation les derniers conseils de son dévouement et le trésor de son expérience ; il les déposa dans un acte qui sera immortel comme la mémoire de ce grand homme, « l'adresse d'adieux au peuple des États-» Unis, » datée du 17 septembre 1796. On peut affirmer, avec toute la rigueur d'une démonstration historique, que toutes les prospérités de l'Union américaine ont dérivé de l'observation fidèle des préceptes du fondateur, et que toutes les calamités dont cette République a déjà fait l'épreuve ont été causées par l'oubli ou la violation systématique de ces mêmes doctrines, exposées par Washington avec autant de vigueur que de modestie.

Benjamin Franklin n'avait prolongé sa carrière que peu de mois après la mort de Washington. Le successeur immédiat du héros de la guerre et de la paix, John *Adams*, s'était

attaché sincèrement à continuer son système politique. Mais quand le traité qui, pour son importance capitale, vient en seconde ligne après celui de Versailles (du 3 septembre 1783), fut signé à Paris par les plénipotentiaires de la France et de l'Amérique, le fauteuil de la présidence était, depuis deux ans, occupé par Thomas *Jefferson.* Cet honneur semblait revenir de droit au courageux et habile rédacteur de la déclaration de l'indépendance. Toutefois, l'esprit dans lequel Washington avait exercé sa haute charge, dominant par son impartialité tous les intérêts discordants, et contenant, par la dignité de son maintien autant que par la mémoire de ses actions, toutes les passions égoïstes, cet esprit calme et mesuré avait cessé de conduire les affaires de l'Amérique. Jefferson s'était élevé par l'opposition au plus grand de tous les offices ; à son tour, pendant les huit années de sa présidence, il éprouva et sentit amèrement quelles difficultés accumulaient sur sa route les moyens qu'il avait employés pour se l'ouvrir. Néanmoins, Jefferson demeure encore dans l'histoire d'Amérique une figure des temps antiques, par l'ampleur de ses talents et la vigueur de son caractère. Il eut la gloire d'attacher son nom à l'acquisition la plus vaste qu'aucun État ait jamais faite par la voie diplomatique, et, ce qui donne à celle-ci un avantage unique dans l'histoire, sans coûter une seule goutte de sang. La période de l'*alliance de la France et des États-Unis* s'acheva dignement par l'accomplissement de ce grand fait, qui doit rendre à jamais chère à l'Amérique la mémoire de Jefferson [1].

Au moment où notre récit s'arrête, les États-Unis étaient arrivés à la condition la plus enviable pour les sociétés politi-

[1] Thomas Jefferson, né le 2 avril 1743, appartenait, comme George Washington, à la classe des anciens cavaliers, colonisateurs de la Virginie orientale; sa famille avait cette distinction honorable que de génération en génération elle fut l'amie et, autant que possible, la protectrice des Indiens. Élu Président (le troisième dans l'ordre des temps) des États-

ques : la vigueur de la jeunesse, l'ampleur des espérances, la modération dans les vues, le respect de la justice et des droits acquis (du moins en ce qui concernait les hommes de la race blanche), caractérisaient les actes de ce peuple, au dehors comme au dedans. Une expansion rapide et continue, mais encore prudemment réglée, ajoutait chaque année des myriades de citoyens à la nation, de vastes districts à ses cultures ; la richesse commençait à naître, sans altérer sensiblement encore l'antique frugalité des mœurs. L'Union avait pu, sans péril, réduire son armée régulière à un très-petit nombre de régiments ; car les milices, prêtes au premier appel, suffisaient à la sécurité de ses frontières, et l'arme morale de la loi agissait avec une puissance incontestée dans l'intérieur de la société. Une autre bénédiction avait été accordée à la nation américaine dans l'extinction graduelle des haines, précédemment si ardentes, entre les loyalistes vaincus et les indépendants demeurés absolument maîtres du pays.

Les lois impitoyables portées contre les défenseurs de l'ancien régime, et qu'expliquaient, sans les justifier entièrement, l'exaspération causée par la guerre civile et les calamités souffertes par les Provinces où elle sévissait, ces lois furent généralement éludées ou considérablement adoucies dans leur application. Les biens saisis furent restitués ou achetés à bas prix par les parents des exilés, qui les rendirent aux anciens propriétaires. Les liens de famille, brusquement rompus par l'opposition des principes, se renouèrent bientôt, et des adversaires de la veille conclurent le mariage de leurs enfants Un des exemples les plus frappants de ces

Unis, en 1801, et réélu pour un second terme en 1805, il vécut jusqu'à la fin de l'année 1826 ; il assista, par conséquent, au *cinquantième anniversaire* de l'Indépendance, dont il avait formulé les principes et justifié à l'Ancien-Monde la nouveauté audacieuse dans un appel méthodique et solennel à la conscience de l'humanité.

réconciliations heureuses attirait l'attention des voyageurs qui visitaient naguère, à Boston, la bibliothèque de William *Prescott*, un des sanctuaires les plus vénérés de la littérature américaine. On y voyait rapprochées dans un repos fraternel les épées que deux des ancêtres de l'historien, le colonel Prescott, de Pepperell, et le capitaine John *Linzee*, de la marine royale britannique, avaient croisées, le 17 juin 1775, dans le duel héroïque de Bunker-Hill [1].

Combien est instructif le contraste effrayant qu'offraient à l'époque de 1789 la France et les États-Unis ! La première allait chercher dans les exemples que lui offrait l'Amérique ceux-là précisément, exclusivement, qui ne pouvaient s'adapter à son organisation politique, ni même sociale ; sur tous les autres, elle fermait obstinément les yeux. La grande école américaine avait dégénéré, en si peu d'années, au point que, lorsque Lafayette, qui la représentait très-véritablement et dont la popularité, depuis l'assemblée des notables, avait éclipsé celle des autres initiateurs des idées nouvelles, alla faire, à la barre de l'Assemblée législative, après l'attentat du 20 juin, l'action la plus honorable de sa vie, sa juste et noble requête fut repoussée avec une brutalité dédaigneuse. Quand, peu de jours plus tard, il reparut aux avant-postes de l'armée qui avait été mise sous son commande-

[1] Ce « trophée singulier », comme l'appelle l'auteur d'une noble effusion poétique (le révérend Frottingham), a été transféré dans la salle des conférences de la Société historique de Massachusetts.

Il est douloureux de lire dans la correspondance des ministres de Louis XVI, en 1782, des expressions de mépris et de colère au sujet des loyalistes américains. Dans leur désir, fort honorable, d'arriver le plus vite possible à la signature de la paix, M. de Vergennes et ses collègues éprouvaient une vive impatience en voyant les ministres anglais, meilleurs appréciateurs, dans cette circonstance, de ce que demandaient l'honneur et l'humanité, insister longtemps sur l'obligation pour l'Angleterre d'obtenir une amnistie sans réserve pour les loyalistes américains. Dix ans plus tard, les serviteurs du roi de France devaient faire la cruelle expérience d'un sort semblable à celui des hommes qu'ils écartaient si durement de la négociation.

ment, en face des troupes de l'Empereur, il n'eut, pour épargner à la Révolution ce qui aurait été un de ses forfaits les plus révoltants, d'autre ressource que de se remettre [1] à la discrétion des généraux ennemis et du cabinet de Vienne, qui méconnut en cette occasion la voix de la justice et les conseils de la générosité. S'il fût resté dans Paris, Lafayette aurait peut-être partagé la destinée, « glorieuse et belle, mais plus que toute autre cruelle, » de son compagnon d'armes dans la guerre pour l'indépendance de l'Amérique, le baron de *Viomesnil*, tué le 10 août, au pied du dernier rempart de la royauté constitutionnelle [2].

Puissent de telles leçons, que l'histoire présente à tous les peuples dans sa majestueuse impartialité, profiter du moins aux générations nouvelles ! Peu d'études seraient, au temps où nous vivons, plus instructives et d'une application plus directe à la conduite des affaires politiques, des deux côtés de l'Océan, que celle des principes d'après lesquels fut commencée, conduite et terminée la révolution d'Amérique, et l'examen des conséquences qu'elle eut pour l'allié principal des États-Unis. Il serait temps encore d'emprunter à ce qui a été l'âge héroïque du Nouveau-Monde des leçons de mesure dans l'innovation, de franchise dans la décision et d'égards respectueux pour tout ce que le droit a consacré pendant une longue suite d'années. La République gigantesque de l'Occident, récemment déchirée par une guerre civile dont l'ancien esprit de modération et de concessions mutuelles au bien de tous serait parvenu peut-être à détourner les calamités, cette Union, rétablie par la force des armes, agitée par les passions de la haine et de la vengeance, succombant aussi quelquefois aux tentations qu'une richesse immense

[1] Le 20 août 1792.

[2] Charles *du Houx*, baron de Viomesnil, né en 1728, lieutenant général des armées

et une force sans contre-poids font naître à chaque instant, ne saurait se reporter avec trop d'affection, et même de docilité, aux exemples que lui ont donnés par leurs actions et par leurs paroles ces hommes illustres et ces héros obscurs qui, dans les Assemblées délibérantes et sur les champs de bataille, accomplirent l'œuvre à laquelle demeurent glorieusement attachés les noms impérissables d'Adams, de Jefferson, de Greene, de Lafayette, de Rochambeau, et du premier de tous dans la double carrière des armes et du gouvernement, George Washington.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME.

CHAPITRE XVIII.

Complot d'Arnold (années 1779 et 1780).

CHAPITRE XIX.

Efforts pour établir entre les États une plus étroite union (années 1779 à 1781).

CHAPITRE XX.

Guerre de l'Angleterre avec les Provinces-Unies des Pays-Bas.

CHAPITRE XXI.

La France incline à la conclusion de la paix (années 1780-1781).

CHAPITRE XXII.

Campagne dans le midi des États-Unis (années 1780-1781).

CHAPITRE XXIII.

Campagne dans le Midi. — Bataille de Guilford-Court-House (janvier à mars 1781).

CHAPITRE XXIV.

Campagne dans le Midi. — Greene dans la Caroline du Sud (1781).

CHAPITRE XXV.

Campagne de Virginie (année 1781).

CHAPITRE XXVI.

L'Angleterre refuse de continuer la guerre en Amérique (année 1782).

CHAPITRE XXVII.

Le ministère Rockingham consent à l'indépendance de l'Amérique (année 1782).

CHAPITRE XXVIII.

Le ministère de lord Shelburne offre la paix à l'Amérique (juillet et août 1782).

CHAPITRE XXIX.

Paix entre la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique (année 1782).

CONCLUSIONS HISTORIQUES.

Poitiers. — Typ. de A. Dupré.

HISTOIRE
DE L'ACTION COMMUNE
DE
LA FRANCE ET DE L'AMÉRIQUE
POUR
L'INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS

PAR
George BANCROFT
Ancien ministre plénipotentiaire des États-Unis près des cours de Paris et de Berlin

TRADUIT ET ANNOTÉ
Par le comte Adolphe de Circourt
Membre honoraire de la Société historique de Massachusetts

ACCOMPAGNÉ DE DOCUMENTS INÉDITS

TOME DEUXIÈME



PARIS
F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
LIBRAIRIE A. FRANCK
RUE RICHELIEU, 67

1876

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIVRES DE FONDS

DÉSIDERATA du Corpus inscriptionum latinarum de l'Académie de Berlin, par Ernest Desjardins.

Fascicule III, Desiderata du tome I. Notice pouvant servir de 3e supplément. Les balles de fronde de la république (guerre sociale — guerre servile — guerre civile). Seconde série. Paris, 1874, in-fol., br., orné de 3 planches en photogravure représentant 111 sujets d'après les originaux .... 12 fr.

— IV. Desiderata du tome I. Notice pouvant servir de 4e supplément. Les balles de fronde de la république provenant d'Ascoli, d'Atri et de Macerata (guerre sociale — guerre servile — guerre civile). Troisième série. Paris, 1875, in-fol., br., orné de 5 planches en photogravure représentant 221 sujets d'après les originaux........ 20 fr.

DESJARDINS (G.). Les Évêques de Rodez au IXe, au Xe et au XIIe siècle. Supplément au catalogue publié dans la Gallia Christiania, Étude critique d'après des documents inédits. Paris, 1863, in-8°, br. 2 fr.

DU BOUZET (C.). La Jeunesse de Catherine II. Paris, 1860, in-8°, br. 3 fr.

DU CANGE DU FRESNE. Histoire des comtes d'Amiens. Ouvrage inédit, publié d'après l'autographe conservé à la Bibliothèque royale, précédé d'une notice sur la vie et les principaux ouvrages de Du Cange, ainsi que d'une introduction; avec notes et textes d'un certain nombre de pièces inédites. Amiens, 1841, in-8°, br. (7 fr. 50). 5 fr.

DUCHALAIS (A.). Description des médailles gauloises faisant partie des collections de la Bibliothèque royale, accompagnée de notes explicatives. (Ouvrage couronné par l'Institut.) Paris, 1846, in-8°, 4 pl., br........ 15 fr.

DULAURIER (E.). Recherches sur la Chronologie arménienne, technique et historique. Ouvrage formant les prolégomènes de la collection intitulée Bibliothèque historique arménienne. Vol. I. Chronologie technique. Paris, 1859, in-4°, br........ 18 fr.

FIVEL (T.). L'Alesia de César près de Novalaise sur les bords du Rhône en Savoie. Étude historique et topographique à rapprocher du Chapitre X, livre III, tome deuxième de l'Histoire de Jules César. Paris, 1866, 1 vol. in-8°, br........ 5 fr.

FOURMESTRAUX (E.). Étude sur Alexandre II. Paris, 1862, gr. in-8°, br........ 6 fr.

GALITZIN (le prince A.). Mélanges sur la Russie. Leipzig et Paris, 1863, 1 vol. petit in-12, br........ 2 fr. 50

Conten. : La princesse Daschkoff — L'impératrice Féodorowna et Lavater — Louis XVI et Alexandre II — Le comte Grégoire Schouvaloff — Une canonisation en Russie — L'apôtre des monts Alléghaniens — La Russie et le comte de Maistre — La Russie devant la papauté — La Russie devant le protestantisme — Une voix de Russie — Un fou qui ne l'était pas — Le cabaret du petit Martin — La nuit du 11 mars 1801.

GARNIER (E.). Tableaux généalogiques des Souverains de la France et de ses grands Feudataires. Paris, 1863, 1 vol. in-4°, composé de 59 tableaux et texte, br. ... 15 fr.
Le même sur papier fort de Hollande... 25 fr.

GIRAUD (l'abbé M.). Mémoire sur l'ancien Tauroentum, recherches archéologiques, topographiques et historiques sur cette colonie Phocéenne. Toulon, 1853, in-8°, br., 5 pl. ... 5 fr.

GORDON (J.). Mes Prisons en Russie. Mémoires. Paris, 1862, 1 vol. petit in-12, br. ... 2 fr. 50

HALLEZ-CLAPARÈDE. Réunion de l'Alsace à la France. Paris, 1844, in-8°, br. (7 fr. 50 c.)... 5 fr.

HILLEBRAND (K.). Études historiques et littéraires. Tome I : Études italiennes. Paris, 1868, 1 fort vol. gr. in-18 jésus, br. ... 4 fr.

HUBNER (le baron de). Sixte-Quint, d'après des correspondances diplomatiques inédites tirées des archives d'État du Vatican, de Simancas, Venise, Paris, Vienne et Florence. Paris, 1870, 3 vol. in-8°, brochés... 22 fr. 50

HYPÉRIDE. Oraison funèbre. Recension nouvelle du texte et examen de l'édition de M. Comparetti, par H. Caffiaux. Paris, 1866, in-8°, br. ... 4 fr.

JANKOVITCH et GROUITCH. Les Slaves du sud, ou le peuple Serbe avec les Croates et les Bulgares. Aperçu de leur vie historique, politique et sociale. Paris, 1853, in-8°, br. ... 3 fr.

LACOUR (L.). Note sur le journal de la santé du roi Louis XIV, conservé à la Bibliothèque Impériale, et sur la grande opération de 1686. Paris, 1857, in-8°, br. ... 1 fr. 50

LEGER (L.). Cyrille et Méthode. Étude historique sur la conversion des Slaves au christianisme. Paris, 1868, 1 vol. in-8°, br. ... 6 fr.
— De Nestore rerum russicarum scriptore facultati litterarum parisiensi thesim proponebat. Lutetiæ Parisiorum, 1868, gr. in-8°, br. ... 1 fr. 50

LELEWEL (J.). Histoire de la Lithuanie et de la Ruthénie jusqu'à leur union définitive avec la Pologne, conclue à Lublin en 1569. Traduit par E. Rykaczewski. Avec des notes du traducteur et deux cartes. Paris, 1861, in-8°, br. ... 10 fr.

LETRONNE. Recherches critiques et géographiques sur les fragments d'Héron d'Alexandrie ou du système métrique égyptien. Ouvrage couronné en 1816 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, revu et mis en rapport avec les principales découvertes faites depuis par A. J. H. Vincent. Paris, 1851, 1 vol. in-4°, br., carte. 15 fr.

LETTRE d'un gentilhomme portugais à un de ses amis de Lisbonne, sur l'exécution d'Anne Boleyn, lord Rochford, Brereton, Norris, Smeton et Weston; publié par F. Michel, accompagné d'une traduction anglaise, par le vicomte Strangford. Paris, 1832, gr. in-8°, br. 3 fr.

LONGNON (A.). Examen géographique du tome I des Diplomata imperii (Monumenta Germaniae historica). Extrait de la *Revue critique*. Paris, 1873, in-8°, br. ... 2 fr.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01378 1987







